


In Memory of
STEPHEN SPAULDING
1907 – 1925
CLASS of 1927
UNIVERSITY OF MICHIGAN





In Memory of
STEPHEN SPAULDING
1907 – 1925
CLASS of 1927
UNIVERSITY OF MICHIGAN



In Memory of
STEPHEN SPAULDING
1907 – 1925
CLASS of 1927
UNIVERSITY OF MICHIGAN


In Memory of
STEPHEN SPAULDING
1907 – 1925
CLASS of 1927
UNIVERSITY OF MICHIGAN

HISTOIRE DE NICE

HISTOIRE DE NICE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A L'ANNÉE 1792,

AVEC UN APERÇU

SUR LES ÉVÉNEMENS QUI ONT EU LIEU

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

A TOUT 1815 INCLUSIVEMENT

PAR

LOUIS DURANTE

CAPITAINE DANS LES ARMÉES DE S. M.

INSPECTEUR

DES BOIS ET FORÊTS DE LA DIVISION DE NICE.

» Amour de nos foyers, quelle est donc ta puissance !
» Quels lieux sont préférés aux lieux de la naissance !
» C'est toi qui nous rends chers les noms de nos ayeux !

BERNIS, *Épitre sur l'amour de la Patrie.*

TOME DEUXIÈME.

TURIN MDCCCXXIII

DE L'IMPRIMERIE DE JOSEPH FAVALE

AVEC PRIVILÈGE DU ROI.

HISTOIRE DE NICE

SECONDE PARTIE.

LIVRE QUATRIÈME.

Chapitre I.

*Guerre des Angevins dans les vigueries de Nice — Trève de douze ans — Mort d'*Amédée VII, *Comte de Savoie — Son successeur reçoit l'hommage définitif des habitans de Nice — Révolte du Baron de Bueil — Prudence d'*Amédée VIII *— Renouvellement de la trève avec la Maison d'Anjou — Confirmation du Traité de* 1388, *par* Ladislas, *Roi de Naples — Cession définitive du comté de Nice.*

Au milieu des orages dont la ville de Nice et ses vigueries étaient entourées, une heureuse inspiration changea tout-à-coup leurs destinées; cette nouvelle époque va nous offrir un plus grand intérêt, autant par la sage administration des Princes de la Maison de Savoie, que par

le fidèle dévouement des habitans; dans cet échange de devoirs et d'affections, les premiers s'attachèrent à améliorer le sort de leurs sujets, pour s'en former un rempart contre l'ambition de la Maison d'Anjou; les seconds répondirent avec reconnaissance à l'appel fait à leurs cœurs, et obtinrent les avantages d'une protection constante contre la jalousie et la haine d'un ennemi redoutable.

Les Rois de Naples, sans cesse occupés d'intérêts éloignés, presque toujours entraînés dans des guerres ruineuses, ne pouvaient guère donner leurs soins aux vigueries du Comté de Nice; la Maison de Savoie, au contraire, regarda cette acquisition comme un événement heureux, qui devait consolider ses possessions en Piémont, et montra un intérêt direct à améliorer l'existence politique des habitans, fondant ainsi sa puissance sur les bases de leur prospérité.

Ce n'est pas que ce changement se soit opéré sans les faire participer aux calamités, que les siècles roulent avec eux au milieu des passions humaines: des tableaux affligeans se mêleront souvent au récit des actions les plus héroïques! mais dans cette alternative de bien et de mal, nous trouverons la consolante certitude, que le

bien fut l'ouvrage d'un gouvernement juste et paternel, et le mal, le résultat funeste de l'orgueil et de l'ambition des Princes étrangers, rivaux de puissance et de gloire.

Aussitôt que le Comte *Amédée* VII *de Savoie* eut repassé les Alpes, les Angevins, postés au-delà du Var, menacèrent le territoire de Nice d'une seconde invasion. Le courage et l'habileté du brave Chevalier *Oddon de Villars* fit échouer toutes leurs tentatives; mais il ne put empêcher la petite guerre, infiniment plus ruineuse dans un tems, où les brouilleries des Princes servaient d'aliment aux passions particulières. Les deux populations excitées par des ressentimens réciproques, se livrèrent aux plus cruelles représailles. C'étaient chaque jour des surprises, des pillages, des massacres, des incendies de part et d'autre; les paysans ne pouvaient plus se livrer à la culture des terres; le commerce n'osait se hasarder à entreprendre le moindre trafic: rendre avec usure à son ennemi ravages pour ravages, voilà ce qui occupait tous les esprits!! Plusieurs compagnies d'aventuriers, avides de butin, vendirent leurs services aux plus offrans, et devinrent le fléau des deux partis.

Parmi les chefs de ces bandes sanguinaires, nous citerons sur-tout *Boniface Tranaqua*, dit le *Bâtard*, *Lobert de Berthusat* et *Jean de Lacorma*, trop célèbres par leurs horribles dévastations; ils désolèrent successivement tous les villages le long du Var et de l'Esteron, mettant les habitans à contribution, leur faisant supporter, sans pitié, des extorsions et des avanies de toute espèce *1.

La Reine *Marie de Blois*, après plusieurs essais infructueux pour opérer un mouvement en sa faveur dans les vigueries de Nice, où les *Lascaris*, seigneurs de Tende et de Vintimille, soutenaient ses intérêts, menacée elle-même du feu de la guerre civile, prit le parti d'entrer en négociations avec le Comte de Savoie; le Pape *Clément* VII offrit sa médiation, et à cet effet *Jean de Grimaldi*, Baron de Bueil, se rendit à la Cour d'Avignon pour demander la renonciation définitive des prétentions de la Maison d'Anjou sur la ville et les vigucries de Nice; mais l'adroit Pontife

*1 Griefs du Comte de Provence contre Amédée VII de Savoie; Dupuy, traité des droits du Roi de France; MS. *delle cose di Nizza.*

éluda la question principale, en proposant une trève de douze années, afin d'avoir le tems de discuter les droits réciproques des deux concurrens.

Quoique dans l'état des choses *Amédée* VII eût l'avantage sur le Comte de Provence son rival, il accepta néanmoins cet arrangement, par un motif qui honore sa mémoire. » Je » veux, écrivait-il aux Consuls de la ville de » Nice, que mes bons et féaux sujets puissent » jouir de la tranquillité dont ils ont besoin pour » réparer leurs pertes *1 ».

La trève fut conclue à Nice le 14 du mois d'octobre 1389, signée par *Jean de Grimaldi* et par *Oddon de Villars* au nom du Comte de Savoie, et par *Reforciat d'Agout*, seigneur de Glandèves et de Cuers, an nom de la Reine *Marie de Blois* et de son fils *Louis d'Anjou*, ratifiée de part et d'autre le 21 du mois de novembre suivant *2.

Cet événement inespéré ouvrit tous les cœurs à la joie; on respirait enfin après tant de troubles et d'alarmes, lorsqu'une catastrophe imprévue

*1 Hist. de Savoie tom. 1.er pag. 437.
*2 Papon, hist. gén. de Prov.

replongea les habitans dans la douleur. *Amédée* VII mourut à Ripaille le 1.er du mois de novembre 1391, à la suite d'une chûte de cheval. Sa perte causa un deuil général. Ce Prince, habile politique et guerrier de haute réputation, était justement regardé par ses peuples, comme la sauvegarde de leur bonheur. Les Niçards le regrettèrent d'autant plus vivement, qu'ils avaient encore tout à craindre du ressentiment de la Maison d'Anjou, et que le Comte de Savoie ne laissait pour lui succéder qu'un Prince âgé de huit ans. Celui-ci, proclamé Souverain sous le nom d'*Amédée* VIII, était destiné à surpasser la gloire de son père! *Bonne de Bourbon* obtint la régence des états, et sut justifier par une sage administration la confiance qu'elle avait inspirée *1; le Grand Bailli de Savoie, muni des pleins pouvoirs de la Régente, vint expressément à Nice, pour recevoir, aux termes de la convention de 1388, l'hommage définitif des vigueries, attendu que les trois années de réserve stipulées en faveur du Roi *Ladislas* étaient expirées, sans que ce Prince eût revendiqué ses droits souverains. A cette

*1 Monot, annales de Savoie, Vit. Amed. Pacific.

occasion, l'envoyé de la Comtesse leur confirma la plénitude de tous leurs anciens privilèges et franchises *1. Les Notables, s'étant réunis dans l'église cathédrale de S.te-Marie du Château, le 16 du mois de novembre 1391, l'Évêque *Jean de Tournefort* harangua l'assemblée, et invita nominativement les quatre classes des citoyens, représentées par leurs députés, à prêter sur les Saints Évangiles l'hommage de fidélité et d'obéissance au Comte *Amédée* VIII, et à le reconnaître définitivement pour seul et légitime Souverain, lui et ses successeurs à perpetuité. Le Notaire *Jean Aliprandi*, Secrétaire de la ville, en dressa acte public et authentique, et les Consuls en envoyèrent une copie à la Comtesse *Bonne de Bourbon*, pour être déposée aux archives de Chambéry 2*. Les Députés étaient sur le point de se séparer, lorsque les communes de Luceram, de Levens et d'Utelle, envoyèrent une protestation, por-

*1 Voici les noms des Consuls de la ville : *Ludovic Savignon*, *Ludovic Tallone*, *Antoine Buschetto*, *Rostagno de Berra*.

*2 MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza*, bibl. Ardiss.; Actes et titres de la Maison de Savoie, bibl. roy. de Turin.

tant en substance, qu'ayant formé une confédération libre, à la suite de l'affranchissement que la Reine *Jeanne d'Anjou* leur avait concédé à prix d'argent, elles n'entendaient point participer à l'hommage définitif envers le Comte de Savoie, pour ne pas préjudicier l'indépendance de leur gouvernement municipal. Cette étrange déclaration occasionna une grande rumeur. Le Bailli de Savoie ne put contenir son indignation; il déclara ces trois communes audacieuses, coupables du crime de rebellion, et ordonna à *Oddon du Villars* de marcher à la tête des troupes Savoyardes pour punir leur révolte. Cependant les Confédérés s'étaient mis en mesure de soutenir leurs prétentions les armes à la main; forts de leurs positions, qu'on regardait alors comme inexpugnables, plus encore de leurs courages, ils osèrent résister à toutes les sommations; peut-être étaient-ils secrètement appuyés par le Comte de Tende, et par les autres partisans de *Louis d'Anjou*, intéressés à jetter cette pomme de discorde; quoi qu'il en soit, il paraît qu'on ne voulut pas rallumer la guerre dans les vigueries de Nice, pour ne pas donner un prétexte aux Angevins de rompre la trêve; on préféra d'employer la voie des négo-

ciations, à la suite desquelles, les Confédérés continuèrent encore, pendant quelques années, à jouir de leur prétendue indépendance. C'est définitivement en 1430, que le Comte *Amédée* VIII parvint à domter ces montagnards farouches, moyennant la concession de plusieurs privilèges particuliers, entre autres, la fourniture du sel à moitié prix de celui fixé pour les autres communes, et la faculté de porter un couteau *d'une palme et demy de lame* *1, ce qui les fit, long-tems après, surnommer *les Couteliers*.

La prudence que fit paraître en cette occasion la Comtesse de Savoie, fut un nouveau bienfait de son gouvernement, car la Provence était en proie au double fléau de la guerre civile et de la peste, et si une rupture avait éclaté entre le deux Maisons, nul doute que le comté de Nice aurait éprouvé les mêmes ravages.

La contagion pénétra pourtant dans le Baillage de Glandèves et ravagea plusieurs fiefs du Baron de Bueil; mais des sages mesures adoptées par les Magistrats de la ville de Nice,

*1 MS. *delle cose di Nizza*; MS. hist. alp. marit.; ancien. archiv. de la commune d'Utelle.

préservèrent le reste de la population du danger qui la menaçait.

Au milieu de ces alarmes, le schisme de l'Église continuait à diviser les esprits, à troubler la paix des consciences, à armer les haines et les passions particulières. La Cour de Savoie, quoique attachée au parti du Pape *Clément* VII, voyait néanmoins avec une douleur profonde la lutte funeste qui s'était engagée entre les deux Pontifes, au grand détriment de la Religion et du repos des fidèles. *Clément* termina sa carrière à Avignon, le 14 septembre 1394, dévoré de remords et de chagrins. C'était une circonstance heureuse pour opérer la réunion des peuples Catholiques à une seule obéissance. *Bonne de Bourbon* s'empressa d'envoyer *Louis de Grimaldi* auprès des Cardinaux assemblés à Avignon, les suppliant de reconnaître l'autorité du Pontife Romain. Cette démarche combinée avec *Charles* VI, Roi de France, devint infructueuse; les passions particulières triomphèrent encore de la raison et de la justice; *Pierre de Luna*, Aragonnais de nation, proclamé Pape sous le nom de *Bénoit* XIII, ralluma de ses propres mains le feu du schisme, avec plus de violence que jamais.

C'est alors que les deux partis reprirent les armes avec un redoublement de férocité et de haine. L'histoire de Provence nous a conservé les détails des horreurs sans nombre, auxquelles se livrèrent les bandes commandées par le trop fameux *Raymond de Turenne*, et par *Aymard de Souvrat*, gentilhomme d'Auvergne *1. Après avoir désolé tout le pays depuis la Durance jusqu'au Var, ce dernier menaça de faire éprouver le même sort aux vigueries de Nice. Heureusement le Baron de Bueil soudoya sa troupe pour le compte de *Louis d'Anjou*, et le détermina à se rendre dans le Royaume de Naples, en lui offrant l'appat d'un meilleur butin. Sa marche par les campagnes de Nice et par le littoral de la Ligurie, fut marquée par des dévastations sans nombre.

Dans cette circonstance *Jean de Grimaldi* rendit un service signalé à ses concitoyens, pour avoir détourné la guerre qui menaçait le pays; mais en même tems ce puissant Seigneur, ouvertement brouillé avec *Oddon de Villars*,

*1 Papon, hist. gén. de Prov.; Hist. milit. du Piémont par M.[r] le Comte de Saluces; MS. *delle cose di Nizza*, bibl. Ardiss.

Gouverneur militaire du comté de Nice, croyait son orgueil offensé de dépendre, quoique indirectement, d'un gentilhomme étranger qu'il estimait son inférieur en naissance, aussi il saisissait les moindres circonstances pour humilier le Gouverneur; il disait ouvertement que jamais il ne reconnaîtrait son autorité, et se plaignait qu'on eût mal récompensé ses services. Son frère *Louis de Grimaldi*, Seigneur de Puget-Théniers, partageait tout son ressentiment; ils jurèrent ensemble la perte de leur ennemi; celui-ci se hâta de les dénoncer à la Cour de Savoie, comme ayant traité secrètement avec *Louis d'Anjou*, pour lui livrer le comté de Nice; faute de preuves, les *Grimaldi* se justifièrent de cette imputation qu'ils qualifièrent de calomnie, et en demandèrent raison à la Comtesse Régente.

C'est alors qu'ils publièrent l'énumération de leurs griefs envers le Gouverneur; ils l'accusèrent de s'être livré à des actes de violence envers leurs vassaux, d'avoir fait essuyer de mauvais traitemens aux domestiques de la Baronne à l'occasion qu'ils étaient venus dans ses domaines, situés sur les terres de Nice, d'avoir prononcé des confiscations de sa propre autorité et sans aucun jugement, d'avoir enfin commis

d'injustices criantes pour satisfaire sa haine et ses passions particulières. A la suite de ces plaintes ils sollicitèrent hautement son rappel et la réparation des dommages soufferts. La Comtesse était elle-même en butte aux tracasseries continuelles que lui suscitaient les intrigues des courtisans. Le crédit dont jouissait *Oddon de Villars*, l'emporta sur les doléances des *Grimaldi*; furieux de n'avoir pu culbuter un rival odieux, le Baron de Bueil se livra tout entier à un aveugle ressentiment; il ouvrit l'oreille aux propositions favorables que lui fit *Louis d'Anjou*, et courut aux armes, moins par l'espoir d'agrandir ses domaines, que pour satisfaire sa vengeance *1. Ainsi la trève étant rompue, plusieurs bandes de partisans Provençaux, attirés par l'espoir du butin, passèrent de nouveau le Var et vinrent se joindre aux troupes du Baron. *Ludovic de Grimaldi* s'avança à main armée dans les vallées de ce fleuve, força plusieurs châteaux appartenans aux seigneurs qui n'étaient pas de son parti, livra aux flammes les villages qui lui opposèrent résistance, et s'abandonna à toutes les cruautés d'une

*1 Papon, hist. gén. de Prov.

haine barbare. Peut-être faut-il moins en accuser ce gentilhomme, que ses troupes indisciplinées, enrôlées parmi les pillards et les vagabonds des pays environnans : ce n'étaient que des brigands dépourvus de tout sentiment d'humanité, accoutumés au sang, aux rapines, aux plus infâmes excès *1.

Au premier avis de cette révolte, *Oddon de Villars* se mit en campagne avec le peu de troupes qu'il avait sous sa main ; mais arrêté par les difficultés des montagnes, il ne put jamais atteindre un ennemi habile à éviter tout engagement.

Dans le même tems une armée Provençale s'organisait au-delà du Var sous les ordres du Sénéchal *Georges de Marle*, et déjà plusieurs bandes s'étaient jettées dans les campagnes de Nice, menaçant d'intercepter les communications avec la ville ; le Gouverneur jugea prudent de s'enfermer dans le château, pour y attendre que la Comtesse de Savoie lui eût envoyé des secours. Alors le Baron de Bueil ne pouvant plus se contenir, ordonna impérieusement aux

*1 MS. hist. alp. marit. ; MS. *delle cose di Nizza*, bibl. Ardiss.

Consuls de Nice *1 de chasser *Oddon de Villars*, et de recevoir *Ludovic Grimaldi* à sa place, sous menace, en cas de refus, de les traiter en ennemis. Il paraît qu'il s'était ménagé quelque intelligence dans la ville et qu'il s'attendait à une émeute populaire. Il se trompa, car la fermeté des Magistrats en imposa à ses partisans; personne n'osa se prononcer en sa faveur; les citoyens courent aux armes, et imitant le noble exemple des Consuls, renouvellent le serment d'être fidèles au Souverain *2. Ils répondent à la sommation du Baron, que l'autorité du Gouverneur étant légitime, ils ne peuvent la méconnaître sans un ordre exprès de la Cour; que l'honneur leur commande de défendre ses droits, et qu'ils sont prêts à repousser par la force une injuste agression. Cette détermination énergique déconcerta les projets de *Jean de Grimaldi*, sur-tout lorsqu'il apprit

*1 Papon, hist. gén. de Prov.; MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza*.

*2 Voici les noms de ces illustres Magistrats, qui dans cette circonstance mémorable méritèrent la reconnaissance de leurs concitoyens: *Georges de Berra*, *Hugues Gragliero*, *Antoine Roissan et Jacques Faraudy*. — Série chronolog. des consuls de la ville de Nice, bibl. pub.

que *Jacques Caïs* et *André Badat* étaient partis pour Chambéry, en qualité de députés, pour aller demander des secours à la Comtesse Régente ; ils y arrivèrent le même jour, où cette Princesse, trahie par ses propres courtisans, fut forcée d'abdiquer le pouvoir et de remettre les rênes du gouvernement au Comte *Amédée* VIII, quoiqu'il eût à-peine atteint sa dix-septième année. Ce jeune Prince annonçait de bonne heure les qualités les plus brillantes du cœur et de l'esprit, avec une fermeté de caractère bien au-delà de son âge. Il accueillit gracieusement les Députés de la ville de Nice, loua leur fidélité, et leur promit protection et assistance *1.

Dès que le passage des Alpes devint praticable, il fit partir le Maréchal de Savoie *Boniface de Challant*, avec des forces suffisantes pour punir la révolte du Baron de Bueil. Arrivé à Nice au mois de juillet 1399, il se mit aussitôt en campagne, battit les rebelles en plusieurs rencontres, reprit aux *Grimaldi* les châteaux et terres dont ils s'étaient emparés, et les força à se retirer dans les hautes montagnes.

*1 Monot, annal. de Savoie, vit. Amed. Pacif.

Les rigueurs de l'hiver l'empêchèrent de poursuivre ses succès ; on se prépara de part et d'autre à recommencer la lutte au retour de la belle saison, et dans l'intervalle la ville de Nice fit tous ses efforts pour concourir aux frais de cette guerre. *Louis d'Anjou*, intéressé à soutenir la révolte du Baron de Bueil, écrivit de Naples à la Reine Marie, de faire marcher sur le comté de Nice toutes les troupes disponibles, et s'adressa en même tems au Comte de Tende, et au Marquis de Dolceacqua, les priant de réunir leurs armes à celles des *Grimaldi*, pour chasser les troupes Savoyardes, et faire rentrer la ville de Nice dans l'obéissance.

Le Maréchal de Savoie, ne voulant pas donner aux ennemis le tems de se réunir, proposa d'aller immédiatement forcer les derniers retranchemens du Baron de Bueil, pour marcher ensuite contre l'armée Provençale, si elle osait passer le Var ; mais *Amédée* VIII, conseillé par sa prudence, préféra d'employer encore la voie des négociations au moment même, où les rebelles étaient menacés d'une dernière ruine.

Jacques Caïs et *André Badat*, chargés de sonder les intentions du Baron, le trouvèrent

disposé à traiter un arrangement; *Oddon de Villars* rappelé en Piémont, en qualité de Lieutenant-Général, quitta le gouvernement de Nice, et fut provisoirement remplacé par son Lieutenant *Antoine de Chiel.*

Par convention du 3 juin 1400, *Jean de Grimaldi* mit bas les armes et renouvella l'hommage de fidélité à *Amédée* VIII, moyennant la confirmation des droits, honneurs et prérogatives de sa famille, et même il obtint la concession de quelques indemnités. A la suite de ce traité, il accepta l'échange de plusieurs fiefs et châteaux dans les vigueries de Nice, pour un équivalent en terres et fiefs situés en Piémont, dont les revenus étaient plus considérables. Il y gagna du côté de l'intérêt; mais il perdit une partie de son influence sur la masse des habitans, et tel avait été le but de l'habile négociateur *1.

Le Sénéchal de Provence *Georges de Marle* ignorait encore cette convention, lorsque son armée vint prendre position sur les bords du Var. Informé par ses émissaires, que le Baron

*1 MS. hist. alp. marit. bibl. de Turin; antiq. arch. Nic.; MS. *delle cose di Nizza*, bibl. Ardiss.

de Bueil avait fait son acte de soumission, et que les troupes Savoyardes lui tendaient une embuscade, il prit le parti de se retirer.

Louis d'Anjou, forcé par des revers inattendus à quitter le royaume de Naples, dont il avait trop légèrement rêvé la conquête, était alors à la Cour de France, sollicitant de nouveaux secours. Le Duc de Bourgogne saisit cette occasion pour offrir sa médiation afin de traiter la paix avec le Comte de Savoie; il s'agissait de discuter leurs prétentions et droits réciproques sur le comté de Nice, et de fixer au juste la somme que le Comte de Savoie réclamait, pour avances et frais de guerre à l'occasion que son ayeul *Amédée* VI, en 1382, avait assisté de ses armes *Louis d'Anjou* I, contre *Charles de Duras*, lors de son expédition dans le royaume de Naples.

Cette créance que les Ministres de Savoie faisaient monter à cent-soixante-quatre mille marcs d'or, y compris les intérêts, était incontestable, puisqu'elle reposait sur un traité solennel; la Maison d'Anjou en éludait le payement sous prétexte que la somme était à liquider, et qu'elle devait rester en dépôt jusqu'à ce qu'une paix définitive eût vuidé toutes les contestations; dans

cette complication d'intérêts et de réclamations, le Comte de Provence, n'ayant point de troupes pour continuer la guerre, et encore moins d'argent pour payer les dettes de son père, accepta avec joie la médiation proposée.

Le Duc de Bourgogne, ainsi autorisé à faire des ouvertures amicales au Comte *Amédée* VIII, lui envoya en qualité de Député Messire *Artaud*, Évêque de Sisteron, à l'effet de l'engager à traiter un arrangement. Ce Prélat arriva à Chambéry, le 4 du mois de mai 1400, presque en même tems que les envoyés de la ville de Nice *1; ils apportaient en Cour une requête des Consuls qui sollicitaient, au nom des habitans, la bonté du Prince à ne consentir aucun démembrement, ou cession avec *Louis d'Anjou*, contraire à l'intégrité du pays et aux conditions stipulées dans le traité de 1388.

Amédée, tout en montrant les dispositions les plus pacifiques, rassura les inquiétudes de ses fidèles sujets. L'histoire cite avec éloge une lettre que le Comte de Savoie consigna à

*1 *Giraud de Roccamaura et Pierre Marquesan*, ambassadeurs de la ville de Nice près la Cour de Savoie, pendant l'année 1400 (MS. *delle cose di Nizza*).

l'Évêque de Sisteron, au moment de son départ pour Paris, écrite de sa propre main *1, dans laquelle il traça avec beaucoup de sagesse, non-seulement le plan de la paix et les bases qu'il fallait lui donner pour la rendre durable, mais encore toutes les précautions de prudence, soit pour assurer la tranquillité entre la Provence et le comté de Nice, soit pour contenir les petites ambitions des Seigneurs divisés d'intérêt et de parti, soit enfin pour régler tout ce qui était relatif au commerce, au trafic territorial, et à la fourniture du sel par les gabelles *2.

Peu de tems après il nomma pour ses procureurs spéciaux auprès du Duc de Bourgogne *Guigues de Ravaux*, Seigneur de Moucy, le Chevalier *Jean de Conflans*, et *Géronime Baillard*, docteur ès-lois; ils se rendirent à Paris avec ses instructions secrètes de consentir, s'il le

*1 Monot, annal. de Savoie, vie d'Amédée VIII; Papon, hist. gén. de Prov.

*2 On voit par le dernier article de cette lettre que le commerce du sel continuait à être très-important à Nice, malgré les difficultés des circonstances; que cette ville fournissait non-seulement aux besoins des vigueries du Comté, mais encore à ceux des habitans de la Provence et de la Ligurie.

fallait, à quelques sacrifices quant au remboursement de la somme due par la Maison d'Anjou, mais de ne jamais signer la moindre cession au préjudice de l'intégrité territoriale du comté de Nice.

Louis d'Anjou, à la même époque, envoya le Chevalier *Raymond Bernard Flamens*, docteur ès-loís, et Maître *Arnould de la Caille*, Prévôt de la ville d'Aix, en qualité de ses Plénipotentiaires, pour se réunir à l'Évêque de Sisteron, mais avec des instructions toutes différentes, car ils avaient ordre d'insister pour obtenir la récupération du comté de Nice, moyennant une indemnité pécuniaire. Le Duc de Bourgogne ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui était impossible de concilier des prétentions et des intérêts si opposés, en conséquence il borna ses soins à renouveller la trève. Après plusieurs conférences, les parties se mirent d'accord et signèrent, le 12 juillet 1400, une nouvelle convention, ratifiée par les deux Souverains le 28 août de la même année, portant en substance que toute hostilité cesserait de part et d'autre pour l'espace de douze années consécutives; que l'on s'occuperait dans l'intervalle à verifier les droits ré-

ciproques; que les relations amicales entre les deux pays seraient rétablies comme auparavant, sans que sous aucun prétexte on pût faire marcher des troupes, bâtir des nouvelles fortifications, ou molester les habitans pour avoir pris part pour l'un ou l'autre Prince *1. Enfin que les Maisons de Tende, de Vintimille et de Dolceacqua seraient formellement comprises dans le traité. La prudence et la modération qu'*Amédée* VIII fit paraître pendant la durée des négociations, lui captivèrent l'estime et la confiance particulière du Duc de Bourgogne; sans doute ce Prince aurait réussi de terminer à l'amiable les contestations relatives à la possession du comté de Nice, si *Louis d'Anjou* s'était montré de bonne foi; mais ce Prince ne pouvait se

*1 Nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs en transcrivant, à la fin de ce chapitre, la copie textuelle de cette convention, telle que nous l'avons trouvée, traduite du latin, dans le traité de *Dupuy* sur les droits du Roi de France, d'autant plus que cette pièce importante, qui jette un grand jour sur la situation de la ville de Nice au commencement du 15.e siècle, n'a été produite par aucun historien de Provence, pas même par l'abbé Papon, quoique très-empressé à donner de l'étendue aux preuves de l'histoire. — Voyez (A) à la fin du chapitre.

consoler de voir son compétiteur maître d'un pays autrefois réuni aux états de Provence ; peut-être craignait-il qu'il ne portât ses vues plus loin ; aussi tout en protestant de ses intentions pacifiques, il ne cherchait qu'à éloigner un arrangement définitif, pour attendre tout du tems et des circonstances.

Ces menées n'échappèrent pas à la pénétration du Comte de Savoie ; quoiqu'en principe de droit il n'eût pas besoin d'obtenir une nouvelle sanction de l'acte du 1388, conclu par son père avec *Ladislas* Roi de Naples, il crut néanmoins qu'une renonciation définitive de la part de ce Souverain pourrait non-seulement consolider son acquisition, sous le rapport politique, mais encore rassurer les habitans de Nice sur l'issue des négociations futures ; il lui envoya à cet effet, en qualité d'Ambassadeurs, *Antoine de Chalans*, Chancellier de Savoie, et *Pierre Colombier*, Archevêque de Tarantaise ; ils exposèrent au Roi *Ladislas*, que le délai fixé pour le rachat de la ville et comté de Nice était expiré depuis plusieurs années, et qu'il était juste, pour ôter à l'avenir tout prétexte de guerre, de ratifier le traité de 1388 par un acte public et solennel.

Ce Monarque ne songeait alors qu'à se maintenir en possession du Royaume de Naples; il n'avait pas les moyens d'acquitter au Duc de Savoie les frais d'occupation et de défense de la ville de Nice; il ne lui convenait pas non plus de se brouiller avec le Comte de Savoie, au moment où la Cour de France, d'accord avec *Louis d'Anjou*, méditait une nouvelle expédition en Italie: ces motifs le déterminèrent à sanctionner son premier engagement dans les formes les plus amples pour lui et ses successeurs, déclarant renoncer à tous droits et prétentions quelconques de souveraineté sur la susdite ville et vigueries de Nice; mettant en son lieu et place le Comte de Savoie et ses héritiers, et ce, moyennant qu'il y aurait à perpétuité entre les deux Maisons paix, amitié et bonne alliance *1.

Cet acte important conclu à Viterbo le 12 du mois de janvier 1402, fut reçu par les Notaires *Marc Posselly*, *Jérôme Franco* et

*1 Monot, annal. de Sav., vie d'Amédée VIII; MS. alp. marit., archiv. roy. de Turin; MS. *delle cose di Nizza*, bibl. Ardiss.; Hon. Pastorellus in monast. S. Clarae; archiv. Eccl. Cath.; Papon, hist. gén. de Prov.

Jean Lombardo, en présence de plusieurs Princes et Seigneurs Italiens, qui le signèrent comme témoins.

C'est ainsi que *Amédée* VIII sut tromper les espérances de *Louis d'Anjou*, et ajouter à l'amour des habitans du comté de Nice en veillant à leur défense, et en remplissant les obligations qu'il avait contractées *1.

*1 Par lettres-patentes datées de Chambéry, le 2 janvier 1400, Amédée VIII évoqua à son autorité souveraine la connaissance des contestations qui s'étaient élevées entre les consuls et l'évêque, au sujet de leur jurisdiction réciproque, et prononça en faveur de ce dernier; par diplôme du 15 mars de la même année il nomma un commissaire délégué en la personne du Podestat de la ville, pour faire droit aux plaintes des vassaux du comté de Drap, qui accusaient le tribunal Ecclésiastique de concussions et de violences. C'est ainsi que ce Prince réformait de part et d'autre les abus de justice, avec la plus grande impartialité, pour assurer le bonheur de ses nouveaux sujets.

(A) Copie traduite par Dupuy, traité des Droits du Roi de France.

Traité et Trêve entre Amé Comte de Savoie, Duc de Chablais et d'Aoste, Marquis et Vicaire Général de l'Empire en Italie, et noble et puissante Princesse, Madame la Royne de Jérusalem et de Sicile, Comtesse de Provence et de Fortcalquier et de Vintimille, et le Roy Loys son fils, conclue à Paris le 12 du mois de juillet de l'année 1400, par la médiation et assistance de Monseigneur le Duc de Bourgogne.

Sur tous les débats et questions qui ont pu être pour le tems passé jusqu'à présent, entre Madame la Royne de Jérusalem et de Sicile, Comtesse de Provence, et le Roy Loys son fils d'une part, et noble puissant Prince le Comte de Savoie d'une autre part: tant pour raison de certaine demande de deniers que fait, et a fait ledit Comte à madite Dame la Royne et à son fils, à cause du voyage que fit le père dudit Comte de Savoie au royaume de Sicile, comme pour cause de la demande que madite Dame la Royne et le Roy dessus dits font et ont fait audit Comte, pour les terres qu'icelui Comte tient en pays de Provence, telles que la ville de Nice et ses vigueries, et aussi pour quelconques autres causes et occasions quelles soient.

Révérend père en Dieu Messire *Artaud* Evesque de Cisteron, et Messire *Raymond Bernard Flamens* Chevalier Docteur ès-Loys, et Maistre *Arnoult de la Caille* Prévost d'Aix, espéciauls Messagers et

Procureurs à ce constituez, ordonnez et établis pour la partie de madite Dame la Royne et le Roy son fils ;

Et semblablement Messire *Guigues Ravaux* sire de Moucy, Messire *Jean de Conflans* Chevalier, et Messire *Geronime Baillard* Docteur ès-Loys, pour la partie du Comte.

Pour honneur et révérence de notre Saint-Père, et de son bon moyen, ont traicté et accordé que toutes lesdites questions et débats quels qu'ils soyent, demeurent en estat jusques à douze ans entiers et comptéz depuis le jour que ce présent traicté sera fermé et accordé ; sans ce que durant ledit temps, une partie ne puisse faire demande à l'autre en jugement, ne déhors par voye de guerre, ne autrement, et aussi sans que l'une partie sur l'autre puisse aucune chose acquerre de nouvel au dessus dit pays de Provence, de Fourcalquier et de Vintimille, lesquels sont à présent en l'obéissance des dites parties.

Toutes fois il est accordé entre lesdites parties, que durant le tems dessus dit, madite Dame la Royne et le Roy son fils puissent prendre et mettre en leur obéissance les lieux différends, et qui de présent ne sont obéissants à l'une partie, ne à l'autre, estans ès Comtéz et terres dessus dites ; et sans ce que ledit Comte, ne autre pour luy directement ne indirectement en puissent nuls des dits lieux prendre en quelconque manière, ne acquerre ledit tems durant ; et est accordé entre les dites parties, que durant ce tems toutes manières des gens du pays et lieux qui sont en obéissance et subjection desdites parties, soit en Provence

qu'en vigueries de Nice, ou autre part, puissent à leur pleine volonté aller, venir, passer, repasser, converser ensemble, séjourner, marchander, porter et faire porter, amener et administrer vivres les uns aux autres, par mer et par terre, et par espécial de sel des gabelles de Nice, pour leur vivre tant seulement.

Toutes fois en sont exceptéz les bannis et forsyssus d'une part et d'autre, lesquels demourent en l'estat en quoy ils sont à présent. Et afin qu'entre les parties dessus dites cet accort soit plus ferme et plus sour, est dit et accordé, que durant ledit tems y ait bonne et loyale souffrance de toute guerre, de laquelle du consentement des parties dessus dites sont ordonnéz Conservateurs : c'est à savoir : *Anthoine* de *Villenove* pour la part de Madame la Royne et le Roy son fils, et pour la part dudit Comte celui qui est ou sera désigné, et auxquels s'aura recours si aucuns débats advenaient, et tout ce que par eux Conservateurs de la trieve sera ordonné et jugé sur lesdits débats, aura pleine fermeté, et sera tenu et gardé par lesdites parties officiers et sujets, et sur la peine de *mil marcs d'or*, toujours demeurant ce présent traicté en son premier estat, et en cas qu'iceux Conservateurs ne seraient d'accort, qu'il soit en puissance de notre dit Sainct Père d'en ordonner pleinement.

Item : S'il advenait qu'en pays de Provence ou en terres des vigueries de Nice pour cause d'inimicitiéz et destructions particulières, qui sont ou seraient entre aucuns, estait fait quelconques excèz par les uns contre les autres, par cette présente souffrance et soutenance de guerres dessus dites,

ne seront réputées en aucune manière enfreintes ne rompues, mais sera faite bonne justice et briève par le Seigneur de la partie offendant et injuriant, à la partie offendue et injuriée.

Item : Ledit Comte sera tenu de faire vidier victe ses gens du pays de Provence et ordonner par manière que dedans quinze jours depuis le tems de ce présent traicté sera accompli, que par ses gens, ne par quelconques estans au service dudit Comte, ne soit fait ou porté dommages au pays de Provence et de Vintimille, et aux alliés et amis de madite Dame la Royne et le Roy son fils, tels que Comtes de Tende et Marquis de *Dolcaigo.*

Et semblablement sera tenue Madame et le Roy son fils de faire de ses gens, par rapport aux terres des vigueries de Nice, tant par icelle que par les dessus dites Alliés, et par espécial de ceux de la garde. Et s'aucunes gens de l'une partie ou de l'autre prenaient de la S.t-Michel venant en çà aucunes forteresses en quelconques manières que ce soit, et par eschellement, ou aussi aucun prisonnier, que dedans quinze jours après la prise dessus dite, icelles gens soient tenues de la rendre et restituer avec touts les biens, sans contradiction aucune, sur la peine dessus dite.

Item : Se aucunes doutes ou questions sur ce présent traicté survenaient entre lesdites parties, notre dit Saint-Père, du consentement d'icelles, aura plein pouvoir d'éclairer, interpeller et déterminer tout à son plaisir.

Item : Des choses dessus dites soient faites bonnes lettres, et que la Royne et le Roy son fils dessus dits d'une part, et ledit Comte d'une autre, en

leurs propres personnes les ratifient dedans un mois et en facent bonnes lettres.

Fait à Paris en l'hôtel de Monseigneur le Duc de Bourgogne, le douzième du mois de juillet de l'année mil-quatre-cent. Suivent les signatures, etc.

Ratification du Traité de Trêve par le Comte de Savoie Amédée VIII.

Nous Amé, Comte de Savoie, Duc de Chablais et d'Aouste, et en Italie Marquis, Vicaire Général de l'Empire, faisons savoir à tous ceux que ces présentes lettres verront:

Que Nous, vues, considérées et avisées par bons et sages avis et conseils, les choses, pacts et conventions arrêtés entre nos envoyés et ceux de noble et puissante Dame la Royne de Jérusalem et de Sicile, Comtesse de Provence et le Sire Roy son fils, en la présence de notre très-cher Seigneur et Père, Monseigneur le Duc de Bourgogne, à Paris le douzième jour de juillet l'an présent mil-quatre-cent, par la teneur de nos présentes lettres et de notre certaine science et libre volonté, Nous ratifions, louons, confirmons et approuvons entièrement l'alonguement de la triève pour douze ans à commencer de la date du susdit traicté, et promettons de notre bonne foy et sur toutes obligations de nos biens, lesdites choses et triève, et chacune d'icelles avoir, tenir et observer fermes et agréables, et non alencontre faire ne venir en aucune manière, par nous ne par d'autres, et renonçons à tous droits, privilèges et actions et exceptions au présent contraires, et en plus fort, et en pleine exécution, observation et étendue desdites choses et triève, par Nous ratifiées et octroyées, Nous dit Comte de Savoie, par la teneur des notres présentes, voulons, mandons et commettons expressément à tous nos barons, banneretz, gentilshommes

et féaux hommes, conseillers et subjets de notre pays et vigueries de Nice en Provence présents et avenir, et aussi à tous nos gouverneurs, capitaines, baillis, juges, vicaires, prestes, chastellains, procureurs commissaires, sergents et espéciaux à tous nos autres officiers présents et avenir de notre dit pays et vigueries de Nice en Provence, que chacun d'eulx au contenu des présentes lettres ne viennent alencontre en aucune manière, mais icelles publient et notifient pour notoires à tous ceulx auxquels peutz où pourrait appartenir au temps avenir, nommant et instituant pour especial conservateur de la trièvе dans les vigueries de Nice et terres de Provence, pour faire valoir nos droits et raisons devers les parties de Madame la Royne et son fils le Roy, Comte de Provence, notre chier et féal Chevalier et Conseiller Messire *Anthoine de Chiel*, Lieutenant-Gouverneur de la ville, forteresse et terres des vigueries en Provence, voulant que les choses qui seront faictes et accordées par le susdit Conservateur de la trièvе, soyent regardées et considérées comme faictes et accordées par Nous Comte et Seigneur du dessus dit pays. Et comme telles en tous lieux gardées et observées, telle estant notre volonté souveraine.

Faites les présentes lettres et octroyées en notre Chastel de Chambéry, le jour vingt-cinquième du mois d'aoust l'an mil-quatre-cent.

Signées, *Amé*.

Et plus bas :

Le Chancellier de Savoie
Hugues de Lusinges.

Le même jour et an que dessus, la Reine Marie de Blois et son fils le Roi Louis d'Anjou, Comte de Provence, ont ratifié à Aix la trève conclue à Paris, et en ont fait expédier les lettres-patentes, publiées dans tous leurs états, pour que chacun eût à s'y conformer.

Chapitre II.

Négociations entre les Cours de Rome et d'Avignon pour terminer le schisme — Le Pape Bénoît XIII *vient à Nice — Concile de Pise — La ville de Nice se déclare pour le Pontife Romain — Nouvelle expédition dans le Royaume de Naples — Mort de* Ladislas *et de* Louis d'Anjou *— Concile de Constance —* Amédée VIII *reçoit le titre de Duc — La Maison d'Anjou renonce à toutes ses prétentions sur la ville et le comté de Nice.*

Le schisme continuait à désoler l'Église ; envain *Charles* VI, Roi de France, de concert avec la Cour de Savoie, employa ses soins auprès du successeur de *Clément* VII pour l'engager, au nom de la Religion et de la paix des peuples, à faire cesser cette lutte scandaleuse ; *Bénoît* XIII, nourri dans le silence et l'austérité d'un cloître, y avait fortifié son opiniâtreté de caractère ; les prières et les menaces étant inutiles, on essaya d'employer la force ; le Pontife assiégé dans Avignon par une armée Française sous les ordres du Maréchal *De Bou-*

cicault, se montra enfin disposé à soumettre la validité de son élection à la décision d'un Concile ; mais tandis que les Princes Catholiques s'occupaient à le réunir, *Bénoît* prit la fuite déguisé en pélerin, et courut de ville en ville rechauffer en Provence le zèle de ses partisans *1. Telle était alors la force de l'opinion, que personne n'osa l'arrêter, quoique son autorité comme chef légitime de l'Église fût généralement contestée ; les Cours de France, d'Aragon, de Savoie, de Provence et de Naples, eurent de nouveau recours aux négociations ; elles proposèrent aux deux Papes de quitter l'un et l'autre la thiare et de se soumettre à la décision d'un Concile général. *Grégoire* XII, moins opiniâtre que son concurrent, accepta, le premier, cette voie de conciliation *2; *Bénoît* y consentit à son tour, mais de part et d'autre on employa tant de subtilités, de prétextes et de stratagèmes, qu'on ne put jamais venir à but d'obtenir ce pénible sacrifice ; pour mieux gagner du tems, ils proposèrent une entrevue dans la ville de Savone afin de traiter, disaient-ils, un arrangement de gré à gré.

*1 Murat., annal. ital.
*2 *Idem*.

Bénoît, au mois de décembre 1404, vint s'embarquer à Marseille sur les galères Catalanes qui devaient le conduire au rendez-vous. Pendant la traversée, soit qu'il eût regret d'avoir consenti à ce rapprochement, soit qu'il voulût auparavant s'assurer de la bonne foi de *Grégoire*, il décida de s'arrêter à Nice, parce que la majorité des habitans lui était dévouée. Ceux qui n'étaient pas de son parti, l'accusèrent ensuite d'avoir provoqué sur la ville la colère du Ciel, car durant son séjour, d'environ une année, elle fut affligée par la peste et par toutes les calamités que ce terrible fléau traîne à sa suite *1.

Les galères d'Aragon entrèrent au port de Villefranche le 5 janvier, veille de l'Épiphanie, et y debarquèrent le Pape avec sa suite nombreuse, composée d'une foule de Cardinaux, de Prélats et

*1 Benedictus XIII anno 1405 pro Summo Pontifice se gerentis, qui ob schisma, quod Ecclesiam divexabat, Avenione discedens Nicæam venit, acceptusque est a Francisco Episcopo, ac Consulibus Civitatis, pro cujus partibus ad extremum usque Nicæa stetit; ex quo forsitan iratum Deum, multis incommodis publice, privatimque afflicta, experta est (Gioffr. Nic. Civit. de Episc. part. 2 p. 190). Et ecce pestis sævissima invadit Nicæam (Bened. Gononus in vit. Patr. Occid. lib. 6; MS. *delle cose di Nizza*).

de Religieux, parmi lesquels le célèbre *Vincent Ferrero*, de l'ordre des Dominicains, que l'Église a mis au rang des Saints, en récompense de ses vertus et de ses prédications Apostoliques. Ce même jour le ciel se chargea de nuages sinistres, et au milieu des éclairs parut tout-à-coup un météore enflammé qui porta l'épouvante dans toutes les familles *1, C'était, disait-on, le présage de malheurs publics, ou plutôt un avis du Ciel, dont les habitans devaient profiter! L'Évêque *François*, Référendaire de *Bénoît* XIII, s'empressa d'aller à Villefranche recevoir le Pontife à la tête de son clergé. Les Consuls, suivis du corps de la Noblesse et d'une foule immense de peuple, vinrent aussi lui présenter leurs hommages. *Bénoît*, revêtu de ses habits pontificaux, entouré d'un brillant cortège, monté sur une superbe mule blanche, fut reçu à Nice au bruit de l'artillerie

*1 Voici comment Ludovic Revelli dans son Calendrier rapporte cet événement: » 1405. Die quinta » januarii vigilia Epiphaniæ, dum ibi adesset Benedictus XIII, apparuit Nicæa, pluribus videntibus, globus ad modum lunæ clarus et resplendens » valde, discurrens, ad modum certi hominis, per » aerem, plano modo inferius versus aquilonem » protendens ».

du château et aux sons de toutes les cloches; il se rendit processionnellement à l'Église Cathédrale, marchant sous le dais que portaient l'Évêque, le Gouverneur, et les premiers Magistrats; il y fit son entrée, précédé de toutes les Confrairies et des différentes corporations Religieuses qui chantaient des hymnes pieux, entouré de cinquante jeunes gentilshommes en habits de gala, avec des flambeaux allumés *1, escorté enfin par une troupe de cavaliers, commandée par *Antoine de Chiel.*

Le Pape alla loger au couvent des Franciscains, situé sur les bords du Paglion, derrière les remparts de la ville. C'était alors un édifice remarquable par son étendue, par la commodité du site, et par le vaste enclos dont il était entouré; les Moines de S.t-François avaient jadis obtenu ce terrain de la libéralité de la Maison *Badat*: ils y dépensèrent des sommes énormes pour en faire un monastère somptueux, et il devait être réellement très-considérable, puisque l'année auparavant, à l'occasion du Chapitre général de l'ordre, on y avait reçu environ douze-cent moines, venus de la Ligurie, du

*1 MS. *delle cose di Nizza*, bibl. Ardiss.

Piémont, de la Provence et du Languedoc, pour assister à cette réunion *1; son pieux compagnon *Vincent Ferrero*, s'établit au couvent des Dominicains; là il ouvrit une mission, dont la durée se prolongea jusqu'au départ de *Pierre de Luna* *2.

*1 On a prétendu que S.t-François passant à Nice pour aller combattre les erreurs des Vaudois, fût lui-même le fondateur de l'ancien monastère des Mineurs Conventuels, jadis situé au quartier de Limpia, sous le titre de S.t-Récupéré, vulgairement appellé *S.t-Recoubre.* Cette conjecture n'est pas appuyée sur des notions assez positives, pour la donner comme un fait historique..... Ce qu'il y a de certain, c'est que le couvent de *S.t-Recoubre* étant tombé de vétusté, *Augier Badat*, riche gentilhomme de Nice, par acte du 17 novembre 1250, reçu par le notaire royal *Pierre d'Arexano*, fit donation à ces religieux du local, dont nous avons parlé, dans l'intérieur de la ville, pour y transporter leur habitation. Ce monastère à la suite des désastres successifs ayant été considérablement dégradé, fut de nouveau restauré, en 1410, par la pieuse générosité de plusieurs riches gentilshommes, parmi lesquels nous citerons *Pierre Martini*, *Ludovic Badat* et *Hugues Cats.* L'ancienne voûte de l'église s'étant écroulée en 1483, les principaux citoyens fournirent de suite aux frais de sa reconstruction (MS. *delle cose di Nizza*).

*2 Nous avons déjà cité la libéralité de *Jourdan Richieri*, noble citoyen de Nice, qui en 1243 céda

C'est au fond d'une cellule que l'adroit Pontife, assisté de ses Cardinaux, employa toute sorte de manèges et d'intrigues pour triompher de son rival, tantôt l'amusant par des promesses, tantôt l'accusant de mauvaise foi, ou le pressant de venir au rendez-vous, puis faisant naître des difficultés pour ne pas s'y rendre lui-même; au moyen de ses entraves et de ses négociations auprès des principaux Souverains, il espérait de pouvoir conserver la thiare; il regardait même le château de Nice comme un rempart assuré contre les entreprises de ses ennemis, dans le cas où ils auraient tenté d'employer la force pour vaincre sa résistance.

aux religieux de l'ordre de S.t-Dominique un terrain lui appartenant, situé au quartier dit de *Seleya*, non loin de l'ancien hôpital des lépreux; là fut bâti le couvent où les Dominicains vinrent s'établir onze ans après.

Le Cardinal Simon de Boissan, Archevêque de Milan et littérateur distingué, célébré dans les poésies de Pétrarque, mourut à Nice le 27 août 1381, lors de son passage pour se rendre à la Cour d'Avignon, et fut enterré dans le chœur de l'église de S.t-Dominique. En 1482 Christophe Gioffredo, fils de Cosme, consacra des sommes considérables à l'agrandissement de la nef et à l'embellissement du sanctuaire (MS. *delle cose di Nizza*).

Amédée VIII était trop bon politique pour se prononcer dans cette grande question ; un Concile général des Pères de l'Église devait la décider : il fallait donc attendre qu'elle fût résolue, et dans cette incertitude son intérêt et sa conscience lui commandaient de respecter l'autorité d'un Pape, auquel ses sujets accordaient vénération et obéissance. Voulant néanmoins empêcher le choc des opinions, qui, en matière Religieuse, produit presque toujours des funestes conséquences, par lettres datées de Chambéry le 1.er juillet, il défendit, sous les peines les plus sévères, aux Consuls, Juges et Officiers civils et militaires de la ville et vigueries de Nice, de se mêler en aucune manière, directement, ou indirectement, d'affaires ecclésiastiques, les exhortant d'attendre avec calme et résignation la décision du Concile.

Cependant le Pontife Aragonais, habile à faire mouvoir les ressorts de sa politique, se livrait en public à tous les actes d'une dévotion exemplaire ; paraissait indifférent aux résultats des négociations, et ne se montrait occupé que des besoins du Clergé. Il employa ses premiers soins à terminer les anciennes contestations, en fait de juridiction, entre l'Évêque et l'Abbé de

Saint-Pons *1, à la grande satisfaction des habitans de Nice, presque toujours entraînés dans ces querelles.

Il visita en détail l'intérieur de chaque Monastère, donnant son attention au rétablissement d'une exacte discipline et à l'observance des instituts, provoquant enfin par lui-même toutes les améliorations qui lui étaient indiquées par les circonstances et par les besoins particuliers de chaque communauté.

Le couvent des Augustins nouvellement établi dans l'enceinte de la ville inférieure fixa particulièrement ses regards *2; il intervint per-

*1 L'abbaye de S.t-Pons était alors gouvernée par Robert de *Rupecula*, d'une famille distinguée de Provence (Chronol. Abat. S. Pontii).

*2 On croit que très-anciennement l'église de S.t-Estienne de Cortine, située au voisinage du port de Villefranche, où s'établirent ensuite les religieuses de l'ordre de Citeaux, était desservie par des moines de l'ordre de S.t-Augustin. En 1154 Guillaume *Bouza* leur fit donation de plusieurs terres qu'il possédait au quartier de Montgros, et Raymond *Ausan*, gentilhomme renommé, dont on retrouve le nom dans plusieurs anciennes chartes, les enrichit par de nouveaux dons. Cela résulte d'une inscription qui existait en 1161 dans l'ancienne chapelle de S.t-Estienne de Cortine près Villefranche.

Les Augustins se transportèrent plus tard au fau-

sonnellement à un arrangement conclu entre l'Évêque et le Prieur *Pierre Gautier*, relativement à l'administration de l'Église paroissiale de S.t-Martin, située au quartier de *Camas*, qui fut confiée aux soins apostoliques de ces moines. Il s'intéressa auprès des Consuls en faveur des Carmélitains pour leur obtenir un emplacement dans l'enceinte de la ville, du côté de la porte Marine, à l'effet d'y bâtir un nouveau Monastère, attendu que l'ancien, situé au-delà du Paglion, non loin de l'hôpital des lépreux, tombait en ruine *1. Enfin il reçut

bourg de *Sincaire* ou soit de *Riquieri*, hors la porte *pairolière*; la Communauté s'y fixa non loin du Paglion, dans l'endroit même où s'élève aujourd'hui la façade de la place *Victor* du côté du chemin de Villefranche; mais les guerres des Angevins et les ravages continuels du torrent ayant détruit cet édifice, l'Evêque François, référendaire de Bénoît XIII, du consentement du Chapitre, céda à ces religieux l'église paroissiale de S.t-Martin, *positam ad Campum Martium*, *nunc Camas*, en échange du couvent et des jardins attenants qui passèrent en propriété à l'Evêque; cela résulte d'un acte en date du 28 mars 1405, reçu par le notaire *Roccamaura*. C'est là que les Augustins bâtirent leur nouveau monastère, en détruisant plusieurs vieilles masures attenantes à l'église (MS. *delle cose di Nizza*).

*1 Non loin de l'hôpital des lépreux nommé S.t-

la visite de la Bienheureuse *Colette*, venue tout-exprès à Nice pour solliciter la réforme de l'institut de l'ordre de S.te-Claire, et fit assigner à ces religieuses un local entre le château et la ville supérieure, pour s'y établir en cas de guerre, les autorisant à conserver le couvent de *Richiés* et à l'habiter en tems de paix, lorsqu'elles n'avaient aucun danger à courir *1.

Lazare, situé au-delà du Paglion, sur la route du Var, où il existe encore une petite chapelle de ce nom, dans l'endroit vulgairement appellé le *Paradis*, parce que plus tard ce site fut planté en jardins d'orangers, les Carmélitains possédaient un monastère sous l'invocation de *S.te-Maire de Mont Carmel*, ou soit *lo Carme Viell*. Les mêmes motifs qui avaient déterminé la translation des Augustins, engagèrent Bénoît XIII à solliciter les Consuls, afin d'accorder aux Carmélitains un emplacement dans l'intérieur de la ville pour leur nouvelle habitation; ils obtinrent en conséquence la cession d'un terrain, que Gioffredi désigne sous le nom de *Podium de Costa ex parte urbis inferiori*, où ils firent construire un nouveau couvent (Gioffred. de Episc. pag. 190; MS. *delle cose di Nizza*).

*1 Le couvent des religieuses de l'ordre de Citeaux existait très-anciennement aux environs du *Mont-Olive*, au-delà du golfe de Villefranche, sous le titre de *S.t-Etienne de Cortine*: ayant été ruiné par les Sarrasins, leur nouveau monastère fut bâti non loin des remparts de Nice au moulin dit

Sur ces entrefaites la ville de Florence lui envoya des Députés, afin de l'engager à effectuer ses promesses; *Grégoire* XII venait de débarquer au port de Gênes, annonçant les meilleures dispositions pour un arrangement définitif. Les galères de la République arrivèrent au port de Villefranche le 7 du mois de septembre 1406.

Richiés, dans la propriété de la famille *Varletto*, très-distinguée parmi les gentilshommes du pays, et ces religieuses s'y transportèrent vers le milieu du douzième siècle. Ce fait historique résulte de plusieurs chartes, et notamment d'un acte du 16 octobre 1422, reçu par le notaire *Ludovic Massilia*, où l'on voit figurer Antoine de Caïs, chevalier de S.t-Jean de Jérusalem, qui vend à Jean-Baptiste Varletto, capitaine d'armes de la ville de Nice, un petit jardin, attigu au moulin de *Richiés*, pour être annexé au couvent des religieuses de Citeaux, avec promesse de faire ratifier l'acte de vente par l'*Abbé de Toronet*, qui tenait ce monastère sous sa jurisdiction immédiate.

Les religieuses de *Richiés* obtinrent à cette occasion un nouveau local situé entre la ville supérieure et le château, appellé dans la suite *le Monastié*, pour s'y refugier en tems de guerre; la bulle définitive d'autorisation est en date du 20 juillet 1407 (Arch. Eccl. Cath.; Hon. Pastorellus in Monast. S. Clara hist.; Gioffred. de Episc.; MS. *delle cose di Nizza*, bibl. Ardiss.).

La peste qui à cette époque exerçait à Nice ses funestes ravages, détermina le Pape, peut-être plus que les instances des Florentins, à se mettre en route pour Savone. On ne prenait alors aucune précaution sanitaire; les habitans se confiant exclusivement à la Providence, continuaient à se livrer, comme à l'ordinaire, aux affaires publiques, et malgré les nombreuses victimes de ce fléau destructeur, les cœurs endurcis par l'habitude du malheur, ne refusaient pas de se donner aux plaisirs, toutes les fois qu'ils en trouvaient l'occasion. Ainsi au mois de septembre de cette même année, à l'occasion du mariage de *Pierre Louis Grimaldi*, fils aîné du Baron de Bueil, avec *Cathérine Gattiluzzo*, illustre demoiselle de Gênes, on fit à Nice de grandes réjouissances pour célébrer cet hyménée *1. Le Baron profita de la circonstance pour solliciter les bontés du Comte de Savoie, à l'effet de terminer quelques différends qui existaient encore relativement aux

*1 Cathérine apporta en dot cinq-mille florins d'or, somme très-considérable au commencement du 15.e siècle. Les nôces se firent au palais Grimaldi avec beaucoup de magnificence (MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza*, bibl. Ardiss.).

fiefs de Torrettes-Revest et de Maria : *Amédée* VIII consentit à lui en donner l'investiture *1, moyennant la réserve du haut hommage, avec renouvellement de l'indult pour tous les griefs passés, sous la condition que le Baron prêterait de nouveau le serment de fidélité.

A cette même époque la ville de Nice envoya à Chambéry, en qualité de ses Députés, *Hugues Graglieri* et *Barthélemy de Souliers*, pour se plaindre du Chancelier de Savoie, qui, au préjudice des anciens privilèges, avait nommé des étrangers aux emplois judiciaires. Leur réclamation fut favorablement accueillie par le Souverain ; mais, comme il était alors engagé dans la guerre du Montferrat, il saisit cette circonstance pour demander à ses sujets du comté de Nice quelques secours pécuniaires pour hâter le succès de ses armes. Les Députés, au nom des vigueries de Nice, offrirent un don de six-mille francs d'or, et obtinrent en cor-

*1 Par diplôme définitif du 21 juin 1408, le 19 du mois d'avril précédent, *Pièrre Lasçaris*, Comte de Vintimille et de Tende, renouvella l'acte de trêve et d'alliance avec le Comte de Savoie, s'obligeant à lui prêter hommage dans les trois mois successifs, et de l'assister de ses armes dans la guerre du Montferrat (MS. hist. alp. maritim.).

respectif de cette somme la confirmation pleine et entière du privilège dont il s'agit *1. Si nous devons en juger par cet acte, où figurent quatre gentilshommes avec la qualité d'Ambassadeurs de Nice, nous devons croire que le Comte de Savoie jugeait prudent de tenir à la Cour de Chambéry, ceux parmi les principaux habitans qui, par leurs richesses, leur naissance et leur crédit, pouvaient lui offrir des garanties de fidélité, dans un tems sur-tout, où la continuation du schisme, les prétentions de la Maison d'Anjou et l'esprit de vertige qui agitait les familles puissantes, pouvaient encore lui inspirer de l'inquiétude.

Les galères de Florence étant heureusement arrivées à Savone, on se flatta que l'entrevue des deux Papes rendrait enfin la paix à l'Église. Vain espoir! Tout-à-coup le bruit se répand que *Bénoît*, multipliant les prétextes et les difficultés, a de nouveau rompu

*1 Cet arrangement fut conclu au château de Chambéry, en présence du Chevalier *Ludovic de Grimaldi*, *Jean de Roccamaura*, *Ludovic Marquesan* et *Pierre Malletti*, licencié en droit, tous les quatre désignés dans l'acte Ambassadeurs de la ville et vigueries de Nice (M. hist. alp. maritim.; MS. *delle cose di Nizza*).

les négociations. Le Roi de France, fatigué de ces nouvelles entraves, donne ordre au Maréchal *de Boucicault*, commandant les galères de Gênes, de s'assurer de la personne de l'opiniâtre Pontife ; celui-ci, en ayant été informé par ses émissaires, prend la fuite, se sauve au port de Livourne, s'y embarque sur un navire Catalan et se met à courir la mer.

Le voilà donc pour la seconde fois errant, fugitif et poursuivi, mais toujours plus entêté à ne pas se dessaisir de la thiare. Les vents contraires l'obligèrent de relâcher au port de Villefranche ; la crainte d'y être arrêté le fit repartir presque aussitôt ; arrivé à Marseille, toujours tourmenté par les mêmes inquiétudes, il ne s'y trouva pas plus en sûreté, et alla bientôt s'enfermer dans les murs de Perpignan, place de premier ordre, que le Roi d'Aragon consentit à lui céder pour sa résidence.

Le Maréchal de Boucicault arriva devant le port de Villefranche quelques heures après le départ du Pape. Il se disposait à continuer sa poursuite, lorsqu'il fut lui-même attaqué par une flottille de corsaires Barbaresques, dont l'audace ne respectait alors aucun pavillon.

Le combat s'engagea dans la matinée du 20

septembre 1408, en face du château de Nice, et en présence de toute la population accourue en armes sur le rivage.

Quoique le Maréchal n'eût avec lui que deux galères, il attaqua les pirates avec tant de courage et de résolution, que ceux-ci, après une lutte de quelques heures, se retirèrent en désordre vers les côtes d'Afrique *1.

Tout-à-coup les Pères de l'Église, assemblés au Concile de Pise, ayant perdu l'espoir d'opérer une réconciliation, prirent le parti vigoureux de déposer les deux Papes. Le 17 juin 1409 ils donnèrent la thiare au Cardinal *Pierre de Candie*, surnommé *Philarge*, recommandable par sa piété et par sa haute sagesse, proclamé sous le nom d'*Alexandre* V *2.

Cet acte de fermeté ne fit qu'augmenter les plaies de la Religion ; au lieu de deux Papes il y en eut trois!..... Le Roi de France, les Comtes de Provence et de Savoie, la République de Gênes, et presque tous les Princes

*1 MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza*.

*2 Les fonctions de notaire, secrétaire apostolique au Concile de Pise furent remplies par *Raymond Garneri* de Nice, Chanoine de la Cathédrale (MS. alp. marit.).

Italiens et Allemands, se déclarèrent pour le nouveau Pontife *1. *Grégoire* se retira dans le royaume de Naples, où il continua à exercer une ombre d'autorité. *Bénoît*, enfermé dans les remparts de Perpignan, conserva sous son obéissance la Sicile et la péninsule Espagnole. *Alexandre*, reçu dans Rome comme le seul successeur légitime de *Pierre*, était digne de son élévation, mais il n'en jouit pas long-tems, car il mourut à Bologne le 28 du mois d'avril 1410. Les Cardinaux Romains lui donnèrent pour successeur *Balthasar Cossa*, connu sous le nom de *Jean* XXIII. Ce nouveau Pape, entièrement dévoué aux intérêts de la Maison d'Anjou, sollicita vivement le Roi de France de tenter la conquête du royaume de Naples. Il espérait ainsi de pouvoir triompher de l'opiniâtreté de *Grégoire* XII et de forcer ensuite *Bénoît* XIII à la soumission; l'exécution de ce plan exigeait le concours de tous les Princes qui reconnaissaient

*1 Quoique François Evêque de Nice fût une créature du Pape Bénoît XIII, il se soumit le premier à la décision du Concile; ainsi les sentimens de son devoir l'emportèrent sur ceux de l'affection et de la reconnaissance (Arch. de l'Egl. Cath.; MS. *delle cose di Nizza*).

son autorité ; le Comte de Savoie, sollicité de prendre part à cette guerre, allégua ses engagemens avec le Roi *Ladislas* ; il avait sagement adopté le système de ne jamais se mêler des affaires d'autrui, lorsqu'elles ne compromettaient pas ses intérêts particuliers ; il mérita ainsi le nom de *pacifique*, titre bien plus glorieux que celui de conquérant, puisque l'un est fondé sur les vertus qui assurent la félicité des peuples, l'autre sur l'ambition qui cause leurs calamités et souvent leur ruine !

La République de Gênes continuait à vivre sous la protection directe du Roi de France, mais la conduite despotique du maréchal de *Boucicault* ayant irrité les esprits de la populace, elle se révolta, et la majeure partie de la garnison française fut pour la troisième fois presqu'entièrement massacrée. Le Comte de Savoie ne put alors lui refuser ses secours pour la récupération de la ville de Gênes ; en compensation des frais de guerre, *Charles* VI s'obligea de mettre au pouvoir d'*Amédée* la ville et le château de Vintimille, pour en jouir lui et ses successeurs en toute souveraineté *1. Cette convention fut signée le 4

*1 MS. hist. alp. marit.

du mois d'octobre 1409 au château de Moncallier.

Nous ne nous arrêterons pas aux détails d'une guerre qui n'eut aucun résultat heureux pour le Monarque Français : il suffit de dire en raccourci, pour l'intérêt particulier de l'histoire que nous écrivons, que la place de Vintimille, défendue par une garnison Française, fut assiégée par les Génois; *Dominique* et *Barthélemy Doria* la cernèrent du côté de terre, tandis qu'*Ottobon Giustiniani* l'attaqua du côté de la mer avec les galères de Naples. La ville fut prise d'assaut le 19 juin 1410; le vainqueur, selon la coûtume barbare de ce tems-là, ne fit aucun quartier aux vaincus; le château capitula huit jours après, et aussitôt les *Doria* y mirent une forte garnison pour le Marquis de Montferrat.

L'année suivante un corps de partisans français, auxquels se réunirent quatre-cent bannis de la République de Gênes, surprit à son tour cette ville infortunée, et la livra de nouveau à un horrible pillage; *Jean de la Chambre*, alors Gouverneur de Nice, donna la main à cette expédition, malgré la peste qui continuait ses ravages; les galères de Gênes, sous la conduite de *Braçço de Franchi*, un des plus braves

capitaines de la République, ne tardèrent pas à paraître devant Vintimille, et les Français capitulèrent pour la seconde fois. Ainsi le traité de Moncallier n'eut pour le Comte de Savoie aucun résultat avantageux, car les Génois s'étant mis sous la protection de *Visconti*, Duc de Milan, redoutable par sa puissance et par son ambition, il fallut renoncer à l'espoir de posséder le château de Vintimille *1.

Les armemens considérables que l'on faisait en Provence pour l'expédition de Naples, obligèrent *Amédée* VIII à prendre des précautions pour la défense de ses propres états; il fit renforcer la garnison de Nice, leva des nouvelles troupes et prit une attitude imposante pour attendre l'issue des grands événemens qui se préparaient. L'orage alla fondre sur le Royaume de Naples. D'abord la fortune fut favorable à *Louis d'Anjou;* mais n'ayant pas su profiter de ses premiers succès, il se vit bientôt obligé de retourner en Provence avec les débris de son armée, ruinée par la désertion, les fatigues et la débauche. La mort de *Ladislas* suivit de près son triomphe; il laissa le trône à sa sœur

*1 Giustin., annal. di Genova; MS. hist. alp. marit.

Jeanne II, veuve de *Guillaume d'Autriche*. Presque dans le même tems *Louis d'Anjou* paya son tribut à la nature ; *Louis* III, son fils, à-peine âgé de quatorze ans, lui succéda sous la régence de la Reine *Yolande*.

L'Empereur *Sigismond* mit à profit ces événemens pour s'occuper de la paix de l'Église, toujours divisée entre trois Papes. Il sollicita la réunion d'un Concile général à Constance, pour essayer de terminer cette déplorable lutte. *Jean* XXIII s'y laissa entraîner dans l'espoir d'être conservé comme seul et légitime Pontife, mais il ne tarda pas à s'en repentir ! ..... La majorité des Pères de l'Église n'était pas disposée en sa faveur ..... Le Comte de Savoie envoya *Ludovic de Grimaldi*, frère du Baron de Bueil, pour assister aux délibérations du Concile, en qualité de son Ambassadeur *1. Ce seigneur jouissait d'une grande réputation d'habileté dans les négociations ; il s'insinua si bien dans l'esprit des Cardinaux et des Prélats influens, que pendant toute la durée de cette réunion il était préférablement consulté et employé à concilier tous les intérêts.

*1 Annal. Eccl. Concil., pag. 388 ; MS. alp. marit.

Inquiet sur le résultat des délibérations du Concile, le Pape *Jean* prit une détermination fatale. Dans la nuit du 20 mars 1405, il s'évada de Constance déguisé en paysan, et se retira à Schaffouse, dans les états de *Frédéric*, Duc d'Autriche, où il fit une rétractation de son adhésion au Concile, ordonnant aux Pères assemblés de se séparer sur-le-champ, sous peine d'excommunication.

Cet événement inattendu vint ajouter au scandale de l'Église. Tous les Princes Chrétiens en furent indignés..... Ils se réunirent à l'Empereur *Sigismond*, pour forcer *Frédéric* d'Autriche à consigner le Pontife. Le Duc, menacé de la perte de ses états, consentit à le livrer prisonnier. Alors intervint une sentence du Concile en date du 29 mai de la même année, qui déclara les trois Papes également déchus de toute autorité Ecclésiastique, et les somma de faire leur abdication dans un délai péremptoire, sous peine d'être traités selon la rigueur des lois contre les hérétiques.

Jean fit le premier son acte de soumission; *Grégoire* envoya son abdication formelle par déclaration du 4 juillet suivant; mais *Pierre de Luna*, confiant dans l'appui de *Ferdinand*,

Roi d'Aragon et de Castille, demeura inébranlable dans sa première résolution ; il prétendait qu'étant Pape légitime il obéissait à la voix du Ciel, qu'aucune puissance sur la terre ne pouvait le dépouiller de son autorité ; il demanda même une entrevue à l'Empereur *Sigismond*, voulant, disait-il, lui faire connaître que ses refus étaient indépendans de sa volonté. *Ludovic de Grimaldi*, chargé de négocier cette conférence entre l'Empereur et le Roi d'Aragon, fit désigner la ville de Nice pour le lieu du rendez-vous *1. *Amédée* VIII y consentit volontiers ; il passa les Alpes pour s'y rendre personnellement dans le même tems que le Roi d'Aragon et l'Empereur se mirent en route dans cette bonne intention. *Sigismond* débarqua au port de Villefranche avec huit-cent gentilshommes et mille chevaux, espérant d'y voir arriver l'opiniâtre Pontife. Il avait amené avec lui nombre de Cardinaux et de Docteurs pour soutenir les droits des Pères du Concile *2 ; mais *Bénoît* ne tint pas sa parole : chassé de Per-

*1 Murat., annal. ital. ; MS. hist. alp. marit.

*2 Alberti, ist. di Sospello, part. 1, cap. 21, pag. 152 ; Abrégé de l'hist. de la Maison de Savoie, tom. 2, pag. 28.

pignan, assiégé dans le fort de Collieure, il prit la fuite pour la troisième fois et alla s'enfermer dans le château de Tortosa, forteresse inexpugnable, dont ses partisans s'étaient rendus maîtres.

Cette étonnante obstination décida le Concile de Constance à ne plus garder aucun ménagement; il nomma pour gouverner l'Église *Othon*, Cardinal diacre de S.t-Georges, qui prit le nom de *Martin* V.

Tous les Princes Chrétiens, fatigués du schisme, se mirent immédiatement sous son obéissance; le Roi d'Aragon annonça lui-même à *Pierre de Luna* qu'il fallait se soumettre, s'il voulait éviter une dernière catastrophe, ce qui le détermina finalement à abjurer ses erreurs *1.

C'est au retour du voyage de Perpignan, que l'Empereur ayant visité le Comte de Savoie dans

*1 L'acte d'abdication de Pierre de Luna est en date du 13 mai 1419; il obtint un pardon général et la conservation du Chapeau de Cardinal; mais il jouit peu de cette faveur inespérée, car le 22 du mois de décembre de la même année il fut appellé à rendre compte devant le Tribunal de Dieu des malheurs qu'il avait causés par son funeste entêtement (Murat., annal. ital.).

sa résidence de Chambéry, lui confirma la haute dignité de Vicaire général de l'Empire en Italie; et par diplome du 14 février 1416 érigea en Duché la souveraineté de Savoie, voulant ainsi récompenser le zèle qu'il avait fait paraître pour le bien de la Religion *1. Il faut dire aussi que sa reconnaissance était d'accord avec sa politique, car il songeait alors à créer une puissance intermédiaire entre la France et l'Italie, pour s'en servir de barrière contre l'ambition des Princes de la Maison de Bourbon.

Avant de terminer ce chapitre nous devons entrer dans quelques détails au sujet des négociations qui suivirent le renouvellement de la trève avec le Comte de Provence en 1400, et qui se terminèrent par le traité de Chambéry de 1419, à la suite duquel la Maison d'Anjou renonça définitivement à toutes ses prétentions sur la ville et comté de Nice; nous sommes forcés de retourner sur nos pas pour ne laisser rien à désirer à nos lecteurs, relativement à cet acte important qui ramena la paix, et fit cesser toutes les inquiétudes.

*1 Samuel Guichenon, hist. de la Maison de Savoie; MS. hist. alp. marit.

Par un article secret de la trève de douze ans, le Duc de Bourgogne s'était réservé d'employer ses bons offices pour obtenir la conclusion de la paix, trois années avant la reprise des hostilités. En 1409 les parties signèrent un compromis, d'après lequel elles soumettaient réciproquement leurs contestations à l'arbitrage des Ducs de Berry et de Bourgogne. Le premier était beau-père du Comte de Savoie et oncle de Louis d'Anjou, le second leur beau-frère et cousin; ce devait être plutôt un arrangement de famille, qu'une négociation de Souverain à Souverain. *Louis*, qui continuait à prendre le titre de Roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, donna pouvoir à Messires *Robert Lathomus*, *Jean Dupuy* et *Guillaume du Saignet*, ses Conseillers, de comparaître devant les seigneurs Arbitres, aux fins de discuter ses droits et prétentions sur la ville et comté de Nice, avec les envoyés d'*Amédée* VIII *1, et de traiter d'un arrangement à

*1 Le compromis fut signé à Toulon le 3 du mois d'avril 1409, reçu par le notaire Poncet de Rossetto, secrétaire royal. On y voit figurer comme témoins *Jean de Sadoc* docteur et *Pons Cats* licencié en droit, tous les deux nobles citoyens de Nice,

l'amiable. Ils avaient reçu l'instruction de persister à demander la réunion de la ville de Nice et de ses vigueries au comté de Provence, comme partie de l'héritage de la Reine *Jeanne*, échu à la Maison d'Anjou, et quant aux sommes réclamées par le Duc de Savoie, pour les avances faites par son ayeul *Amédée* VI, à l'occasion de l'expédition de Naples, d'offrir jusqu'à la concurrence de cent-vingt-mille francs capital et intérêts, payables à termes convenus *1. Les Ducs de Berry et de Bourgogne entraient parfaitement dans ses vues. Ils écrivirent à *Amédée* VIII de choisir un endroit qui lui serait agréable pour s'y réunir en conférence,

et conseillers de Louis d'Anjou (Dupuy, traité des droits du Roi de France). — *Pons Caïs*, cadet de l'illustre famille de ce nom, dont nous avons parlé dans la première partie de cet ouvrage, avait suivi le parti de la Maison d'Anjou. Jurisconsulte renommé, négociateur habile, homme de mœurs et de probité, il parvint ensuite aux premières charges de la magistrature. La Reine Yolande le nomma, en 1348, juge-mage de Provence. Dans ses lettres-patentes, datées du château d'Angers le 23 du mois d'août, il est qualifié : » Egregius, nobilis, et sapientissimus vir *Pontius Caïs* consiliarius noster » dilectissimus ac fidelissimus etc. » (Papon, hist. gén. de Prov.; MS. hist. alp. marit.).

*1 Dupuy, traité des droits du Roi de France.

à l'effet d'y traiter la paix. Ce Prince répondit à ces propositions amicales, que pour la moitié du mois d'août de l'année courante il se rendrait à Lyon, désignant pour son logement *l'hôtel du Chapeau Rouge*, et nommant en son lieu et place, en cas d'empêchement ou de maladie, le Chancellier de Savoie *Henry de Colombier*, et ses deux conseillers *Ponchan de Bergart* et *Gérard du Faür*; il terminait son message, en invoquant la justice des illustres négociateurs, relativement à ses droits, titres et raisons sur la ville et vigueries de Nice *1. Malgré ses bonnes dispositions, le Duc de Savoie, informé secrétement que les Princes arbitres, gagnés par le Roi de France, avaient promis de prononcer en faveur de la Maison d'Anjou, ne jugea pas à propos de se rendre aux conférences de Lyon, ni d'y envoyer ses Commissaires, ce qui rompit toute négociation. Par lettre du 1.er du mois d'août, le Duc de Bourgogne informa de ce désappointement *Louis d'Anjou*, qui se trouvait encore dans le royaume de Naples, et par une autre lettre du 28 du même mois, dont le sire de *Laval*

*1 Samuel Guichenon, hist. de la Maison de Savoie; Dupuy, traité des droits du Roi de France.

fut le porteur, il lui exprima son regret de ne pouvoir plus s'occuper d'une affaire qui devait se terminer autrement que par un arbitrage *1.

Telle fut l'issue de cette négociation infructueuse : cependant la trève allait expirer à la fin de 1413!! Pour éviter une rupture qui eût ramené tous les malheurs de la guerre, *François de Gourié*, Archevêque de Narbonne, offrit au nom de *Louis d'Anjou* une prolongation de l'armistice pour l'espace de deux ans, et *Amédée* y consentit à la sollicitation des habitans de Nice, qui craignaient d'essuyer les nouveaux brigandages des partisans Provençaux. D'ailleurs il espérait qu'à force de bons procédés la Maison d'Anjou renoncerait enfin à d'injustes prétentions!

Cet espoir se réalisa à la mort de *Louis* II. La Régente *Yolande d'Aragon*, de mœurs douces et pacifiques, donna pleins pouvoirs à *Pons de Caïs*, son Conseiller, de renouer les négociations avec la Maison de Savoie. C'était déjà un grand pas fait vers la paix, car cet homme vertueux, quoique dévoué aux intérêts de la Reine, n'en était pas moins bon Niçard;

*1 Dupuy, traité des droits du Roi de France.

et comme tel, porté à se rendre utile à ses concitoyens. D'abord il obtint que la trève serait encore prolongée jusqu'au 21 juillet 1418. Les deux Cours tombèrent enfin d'accord; par traité signé à Chambéry le 5 octobre 1419, la Reine Régente renonça, au nom de *Louis d'Anjou* III, son fils mineur, pour lui et ses héritiers, à tous droits et prétentions quelconques sur la ville, les vigueries de Nice, ses dépendances et appartenances, dont elle fit cession, transport et abandon à perpétuité au Duc de Savoie *Amédée* VIII et à ses héritiers, moyennant quittance de sa part de la somme de 164000 francs d'or, en extinction de la créance du Comte *Amédée* VI sur *Louis d'Anjou* I, pour avances et frais de guerre dans l'expédition de Naples. La convention fut ratifiée à Aix le 26 du même mois, et à Chambéry le 10 novembre suivant *1. Ainsi furent heureusement rétablies entre la Provence et le Comté de Nice, les relations de bonne amitié et de commerce, au grand avantage des deux populations!!

*1 Samuel Guichenon, hist. de la Maison de Savoie; Dupuy, traité des droits du Roi de France; Augustin Della-Chiesa, Corona Reale; Bouche, hist. de Provence; MS. hist. alp. marit.

CHAPITRE III.

Arrivée et séjour à Nice du Duc de Savoie — Plaintes des habitans contre les officiers de justice — Renouvellement du droit de passage, dit de Villefranche *— Troubles au sujet de l'élection des Magistrats — Construction d'une nouvelle route pour le trafic du sel —* Amédée VIII *se retire à l'hermitage de Ripaille — Gouvernement de* Louis, *Prince de Piémont — Guerre civile entre les habitans de Nice — Convention de* 1438 *— Nouvelles fortifications ajoutées au château — Il devient une forteresse de premier ordre.*

Il n'y a pas de plus douce jouissance, que celle du retour de la paix, après une guerre longue et désastreuse ! Ainsi nos ames s'ouvrent à la joie et aux plaisirs lorsqu'aux rigueurs des sombres frimats succèdent les fleurs et les belles journées. La nouvelle de l'arrivée imminente du Souverain chéri vint encore ajouter aux transports des habitans de Nice !!... *Amédée* VIII voulut visiter ses fidèles sujets au-delà des Alpes, pour s'occuper plus particulièrement de leur

bonheur. Il franchit le col de Tende vers la fin du mois de mai 1420, suivi d'une Cour brillante *1, conduisant des troupes fraîches et des provisions destinées pour la garde et l'approvisionnement du château. La ville de Sospello, où il s'arrêta deux jours à son passage, s'empressa la première de lui offrir l'hommage de son dévouement *2. Pendant ce délai les Niçards ne pouvaient contenir leur impatience de voir et de saluer le Prince Pacifique, dont ils avaient déjà éprouvé l'attachement et les bienfaits. L'entière population accourut à sa rencontre avec des rameaux d'olivier, bien analogues à la circonstance ; l'Évêque, les Magistrats de la ville, à la tête d'une députation de la noblesse, allèrent l'attendre au château de Drap, où le Duc arriva dans l'après-midi du cinq juin.

Les sentimens les plus sincères de respect et

*1 Parmi les personnages de distinction qui accompagnèrent Amédée VIII, nous citerons *Henri de Mont-Majeur*, guerrier renommé et Capitaine général de la garde Ducale ; *Jean de Beaufort*, Chancellier de Savoie ; *Boniface de Chalans*, Chevalier du Collier, et *Pierre de Bonnivault*, nommé Gouverneur de Nice (MS. *delle cose di Nizza*).

*2 Alberti, hist. de Sospello.

d'amour signalèrent cette première entrevue; pressé de se rendre aux vœux de son peuple, le Prince se mit en route pour Nice aux cris sans cesse répétés de *vive Savoie!* Arrivé aux portes de la ville, les Consuls lui en offrirent les clefs *1, et lui exprimèrent dans une courte harangue, prononcée par *Raymond de Blacas*, combien les habitans, satisfaits de jouir de sa présence, regrettaient de ne pouvoir célébrer son arrivée d'une manière plus conforme à leurs désirs, attendu les malheurs de la dernière guerre. L'orateur termina son discours en priant S. A. d'accepter l'expression unanime des cœurs fidèles, *hommage bien préférable*, dit-il, *à tout ce que la richesse et le luxe peuvent offrir* *2! Le Prince, par un sourire plein de bonté, exprima à la foule empressée, qu'il savait apprécier ces sentimens. Sa figure noble et majestueuse laissait éclater toute sa satisfaction: Il était en habit de guerre, couvert du manteau Ducal, monté sur un superbe cheval, entouré

*1 Voici les noms des quatre Consuls qui complimentèrent le Duc de Savoie: *Raymond Blacas*, *Antoine Papacino*, *François Tubia*, avocat, et *Jacques Cairasco* (Chron. des Consuls de la ville de Nice; Bibl. Civit. Nic.).

*2 MS. *delle cose di Nizza*, bibl. Ardiss.

de ses courtisans et de ses gardes. Il entra dans la cité au milieu des acclamations du peuple dans l'ivresse de la joie. Nous ne nous arrêterons pas aux rejouissances qui célébrèrent l'arrivée du Souverain ; les détails nous manquent: nous dirons seulement qu'*Amédée* VIII trouva le séjour de Nice tellement agréable, qu'il s'y arrêta pendant tout l'été, s'occupant sans relâche des besoins de ses sujets et des moyens de leur créer des nouvelles ressources. Il donna particulièrement ses soins à favoriser le commerce maritime, parce qu'il le regardait, avec raison, comme la première source des prospérités publiques ; il fit construire à ses frais deux galères destinées à défendre le littoral contre les pirates Africains ; ordonna de promptes réparations à l'arsenal et au chantier Ducal, qui tombaient en ruines ; et pour engager les armateurs étrangers à venir y construire, comme auparavant, des bâtimens de commerce, il défendit, par Lettres-Patentes du 20 juin de cette année, aux officiers et gardiens des susdits établissemens, d'exiger aucun droit de construction, sous peine d'être destitués de leurs emplois *1. Il renouvella les représailles de mer,

*1 MS. hist. alp. marit.

précédemmènt accordées contre les corsaires Pisans, Florentins et Catalans *1, et interposa son autorité pour terminer à l'amiable différentes contestations qui s'étaient élevées entre l'Évêque *Jean de Barla* et les familles *Riquieri* et *Blacas*, relativement au fief de Drap, et entre les *Riquieri* et les *Grimaldi*, au sujet de leurs prétentions sur le château et terres de Levens *2.

*1 Par lettres-patentes, datées de Bellay en Savoie, le 2 du mois de mai 1412, Amédée VIII avait déjà accordé aux habitans de Nice les représailles dont il s'agit, à l'occasion qu'une galère de Florence osa capturer, jusques dans le port de Villefranche, une galéotte chargée de marchandises pour compte du négociant *Marinet Arnaud* de la ville de Barcelonnette (MS. hist. alp. marit.).

*2 Conformément à l'usage établi sous les Comtes de Provence, les Evêques de Nice, lors de leur élévation à l'épiscopat, renouvellaient leur hommage au Souverain pour le fief de Drap. *Jean de Barla*, du village de Bourg en Savoie, nommé à la chaire de Nice en 1409, n'avait pas rempli cette formalité, sous prétexte que les contestations élevées par la Maison d'Anjou, au sujet de la souveraineté du Comté de Nice, n'étaient pas définitivement décidées; vaincu cependant par les instances du Duc de Savoie, il se décida deux ans après à prêter l'hommage dans les formes usitées; l'acte en fut dressé à Thonon le 5 du mois de juin 1411, non-seulement pour la terre de Drap, mais encore pour

Fidèles à remplir les engagemens contractés par son ayeul, il s'empressa de révoquer plusieurs aliénations précédemment faites au préjudice du Baron de Bueil, et contraires aux privilèges des communes, confirmant en cette occasion les statuts des quatre vigueries, et mettant ordre

celle de S.[t]-Blaise, en qualité d'administrateur de l'abbaye de S.[t]-Pons (Arch. Episc. Nicia; MS. hist. alp. marit.). Mais Bertrand Riquieri et Raymond Antoine Blacas, conseigneurs des terres de S.[t]-Blaise et de Merindol, réclamèrent vivement leur part de jurisdiction sur le fief de Drap, dont ils se prétendaient en jouissance en vertu d'anciens titres. Le 7 du mois de septembre 1414 il intervint une sentence arbitrale de *Jean de la Chambre*, gouverneur, lieutenant-général du Comté de Nice, qui imposa silence aux parties par défaut de preuves suffisantes; celles-ci profitèrent du séjour du Souverain à Nice, pour renouveller la contestation, qui fut enfin terminée au profit de l'Evêque, moyennant le débours d'une légère somme (MS. hist. alp. marit.). Un procès plus sérieux existait depuis long-tems entre *Guillaume Riquieri* et *Jean de Grimaldi*, Baron de Bueil, relativement à la possession du château de Levens. Les parties plaidèrent pardevant Amédée VIII, qui par sentence du 20 juin 1420 en adjugea la propriété à Jean de Grimaldi, lequel paya à son compétiteur la somme de trois-mille florins d'or (MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza*).

aux abus d'autorité, auxquels ses officiers se livraient par-fois impunément.

En reconnaissance de ces bienfaits, la ville de Nice offrit au Souverain un don gratuit de dix-mille florins d'or *1, somme considérable dans un tems où le numéraire était devenu extrêmement rare, à la suite de la longue stagnation du commerce.

Aux approches de l'automne *Amédée* VIII repassa les monts, accompagné de plusieurs gentilshommes du pays, parmi lesquels le Baron de Bueil et *Jean de Grimaldi*, seigneur d'Antibes, dont il appréciait particulièrement le dévouement et les mérites *2. *Pierre de Bonnivault* resta au Gouvernement de Nice. Ce Seigneur, connu par la douceur de son caractère et par l'affabilité de ses manières, n'eut pas cependant assez de prudence pour se maintenir en bonne harmonie avec l'autorité Consulaire, toujours inflexible lorsqu'il s'agissait de soutenir les anciennes prérogatives communales.

*1 MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza.*

*2 *Jean de Grimaldi*, seigneur d'Antibes, homme de mer de réputation, passa ensuite au service du Roi de France, en qualité de Commandant les galères de Gênes, soldées contre le Roi d'Angleterre Henri V (MS. hist. Alp. marit.).

Le Duc était à-peine parti, que les officiers du domaine se permirent de prononcer la confiscation des biens de deux marchands de la ville, au préjudice de leurs héritiers, sous prétexte qu'ils s'étaient livrés à l'usure. C'était le moyen ordinaire dont ils se servaient pour réduire les successions *ad manus Domini ;* comme ils avaient une bonne part à ces confiscations, la cupidité était continuellement excitée aux dépens de la justice ; les Consuls de la ville, Juges Suprêmes en matière de commerce, en vertu des anciens statuts, élevèrent leurs plaintes contre ces saisies, qu'ils qualifièrent de spoliations. Mais *Pierre de Bonnivault* n'en fit aucun cas, et confirma la sentence : ce conflit d'autorité mit les habitans en rumeur ; ils décidèrent d'envoyer leurs Députés à la Cour de Savoie *1, pour solliciter la réintégration des condamnés, et la réforme de cet abus. Ceux-ci

*1 Voici les noms des personnes choisies pour cette députation : pour la viguerie de Nice, *Hugues Graglieri*, jurisconsulte et premier Consul, et *Antoine Braudi*, licencié en droit; pour la viguerie de Sospello, *Barthélemi Martini*; pour la viguerie de Puget-Theniers, *Pierre Grisole*, et pour celle de Barcelonnette, *Hugues Guiramandi* (MS. hist. alp. marit.).

arrivèrent à Thonon, où séjournait alors le Duc, le 27 avril 1421 ; ils obtinrent de la justice du Souverain des lettres-patentes datées du 7 mai de la même année, portant cassation de la sentence des officiers domaniaux, et abolition à perpétuité de la peine de confiscation pour cause d'usure. A la suite de ces doléances *Pierre de Bonnivault*, accusé d'avoir participé aux concussions des officiers inférieurs, eut la mortification d'être rappelé en Savoie; on lui donna pour successeur *Ludovic de Ravoire*, seigneur de Gerbaix, dont le caractère conciliant et l'intégrité reconnue, achevèrent de faire renaître la bonne harmonie entre les habitans et les employés civils et militaires; il fut habilement secondé par *Assalo Tonduti*, Comte de Falicon, nommé au commandement du château. Ce Seigneur, que nous avons déjà vu figurer dans l'expédition de 1388, jouissait alors de toute la confiance de son maître, et d'une grande influence sur l'esprit des habitans *1.

Ces démêlés étaient à-peine terminés, qu'un événement bien plus important vint causer la ruine du commerce de Nice. *Alphonse*, Roi

*1 Papiers de la famille Alli de Maccarrani.

d'Aragon, chassé du royaume de Naples par les partisans de *Louis d'Anjou* III, et par les victoires du Connétable *Jacques d'Attendole*, surnommé *Sforza*, si renommé dans les annales d'Italie *1, conçut le projet audacieux d'une vengeance barbare.

Se trouvant en mer avec sa flotte pour regagner les rivages de la Catalogne, il surprit la ville de Marseille qu'il livra pendant trois jours à toutes les horreurs d'un saccage. Une soldatesque effrénée, poussée par la soif du butin et par l'animosité nationale, après avoir triomphé de la faible résistance des habitans, pénétra dans les maisons des particuliers et dans les magasins du commerce, pillant tout ce qui tombait sous sa main, ruinant ce qu'elle ne pouvait emporter, sans aucune distinction d'amis ou d'ennemis, car alors la ville de Marseille était devenue pour la seconde fois l'entrepôt général du commerce de la Méditerranée. Les Marseillais se repentirent, mais trop tard, de n'avoir pas prêté l'oreille aux avertissemens que leur avaient donné les Consuls de la ville de Nice *2; les négocians Niçards en éprouvèrent

*1 Murat., ann. ital.

*2 La catastrophe de Marseille eut lieu le 7 du

des pertes énormes; vainement le baron de Bueil *Ludovic de Grimaldi*, qui continuait à résider à la Cour de Savoie pour ses intérêts particuliers *1, employa son crédit auprès du Duc, pour obtenir la juste réparation de ces dommages *2. Que pouvait la voix de l'équité et

mois de décembre 1423; on aurait pu facilement l'empêcher, en prenant d'avance quelques précautions de défense, car une galère Catalane ayant relâché au port de Villefranche, à la suite d'une grosse mer, le capitaine confia le projet de cette expédition à une femme du pays, qui en informa *Bertrand Riquieri*, seigneur d'Eza, premier Consul de la ville de Nice. Celui-ci s'empressa d'en écrire aux Consuls de Marseille, mais malheureusement ces magistrats ne tinrent aucun compte de cet avis (MS. hist. alp. marit.).

*1 Par acte du 10 août 1424 *Ludovic de Grimaldi* céda à Amédée VIII une rente annuelle de 300 florins sur les gabelles de Nice, et une autre de 200 florins sur la châtellerie de Menton, moyennant la mise en possession de la Vallée de Massoins, et l'investiture du fief de Puget-Theniers (MS. hist. alp. marit.).

*2 Par l'événement de Marseille plusieurs familles se trouvèrent tout-à-coup réduites à la misère; il fallut que la charité des habitans les plus aisés vînt à leur secours, et c'est alors qu'on sentit tout l'avantage d'un établissement pieux, récemment introduit dans la ville sous le nom de *Confrérie de la Miséricorde*; on le dut au zèle des Consuls

de la raison auprès d'un Monarque puissant, blessé dans son orgueil, qui ne connaissait que la loi du plus fort!! L'intérêt particulier du commerce fut sacrifié aux intérêts politiques; en effet, comment *Amédée* VIII aurait-il pu s'exposer aux conséquences d'une rupture avec la Maison d'Aragon, au moment où l'Europe était en armes pour la querelle de Naples, et que les rivages de Nice, continuellement ravagés par les pirates, avaient besoin de protection au lieu de leur attirer de nouveaux ennemis? Le Duc de Savoie trouva dans les ressources de son génie des moyens plus assurés pour faire refleurir le commerce; il

André Granerio, *Antoine Caïs*, *Pierre Massilia* et *François de Berra*, qui en 1422 décidèrent l'abbé de S.[t]-Pons *Ludovic Azon* à céder à cette société religieuse un local dépendant de l'église de S.[te]-Réparate, pour s'y établir : l'acte est du 30 novembre de la susdite année (Arch. Sodalit. Miser.; Gioffr., de Episc. Niciens.). La Confrérie de la Miséricorde a obtenu dans la suite plusieurs privilèges particuliers, non-seulement de la part des Souverains Pontifes, mais encore de la munificence de la Maison de Savoie; elle continue à s'occuper des œuvres de bienfaisance, qui forment les bases de son institution, et entretient un Mont-de-piété pour le secours des familles indigentes.

renouvella les anciennes franchises du port de Villefranche, tombées en désuétude pendant les dissensions avec la Maison d'Anjou, et s'offrit d'entretenir à ses frais un nombre suffisant de galères, pour la défense du littoral, moyennant que les navires étrangers payeraient le droit de passage, tel qu'il avait été anciennement établi. *Charles* VII, Roi de France, reconnaissant l'avantage de cet établissement, y consentit sans difficulté; par ordonnance datée de S.t-Germain en Laye le 26 septembre 1426, il prescrivit à tous les bâtimens portant pavillon Français, chargés en marchandises, venant des côtes d' Italie, d'acquitter ce droit, fixé à 2 p. 100 sur la valeur de la cargaison, se réservant seulement les provisions, étoffes et denrées, purement destinées pour le service royal *1. Cette convention avec le Monarque Français eut les plus heureux résultats pour le commerce; non-seulement elle décida les autres Puissances maritimes à respecter l'établissement du port de Villefranche, mais encore à le fréquenter, ce qui ouvrit un nouveau champ aux spéculations, et aux entreprises de mer.

*1 *Notizie sul Porto franco e distretto di Villafranca* (Bibl. Royale de Turin).

Heureux et puissant au sein de la paix, *Amédée* VIII, en donnant des soins constans à l'administration intérieure de ses états, suivait avec prudence la marche de sa politique, toute appliquée à consolider sa puissance, en affaiblissant autant que possible les grands vassaux et seigneurs, qui lui donnaient de l'ombrage. *Ludovic Lascaris*, par testament du Comte *Pierre* son père, avait reçu en apanage les fiefs de Limon et de la Briga; il étala à la Cour de Chambéry un luxe disproportionné à ses moyens, qui lui fit contracter des dettes considérables. Poursuivi par ses créanciers, il eut recours au Duc de Savoie et offrit de lui céder ces deux seigneuries, moyennant la somme de vingt-mille florins d'or, et la jouissance pendant sa vie d'une rente égale au produit annuel de ces fiefs. L'offre ayant été acceptée *1, la prise de

*1 Par acte du 5 juillet 1426, signé au château de Chambéry. — En vertu de ce contrat, Ludovic de Ravoire, Gouverneur de Nice, se rendit dans le fief de la Briga pour en prendre possession au nom de son Souverain. Les habitans prêtèrent hommage au Duc de Savoie le 17 novembre de la même année, en présence d'Honoré Marchesan, seigneur de Cauderaze et de Roccasparviera, et de Jean de Solariis, conseigneur de Châteauneuf (MS. hist. alp. marit.; Alberti, hist. de Sospello).

possession suivit immédiatement cette convention. Le Comte de Tende apprit avec un profond chagrin ce démembrement de l'héritage de ses ayeux, mais forcé de dévorer son dépit, parce qu'il n'était pas en mesure de pouvoir rompre avec le Duc, il attendit des circonstances plus favorables, qui ne tardèrent pas à se présenter. Les intrigues de ses agents rallumèrent les torches de la discorde entre la noblesse et la bourgeoisie de Nice : il espérait de susciter la guerre civile dans le Comté, et à l'aide de ces désordres, de pouvoir reprendre de force les terres de Briga et de Limon. Cependant la prudence que firent paraître *Pierre de Belfort*, nommé Gouverneur à la place du sieur de *Ravoire*, et *Ludovic Badat* Évêque de Nice *1, trompa ses espérances. Ces trou-

*1 *Ludovic Badat*, d'abord nommé à l'abbaye de S.t-Pons, fut élevé à l'épiscopat par le Pape Martin V, en récompense de ses vertus. On lui donna pour successeur à la susdite abbaye *Ludovic de Ponte*, seigneur de Lombriasc, natif de la ville d'Asti.

Ludovic Badat assista aux Conciles de Florence et de Bâle, où il se fit remarquer par ses talens et par la pureté de sa doctrine (Archiv. Eccl. Cath.; Gioffr., de Episc. Niciens.).

bles commencèrent en 1431, à l'occasion de l'élection des Magistrats. Les nobles prétendaient exercer exclusivement la police de la ville et le maniement des deniers publics; la bourgeoisie soutenait les prérogatives de l'ancien consulat, qui établissaient des droits égaux entre les quatre classes.

L'aigreur que l'on mit de part et d'autre dans ces dissensions, occasionnèrent une émeute populaire; on courut aux armes, on se menaça réciproquement, et des menaces passant aux voies de fait, quelques conseillers nobles furent insultés et poursuivis dans les rues; ceux-ci voulurent en tirer vengeance, le sang allait couler, lorsque le Gouverneur et l'Évêque accoururent au milieu des groupes, et parvinrent, à force de prières, à calmer les plus mutins; ils se rendirent ensemble au conseil, où *Ludovic Badat*, parlant au nom de la Religion et du respect dû au Souverain, engagea les deux partis à lui soumettre la contestation. Au premier bruit de l'émeute de Nice, *Amédée* VIII fit partir deux de ses conseillers, *Jean Richiard* et *Lambert Doéri*, docteurs ez-lois, chargés de prendre des informations *1, et d'in-

*1. MS. *delle cose di Nizza*, bibl. Ardiss.

timer aux parties de comparaître, par députés, devant le Tribunal Ducal.

Il fallut obéir! Après de longs débats entre les envoyés chargés de discuter les droits et prétentions réciproques *1, il intervint une sentence datée de Ripaille, le 16 juillet 1432, qui régla l'élection des Magistrats et l'exercice des attributions consulaires conformément aux anciens privilèges des habitans *2. La noblesse se soumit en murmurant, les bourgeois se réjouirent de leur triomphe, et l'orgueil blessé se promit de rallumer la discorde à la première occasion favorable.

En prononçant contre les intérêts de la noblesse, *Amédée* VIII ne consulta que sa justice et les engagemens que son père avait contractés dans la convention de 1388, s'étant particulièrement obligé de maintenir irrévocablement les anciens privilèges et statuts municipaux de la ville de Nice et de ses vigueries.

*1 Le corps de la noblesse nomma en qualité de ses députés *Honoré Marchesan*, *Foulques de Berra* et *Ludovic Gioffredo*, et celui de la bourgeoisie, *Honoré Roccamaura*, *Ludovic Prioris* et *Estienne Pagani* (MS. *delle cose di Nizza*).

*2 MS. hist. alp. marit., Bibl. Roy. de Turin.

Toujours, décidé à favoriser la classe industrieuse, il accueillit avec empressement l'offre d'un gentilhomme nommé *Paganino Dalpozzo*, qui proposa d'ouvrir à ses frais une nouvelle route à travers les montagnes du Comté, pour le transport du sel en Piémont, moyennant l'établissement d'un droit de péage à son profit *1. L'exploitation du sel était alors une branche très-considérable du commerce de Nice; on le tirait en grande partie des salines situées le long du rivage de la mer, depuis le *Magnan* jusqu'au Var, dans l'étendue du terrain vulgairement appellée les *Sagnes* *2. Les fermiers des ga-

*1 Un cadet de la famille *Dalpozzo*, originaire d'Alexandrie, vint s'établir à Nice vers la fin du 14.e siècle, et s'y livra à des spéculations maritimes qui lui réussirent au-delà de ses espérances; son fils *Paganino* augmenta encore sa fortune, ce qui le mit à même d'entreprendre diverses constructions et travaux qui ont rendu son nom célèbre (MS. *delle cose di Nizza*). Voilà comment ses descendans, possesseurs de grandes richesses et comblés d'honneurs, furent depuis lors comptés parmi les plus illustres gentilshommes de Nice!

*2 Le *Magnan*, petit torrent qui coule à trois quarts de distance à-peu-près entre le *Paglion* et le Var. Des excavations pratiquées en 1625 dans la campagne de la famille *Capello*, située auprès du *Magnan* vers l'embouchure de la mer, firent

belles avaient le droit de s'associer d'autres négocians; ils approvisionnaient non-seulement le Piémont et la Savoie, mais encore la Provence, la rivière de Gênes et une partie de la Lombardie *1. La route tracée par *Paganino Dal-pozzo*, par l'échelle de Levens, Utelle, Lantosca, S.t-Martin et la chaîne des Montagnes, qui aboutit à Vinay, et aux vallées de Coni, offrait plusieurs avantages remarquables: l'économie du tems et des frais de transport, une plus grande facilité pour le passage des mulets chargés et l'affranchissement des avanies sans nombre que l'on faisait auparavant essuyer aux conducteurs, à leur passage sur les terres du Comte de Tende, ou sur celles de Menton et de Vintimille *2. Les Châtelains de ces deux

retrouver les traces des anciennes salines (MS. *delle cose di Nizza*).

*1 *Les Sagnes*, marais qui s'étend depuis la pointe dite de *Caras* jusqu'à l'embouchure du Var; il était anciennement beaucoup plus considérable, attendu que l'industrie des cultivateurs en a rendu une grande partie à la culture.

*2 Le passage du *Col de Tende* était jadis extrêmement périlleux, non-seulement à cause des frimats et des glaces, mais encore parce qu'il fallait le franchir sur un sentier très-étroit, reste de l'ancienne route des Romains, extrêmement dégradé

villes se permettaient sans cesse des vexations et des violences qui excitèrent plusieurs fois les plaintes des négociants et les réclamations du Duc de Savoie *1. L'ouverture de la nouvelle route sur un territoire indépendant, protégé par le Souverain, encouragea les expéditions commerciales, réveilla l'industrie des habitans et créa des ressources aux montagnards jusqu'alors cachés au fond de leurs rochers sau-

et entouré d'affreux précipices. Les communications étaient sans cesse interceptées, soit à cause de ces difficultés, soit par les brigandages que commettaient les vassaux du Comte de Tende, montagnards farouches et cruels, souvent excités par la jalousie et la cupidité de leurs seigneurs.

*1 Pour réprimer ces violences, Amédée VIII fut obligé de recourir à *Philippe Marie Visconti* Duc de Milan et seigneur de Gênes, avec lequel il venait de conclure un traité d'alliance ; il porta nominativement des plaintes contre *Jacques Gribaudi*, Châtelain de Menton et de Monaco, qui saisissait les mulets, arrêtait les conducteurs, et les faisait ensuite rançonner, pour leur accorder le passage. Le Duc de Milan fit satisfaction à son allié, destitua le châtelain, et ordonna aux habitans de Monaco et de Menton de refaire les dommages et pertes qu'ils avaient fait essuyer injustement au commerce de Nice (Lettres-patentes du 14 octobre 1434 ; MS. hist. alp. marit., Bibl. Roy. de Turin).

vages. Les premiers travaux, commencés vers la fin de 1431, furent entièrement achevés en 1434; le nom de *Paganino Dalpozzo*, proclamé par la reconnaissance de ses concitoyens, mérite de vivre dans l'histoire, à côté de ces hommes généreux qui, favorisés par la fortune, savent justifier ses dons, en les employant à l'avantage public; il consacra sa vie entière à faire fructifier le commerce, à exciter l'émulation du bien et des entreprises utiles, à fournir du travail et de l'occupation *1 à la classe indigente, dont il fut pendant une longue vieillesse le soutien et le père. Le Duc de Savoie le nomma Conseiller de commerce, Entrepreneur général des gabelles, Directeur du chantier des constructions : il mourut à la fin du règne de *Louis* I, regretté par l'entière population, laissant après lui une grande réputation de vertu, de bonne foi et de générosité.

*1 La route construite par *Paganino Dalpozzo* était entièrement pavée selon le genre ancien, ornée de plusieurs ponts jettés à grands frais sur la *Vesubia*, et sur les torrents qui se précipitent du haut des montagnes. Ce même gentilhomme prit aussi l'entreprise d'une nouvelle route de Breglio à la Briga, et fit construire deux ponts en pierre sur la *Roya* (MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza*).

Quoique le traité de paix de 1419 eût anéanti toutes les prétentions de la Maison d'Anjou sur le comté de Nice, *Amédée* VIII, pour mieux en consolider les bases, fit négocier auprès de la Reine *Yolande*, le mariage de sa fille *Marguerite de Savoie* avec *Louis d'Anjou* III, Roi de Jérusalem et de Sicile et Comte de Provence; la Cour de France ayant approuvé cette union, *Bertrand de Beauveau*, chargé de la procuration du Roi, qui se trouvait alors à Naples, épousa la Princesse au nom de son maître *1. Elle vint s'embarquer au port de Villefranche sur les galères Napolitaines, pour aller rejoindre son époux; les habitans de Nice célébrèrent son arrivée par des rejouissances d'autant plus sincères, que l'alliance des deux familles était une assurance de plus pour la durée de la paix. Cependant la Providence qui se joue des calculs humains, trompa de si bélles espérances. *Louis d'Anjou* III mourut sans postérité à la fleur de son âge, laissant sa succession au Prince *René*, son frère, et *Marguerite de Savoie* descendit d'un trône

*1 Samuel Guichenon, hist. de la Maison de Savoie; Papon, hist. gén. de Provence.

qu'elle eût embelli autant par ses graces, que par ses vertus *1.

Une autre alliance non moins illustre, consola *Amédée* VIII du mauvais résultat de la première; *Louis*, Prince de Piémont, épousa *Anne de Lusignan*, sœur de *Jean*, Roi de Cypre, qui déjà avancé en âge et n'ayant point d'enfans lui laissait l'espoir de posséder un jour ce royaume. La Princesse vint débarquer à Nice au printems de l'année 1435, accompagnée d'une cour brillante; les Consuls la reçurent avec les plus grands honneurs. Les rues qu'elle traversa pour se rendre au palais, étaient jonchées de fleurs..... Quel hommage plus assorti pouvait-on offrir à une jeune épouse toute brillante de fraîcheur et de beauté *2!!

Elle partit pour Chambéry après deux jours de repos, laissant parmi les habitans un doux souvenir de son affabilité et de ses bienfaits: mais la joie qu'avait fait naître cet hyménée,

*1 Marguerite de Savoie épousa en secondes nôces *Ulric Comte de Witemberg*; elle obtint le Duché du Bar en Provence, en restitution de sa dot qui s'élevait à la somme de 33,000 écus d'ór (Transact. du 11 octobre 1466; Papon, hist. gén. de Provence).

*2 MS. hist. alp. mar.; MS. *delle cose di Nizza*.

fut presqu'aussitôt troublée par un événement funeste! *Amédée* VIII perdit son épouse *Marie de Bourgogne*, fille de *Philippe le Hardi*, qu'il aimait tendrement; frappé de ce coup inattendu, il forma le projet bizarre d'abandonner le tumulte des affaires et les jouissances de la Cour, ayant fait construire un hermitage à Ripaille, non loin du lac de Genève, il s'y retira avec un petit nombre de ses courtisans. Là il fonda l'ordre religieux et militaire de S.t-Maurice, célèbre dans les annales de la Savoie, et quoique livré à la méditation et à la pénitence, il continua, encore pour quelque tems, à tenir d'une main assurée le timon des affaires publiques *1. Cependant pour se soulager en partie du fardeau du gouvernement, il nomma son fils aîné *Louis*, Prince de Piémont, en qualité de son Lieutenant-général dans les provinces au-delà des Alpes. La ville de Nice était alors divisée

*1 Pasquier, Poggio et Monstrelet, historiens du 15.e siècle, en parlant de l'illustre hermite de Ripaille, l'ont injustement accusé d'hypocrisie; mais Muratori dans ses annales, et l'historien de la Maison de Savoie, le vengent de cette calomnie, en assurant qu'il sut allier l'humilité et la rigidité monastique avec la sagesse et la fermeté d'un bon Souverain.

d'intérêts et de partis entre la famille *Grimaldi* et celle des *Caïs*, rivales d'ambition et de puissance. *Ludovic de Grimaldi*, celui qui avait cédé au Duc de Savoie les fiefs de Limon et de la Briga *1, vivait depuis quelque tems à Nice, faisant beaucoup de dépenses, tenant maison de seigneur, mais saisissant toutes les occasions qui se présentaient pour mortifier les *Caïs*, qu'il haïssait particulièrement. Un excès de colère l'entraîna au tombeau. Tandis que ses parents célébraient ses funerailles dans l'Église des Dominicains, *François de Caïs*, emporté par une aveugle vengeance, se permit, à la tête de quelques étourdis, de troubler la pompe funèbre, renversant le cercueil, emportant les oblations, injuriant et frappant les assistants, même les Religieux, sans aucun respect pour cet asile sacré. Cet événement ralluma une haine dont nous verrons bientôt les tristes conséquences; le Pape *Eugène* IV lança

*1 *Louis de Grimaldi* étant mort sans postérité, les fiefs qu'il possédait dans la vallée de Massoins passèrent à son frère *Jean* Baron de Bueil. Celui-ci envoya à Ripaille le Comte *Pierre* son fils aîné pour en recévoir l'investiture du Duc de Savoie, moyennant l'hommage qu'il prêta le 20 du mois d'avril 1435 (MS. hist. alp. marit.).

contre les coupables une bulle datée de Florence le 3 du mois d'octobre 1435, dans laquelle, en fulminant les censures de l'Église, il ordonna à l'Évêque de les poursuivre criminellement *1. La famille *Grimaldi* de son côté demanda réparation de l'outrage ; mais il paraît que le crédit de la famille *Caïs* et de ses adhérents paralysa ces mesures de rigueur, car il n'existe aucune sentence de condamnation contre *François de Caïs;* au contraire nous le voyons de nouveau figurer dans les troubles qui suivirent cet événement, et provoquèrent la guerre civile. Le Prince de Piémont était alors occupé à soutenir les intérêts du Duc de Milan contre la République de Gênes. Fatigué de la domination de *Philippe Marie Visconti*, *Thomas de Campo Fregoso*, puissant par ses richesses et par son crédit, excita les Génois à la révolte, et se fit proclamer Doge. Aussitôt le bruit des armes retentit dans toute la Ligurie ; les uns prirent parti pour *Visconti*, les autres pour la République, selon leurs intérêts et leurs passions particulières. Les habitans de Vintimille, de Dolceacqua et de Monaco se déclarèrent contre

*1 MS. hist. alp. mar.; MS. *delle cose di Nizza.*

le Duc de Milan, et commencèrent leurs incursions sur les terres du comté de Nice, se livrant, comme à l'ordinaire, aux dévastations et aux violences qui marchent à la suite des révolutions. *Amédée* VIII, intéressé à calmer cet orage, mais craignant l'inexpérience du Prince de Piémont, envoya à Nice en qualité de Gouverneur-général, *Nicode de Menton*, guerrier renommé, habile à manier les affaires dans les circonstances les plus difficiles, jouissant de la haute réputation que donnent les talens, l'activité et le courage.

Son arrivée en imposa aux haines particulières qui divisaient les habitans, ainsi qu'à l'audace des ennemis extérieurs. *Nicode* alla les punir, dans leurs propres foyers, des ravages qu'ils avaient commis sur les terres de Nice; il songeait même à faire le siège du château de Dolceacqua, lorsqu'il reçut sa nomination de Capitaine-général, commandant la flotte Chrétienne, destinée à aller chercher à Constantinople le Patriarche et les Évêques de la communion Grèque, dont le Concile de Bâle avait négocié la réunion à l'Église Romaine; Le Pape *Eugène* VI fit choix de *Nicode de Menton* parce qu'il appréciait son mérite. On lui donna

pour Lieutenant au gouvernement de Nice *Jacques de Valperga*, Conseiller Ducal, homme d'esprit, mais administrateur insouciant. Nous ne suivrons pas cette expédition dans ses résultats infructueux ; nous dirons seulement que le Capitaine-général partit du port de Villefranche le 6 du mois d'août de l'année 1437, avec trois galères de Savoie, auxquelles se réunirent celles de Provence et du Pape ; attaqué par les corsaires Catalans à la hauteur de l'île de Sardaigne, il fit prisonnier, après un combat opiniâtre, le Capitaine *Rodriguez*, devenu la terreur de la Méditerranée, et l'envoya à Nice, où il fut enfermé dans les prisons du palais dit le *Château vieux* *1. Pendant l'absence de *Nicode de Menton*, les Génois recommencèrent leurs incursions sur la frontière, ce qui détermina les Consuls d'envoyer des députés à *Thomas de Campofregoso* à l'effet de demander la suspension des hostilités *2. Tandis

*1 *Rodriguez* obtint la liberté quelques années après moyennant une forte rançon payée au gouverneur (MS. hist. alp. marit.).

*2 Les Consuls envoyèrent à Gênes en qualité de députés *Antoine Drago* et *André Malletti* ; ils en apportèrent des lettres du 27 février 1436, dans lesquelles Thomas de Campo Fregoso, Doge de là

que ces Magistrats faisaient négocier la paix avec la République, les deux partis qui s'agitaient depuis long-tems dans la ville de Nice, entraînés par ce vertige d'orgueil, qui dans les réunions politiques échauffe si facilement les esprits, renouvellèrent leurs contestations, au sujet de l'élection des Magistrats et des droits Municipaux, avec une telle animosité, que cette fois-ci les prières et les persuasions de l'Évêque *Ludovic Badat* ne purent calmer l'effervéscence. Aux élections de 1437, les *Grimaldi*, les *Marquesan*, les *Riquieri*, les *Roccamaura* et plusieurs autres gentilshommes des plus marquans, demandèrent l'exclusion des *Caïs* et de ses partisans, comme s'étant rendus coupables de sacrilège; *François de Caïs*, particulièrement outragé dans sa personne, fit partager son ressentiment aux *Galléan*, aux *Flotte*, aux *Cairaschi* et autres adhérents; ils se mirent tous ensemble à courir la ville criant à l'injustice, excitant les bourgeois *1 à ne pas per-

République, accordait la demande de la ville de Nice (M. histor. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza*).

*1 Parmi les principaux bourgeois qui se prononcèrent contre la décision du conseil, on doit citer

mettre la violation des anciens statuts. Ainsi qu'il arrive dans les contestations de cette nature, le peuple prit part à la querelle; les uns pour, les autres contre, selon qu'ils étaient poussés par l'intérêt ou par la passion; il en résulta une véritable guerre civile, non-seulement parmi les habitans de Nice, mais encore dans les villages des vigueries, où ces seigneurs particuliers exerçaient une grande influence.

L'ambition et l'orgueil offensés allumèrent des haines, des vengeances réciproques, que la voix de la Religion ne put contenir. On osa même méconnaître l'autorité du Prince, on se porta à de tels excès, que le Duc de Savoie, craignant une révolte, se hâta de faire partir *Nicode de Menton*, récemment de retour de son expédition de Constantinople *1, avec un bon nerf

les *Ruffi*, les *Roissan*, les *Brandi* et les *Paoli*, familles anciennes qui jouissaient de toutes les prérogatives acquises dans l'exercice des charges consulaires (MS. *delle cose di Nizza*).

*1 L'expédition de Constantinople coûta des dépenses considérables sans aucun avantage pour la Religion; le Patriarche Grec, après de belles promesses, refusa de s'embarquer, et le Pape ayant perdu toute espérance de pouvoir réunir les deux Eglises, rompit enfin la négociation (Baron., annal. Eccl.).

de troupes pour rétablir la tranquillité et punir les coupables. Au bruit de son arrivée chaque parti lui envoya d'avance des députés, pour essayer une justification : il les reçut à Sospello avec un front sévère, et leur intima de retourner à Nice, où bonne justice serait faite. Le Gouverneur y fit son entrée le 4 du mois de mars 1438 avec un appareil militaire imposant ; le lendemain il créa un Tribunal entièrement composé d'étrangers, et il ordonna la poursuite des premiers moteurs de la révolte ; plusieurs furent arrêtés et condamnés à l'exil, d'autres prirent la fuite, et échappèrent ainsi à un châtiment plus rigoureux *1. Les juges délégués dans cette affaire prononcèrent qu'en punition des excès, auxquels les habitans s'étaient livrés, ils avaient encouru la perte de leurs anciens privilèges ; mais le Gouverneur ne voulut pas prendre sur lui l'exécution d'une mesure qui aurait pu amener des troubles plus sérieux : il en déféra à la décision du Souverain, et en at-

*1 Nous n'avons pas trouvé les noms des condamnés ; il faut croire que les familles intéressées au procès, en auront fait disparaître les traces, pour ne pas flétrir leur honneur (MS. *delle cose di Nizza*).

tendant il s'empara des clefs de la ville qu'il retint en son pouvoir *1. Dans cette circonstance l'Évêque *Ludovic Badat* employa tout son crédit pour fléchir la colère du Duc ; le corps de la bourgeoisie envoya une députation particulière au Prince de Piémont, afin de plaider leurs droits et d'adoucir la sévérité de la sentence. Honoré *Graglieri*, docteur ès-lois, et Guillaume *Paoli*, montrèrent dans leurs négociations à la Cour de Savoie un louable dévouement, et cette souplesse d'esprit qui sait surmonter les difficultés. Ils obtinrent des lettres-patentes datées de Thonon le 12 mai 1438, portant confirmation aux habitans de Nice de tous leurs anciens privilèges, moyennant le payement d'une somme de six-mille florins d'or à titre d'amende *2. Le Prince de Piémont stipula dans l'acte que les clefs de la ville seraient gardées par le Gouverneur pour l'espace de dix ans, et les députés promirent, au nom

*1 Les Consuls jouissaient de l'ancien privilège de garder les clefs de la ville, et ils ne les présentaient au Souverain, que lorsqu'il venait en personne (MS. *delle cose di Nizza*).

*2 MS. hist. alp. marit., Bibl. de Turin ; MS. *delle cose di Nizza*.

de leurs commettans, de ne faire aucune réclamation à ce sujet pendant cet intervalle, et de donner des preuves d'entière soumission et fidélité *1. Le Gouverneur trouva cette précaution insuffisante, et pour mieux contenir la population dans le devoir, il conseilla d'augmenter les fortifications du château, et d'y ajouter des ouvrages extérieurs, devenus nécessaires depuis qu'une invention funeste avait introduit l'usage des machines foudroyantes. Les anciennes tours construites par la maison d'Aragon sur la sommité du rocher, qu'on appelle encore aujourd'hui le *donjon*, étaient entourées de hautes murailles crénelées, flanquées de petites tours, placées de distance en distance, pour empêcher les approches; mais outre que la plus grande partie de ces fortifications tombaient de vetusté, elles n'étaient plus en rapport avec les progrès de l'art.

Les ingénieurs envoyés par le Prince de Piémont décidèrent de construire de nouveaux remparts à l'entour du *donjon* et de leur donner plus d'étendue, tant du côté de terre, que du

*1 Les clefs de la ville furent rendues aux Consuls en 1447 par les soins du Gouverneur Lancellot de Luyriac.

côté de la mer, de manière à pouvoir au besoin y enfermer une plus forte garnison *1.

Les travaux dirigés par *Nicode de Menton*, très-versé lui-même dans la science des fortifications, furent poussés avec une telle activité, qu'en peu de tems on vit s'élever une nouvelle forteresse, toute bâtie en pierres de taille, offrant un front formidable de défense, sur-tout vers le couchant, qui était jadis la partie la plus faible.

Voilà comment la forteresse de Nice, célèbre dans les annales militaires des siècles suivans, acquit tout-à-coup une nouvelle importance, et obtint la renommée d'être le premier boulevard de l'Italie *2.

*1 Pour achever les fortifications du château, *Pierre Litardi*, noble citoyen de Nice, vendit en 1438 au Duc de Savoie, pour la somme de 300 florins d'or, un terrain complanté en vignes qu'il possédait entre l'ancienne tour ou soit l'horloge de la ville, et les nouveaux remparts (Archiv. Civit. Nic.; MS. *delle cose di Nizza*).

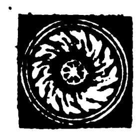
*2 A la suite de ces nouvelles constructions, la Cathédrale sous le nom de S.te-Marie de l'Assomption, l'Evêché, le palais du Gouverneur et plusieurs maisons appartenantes à l'ancienne noblesse, se trouvèrent enfermées dans l'enceinte du château. Il existait autrefois sur la place d'armes du château l'inscription suivante, gravée sur le marbre, en l'honneur de Nicode de Menton:

» Hoc opus, hanc molem, Menthonis stirpe creatus
» Effecit Nicææ Rector, milisque Nicodus
» Ad Ducis excelsi, quem tota Sabaudia adorat,
» Et Pedemontani, et Nicæa antiquissima laudem ».

(Gioffr., Nic. Civit.)

S'il fallait s'en rapporter à une vieille chronique, l'Eglise Cathédrale de S.te-Marie de l'Annonciation, bâtie sur la plate-forme de l'ancien Château, aurait été construite à-peu-près à l'époque où les libéralités de Charlemagne élevèrent l'abbaye de S.t-Pons. Mais Gioffredi n'en parle pas; il cite seulement une charte du 1025, dans laquelle Pons II, fils de Miron et d'Odila, nobles citoyens de Nice, firent à l'Eglise de S.te-Marie donation d'une quantité de terres qu'ils possédaient dans la Commune, pour en employer les rentes au service divin et à l'entretien des Chanoines qui la desservaient. L'Evêque *Isoard*, qui vivait vers l'année 1110, entreprit de les soumettre à l'institut monastique de S.t-Augustin, ce qui se réalisa sous l'épiscopat de Pierre I.er son successeur, en 1148. La Cathédrale successivement restaurée et enrichie par les Evêques *Pierre Sardina*, *Jean de Tournefort*, *Ludovic* I.er et *Barthélemy Chuetti* en 1357, 1401, 1409 et 1499, acquit une grande célébrité jusqu'en 1531, époque où les nouvelles constructions du château nécessitèrent sa translation au local de S.te-Réparate, dans la ville inférieure, ainsi que nous le verrons au chapitre I.er du livre V.e (MS. *delle cose di Nizza*). La nef était de structure noble et élevée, divisée en trois compartimens soutenus par

des colonnes à-peu-près dans le genre de la Cathédrale moderne, et enrichies d'ornemens d'architecture de bon goût. Elle était attenante à un vaste édifice destiné pour le logement du Chapitre et pour l'habitation de l'Evêque. Lorsque ces deux établissemens furent transportés hors de l'enceinte du château, on démolit toutes les constructions environnantes, et on laissa seulement subsister l'église qui conserva le titre de paroisse. Presqu'entièrement ruinée par les bombes lors du siège de 1691, elle fut rasée en 1706, époque de l'entière démolition du château.



Chapitre IV.

Nouveau schisme dans l'Église — Amédée VIII *est proclamé Pape sous le nom de* Félix V — *Expédition de Gênes — Armement maritime au port de Villefranche — Répression des pirates* — Félix V *abdique la Papauté — Brouilleries avec le Roi de France — Invasion du Royaume de Naples — Guerre de Cypre — Sommation de* René d'Anjou *pour la restitution de la ville et Comté de Nice — Mort de* Louis *Duc de Savoie* — Amédée IX *lui succède.*

Si les hommes pouvaient imposer silence aux passions, pour n'écouter que la voix de la raison et de la justice, combien ne s'épargneraient-ils pas d'infortunes! Mais presque toujours les désastres causés par les luttes d'opinions sont des leçons perdues pour l'avenir; le calme s'est à peine rétabli, qu'aussitôt les prétentions de l'orgueil, ou les faux calculs de l'ambition les poussent de nouveau au milieu des écueils, qui entourent leur fragilité!

Cette paix des consciences, cette union des fidèles, que l'Europe Chrétienne avait acquis

après tant de sacrifices, furent encore troublées, d'un côté par le funeste entêtement du Pape Eugène IV à vouloir dissoudre le Concile de Bâle, de l'autre par la suprématie d'autorité que cette réunion voulut s'arroger. Un opiniâtre refus d'obéir aux sommations du Pontife légitime, amena sa déposition illégale, la nomination d'un autre Pape et par conséquent un nouveau schisme.

Amédée VIII vivait retiré à l'hermitage de Ripaille, lorsqu'il apprit avec surprise, que la majorité des prélats dissidens lui avaient déféré la thiare *1. Il opposa d'abord des refus, il versa même des larmes pour faire révoquer sa nomination ; mais enfin croyant entendre la voix du Ciel, il obéit à cet ordre suprême et se fit proclamer Pape sous le nom de *Félix* V *2. On

*1 Parmi les personnes influentes qui prirent part aux délibérations du Concile de Bâle, nous ne pouvons omettre de citer particulièrement *Philippe Boyer* de Nice, Chanoine de la Cathédrale, homme de lettres distingué, professeur de théologie et de jurisprudence : ses conseils décidèrent en partie les suffrages en faveur d'Amédée VIII. Ce Prince après son installation le nomma son secrétaire particulier (MS. *delle cose di Nizza*).

*2 Annal. Eccl. ; Æneas Silvius ; Guichenon, hist. de la Maison de Savoie.

vit alors un Prince séculier, qui n'avait encore aucun ordre du Sacerdoce, faire son entrée dans la ville de Bâle, couvert de la triple couronne, marchant processionnellement sous le baldaquin, assisté de ses deux enfans le Prince de Piémont et le Comte de Genève, et donner la bénédiction aux peuples prosternés *1. Vainement Eugène IV qui présidait un autre Concile à Florence, déclara son concurrent Antipape, hérétique et rebelle au S.t-Siège : cela n'empêcha pas la majeure partie de la Chrétienté de se ranger sous son obéissance.

L'Évêque de Nice *Ludovic Badat*, qui avait assisté au Concile de Bâle, se hâta de se prononcer en faveur de *Félix* V, et les populations du Comté suivirent sans opposition l'exemple donné par leur Pasteur. *Amédée*, en recevant la thiare, abdiqua la Couronne Ducale en faveur de son fils aîné *Louis* Prince de Piémont, auquel il remit l'entier exercice de son autorité Souveraine ; plus heureux s'il avait pu lui donner en même tems une bonne part de sa prudence, de sa fermeté et de ses talens à bien gouverner ! Dès que le Duc *Louis* eut pris dans

*1 Murat., annal. ital.

ses mains les rênes du pouvoir, il devint l'esclave des caprices de son épouse *Anne de Lusignan* et des volontés de son favori *Jean de Compey* Seigneur de Thorens *1. La noblesse irritée par les hauteurs de ce Gentilhomme, passa des murmures à la révolte; secrètement excitée par les intrigues du cabinet Français qui déjà avait des vues sur le Piémont, elle se donna pour chef *Jean de Seyssel*, Maréchal de Savoie, Seigneur puissant et vieillard vénérable qui jouissait d'un grand crédit. L'historien de la maison de Savoie donne les détails de ces premières semences de guerre civile; elles eurent dans la suite des conséquences funestes pour la masse de ses sujets, ainsi que nous le verrons bientôt; mais les troubles qui agitèrent la Cour après l'avénement au trône du Duc *Louis*, ne s'étendirent pas dans le Comté de Nice; ils occasionnèrent seulement le rappel du Gouverneur, *Nicode de Menton*, pour mettre à sa place *Lancellot de Luyriac*, Seigneur de Beaufort, parent de *Compey*, auquel on voulut donner

*1 Le Père Monot, annal. de Savoie; Samuel Guichenon, hist. de la Maison de Savoie.

cette charge militaire, regardée alors comme la seconde de l'État.

Les habitans de Nice se réjouirent de ce changement, parce que dans les troubles de 1438, *Nicode de Menton* s'était montré inflexible dans l'exercice de son autorité. D'ailleurs les *Grimaldi* et les *Marchesan*, dont en plusieurs circonstances il avait contenu l'orgueil *1, s'étaient déclarés contre lui, et leurs intrigues,

*1 Honoré Marchesan, chef de l'illustre famille de ce nom, possesseur de plusieurs seigneuries dans le Comté de Nice, vendit le 23 novembre 1442, le fief d'Aspremont, qu'il avait précédemment acheté de la maison Chiabaudi de Torrettas, à Barthélemy Borriglion de Sospello, conseigneur de Contes, Châteauneuf et Berra, pour le prix de trois-mille florins d'or (MS. hist. alp. marit.). Le fief d'Aspremont, célèbre par son antique château, était une seigneurie de premier ordre ; le village, du tems des Romains, se trouvait bâti au haut de la montagne, qui domine l'habitation actuelle, parallèlement à la sommité du *Mont-Calvus*. Papon, dans son voyage aux alpes maritimes, rapporte l'inscription d'un monument élevé par les peuples des environs en l'honneur de *Mattilius*, prêtre perpétuel de l'Empereur *Néron*, et tribun de la 7.me cohorte ligurienne. Cette terre avec tous les droits seigneuriaux passa ensuite à une branche cadette de la famille Lascaris qui la posséda jusqu'en 1792.

à la Cour de Savoie, ne contribuèrent pas peu à le perdre dans l'esprit du favori. Tandis que les passions et les intérêts particuliers des courtisans s'agitaient aux dépens de l'intérêt général, une révolution imprévue éclata dans la ville de Gênes, et vint ajouter à l'agitation des esprits. *Thomas de Campo Fregoso*, informé que son frère *Baptiste*, de concert avec *Raphael Adorno* et *François Spinola* conspiraient contre lui pour s'emparer du gouvernement de la République, prit ses mesures pour les faire arrêter; ceux-ci se sauvèrent au port de Villefranche et sollicitèrent la protection du Duc de Savoie: ce Prince se déclara en leur faveur, espérant de pouvoir faire réussir à son profit les troubles de la République et de disposer d'une partie de ses forces maritimes pour porter des secours à *Jean de Lusignan*, alors menacé de perdre le royaume de Cypre par la révolte de ses peuples.

Par convention signée au château de Nice, le 23 juillet 1441, le gouverneur *Lancellot de Luyriac* promit au nom du Duc assistance aux refugiés Génois, aux conditions suivantes: 1.° qu'aussitôt après la réussite de l'expédition de Gênes, tous les sujets de la République reconnaîtraient immédiatement l'autorité du Pape

Félix V ; 2.° qu'on rétablirait entre les deux États les anciennes relations de commerce, et un tarif égal des droits de gabelle ; 3.° que la République armerait à ses frais un nombre suffisant de galères, pour apporter du secours au Roi de Cypre *1. Les conjurés ayant ainsi obtenu les moyens de tenter la fortune, arment une petite flotte au port de Villefranche, avec laquelle ils se mettent en mer. Un premier succès couronne leur audace : ils entrent furtivement dans la ville de Gênes, s'emparent du palais pendant l'absence du Doge et déjà se livrent imprudemment aux plaisirs de la victoire. Mais *Thomas de Campo Fregoso* revient sur ses pas, attaque brusquement ses ennemis, et les force à mettre bas les armes : son frère *Baptiste* traîné à l'instant dans un horrible cachot, ne dut la conservation de ses jours qu'aux larmes d'une mère *2. Il obtint même, quelque tems après, la liberté d'habiter les appartemens du palais, sous le serment de ne pas en sortir ; mais à-peine dégagé de ses fers, joignant l'in-

*1 L'acte fut reçu par les Notaires Pierre de Léon et Barthélemi Fraccio, secrétaire de Spinola (MS. hist. alp. marit. ; MS. *delle cose di Nizza*).

*2 Giustin., annal. di Genov.

gratitude au parjure, il trouva le moyen de tromper la vigilance de ses gardes et fut assez heureux pour regagner le port de Villefranche. Cette expédition de Gênes devint ruineuse pour la ville de Nice; les armemens se firent en partie avec l'argent des principaux capitalistes, prêté dans l'espoir d'en retirer de gros bénéfices: ces sommes ne furent jamais remboursées; un grand nombre de marins que l'appat du butin excitait, s'embarquèrent croyant faire fortune, et ne trouvèrent que les souffrances d'une longue captivité; ceux qui eurent le bonheur de briser leurs fers, ne l'obtinrent qu'en payant d'énormes rançons *1. D'un autre côté le Doge, furieux d'avoir vu échapper sa proie, mit sur pied des forces considérables, tant sur terre, que sur mer, dans l'intention d'exercer sa vengeance sur les terres du Comté de Nice.

Par lettres missives datées de Genève le 19 avril 1441, le Duc *Louis* ordonna à *Lancellot de Luyriac*, gouverneur de Nice, de mettre en état de défense le port de Villefranche, de presser la construction des galères qui étaient sur le chantier, et d'approvisionner le château afin

*1 MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza.*

de prévenir toute surprise. Le Souverain invoquait en même tems la fidélité des habitans et demandait des nouveaux sacrifices pour les frais de cette guerre *1.

Il était d'autant plus nécessaire d'adopter des mesures défensives, que les corsaires Barbaresques, habiles à saisir les circonstances, ne tardèrent pas à recommencer leurs brigandages. Les négocians accusaient avec raison l'avidité des directeurs de l'établissement maritime de Villefranche, d'avoir favorisé ces infames pirates, en leur accordant, à prix d'argent, la franchise du port et même le pavillon de Savoie. Leurs justes plaintes long-tems éludées, parvinrent enfin aux oreilles du Prince ; il défendit sous les peines les plus sévères la continuation d'un abus si préjudiciable, révoquant de leurs emplois les officiers concussionnaires, les condamnant même au payement de fortes amendes au profit du fisc *2.

Cet acte de justice réveilla l'énergie des Niçards ; les citoyens électrisés par *Guillaume Paoli*, premier consul de la ville, rivalisèrent avec lui de zèle et de courage, non-seulement

*1 MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza.*

*2 Par lettres prohibitives datées de Genève le 24 mars 1442 (MS. hist. alp. marit.).

pour la défense du château en cas d'attaque; mais encore pour aller combattre les ennemis. L'administration communale prit à sa solde plusieurs bâtimens étrangers armés en course *1, qui réunis aux galères de Villefranche formèrent une flottille capable d'arrêter les entreprises des Gênois et d'en imposer à l'audace des pirates Africains et Catalans.

Deux renégats Provençaux, l'un nommé *Fillot*, l'autre *Hermand*, s'étaient rendus redoutables par leur hardiesse et leurs continuelles déprédations *2. *Paoli* proposa d'aller les attaquer au-delà de la pointe de S.t-Hospice, où ils se tenaient ordinairement embusqués. Après un combat opiniâtre, *Hermand* prit la fuite; *Fillot* resté seul, essaya vainement de se faire jour à travers la flottille; pris avec le brigantin qu'il montait, et conduit au port de Villefranche, il fut pendu, d'ordre du gouverneur, sur la sommité du col de *Montboron*, et son cadavre resta

*1 Une galère de *Jean de Prats*, une galéote de *Jacques Isnardi* d'Avignon, un brigantin appartenant au Duc de Bourgogne, et autres petits armemens fournis par le Commerce de Marseille (MS. hist. alp. marit.).

*2 Ces deux pirates étaient surnommés *Lou flagel de Dieou* (MS. *delle cose di Nizza*).

long-tems exposé au gibet pour servir d'épouvantail aux autres corsaires *1. La catastrophe de *Fillot* excita ses compagnons à d'horribles vengeances. *Jean Lopez*, Catalan de nation, redoutable dans toute la Méditerranée, essaya de pénétrer dans le port de Villefranche pendant la nuit, dans le dessein de surprendre et d'incendier la flottille. Le coup lui manqua par le dévouement d'un marin nommé *Sosterra* qui veillait à l'entrée du port, et qui entouré de poignards, n'en donna pas moins le signal d'alarme, au dépens de sa propre vie.

Lopez, trahi par la fortune, et ne pouvant plus regagner ses vaisseaux à cause d'une bourrasque qui s'éleva pendant l'action, se jeta sur le rivage, et se sauva dans les montagnes, où il vécut pendant quelque tems de vols et de rapines, mais enfin il fut arrêté et eut la tête tranchée sur la place de Briga, le 31 du mois d'octobre 1446 *2.

Baptiste Fregoso, toujours retiré au port de

*1 Fillot offrit inutilement une rançon considérable, et le serment de ne plus paraître sur le rivage de Nice. Quelle foi pouvait-on ajouter aux promesses d'un pirate! (MS. hist. alp. marit.)

*2 MS. hist. alp. mar.; MS. *delle cose di Nizza*

Villefranche, après avoir inutilement sollicité l'assistance des Espagnols, voyant que le Duc de Savoie ne voulait pas se décider à entreprendre une seconde expédition, traita secrètement avec le Roi de France, et lui offrit l'hommage de la ville de Gênes, s'il voulait l'aider de ses armes pour s'emparer du gouvernement de la République. Charles VII accepta volontiers la proposition, et par convention signée au port de Villefranche le 28 juin 1446 *1, s'obligea à lui fournir deux galères, trois-cent hommes d'élite, et une somme d'argent nécessaire pour tenter cette entreprise hazardeuse.

Avec ces secours *Janus Fregoso*, frère de *Baptiste*, se mit en mer vers la fin de juillet; il parut devant la ville de Gênes à la nuit tombante, débarqua son monde à la faveur de l'obscurité, marcha hardiment au palais Ducal, d'où ayant chassé le Doge *Barnabé Adorno*, se fit proclamer à sa place *2. Ce succès inespéré amena la paix. Le Duc de Savoie y gagna la tranquillité de ses sujets, et Charles VII obtint, aux termes du traité, le protectorat de la Ré-

*1 MS. hist. alp. marit.
*2 Giustin., annal. di Gen.

publique *1. La fin du schisme suivit de près cet événement. *Félix* V, tourmenté par les doutes de sa conscience, convoqua lui-même un Concile général à Lausanne, pour prononcer sur la légitimité de son élection; la majorité des Évêques ayant partagé son incertitude, il prit volontairement le parti d'abdiquer la Papauté, et de reconnaître l'autorité suprême du Pontife Romain *Nicolas* V *2.

La ville de Nice respirait enfin des jours tranquilles, occupée à réparer les pertes essuyées par son commerce, lorsque les mauvais conseils de *Jean de Compey*, favori du Duc *Louis*, amenèrent de nouveaux troubles à la Cour de Savoie. Les intrigues de ce ministre ambitieux ayant procuré le mariage de *Charlotte* de Savoie avec le Dauphin de France, contre la volonté de son

*1 En 1458 le Roi de France nomma pour Gouverneur de Gênes Jean d'Anjou, fils de René Roi de Naples et Comte de Provence. Cet événement alluma une guerre funeste avec la maison d'Aragon (Papon, hist. gén. de Prov.).

*2 Amédée VIII conserva le Chapeau de Cardinal et le titre de Légat perpétuel du S.t-Siège; il mourut trois ans après à l'hermitage de Ripaille, avec la réputation d'un grand Prince, sage, bienfaisant et religieux (Guichenon, hist. de la Maison de Savoie; Murat., annal. ital.).

père, ce Prince qui régna ensuite sous le nom de *Louis* XI, se mit en état de révolte contre l'autorité Souveraine: *Charles* VII particulièrement irrité contre *Compey*, en porta des plaintes vives au Duc de Savoie; à cette occasion il le somma hautement d'évacuer les terres du Marquisat de Saluces, et de réintégrer dans leurs biens et honneurs les gentilshommes Savoyards, que le crédit du favori avait fait bannir. Aux menaces infructueuses, il joignit l'appareil de la force; il s'avança lui-même avec une armée nombreuse vers les frontières de la Savoie, en même tems que les troupes du Comte de Provence pénétrèrent dans les vallées de Barcelonnette et du Var, où elles commirent de cruelles dévastations. Heureusement *Antoine* et *Cosme de Grimaldi* levèrent à leurs frais quelques compagnies de milices dans les montagnes de Lantosca et de Belvedere, qui empêchèrent les Provençaux de pénétrer dans l'intérieur du Comté de Nice *1; sans doute ces ressources eussent été insuffisantes, si pour détourner l'orage, *Louis* de Savoie ne s'était décidé d'aller en personne trouver le Roi de France,

*1 MS. hist. alp. marit.

au château de *Feurs*, pour traiter d'un arrangement. Ses finances étaient entièrement épuisées, les principaux gentilshommes mécontens, et le peuple peu disposé à supporter les frais d'une guerre ruineuse. Il fallut consentir au renvoi du favori, à la réintégration des gentilshommes Savoyards, ainsi qu'au payement des frais de cette expédition. Cet acte qu'on pourrait appeller de faiblesse, s'il n'avait été commandé par l'impérieuse nécessité, eut cependant un heureux résultat, car la retraite de *Jean de Compey* fit cesser les troubles qui agitaient la Cour de Savoie, et procura une administration plus sage et plus économique. *Louis* de retour de son voyage vint en Piémont pour connaître par lui-même les besoins de ses peuples; il était au château de Pinérol en 1448, lorsque la ville de Nice lui envoya, en qualité de députés, *Hugues Flotte* et *Barthélemi Asserio* pour lui demander la confirmation pleine et entière des anciens privilèges municipaux, que le ministère précédent avait en partie violés. Ils l'obtinrent par lettres-patentes du 15 août 1448, et ils intervinrent comme témoins dans un autre acte du 19 décembre de la même année, par lequel *Jean de Grimaldi*, Seigneur

de Monaco, vendit au Duc la Seigneurie de Roccabrune et la moitié des droits féodaux, qu'il possédait en propre sur la ville de Menton, moyennant la rente annuelle de 200 florins d'or sur la gabelle de Nice *1. D'autres Députés lui portèrent des plaintes au sujet des vexations que les Directeurs de l'arsenal maritime faisaient essuyer aux constructeurs *2, et contre *Dominique Provana*, Lieutenant du Gouverneur, qui voulait s'immiscer dans l'exer-

*1 En vertu de la convention du 19 décembre 1448 Jean de Grimaldi se constitua vassal du Duc de Savoie, et lui prêta hommage pour les deux fiefs dont il s'agit, s'obligeant pour lui et ses successeurs d'en recevoir l'investiture de ses mains, de mettre garnison Savoyarde dans les châteaux de Menton et de Roccabrune, et de le servir en tems de guerre avec cent archers armés à ses frais (MS. hist. alp. marit.). Voilà le titre, en vertu duquel la maison de Savoie a acquis des droits incontestables de souveraineté sur la terre de Roccabrune et sur la moitié du fief de Menton.

*2 Par lettres ducales du 24 du mois de février 1449, datées du Château de Pinérol, Louis de Savoie accorda à la ville de Nice le droit de construction dans le chantier maritime sans payement de frais, moyennant la redevance d'une livre de poivre toutes les années, et de six ducats d'or chaque vingt-cinq ans (MS. hist. alp. marit.).

cice de la police municipale *1. Ils sollicitèrent en même tems la répression des usures exhorbitantes, auxquelles les juifs se livraient impunément *2. La justice du Souverain accueillit ces réclamations. On connut alors que les premières fautes de son administration n'étaient que l'ouvrage de l'impéritie du favori ; car dès que le Duc eut assez de résolution pour conduire

*1 Par diplôme du 11 avril suivant, il accorda aux Magistrats Consulaires l'entière *Regardaria*, ou soit police municipale, moyennant la somme annuelle de 25 florins d'or et l'obligation d'entretenir aux frais communaux la tour dite de *Montboron* et le fanal de la même, destiné à faire les signaux convenus pour avertir en mer de la présence des corsaires.

*2 Par lettres-patentes datées de S.t-Genis, le 5 du mois de mai 1451, les habitans de la viguerie de Barcelonnette obtinrent de n'être plus justiciables, dans leurs appellations, du Tribunal de Chambéry, mais du Juge-mage de Nice; et par ordonnance du 11 juillet suivant, donnée au Château de Montvel, il fixa l'intérêt courant dans le commerce à raison de 20 p. o/o, avec défense aux Juifs, sous peine de cent marcs d'argent, de renouveller pendant l'année les contrats envers leurs débiteurs (MS. hist. alp. marit.). Par le taux de l'intérêt on peut se faire une idée de la rareté du numéraire, et des usures monstrueuses, auxquelles les Juifs se livraient vers le milieu du 15.e siècle!

par ses propres mains le timon des affaires, il se montra constant dans son système de reconcilier ses sujets, de les rattacher à l'intérêt commun, et de se tenir éloigné de toute ambition particulière, pour éviter les nombreux écueils dont il était entouré.

La mort de *Philippe Marie Visconti*, Duc de Milan, et l'extinction de cette illustre famille, ayant allumé une guerre funeste dans le sein de l'Italie, l'Empereur, le Roi d'Aragon, le Duc d'Orléans et la République de Venise, se disputèrent avec acharnement la possession de la Lombardie ; mais les talens guerriers de *François Sforza*, le plus grand capitaine du siècle, l'emportèrent sur ces fiers concurrens. Ces débats appelèrent au-delà des Alpes les armes de *Charles* VII, Roi de France, et de *René d'Anjou*, Comte de Provence ; celui-ci ambitionnait la conquête du Royaume de Naples, et se flattait en même-tems de rentrer en possession de la ville et du comté de Nice, nonobstant la renonciation formelle de la Reine *Yolande*, et de son fils *Louis* III.

Le Duc de Savoie, par une prudente neutralité, sauva cette population des nouveaux désastres dont elle était menacée ; elle dut ce-

pendant supporter de grandes charges, sur-tout en 1452, à cause du passage continuel des troupes venant du Languedoc et de la Provence, qui filaient sur la Lombardie par la rivière de Gênes *1. Elles étaient commandées par le sieur *Pierre de Trougnon*, qui à son passage à Nice, fit paraître les sentimens les plus pacifiques envers les habitans alarmés. Arrivé à Savone, où l'armée de terre s'était réunie, il fut obligé de s'embarquer sur les galères de France, parce que le Duc de Milan gardait le passage des Appenins. Il survint dans la traversée une horrible tempête qui dispersa la flotte, et la fureur du vent poussa le sieur de *Trougnon* dans le port de Villefranche avec plusieurs de ses galères. A la nouvelle de cette arrivée imprévue, l'épouvante se mit dans la ville de Nice, les habitans prirent les armes et le Gouverneur du château fit lever les ponts *2.

*1 Le Comte de Provence s'embarqua au port d'Antibes le 3 du mois d'août 1452, sur une flotte de galères Génoises et Françaises, qui portaient les bagages et les provisions de l'armée de terre (MS. hist. alp. marit.; Papon, hist. gén. de Prov.).

*2 *Georges de Piossasque*, Chevalier de S.t-Jean de Jérusalem, Gouverneur du Château de Nice en 1452, capitaine expérimenté, homme de résolution

Pour calmer l'agitation des esprits, les consuls *Ludovic Gioffredo* et *Simon Costa*, décidèrent d'aller visiter personnellement le commandant de la flotte Française à l'effet de connaître ses intentions. Le sieur de *Trougnon* s'empressa de les rassurer, il protesta qu'il n'avait aucun but hostile, se bornant à demander les vivres et fournitures nécessaires au ravitaillement de sa flotte, dont il promit le remboursement, ce qu'il obtint sans peine : l'amiral Français se trouvant à Monaco de retour de son expédition, envoya aux consuls de Nice le capitaine *Luc Lauthier*, pour les remercier de leur bonne assistance et pour acquitter le payement des fournitures. Il faut particulièrement attribuer à cet acte d'hospitalité, la continuation des bonnes relations commerciales avec les ports de Provence et du Languedoc, et la protection constante que les galères Françaises accordèrent aux bâtimens portant le pavillon de Savoie, pendant la durée de cette guerre.

Ses résultats trompèrent les espérances de *René d'Anjou*; deux fois couronné par la victoire et presque maître du Royaume de Naples,

et de prudence, envoyé expressément pour veiller à la défense des habitans (MS. *delle cose di Nizza*).

emen

Menton e

Prov.

andises

au pre

et Baptiste

des se-

de Roccabrune, dont il avait voulu s'affranchir à la faveur des troubles d'Italie *1. En récompense de ses services, *Georges de Piossasque* fut appellé au conseil privé du Souverain *2; on lui donna pour successeur au gouvernement de Nice *Jacob de Montbel*, dont la bravoure et la prudence sauvèrent les habitans d'un grand danger. Un aventurier nommé *Archimbald d'Abzac*, venu du fond de la Gascogne à la tête de plusieurs bandes sanguinaires, s'avança des bords du Rhône jusqu'aux rivages du Var, incendiant les villages, enlevant les femmes et

*1 *Catalan Grimaldi*, fils de Jean, vint à Nice le 28 juillet 1454 prêter l'hommage dont il s'agit, entre les mains de Georges de Piossasque, à ce délégué par le Duc de Savoie. Trois ans après la seigneurie de Monaco passa à Lambert de Grimaldi, de la famille de Cagnes, par son mariage avec Claudine, fille unique de Catalan (MS. hist. alp. marit.).

*2 Il existe un éloge de Georges de Piossasque, écrit en latin par Honoré Pellegrino de Sospello, célèbre grammaticien, auteur de plusieurs ouvrages estimés (Bibliot. Roy. de Turin). Les Consuls de Nice, pour conserver le souvenir des services rendus par ce Gouverneur, firent placer son portrait dans la salle du Conseil, ouvrage de Jacques Durando de Nice, peintre renommé de son tems, connu par un grand nombre de tableaux d'église (MS. *delle cose di Nizza*).

les bestiaux, commettant enfin toutes sortes d'excès. Ne pouvant forcer les remparts de Nice, il se jeta à travers les montagnes du haut Comté. Le château de Tende voulut résister, et fut pris d'assaut, la ville horriblement saccagée, et le Comte *Honoré Lascaris* amené prisonnier: bientôt *Ludovic Bolleri*, Seigneur de Demont et de Chantal, éprouva le même sort; *d'Abzac* crut pouvoir obtenir l'impunité de ses brigandages en consignant les deux prisonniers au Duc de Savoie, mais ce Prince leur rendit la liberté: ce brigand, pris les armes à la main, dans une embuscade, trouva sur un échauffaud le juste châtiment de ses crimes *1.

Les inquiétudes qu'avait fait naître cet aventurier s'étaient à-peine dissipées, que l'espoir d'une conquête éloignée fit retentir du bruit des armes les ports de Nice et de Villefranche. La guerre civile dévorait le royaume de Cypre *2. Les sujets de la maison de *Lusignan*,

*1 Ludov. della Chiesa, ist. del Piemonte; MS. hist. alp. marit.; Saluces, hist. milit. du Piémont.

*2 Après le mariage d'Anne de Lusignan avec le Duc Louis de Savoie, Jean, Roi de Cypre, avait épousé Hélène Paleologue, fille du Despote de la Morée, dont il eut une fille nommée Charlotte, qu'il déclara son héritière universelle. Jacques sur-

entraînés dans la lutte funeste qui s'était établie entre la Reine *Charlotte* et son frère *Jacques le Bâtard*, éprouvaient depuis long-tems toutes les calamités qu'amènent ces dissentions intestines. La Duchesse de Savoie *Anne de Lusignan*, voulant assurer à son sang l'antique héritage de ses ayeux, négocia le mariage de la Reine avec son second fils *Louis*, Comte de Genève. Il fut célébré à Turin le 10 octobre 1458 en présence d'une foule de Seigneurs et Prélats, parmi lesquels on distinguait *Aimon de Provana*, Évêque de Nice. Le jeune époux prit immédiatement le titre de Prince d'Antioche, et fit paraître un manifeste dans lequel il annonçait l'intention d'aller conquérir le royaume de Cypre, injustement usurpé par *Jacques le Bâtard*. Aussitôt il traverse les alpes accompagné par son frère *Janus* de Savoie, nommé lieutenant-général du Comté de Nice; ils arrivent ensemble conduisant quelques troupes le-

nommé le Bâtard, fils naturel de ce Monarque, prit les armes et s'empara du royaume. Charlotte se maria d'abord avec le Roi de Portugal; mais ce prince étant mort empoisonné, elle sollicita alors l'assistance de sa tante la Duchesse de Savoie pour recouvrer l'héritage de ses pères.

vées à la hâte, et communiquent aux habitans de Nice l'esprit belliqueux dont ils étaient animés. La présence de ces deux Princes fait naître un enthousiasme général; les députés des vigueries décrètent un don volontaire de dix-mille florins d'or *1, pour l'armement des galères; les premiers gentilshommes s'offrent d'aller partager les périls de cette expédition lointaine, et dans peu de jours une flotte nombreuse met à la voile du port de Villefranche, pleine d'espoir, d'ardeur et de confiance.

La beauté de la Reine, le courage du Prince son époux et l'enthousiasme des marins Niçards triomphent d'abord des vents et des rebelles. *Louis* de Savoie, maître d'une partie de l'Ile, reçoit la couronne des mains de son épouse; mais *Jacques* ressaisit de nouveau la victoire, et joignant l'impiété à l'usurpation, il ose se déclarer tributaire du Soudan d'Égypte, quoique prêtre et Archevêque de Nicosie! Tant il

*1 Le Duc Louis voulant récompenser le dévouement des habitans de Nice, leur accorda par lettres-patentes datées de Turin le 29 janvier 1459, le droit d'évoquer devant leurs propres Magistrats les appellations des sentences qu'on était en usage de soumettre au conseil souverain de Savoie (MS. hist. alp. marit.).

est vrai que l'ambition et la soif de régner peuvent rompre les engagemens les plus sacrés, et étouffer tout respect humain.

Louis et les braves gentilshommes qui partageaient sa fortune, s'enfermèrent dans le château de Cérine, tandis que la Reine, douée d'une force d'ame au-dessus de son sexe, courut les mers pour solliciter les secours du Pape, des Chevaliers de S.t-Jean de Jérusalem, et de la maison de Savoie. Elle comptait particulièrement sur le dévouement des habitans de Nice; *Soro de Naves*, capitaine Sicilien, commandant la galère qui avait conduit la Reine à Rome, vint expressément au port de Villefranche porteur d'une lettre autographe de cette Souveraine, datée du 23 d'octobre 1461, pour solliciter de nouveaux armemens *1. Le Duc de Savoie fit de son côté tous les efforts que les circonstances pouvaient lui permettre. La ville de Nice arma deux galères à ses frais, et *Charles Lascaris*,

*1 Dans cette lettre la Reine de Cypre donnait aux habitans de Nice le titre gracieux de *très-chiers et spéciaux amis*, leur confiant la garde de la galère, et les priant de fournir à l'équipage les provisions dont il pourrait avoir besoin (MS. hist. alp. marit., liv. 13.e).

de Vintimille, Chevalier de S.t-Jean de Jérusalem, amena au port de Villefranche un gros navire, sur lequel *François de Laugins*, gentilhomme Savoyard, s'embarqua avec huit-cens hommes d'armes, la plupart volontaires *1.

Cette petite flotte, dernier espoir de *Charlotte de Lusignan*, arriva devant le château de Cérine le 8 du mois de mars 1462, et délivra les assiégés réduits aux derniers abois; la fortune parut encore pour quelque tems sourire au courage; mais l'usurpateur, revenu de sa première surprise, attaqua la place une seconde fois et la força à capituler. C'est alors que fugitive et abandonnée, cette Princesse, digne d'un meilleur sort, fit retentir toutes les Cours de l'Europe de ses justes plaintes sans pouvoir en obtenir des secours; elle vécut pendant quinze années à Rome, sans-cesse abreuvée d'amertumes, et conservant jusqu'au trépas le chimérique espoir de ressaisir l'héritage de ses ancêtres. Son époux ne fut pas plus heureux *2. La guerre

*1 MS. *delle cose di Nizza.*

*2 Gioffredi rapporte une lettre que Ludovic de Savoie, prince d'Antioche, écrivit aux habitans de Nice, sous la date de Turin le 27 janvier 1469, dans laquelle il sollicitait un emprunt pour pouvoir

de Cypre épuisa les finances de la maison de Savoie, pour ne lui rapporter que de vains titres *1, et lui susciter des brouilleries avec la République de Venise *2; Nice en particulier eut à souffrir la ruine de son commerce, attendu que les pirates et les corsaires profitant de l'éloignement des galères destinées à la défense du littoral, se livraient impunément à leurs brigandages; elle perdit aussi une bonne

entreprendre une troisième expédition contre l'usurpateur de Cypre; mais l'Evêque Barthélemi Chuetti et l'Abbé de S.t-Pons Guillaume Grimaldi de Bueil, éludèrent la demande, en leur conseillant de répondre qu'ils se réservaient d'accorder un don gratuit, lorsque le Pape, ou le Grand-Maître de Rhodes, auraient consenti à armer en sa faveur (MS. *delle cose di Nizza*).

*1. Charlotte de Cypre et Ludovic son époux, morts à Ripaille dans un âge très-avancé, et sans enfans, léguèrent tous leurs droits sur l'héritage des Lusignans à la Maison de Savoie, par testament du 27 février 1485 (Mémoires historiq. sur la Maison de Savoie, par le Marquis Costa de Beauregard).

*2 Le Bâtard de Cypre épousa en 1470 Cathérine Cornaro fille d'un Patricien de Venise, dont il eut un fils qui mourut empoisonné. Cathérine restée veuve, légua tous ses prétendus droits à la République de Venise, qui épousa sa défense et la déclara fille de S.t-Marc (Murat., ann. ital.).

partie de ses navires sur les rivages de Cypre, capturés par les rebelles, ou engloutis par la mer, sans compter nombre de braves qui périrent en combattant pour une cause étrangère à leurs intérêts. Le Duc *Louis*, abreuvé lui-même de chagrins domestiques, n'eut ni le loisir, ni les moyens de réparer ces désastres. *Philippe* Comte de Bresse son troisième fils, dont le caractère inquiet et turbulent troubla si long-tems la paix de sa famille, ne craignit pas de faire intervenir le Roi de France *Louis* XI dans ces débats, tandis que *René d'Anjou* Comte de Provence, profitant de l'occasion, renouvella ses injustes prétentions sur la ville et le Comté de Nice; le 29 novembre 1464, on vit paraître à la Cour de Savoie *Jean du Loup*, porteur d'une sommation, au nom du Roi *René*, dans laquelle ce Monarque, protestant contre les cessions faites par *Louis d'Anjou* III et par la Reine *Yolande*, sous prétexte de violence, demandait impérieusement de rentrer en possession d'un pays inaliénable des états de Provence *1. Le Duc indigné de l'effronterie de ce message,

*1 Mém. manusc. du Greffier du Tillet; MS. hist. alp. marit., liv. 15e.

répondit avec dignité, que ses titres de possession étaient solennels et irrécusables, et qu'avec l'aide de Dieu, et l'assistance du Roi de France son gendre, il aurait repoussé par la force toute agression à main-armée. C'est précisément pour l'intéresser à la justice de sa cause qu'il fit le voyage de Paris; *Louis* XI, touché de ses plaintes, convaincu d'ailleurs que les prétentions de *René d'Anjou* n'étaient pas fondées, termina lui-même cette étrange discussion, en faisant entendre au Comte de Provence que s'il commençait les hostilités, il n'aurait pas balancé à se déclarer contre lui *1. Le Duc retournait au sein de sa famille, heureux et content d'avoir conservé la paix, lorsque attaqué en route d'une fièvre violente, il mourut à Lyon le 29 janvier 1465, âgé de 63 ans. Sur la fin de sa carrière il s'était occupé de plusieurs règlemens utiles touchant l'administration de la

*1 Dupuy, traité des droits du Roi de France, a omis malicieusement de rapporter ce dernier fait en parlant des négociations qui eurent lieu dans la suite, lorsque les successeurs de Louis XI, héritiers de la Maison d'Anjou, élevèrent de nouvelles prétentions sur la ville et le comté de Nice; cette remarque est importante pour en prouver la futilité et l'injustice.

justice, se livrant avec *Anne de Lusignan* à des actes de charité et de munificence envers les couvens et les églises *1. Il laissa le trône à son fils aîné, qui lui succéda

*1 La ville de Nice doit au Duc Louis et à Anne de Lusignan, son épouse, la fondation du célèbre couvent de S.te-Croix, où s'établirent les Frères Mineurs de l'observance. Le Pape Pie II, par Bulle datée de Bologne le 19 mai 1459, en autorisa la fondation, et par lettres expédiées du Château de Montcallier, le 27 avril de l'année suivante, la Duchesse de Savoie ordonna aux Consuls de Nice de chercher un local convenable pour cet établissement, et de procéder aux constructions de l'église et du monastère à ses frais. Ces Magistrats achetèrent d'un particulier nommé *Jacques André* un enclos hors de la ville, situé au-delà du Paglion sur la route de France, non loin du couvent des Carmélitains, et c'est-là que François de Ravenne, envoyé tout-exprès pour organiser l'institution des Frères Mineurs de S.t-François, jetta la première pierre de cet établissement le 17 novembre 1460; l'église était regardée jadis comme un modèle de bonne architecture, et le monastère, un des plus vastes de la Provence et de la Ligurie; il fut détruit lors du siège de 1543, rebâti après cet événement mémorable, et entièrement ruiné dans les guerres suivantes (Archiv. publ. Civit. Nic.; Paul. Brit. in monum.; Ludov. Revelli in veter. monum.; MS. hist. alp. mar., liv. 13.e; Gioffred., de Episc., pag. 195).

sous le nom d'*Amédée* IX. Ce Souverain surnommé le *Béat*, à cause de ses vertus chrétiennes et de sa grande dévotion, livra le timon des affaires à la Duchesse *Yolande* son épouse, fille de *Charles* VII Roi de France *1. Il s'empressa cependant de signifier aux consuls de Nice són avénement au trône, par lettres du 24 février suivant, apportées par son écuyer *Michel de Rivalta*, dans lesquelles il exhortait les habitans à continuer dans leurs sentimens de fidélité, leur renouvellant tous les anciens privilèges, et confiant à leur bravoure et loyauté la défense de la ville et du château. Il nomma en même tems pour capitaine de mer son conseiller *Lambert de Grimaldi*, Seigneur de Monaco, avec commission expresse d'activer la construction des galères pour la garde du port de Villefranche et du littoral *2, d'autant plus que les corsaires ne cessaient de débarquer sur la côte où ils commettaient des brigandages continuels.

*1 A la requête de la Duchesse Yolande de Savoie, le Pape Sixte IV, par bulle expédiée en 1473, réduisit l'Abbaye de S.t-Pons en Commanderie, dont il investit l'Evêque de Nice Barthélemi Chuetti (Gioff., de Episc. Nic. Civit., pag. 196).

*2 MS. hist. alp. marit., liv. 13e.

Ces bienfaits qui signalèrent l'avénement au trône d'*Amédée* IX, prouvent que ce Prince portait dans son cœur le désir de faire le bonheur de ses sujets ; mais trop éloigné du bruit des affaires, trop confiant dans ceux qui exerçaient en son nom l'autorité Souveraine, on ne connut la durée de son règne d'environ sept ans, que par la renommée de sa piété et des vertus chrétiennes, auxquelles il consacra presque entièrement sa vie.



CHAPITRE V.

*Siège de Monaco — La peste désole la Ville et le Comté de Nice — Convention de Saint-Laurent du Var — Incendie de Saint-Martin-Lantosca — Mort d'*Amédée IX *— Règne de la Duchesse* Yolande *— Réunion du Comté de Provence à la France — Petite guerre des Provençaux — Le Duc* Charles *de Savoie vient à Nice — Régence de la Duchesse* Blanche *— Armemens maritimes de* Jean Galléan *dans les ports de Nice et de Villefranche — Sa catastrophe — Paix de Barcelonne — Tremblement de terre — Désastres jusqu'au commencement du règne du Duc* Charles III, *surnommé* Le Bon.

La mort de *François Sforza*, Duc de Milan, donna le premier signal des troubles qui éclatèrent sur les frontières du Comté de Nice. Ce Prince guerrier, d'un caractère inflexible, inspirait la soumission et la crainte dans toute la Ligurie, dont il se disait le Seigneur Souverain; dès qu'il eut payé son tribut à la nature, les Marquis du *Carret*, les *Doria* de

Dolceacqua et les *Grimaldi* de Monaco, s'affranchirent d'un joug qui pesait à leur orgueil; *Galleas*, fils de *François*, invoqua le traité d'alliance avec le Duc de Savoie, et sollicita vivement son appui contre les rebelles. Quoique entièrement pacifique, *Amédée* IX était encore plus scrupuleux à remplir les engagemens de ses prédécesseurs. Il écrivit au Gouverneur de Nice, *Jacques de Montbel*, Comte d'Entremont, d'employer ses bons offices en faveur du Duc de Milan : celui-ci envoya à Monaco son Lieutenant *Claude Bonardi*, chargé d'entamer une négociation; mais cet Officier, au lieu de ménager un arrangement, s'emporta en rudes menaces contre *Lambert de Grimaldi*, qui de son côté lui répondit avec hauteur et lui intima de sortir de la place. Alors l'orgueil offensé de l'un et l'humeur altière de l'autre, rendirent impossible toute conciliation. *Honoré Grimaldi*, Châtelain de S.te-Agnès, oubliant qu'il était Vassal du Duc de Savoie, osa, pour venger la querelle de son parent *Lambert*, ravager à main armée les territoires d'Eza et de la Turbie. Indigné de cette trahison, le Comte d'Entremont le déclara coupable de félonie et déchu de la charge de châtelain. Il somma en même-

tems *Lambert Grimaldi* à recevoir garnison dans la forteresse de Monaco, au nom du Duc de Milan, et de venir en personne renouveller l'hommage pour les fiefs de Roccabrune et de Menton. Ce Seigneur, comptant sur les secours que les Comtes de Tende et les Marquis de Dolceacqua lui avaient promis, persista dans la révolte ; il fallut employer la force des armes. Le Gouverneur de Nice mit sur pied les milices du Comté, et secondé par *Christophe Gioffredo*, riche armateur de Villefranche *1, qui sortit du port avec plusieurs bâtimens armés en guerre, il alla en personne investir la place de Monaco. Nous ne nous arrêterons pas aux détails d'un siège opiniâtre ; il suffit de dire

*1 *Christophe Gioffredo* fils de Cosme, natif de Gênes, vint s'établir à Nice au commencement du 15.e siècle ; en 1466, il fit construire à ses frais plusieurs navires, parmi lesquels une grosse galéace qu'il mit à la disposition du gouverneur Comte d'Entremont, à l'occasion du siège de Monaco. C'était un excellent marin accoûtumé à courir les mers, et dont les corsaires Africains avaient souvent éprouvé le courage. Par diplôme du 19 février 1468, donné au château de Montcallier, Amédée IX le nomma capitaine de galère, et lui confia la défense du port de Villefranche (MS. histor. alp. marit. liv. 13 ; MS. *delle cose di Nizza*).

que *Grimaldi* repoussa plusieurs assauts, pendant deux mois, mais qu'enfin, réduit à la dernière extrémité, désespérant de recevoir des secours, il accepta une capitulation *1, qui ramena la paix; cette expédition valut au Gouverneur et aux Consuls de Nice une lettre du Duc de Savoie, en date du 3 septembre 1466, dans laquelle il les remerciait affectueusement du zèle et des sacrifices qu'ils avaient faits pour le succès de ses armes *2.

Cependant les conséquences de cette guerre furent bien funestes, car, la peste s'étant manifestée, on ne sait comment, parmi les habitans de Vintimille et de Monaco, ceux-ci la communiquèrent aux troupes du siège. La contagion se répandit rapidement non-seulement dans la ville de Nice, mais encore dans toute l'étendue du Comté; son souffle destructeur infecta les rivages de la Provence, et du Languedoc, et

*1 En vertu de cette capitulation, signée le 3 du mois d'août 1466, *Lambert de Grimaldi* et son épouse *Claudine*, vinrent à Nice renouveller personnellement au Duc de Savoie l'hommage pour les terres de Roccabrune et de Menton (MS. hist. alp. marit. liv. 13.[e]).

*2 MS. *delle cose di Nizza.*

même la barrière des Pyrénées fut insuffisante pour arrêter ses ravages.

L'année 1467 sera à jamais mémorable dans nos annales, par les calamités sans nombre qui s'appesantirent sur la patrie à la suite de ce terrible fléau ! Toutes les affaires publiques suspendues, les maisons désertes et abandonnées, les cadavres entassés dans les rues, le reste de la population poursuivi par la mort, errant dans les campagnes, sans secours et sans alimens, voilà l'horrible tableau qu'offraient la ville et les environs de Nice ! On vécut pendant plusieurs mois en rase campagne, en proie à tous les besoins, se fuyant les uns les autres comme d'objets d'épouvante et d'horreur. Oh ! combien au milieu de ces scènes de désolation la plume de l'historien aime à recueillir les traits de dévouement et de générosité qui relèvent l'espèce humaine de cette déplorable dégradation ! Nous signalerons à la reconnaissance publique *Robert*, Abbé de S.t-Pons, et *Guillaume Lascaris*, moine de ce couvent, qui, au péril de leur propre vie, se consacrèrent à servir les pestiférés *1 ; l'Évêque *Barthélemi Chuetti*, in-

*1 Gioffredi, dans son *Nicæa civitas* pars II de Episcop., ne parle que d'une maladie épidémique :

trépide au milieu des cadavres et des mourans, leur portant les dernières consolations de la religion, et le consul *Albert Galléan*, qui sacrifia toute sa fortune au soulagement de ses concitoyens *1. Le dénombrement des habitans fait, quelques mois après, par les ordres du Comte *d'Entremont*, porta les morts à sept-mille huit-cent trente-trois, parmi lesquels deux-cent-onze religieux de tous les ordres, ce qui

» Anno 1467 iulio mense, laborante Niciensi Urbe » morbo epidemiæ ». Mais il se trompe certainement, car Ludovic Revelli, l'annaliste Giustiniani et les historiens Provençaux Bouche et Papon, ne laissent aucun doute sur l'existence et les ravages de la peste; ils résultent du MS. hist. alp. marit., du MS. *delle cose di Nizza*, et d'un acte trouvé dans les archives du monastère de S.t-Pons, passé » in » territorio Niciæ non longe a loco Villafrancæ in » Carrobiera Ballestini de Ormea, dicti loci, pro- » pter crudelissimum morbum pestiferum in præ- » dicta Civitate, pene destructa, regnantem..... »

*1 *Albert Galléan* jouissait d'une grande fortune acquise dans le commerce maritime, car dans le 15.e siècle les plus riches gentilshommes du pays se faisaient gloire d'y consacrer leurs fonds, à l'exemple des patriciens Génois. Son frère Jean Galléan, homme de lettres distingué, et profond moraliste de son tems, partagea les bienfaits et les nobles travaux de ce vertueux Magistrat (MS. *delle cose di Nizza*).

indique qu'à cette époque on continuait à embrasser de préférence la vie monastique, et prouve aussi de quel esprit charitable ils étaient animés *1.

Dans le village de S.t-Laurent du Var, anciennement appellé *Castrum Agrimontis*, il ne resta pas un seul habitant, ce qui obligea *Raphael de Mons*, Évêque de Grasse et Seigneur de cette terre, de recourir à l'Évêque d'Albenga, pour obtenir la cession d'un nombre de ses vassaux, afin de le repeupler. Ce prélat lui envoya trente familles de la vallée d'Oneille, auxquelles, par convention signée à Nice, le 16 mai 1468, *Raphael* accorda gratuitement l'habitation du village, et la distribution des terreins en friche, sous la simple obligation d'entretenir, à titre de redevance, une barque sur les eaux du Var, pour le passage des pélerins et des voyageurs, sans exiger d'eux aucune rétribution *2. Cette convention tombée en désuétude, deux siècles après, donna lieu à de longues discussions entre les habitans de S.t-Laurent et les consuls de Nice, intéressés

*1 MS. *delle cose di Nizza*; Ludovic Revelli; archiv. Monast. S. Pont.

*2 MS. hist. alp. marit.; Bibl. Roy. de Turin.

à favoriser le passage du fleuve pour l'avantage du commerce. On commençait à-peine à s'y livrer avec quelques succès, qu'un nouveau désastre vint ajouter aux calamités des habitans.

Le village de S.t-Martin-Lantosca, situé sur la route construite en 1431 par *Paganino Dalpozzo*, était devenu important à cause du passage continuel des marchandises, que l'on transportait à dos de mulets, des ports de Villefranche et de Nice, en Piémont, en Savoie et dans la Lombardie; il y avait des magasins vastes et commodes pour l'entrepôt, et un grand nombre d'habitations bâties en bois à cause de la facilité et de l'économie qu'offrait ce genre de construction, les montagnes environnantes étant couvertes de superbes forêts. Un funeste accident réduisit cet établissement en cendres!!

La foudre tomba sur des granges remplies de paille, et y mit le feu; le vent propagea rapidement l'incendie d'une maison à l'autre sans qu'il fût possible de l'arrêter, et les flammes n'épargnèrent rien! Indépendamment de la ruine de toute la population, le commerce perdit les marchandises qui se trouvaient à l'entrepôt, pour la valeur de 160,000 florins d'or *1. *Amédée* IX

*1 MS. hist. alp. marit.; Bibl. Roy. de Turin.

entendit du fond de sa retraite les cris de désespoir de tant de familles réduites à la misère ; son cœur paternel vivement touché de ce désastre s'épancha tout entier dans un rescript Ducal adressé au Gouverneur de Nice *1, par lequel il ordonna la reconstruction du village de S.t-Martin-Lantosca aux frais du trésor ; assigna une somme annuelle sur les revenus des gabelles, pour distribuer des secours aux habitans ; leur accorda enfin l'exemption de tout impôt et redevance pendant l'espace de douze années successives.... Ce bon Prince semblait ne s'être réservé pour lui que les actes de bienfaisance !

Sous l'administration faible de la Duchesse *Yolande*, les États de Savoie, déchirés par deux partis également ambitieux, éprouvèrent de funestes secousses. D'un côté le Roi de France *Louis* XI, à la faveur des liens du sang qui l'attachaient à la Duchesse, voulut diriger les affaires selon les intérêts de sa politique ; de l'autre les Princes de Savoie, secondés par les principaux Seigneurs et Barons, formèrent une opposition connue sous le nom de *Ligue*

*1 MS. *delle cose di Nizza*, bibl. Ardiss.

du bien public, dont *Philippe*, Comte de Bresse, se déclara le chef; ces dissensions de famille, en abreuvant de chagrins le sensible et pieux *Amédée*, hâtèrent la fin d'une vie presqu'entièrement consacrée à Dieu; il mourut à Verceil, le 16 du mois d'avril 1473, laissant le trône à son fils aîné *Philibert* I.er, à-peine âgé de six ans.

Les intrigues du Roi de France firent donner la régence à la Duchesse *Yolande*; mais les oncles du Prince mineur, ne voulant pas la reconnaître, revendiquèrent leurs droits les armes à la main. Le Duc de Bourgogne, *Charles le Téméraire*, ayant pris part à cette querelle, menaça d'envahir les États de Savoie. La Duchesse, environnée d'ennemis, eut recours à la fidélité des habitans de Nice, dont elle connaissait le dévouement; *Antoine d'Orly de St-Innocent*, successeur du Comte *d'Entremont*, leva un corps de quatre-mille miliciens, avec lesquels il marcha en personne contre les Suisses et les Bourguignons réunis : mais la fortune trahit son courage; il perdit la vie en combattant à la tête des braves Niçards qui avaient généreusement abandonné leurs foyers pour accourir à la défense du Souverain : *Charles le Témé-*

raire osa souiller sa victoire par une lâche trahison ; il fit enlever la Régente aux environs de Genève, et la retint prisonnière ; le jeune Duc échappa heureusement au piège, par le dévouement de quelques officiers de sa maison qui le délivrèrent des mains des Bourguignons. S'étant refugié à la cour de *Louis* XI, ce Monarque, en lui accordant sa protection, s'empara lui-même de la régence, et par conséquent des États de Savoie *1. Pour mieux s'assurer du Comté de Nice, il en confia le gouvernement général à *Philippe* Comte de Bugey, frère d'*Amédée*, et oncle de *Philibert*, titres qui déterminèrent les habitans à se ranger sous son autorité *2.

Mais dans l'intervalle la Duchesse *Yolande* ayant recouvré sa liberté, le remplaça par *Janus*

*1 Guichenon, hist. de la Maison de Savoie ; Mém. hist. du Marquis Costa de Beauregard.

*2 Philippe Comte de Bugey, en sa qualité de lieutenant-général du Comté de Nice, accorda aux habitans tous leurs anciens privilèges, par acte du 26 novembre 1476, passé à Nice dans le palais ducal, en présence de Hugues Grimaldi, Honoré Richieri, Jacques Galléan, François Gioffredo et Matthieu Marquesan (MS. histor. alp. maritim. liv. 13.e).

de Savoie, Comte de Genève et Baron du Faussigny *1.

Si *Philibert* eût vécu, son régne eût égalé peut-être celui d'*Amédée* VIII, car ce jeune Prince annonçait les meilleures qualités pour bien gouverner; il mourut à Lyon le 22 avril 1482, à la suite d'une maladie lente, attribuée au poison *2. La Duchesse *Yolande* le suivit de près au tombeau, et *Charles* I.er, son second fils, monta, à l'âge de quatorze ans, sur un trône environné d'écueils, qui semblait devoir s'écrouler sous la puissance de *Louis* XI.

Ce Monarque avait, dit-on, formé le projet de gouverner les États de Savoie, comme une

*1 Il ne paraît pas que le Comte de Genève ait jamais pris possession, ni exercé la charge de lieutenant-général du Comté de Nice, puisque ses lettres-patentes de nomination furent expédiées sous la date du 13 mars 1447, et que le 21 avril de la même année Ludovic D'Avranchy, conseiller et maître d'hôtel de la Duchesse, exerçait à Nice la charge de gouverneur, ainsi que cela résulte d'un acte passé le même jour avec Lambert Grimaldi, seigneur de Monaco, au sujet de quelques contestations qui s'étaient élevées, touchant la terre de Menton, dans lequel il n'est fait aucune mention du Comte de Genève (MS. *delle cose di Nizza*).

*2 Guichenon, hist. de la Maison de Savoie.

province Française ; heureusement la mort le surprit lui-même au milieu de ses projets ambitieux, et débarrassa le jeune Duc d'un tuteur incommode. *Charles* saisit alors les rênes du pouvoir d'une main ferme et vigoureuse, au-delà de ce qu'on pouvait s'attendre de l'inexpérience de son âge ; il montra autant de courage et d'habileté comme bon capitaine, que de génie et de prudence comme excellent administrateur ; il sut réunir tous les partis qui divisaient le peuple et la cour, et en imposer aux ennemis extérieurs, en se créant de nouvelles ressources puisées dans l'affection de ses sujets.

Pendant la durée de ces troubles, la ville de Nice, éloignée du foyer des intrigues et des révoltes, entièrement occupée de ses intérêts particuliers, se conserva fidèle au Souverain légitime.

Quelques discussions entre l'Évêque et l'Abbé de S.t-Pons, terminées en 1476 par l'arbitrage d'*Antoine Fiesque* Évêque de Mondovi, délégué du S.t-Siège ; l'achevement du couvent de Sainte-Croix en 1474 ; des craintes de peste en 1479, qui heureusement ne se réalisèrent point ; des querelles particulières de famille, sagement conciliées par les soins du gouverneur

Philibert de Compeys *1 ; enfin quelques armemens maritimes faits dans le port de Villefranche par *Foulques Varletti* et par *Christophe Gioffredo* *2, voilà les événemens importans que nous avons pu recueillir dans nos annales, jusqu'à la mort de *René* Comte de Provence *3 ; l'héritage de la maison d'Anjou étant alors

*1 Les fiefs du *Broc* et de *Carros*, compris dans la jurisdiction du Comté de Nice, furent troublés en 1479, par la haine qui existait entre Pierre Giraud seigneur du premier, et Urbain Roncaglia qui possédait le second. Barthélemine de Carros, choisie pour gage d'une reconciliation, n'ayant pas voulu épouser le seigneur de Broc, celui-ci la fit lâchement assassiner; le père de la victime vengea sa mort en égorgeant de ses mains un frère de l'assassin; les deux familles se livrèrent ensuite à des cruelles représailles, qui obligèrent le gouverneur de Nice à faire marcher quelques troupes; il parvint enfin à les reconcilier par transaction signée le 9 mai 1479 dans l'église de S.t-François, avec serment prêté sur les Saints Evangiles (MS. hist. alp. marit.).

*2 *Foulques Varletti* et *Christophe Gioffredo*, gentilshommes de Nice, armateurs du port de Villefranche, devinrent la terreur des corsaires Barbaresques, et entreprirent plusieurs expéditions dans les mers de la Syrie, qui leur apportèrent de grandes richesses (MS. hist. alp. marit.).

*3 René d'Anjou, mort sans postérité le 11 juillet

passé à *Charles* VIII Roi de France; cette acquisition compromit bientôt la tranquillité dont jouissaient les habitans de Nice. Les Syndics de S.t-Laurent du Var voulurent établir un droit de passage sur les eaux de ce fleuve, innovation contraire à la convention de 1468; l'Évêque de Grasse, investi de la connaissance de cette affaire, nomma en qualité d'arbitres, *Clément d'Alberti* et *Jean Mera*; il intervint une sentence du 28 septembre 1480, en faveur des habitans de Nice; ceux de Saint-Laurent refusèrent de s'y soumettre, et cette discussion de peu d'intérêt fit naître une animosité réciproque au préjudice des deux populations; quoique la Cour de France montrât en apparences les intentions les plus pacifiques envers le Duc de Savoie, elle n'en favorisait pas moins en secret ces premières semences de discorde; aux calculs d'une poli-

1480, institua pour son héritier *Charles Comte du Maine*; mais ce prince étant mort le 11 décembre de l'année suivante, légua tous ses droits sur la Provence à Louis XI et au Dauphin son fils, qui régna sous le nom de Charles VIII. L'édit définitif de réunion des Etats de Provence à la couronne, est en date du 27 octobre 1486, donné au Château de Compiègne (Dupuy, traité des droits du Roi de France).

tique astucieuse se joignirent les haines et les rivalités particulières, de sorte que, pendant plusieurs années, on continua à vivre dans un état funeste d'hostilités, sans l'intervention directe des deux Souverains. L'avantage était plus souvent pour les citoyens de Nice, particulièrement sur mer, où les armateurs de Villefranche s'étaient rendus puissants et redoutables.

En 1481, la flotte des Chevaliers de Rhodes vint débarquer à Villefranche le Prince *Zizimi*, frère du Grand Sultan *Bajazet*, qu'ils avaient fait prisonnier. Ce fut pour la population un spectacle à-la-fois curieux et nouveau, de voir cet illustre captif, accompagné d'une foule d'esclaves, conserver dans les fers la dignité de son rang, et étaler le faste du luxe Oriental. Quoique enfermé dans le château de Nice, on lui laissa une apparence de liberté, dont il profita pour converser avec les principaux Gentilshommes du Pays, envers lesquels il se montra affable et généreux *1. Le Prince Musulman se rendit à la Cour de Chambéry, pour assister aux fêtes du mariage du Duc avec la Princesse *Blanche*, fille du Marquis de Monferrat; ce

*1 MS. hist. alp. mar.; MS. *delle cose di Nizza*.

fut moins pour lui procurer un adoucissement à son malheur, que par un sentiment de curiosité : les Envoyés de la ville de Nice, *Bertrand Riquieri* et *Jean Roccamaura*, saisirent cette heureuse circonstance pour mettre aux pieds du trône les vives doléances des habitans contre les vexations des Provençaux qui dévastaient la frontière du Var. *Charles de Savoie* leur répondit, que son intention étant de venir visiter lui-même ses sujets au-delà des monts, il s'en occuperait aussitôt qu'il aurait terminé la guerre avec le Marquis de Saluces.

Sur cette assurance, le Conseil Municipal vota spontanément un don de vingt-mille florins, et au moyen de cette somme, le Gouverneur *Hugues de Forest* leva un corps de trois-mille hommes sous les ordres d'*Honoré Grimaldi*, qui se couvrit de gloire au siège de Mulazzano. Cette place résistait depuis long-tems aux efforts de l'armée Savoyarde, et le Marquis de Saluces, derrière ses fortes murailles, semblait défier le courage des assiégeants; *Grimaldi*, à-peine arrivé avec son corps de volontaires, propose de monter à l'assaut; il s'élance sur les échelles, parvient au haut des murailles l'épée à la main, et force

enfin l'orgueilleux Marquis à mettre bas les armes *1.

Tandis que les vainqueurs repassaient les alpes, couverts de nobles lauriers, la Provence retentissait du bruit des armes. *Charles* VIII méditait la conquête du Royaume de Naples, et le Duc de Savoie, inquiet des préparatifs immenses de guerre qui se faisaient sur les frontières de ses états, sans en connaître la véritable destination, se hâta de venir à Nice, pour mettre la ville et le château en état de bonne défense. Il passa les alpes dans les premiers jours du mois de septembre 1488, suivi d'une Cour brillante *2, conduisant avec lui un bon

*1 En récompense de cet exploit le Duc de Savoie accorda à Honoré Grimaldi le fief de Mulassan, par lettres-patentes datées de Carignan le 23 août 1487 (MS. hist. alp. marit.).

*2 Parmi la foule des seigneurs qui composaient le cortège du Souverain, on remarquait particulièrement le Baron Anselme de Miolans, maréchal de Savoie; Pierre de Piscinis, seigneur de Brandisson; Hugues de la Palud, comte de Varax; Philibert de Chalans, baron d'Amaville; Antoine de Gingins, seigneur de Divone, et Jacques de Galléan, avocat fiscal de la Cour Suprême de Chambéry (Relation manuscrite de Bertrand Richiero).

nerf de troupes destinées à la défense du pays *1. Son voyage à travers les montagnes du comté fut une fête de famille. Dans la matinée du 30 octobre on apprit à Nice, que le Souverain allait arriver. Aussitôt les Consuls s'empressèrent d'aller à sa rencontre jusqu'aux confins du territoire.

Étant arrivé au quartier de l'Ariane, *Charles* descendit de cheval au milieu des cris mille fois répétés de *vive Savoie*; là eut lieu une première scène animée par les plus doux sentimens de respect et d'amour *2. Le cortège se mit ensuite en marche vers la ville de Nice, offrant le long de la route le tableau le plus intéressant. Le Souverain, en habit de guerre, monté sur un superbe coursier richement caparraçonné, marchait au petit pas, précédé et suivi par ses gentilshommes, entouré de ses gardes, salué par une double haie de peuple, qui faisait éclater son ivresse par des bruyantes acclamations. Les Consuls tenaient les étriers et la bride de son cheval. Une troupe de jeunes garçons,

*1 Quatre compagnies de fantassins Suisses, les hallebardiers de la garde et 400 hommes de cavalerie (Relation manus. ibidem).

*2 Relation manus. de Bertrand Richiero.

choisis parmi la première noblesse, portait les armes de Savoie et de la Ville, au bout d'une longue pique entourée de fleurs; d'autres agitaient des rameaux d'olivier en signe de réjouissance, les mères offraient leurs enfans, les vieillards lui tendaient les bras, et semblaient oublier le poids des années. C'est ainsi que le Prince arriva aux portes de la Ville, où il trouva l'Évêque, le Gouverneur, le Juge-Mage et tous les Employés civils et militaires, réunis pour le recevoir selon le cérémonial *1. Le Duc ayant de nouveau mis pied à terre, s'agenouilla sur un coussin de velours pour baiser les Reliques apportées expressément par l'Évêque; il se plaça ensuite sous un baldaquin à six bâtons, et, précédé par le clergé, il se rendit directement à la Cathédrale; en consacrant à Dieu ses premiers hommages, *Charles* ajouta au vif intérêt qu'inspiraient la dignité de son air, la noblesse de ses traits et le charme de sa jeunesse.

Des fêtes continuelles célébrèrent à Nice le séjour et les bienfaits du Souverain *2; mais

*1 L'Evêque Barthélemi Chuetti, le Gouverneur Hugues de Forest, son lieutenant Guillaume de Forax, et François de Portis juge-mage de la ville.

*2 Nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs de

des intérêts pressants le rappelèrent presqu'aussitôt en Piémont; il paraît qu'ayant pourvu à tout ce qu'il jugea nécessaire pour la défense du château, dont il admira les fortifications, ce bon Prince n'eut pas le tems de réaliser les espérances qu'il avait fait naître. Du moins nous ne connaissons de lui autre chose, sinon, qu'il assista à un Chapitre provincial des Dominicains tenu à Nice, le 3 du mois de novembre, qu'il accorda à ces religieux la permission d'introduire en ville des vins étrangers pour l'usage de leur communauté; qu'il reçut l'hommage de *Barthélemi Doria*, Marquis de Dolceacqua, auquel il concéda le libre transit des marchandises venant du Piémont, sans aucun payement de gabelles; enfin qu'il nomma pour Gouverneur

donner à la fin de ce Chapitre la copie fidèle de la relation manuscrite, en langue vulgaire, de Bertrand Richiero premier Consul de la ville en 1488, sur l'arrivée à Nice du Duc Charles I.er, telle que nous l'avons trouvée dans le MS. hist. alp. marit., liv. 13.e; d'autant plus que cette pièce curieuse qui trace tout le cérémonial de la réception du Souverain, fait aussi connaître la simplicité des mœurs des habitans au 15.e siècle, et donne une idée non-seulement de notre langage, mais encore de la singularité des usages qui se pratiquaient en pareilles circonstances. — Voyez (A) à la fin du Chapitre

de Nice, à la place de *Hugues de Forest*, appellé à d'autres fonctions, *Pierre de Piscinis*, Seigneur de Brandisson, un des gentilshommes de la cour, qui jouissait particulièrement de sa faveur *1. Voulant aussi récompenser la Comtesse de Tende, *Marguerite du Carret*, veuve d'*Honoré Lascaris*, de la magnifique réception qu'elle lui avait faite à son passage dans ses terres, *Charles* lui accorda, sans aucun payement de droits, le transit de toutes les denrées, marchandises et bestiaux, qui passeraient par les vigueries du Comté de Nice pour aller en Provence, et de Provence dans ses domaines, tant pour son usage particulier, que pour celui de ses vassaux *2. Cette concession contraire aux privilèges des vigueries, trouva une forte opposition dans le zèle de *Mathieu Marquesan* Conseigneur de Coarraza, Toët et Falicon; il fit valoir avec fermeté les lettres-patentes et la sentence arbitrale prononcée à ce sujet par le Duc *Louis* en 1452, et obtint une année après la révocation de l'édit. Si le noble dévouement de ce magistrat consulaire

*1 MS. hist. alp. marit. liv. 13e.

*2 Par lettres-patentes expédiées de Chambéry le 24 janvier 1489 (Capriat., ist. de' Conti di Tenda; Alberti, hist. de Sospello).

mérite des éloges, pour avoir soutenu les intérêts de ses administrés, la justice du Souverain, qui écouta ses réclamations avec bienveillance, n'est pas moins digne d'admiration et de gratitude. *Charles* I.er avait pour guide unique de ses actions une exacte équité, l'amour du bien public, et le respect des conventions. Hélas! il fut enlevé à l'amour de ses peuples à l'âge de 21 ans, victime d'une maladie de langueur..... Comme quelques mois auparavant il s'était rendu à la cour de *Charles* VIII pour traiter un arrangement au sujet du Marquisat de Saluces, on parla de poison; mais ces bruits populaires, dénués de toute preuve positive, doivent être rejetés par l'historien impartial.

Pour faire l'éloge de ce jeune Prince, et justifier les regrets que causa sa perte, il suffit de dire que *Bayard*, le modèle des preux et loyaux Chevaliers, élevé à la cour de Chambéry en qualité de page du Duc, y puisa les nobles sentimens qui ont fait sa célébrité *1.

Charles ne laissa après lui qu'un fils encore au berceau, nommé *Charles Jean*. Sa veuve

*1 Mémoires hist. de la Maison de Savoie, par le Marquis Costa de Beauregard.

Blanche de Montferrat obtint la régence des États de Savoie, et quoique très-jeune elle-même, sut justifier son choix pour l'habileté qu'elle mit à éviter les écueils dont le trône était environné. Les habitans de Nice s'empressèrent de lui envoyer *Jean de Grimaldi* Baron de Bueil, pour renouveller l'hommage de leur fidélité *1, et ils en obtinrent, selon l'usage, la confirmation de leurs privilèges.

Cependant la République de Gênes, jalouse de l'accroissement du commerce maritime de Nice sous le gouvernement pacifique de *Charles* I.er, en conçut quelque ombrage; tout-à-coup, sans aucune déclaration de guerre, sans aucun motif légitime, elle ordonna à ses galères de courir sur le pavillon Savoyard. Cette violation du droit des gens, dont la Régente se plaignit inutilement, inspira aux armateurs de Villefranche les sentimens de la vengeance, et fit naître un événement qui mérite de trouver place dans ces annales.

Jean Raphael et *Claude Galléan*, de l'il-

*1 A l'occasion de ce message, Jean de Grimaldi obtint le titre de conseiller ducal et la châtellenie de Belvedere, château fortifié dans le baillage de Levens (MS. hist. alp. marit.).

lustre famille Génoise, établie depuis long-tems à Nice, étaient à cette époque l'ame du commerce, et les chefs de toutes les entreprises maritimes. Possesseurs de grandes richesses, entreprenans, habiles à manier les affaires, ils faisaient fructifier les ressources d'un pays, pauvre par lui-même, mais actif et industrieux.

Jean, l'aîné des trois frères, jouissait en outre, comme marin, d'une haute réputation ; il s'était personnellement signalé dans plusieurs combats contre les corsaires Africains ; lâchement trahi dans les mers de Messine par deux navires Génois qui le livrèrent tout seul à un brigantin Barbaresque, il fut obligé de se racheter de l'esclavage au moyen d'une forte rançon ; de retour à Nice, il fit partager son ressentiment à ses frères, arma à frais communs plusieurs navires, et répandit bientôt la terreur de son nom sur les côtes de la Ligurie ; pour faire tête à ce capitaine intrépide, la République rappella les galères qui naviguaient dans le levant ; forcé de céder à des forces supérieures, *Jean Galléan* rentra dans le port de Nice ; là, toujours excité par le désir de la vengeance, il entreprit la construction d'un vaisseau de haut-bord, tel qu'il n'en existait pas encore de semblable

chez aucune puissance maritime *1. Les trois frères, assistés des principaux négocians et capi-

*1 Ce vaisseau était de la portée de 1600 tonneaux, extrêmement élevé de bord, fourni d'une nombreuse artillerie, ayant cent-cinquante hommes d'équipage, et susceptible d'une cargaison du poids de vingt-sept-mille quintaux marc (MS. hist. alp. marit.; Giust., annal. di Gen.). Cela paraîtra exagéré à ceux qui partagent le préjugé vulgaire, que les anciennes constructions maritimes étaient inférieures aux modernes : qu'on lise les annales de Giustiniani, on verra qu'en 1284 et 1295, la République de Gênes fit construire des galères qui avaient 160 bancs pour les rameurs, portaient deux-cent-vingt combattans, un nombreux équipage, et étaient en outre chargées en marchandises. Le savant Muratori, dans ses dissertations sur les antiquités italiennes (dissert. 26), parle aussi des célèbres galéaces de Venise qui avaient cinquante-quatre bancs de chaque côté, et des vaisseaux nommés *Uscieri*, dont on se servait pour le transport de l'artillerie et des machines de guerre. On sait aussi qu'à la bataille de Ponza, en 1435, les Génois attaquèrent courageusement le fameux vaisseau d'Aragon, nommé *La Magnana*, d'une portée extraordinaire, et y firent prisonnier le Roi de Castille (Giust., annal. di Gen. anni 430 e 435). Il faut donc en conclure que, sauf les vaisseaux à trois ponts, les anciennes constructions surpassaient les modernes, et que l'art était bien plus avancé qu'on ne pense.

talistes et du Sénéchal de Provence, *Aimard de Poitiers*, qui leur fournit les bois, les fers et cordages nécessaires, y consacrèrent la majeure partie de leur fortune; ce navire nommé le S.t-Jean fut lancé sur la plage de Nice, le 3 du mois d'avril 1489, en présence d'un grand concours de spectateurs attirés par la nouveauté. *Galléan* choisit pour son équipage les marins les plus éprouvés, et voulut le monter lui-même en qualité de capitaine; il fit plusieurs courses heureuses sur les côtes d'Espagne, de l'Afrique et de la Sicile, poursuivant à outrance tous les navires Génois qu'il rencontrait, et mettant en fuite les galères de la République qui n'osaient plus l'attaquer; il revint enfin triomphant dans le port de Villefranche pour s'y ravitailler, conduisant avec lui bon nombre de prises; mais tandis que ce courageux citoyen, excité par la reconnaissance publique, songeait à se remettre en mer, les puissances maritimes d'Italie rivalisèrent d'empressement à négocier l'acquisition du vaisseau le S.t-Jean, devenu l'admiration et la terreur de la Méditerranée. Le commerce de Florence écrivit aux *Galléan*, pour les engager à lui donner la préférence; *Don Frédéric d'Aragon*, Vice-Roi de Naples, fit partir pour Nice

Jean Doria de Gaëte, avec l'offre de quinze mille ducats d'or; et la République de Gênes envoya *Christophe Salvago* en qualité d'ambassadeur chargé de proposer aux Consuls de rétablir la liberté du commerce entre les deux nations, moyennant la cession de ce navire à prix d'estimation.

Ce n'étaient pourtant que des propositions astucieuses pour éloigner l'agent du Vice-Roi de Naples, et pour avoir le tems de méditer une nouvelle trahison. Le conseil de ville assemblé plusieurs fois dans l'intention de terminer cette affaire, éprouva des difficultés que l'envoyé Génois faisait naître sous différens prétextes. Tout-à-coup on apprit avec indignation, que deux bombardiers Français gagnés à force d'argent, partis du port de Gênes sur un bâteau rempli d'artifices, s'étaient glissés à la faveur de la nuit dans le bassin de Villefranche, et avaient tenté de mettre le feu au vaisseau. Pris en flagrant délit, ils trouvèrent sur l'échauffaud la peine de leur crime. Le peuple irrité contre *Salvago*, qu'il accusait d'avoir conduit cette trame, assiégea sa maison, brisa les meubles et se livra aux transports d'une aveugle fureur. L'envoyé Génois, arrêté au moment qu'il cherchait à prendre la

fuite, ne dut la conservation de ses jours qu'aux exhortations de l'Évêque, qui calma l'indignation populaire. Toute négociation étant ainsi rompue, les *Galléan* firent des emprunts considérables, vendirent leurs bijoux pour deux-mille écus d'or, et avec leurs propres fonds armèrent en guerre une galère, deux galléotes et un brigantin pour les joindre au vaisseau le S.t-Jean. L'élite des marins de Nice et de Villefranche s'empressa de partager les périls et la gloire d'une nouvelle course : l'escadre étant sortie du port de Villefranche dans les premiers jours du mois de juin 1491, captura sur les côtes de l'île de Corse une carraque de la République de Gênes richement chargée.

Au retour de la croisière une horrible tempête dispersa les bâtimens et jeta le vaisseau amiral dans le golfe de la Napoule. *Julien de Magneri*, commandant les galères de la République de Gênes, informé de la position de son ennemi, fit aussitôt force de voile pour venir l'attaquer avec sa flotte composée de trois galères, deux galléons et trois carraques; malgré la supériorité du nombre, et le peu d'espace pour manœuvrer, *Jean Galléan* engagea le combat avec une telle résolution, que le capi-

taine Génois, craignant de voir échapper sa proie, préféra d'employer une troisième trahison : il envoya à *Galléan* un officier pour lui proposer une entrevue ; les protestations amicales du Génois trompèrent la bonne-foi du crédule amiral ; il accepta sans défiance l'invitation du perfide de *Magneri*, mais à-peine arrivé sur son bord, celui-ci le fait charger de chaînes et traîner au fond de cale. Le combat recommence aussitôt, mais les marins Niçards, privés de la présence de leur chef et surpris par cette brusque attaque, sont obligés à abandonner le vaisseau ; la plupart périssent dans les flots, écrasés par le feu des traîtres ; d'autres succombent sur le rivage exténués de faim et de fatigue ; le plus grand nombre se livre à leur discrétion.

Dans la nuit qui suivit cet infâme attentat, *Magneri* fit voile vers les côtes de la Ligurie ; là il osa faire amener l'infortuné *Galléan* sur le pont, et après l'avoir accablé des plus grossiers outrages, il le condamna à être exposé en pleine mer, sur un faible esquif à moitié rempli d'eau. Cette sentence barbare reçut son exécution, mais les vagues furent moins cruelles que ces infâmes bourreaux. La main de la Providence ramena la victime au rivage d'Albenga ; *Galléan*,

recueilli par un brigantin marchand, fut conduit au port de Gênes, où il subit les tourmens d'une longue captivité.

Sa famille ignorait depuis long-tems la destinée de ce brave marin, lorsque *Cathérine du Carret*, Marquise de Final, sa proche parente, secrètement informée de son sort, employa ses bons offices auprès du Sénat de Gênes, pour lui obtenir la liberté ; il dut renoncer à toute réclamation au sujet du vaisseau capturé, avec serment de ne pas divulguer le traitement indigne qu'on lui avait fait essuyer ; en garantie de ses promesses il fallut donner des ôtages ; mais ceux-ci étant parvenus à s'échapper, quelque tems après son retour à Nice, *Jean Galléan* obtint de l'autorité du Pape d'être dégagé du serment, et fit paraître une protestation solennelle contre les violences des Génois, dont il se plaignit au Duc de Savoie, au Roi de France et aux principaux Souverains de l'Europe, demandant satisfaction et réparation des dommages soufferts *1.

*1 La construction du vaisseau, les exploits de Jean Galléan et sa catastrophe, sont rapportés en détail dans le MS. hist. alp. marit. liv. 14. ; Bibl. Roy. de Turin.

Il paraît pourtant que les plaintes des consuls de Nice n'eurent aucun résultat ; du moins l'histoire nous laisse ignorer les suites de cet événement qui fit un grand bruit en Europe : il faut croire que *Blanche* de Savoie, occupée des affaires de la régence, ne crut pas prudent de s'engager dans une guerre avec les Génois, au moment où les armemens du Roi de France et d'Aragon faisaient naître des inquiétudes générales ; elle se borna à quelques démarches peu vigoureuses et à réparer les malheurs de la famille *Galléan* en la comblant d'honneurs et de dignités.

Ce récit d'un événement mémorable de notre histoire, sert aussi à faire connaître que vers la fin du 15.e siècle le commerce maritime de Nice était devenu très-important, et que les premiers gentilshommes du pays ne dédaignaient pas d'y consacrer leurs veilles et leurs capitaux. C'était le tems des découvertes et des négociations lointaines, époque à-la-fois glorieuse et funeste, où le génie de *Christophe Colomb* ouvrit une nouvelle route à l'audace du navigateur, et augmenta en proportion les besoins et les malheurs de l'Europe *1.

*1 La première expédition de Christophe Colomb

L'exercice de l'autorité consulaire, raffermi sur ses antiques bases, contribua puissamment à faire fructifier l'industrie des citoyens de Nice. C'est ici le cas de donner une esquisse de la manière dont les affaires publiques y étaient administrées. Les nobles, les bourgeois, les artisans et les cultivateurs avaient une part égale au gouvernement municipal; quatre Consuls pris dans chacune de ces classes présidaient à ce gouvernement, et un assesseur, ou soit orateur de la ville, avait le soin de veiller particulièrement à la conservation des privilèges. Le corps de ville se composait de quarante-huit notables, douze dans chaque classe, divisés en grand et petit conseil; le petit, nommé *il Consiglio degli otto*, s'assemblait tous les jours selon les besoins de l'administration, et s'occupait des affaires courantes; il *Colloquio*, ou soit grand conseil, n'était convoqué que pour discuter et décider les affaires importantes, telles que les conventions, les acquisitions, les dons au Souverain, la levée des troupes, les travaux publics et les autres besoins extraordinaires. Les membres les plus anciens du grand conseil passaient annuellement de droit

vers le continent de l'Amérique eut lieu dans l'année 1492.

au petit, et ceux composant ce dernier exerçaient à tour de rôle les fonctions du consulat pour une année; à la fin de cette magistrature ils rentraient dans la vie privée sans pouvoir être réélus pour le grand conseil pendant cinq ans.

Les magistrats consulaires jouissaient de la plus grande considération, exerçaient exclusivement la police municipale, et, en qualité de juges nés du commerce, prononçaient en dernier ressort sur toutes les contestations entre négocians. Un, et quelques fois deux membres du grand conseil, résidaient auprès du Souverain, en qualité d'ambassadeurs, soit pour la défense des privilèges de la ville, soit pour solliciter de la bienfaisance du Prince les mesures et les concessions d'utilité publique *1. On conçoit ainsi comment sous ce gouvernement, qu'on pourrait appeller de bonne famille, les négocians trouvaient une protection constante dans toutes leurs entreprises maritimes. Par lettres-patentes

*1 L'usage de tenir des Ambassadeurs permanens à la Cour de Chambéry, pour veiller aux intérêts de la ville et du comté, était déjà tombé en désuétude vers le milieu du 15.e siècle. Le Conseil de ville se bornait à y envoyer des Députés temporaires toutes les fois que quelque affaire importante l'exigeait (MS. *delle cose di Nizza*).

datées de Chambéry le 17 décembre 1492, la Duchesse *Blanche* de Savoie confirma aux habitans leurs prérogatives municipales, et accorda aux armateurs les représailles contre les corsaires Génois et Catalans qui infestaient le littoral.

Le Pape *Innocent* VIII eut la sainte inspiration de faire cesser entièrement la course, entre Chrétiens, employant avec succès les exhortations et même les censures de l'église. Chaque Prince fit publier dans ses États une défense sévère d'armer des corsaires même en tems de guerre, sauf contre les infidèles. *Ferdinand*, Roi de Castille et d'Aragon, fit plus; il écrivit à la Régente une lettre amicale datée de Barcelonne le 22 janvier 1493, dans laquelle, en louant son zèle pour le bonheur de ses peuples, il lui laissait entrevoir l'intention de traiter avec elle un arrangement définitif de paix et de commerce. Sur cette ouverture la Duchesse de Savoie nomma, en qualité de son ambassadeur, *Raphael Galléan* Conseigneur de Châteauneuf, qu'elle avait depuis quelque tems appellé à son conseil, et dont elle appréciait l'habileté dans les négociations: ce seigneur s'embarqua au port de Villefranche sur la ga-

lère entretenue par sa maison, avec une suite brillante de pages et d'écuyers. Arrivé à Barcelonne, il y trouva les plénipotentiaires du Monarque Castillan *1, avec lesquels il conclut le 20 juin de cette même année un traité de paix et de commerce, dont la ville de Nice retira les plus grands avantages, car non-seulement il obtint la restitution des prises, ou l'équivalent pour celles déjà vendues, mais encore l'entière liberté du trafic maritime. *Galléan*, de retour dans sa patrie avec ces bonnes nouvelles, y reçut les doux témoignages de la reconnaissance publique. La trève conclue presque en même tems avec la République de Gênes, combla la joie des habitans *2. Plus heureux, si après tant de troubles ils avaient pu goûter sans d'autres

*1 Voici les noms des plénipotentiaires Castillans qui traitèrent avec Raphael Galléan : Dom Rodriguez Driez de Maldonado, docteur ès-lois ; Dom Gabriel Sanchez, trésorier-géneral de la couronne, et Dom Jacques de Torrente, régent de la chancellerie.

*2 La paix de Barcelonne fut publiée à Nice le 21 du mois d'août 1493, et la trève avec Gênes le 30 du mois de mars suivant ; on la dut aux soins d'Antoine de Samont, gouverneur de la ville, assisté de Ludovic de Berra, juge-mage (MS. *delle cose di Nizza*).

malheurs les doux bienfaits de la paix; mais le Ciel ne voulut point désarmer sa colère ! Le 23 juin 1494, la ville de Nice essuya un affreux tremblement de terre *1. Les habitans désertèrent leurs foyers pour aller vivre en rase campagne ; plusieurs jours après il fallut un ordre des magistrats, pour engager le peuple à reprendre ses occupations ordinaires. Les mêmes secousses se firent sentir dans le Comté et particulièrement dans les vallées de Roccabigliera et de Lantosca. Les ondulations du terrein offrirent la direction du sud-est au nord-est.

A cette époque une secousse plus terrible menaçait l'Italie entière !

L'armée Française conduite par *Charles* VIII en personne, ayant franchi la barrière des alpes Cottiennes, envahit comme un torrent les plaines fertiles de la Lombardie; tout céda devant l'impétuosité d'une nation guerrière, autant facile à s'exalter par la victoire, que prompte à se décourager dans les revers. La ville de Gênes forcée de se soumettre, les petits Princes Italiens se livrant d'eux-mêmes au despotisme des vainqueurs, le Royaume de Naples conquis en moins

*1 Ludovic Revelli *de memorabil.*

de deux mois, signalèrent les premiers résultats de cette expédition mémorable; mais une année ne s'était pas écoulée que déjà la fortune avait changé de bannière! Des désastres inattendus obligèrent *Charles* VIII à abandonner ses conquêtes aussi rapidement qu'il les avait faites. Il ne put rallier les débris de ses troupes qu'aux environs de la ville d'Asti, d'où il fit partir pour Nice son maître d'hôtel le sieur *Perron de Baccié*, afin d'accélérer le départ de l'escadre française que Messire d'*Arbaud* venait de conduire dans le port de Villefranche. Cette seconde expédition destinée pour les côtes de la Toscane ne réussit pas mieux que la première; la ville de Gênes excitée par le Duc de Milan se mit en insurrection, les Français évacuèrent la Ligurie, et la garnison du Château de Vintimille mit bas les armes *1. La Cour de Savoie conserva les bienfaits de la paix, quoique entourée d'armes et d'ennemis, et la Régente, toute occupée de l'éducation du jeune Duc son fils, sut ménager avec prudence l'ambition de *Charles* VIII; mais la mort imprévue du dernier rejetton d'*Amédée* IX, arrivée dans l'intervalle, fit éva-

*1 Casoni, ann. di Genova; MS. hist. alp. mar.

nouir ces belles espérances. Ce jeune Prince âgé de sept ans termina sa carrière au château de Moncallieri, le 16 avril 1496, à la suite d'une chûte qu'il fit en jouant à la balle avec les pages de sa Cour. Il laissa le trône à son grand-oncle *Philippe* de Savoie, Comte de Bresse, surnommé le Duc *Sansterre*. *Philippe*, alors âgé de cinquante-huit ans, revenait de l'expédition de Naples, où il avait servi avec distinction sous les drapeaux de la France; son règne de 19 mois n'offre rien de remarquable. Son fils naturel *René* de Savoie, surnommé le *grand Bâtard*, épousa *Anne Lascaris* héritière du Comté de Tende; ce mariage en transportant cet antique héritage sur le chef d'un Prince de la maison de Savoie, fit cesser les petites guerres dont le Comté de Nice avait particulièrement souffert. *Philibert* II, qui succéda à *Philippe*, reçut la couronne Ducale à l'âge de dix-sept ans, et par un premier acte d'autorité, annonça une grande fermeté de caractère; il osa s'affranchir de la tutèle du Roi de France. La ville de Nice lui envoya, pour le féliciter sur son avénement au trône, *Pierre Antoine Marquesan* et *Ludovic Fregoso*, illustre patricien Génois, plusieurs fois Doge de la République, qui banni de sa patrie

s'était établi à Nice, et y avait acquis le droit de cité *1.

La mort de *Charles* VIII ouvrit un nouveau champ à l'ambition de son successeur *Louis* XII. Nous nous écarterions trop de notre sujet, si nous voulions entrer dans les détails des projets gigantesques que ce Monarque avait formés; il suffit d'indiquer le commencement d'une époque, où la domination Française, en voulant s'étendre au-delà des limites naturelles du plus beau Royaume de l'Europe, fit éclorre une rivalité funeste entre la maison d'Autriche et celle des Bourbons.

La ville de Nice, victime de cette lutte, essuya depuis lors une décadence progressive fatale à son commerce, à son industrie, à sa population; l'inclémence du Ciel parut conspirer à sa ruine avec l'ambition des hommes. Le fléau de la peste y recommença ses ravages vers la fin du mois de mars 1499; quoique moins terrible que celui du 1467, il enleva pourtant nombre de

*1 Ludovic Fregoso possédait une superbe campagne au quartier *del Bosco.* Il mourut à Nice dans un âge très-avancé, laissant aux hospices de charité tout ce qu'il possédait sur la terre de son exil. (MS. *delle cose di Nizza*).

victimes, et, chose singulière, la force et la jeunesse résistèrent moins que l'âge et l'infirmité.

Cinq années consécutives d'une cruelle sécheresse tarirent ensuite toutes les ressources du sol; les habitans réduits au désespoir manquèrent souvent des alimens les plus indispensables à la vie, et la faim succédant au fléau de la peste, épuisa ses fureurs sur des nouvelles victimes! Une sombre terreur s'était emparée de tous les esprits; le moindre événement était alors regardé comme un présage sinistre; c'est ainsi qu'un nuage qui cachait momentanément le soleil, le mugissement des vents et des vagues pendant la nuit, le disque enflammé de la lune, ou le passage de quelques oiseaux de proie, produisaient une consternation générale *1! On était tellement environné de pleurs et de tristesse, qu'à l'occasion du mariage du Duc *Philibert* avec *Marguerite* d'Autriche, on ne fit à Nice aucune réjouissance, tandis que le Piémont et

*1 En l'année mil-cinq-cent et quatre, le cinquième du mois d'août, l'on vit voltiger huit heures entières en l'air quatre aigles passagères, venant de la part d'Afrique, sur la ville de Nice. La clameur et grande épouvante furent en tous lieux comme en fin du monde (Mém. man. d'André du Tliévet).

la Savoie célébrèrent cet illustre hyménée par des tournois et des fêtes brillantes. *René* de Tende, nommé au gouvernement général du Comté, voulant réparer l'extrême dépopulation de la ville de Nice, proposa aux Consuls d'accorder un asile aux Juifs chassés de l'île de *Rhodes* par le grand-maître *Pierre d'Aubusson*. *Jules Marquesan*, Chevalier de St.-Jean de Jérusalem, chargé de cette négociation, obtint le consentement du Duc *Philibert*; une foule de familles Israëlites portèrent sur cette terre hospitalière leurs richesses, leurs habitudes et leur trafic particulier *1. Mais ces ressources pouvaient-elles réparer tant de désastres! On vivait dans un enchaînement de malheurs; un génie malfaisant semblait présider aux destinées des peuples de la Maison de Savoie, car à-peine avait-on séché une larme, qu'une nouvelle calamité en faisait répandre des plus amères.

Le système de neutralité que *Philibert* II avait sagement adopté entre les Cours de France et d'Espagne, promettait les plus heureux résultats, lorsqu'une mort prématurée détruisit ces espérances. Il termina sa carrière le 10 du mois

*1 MS. hist. alp. marit.

de septembre 1504, âgé de 24 ans. *Charles* III, son frère, lui succéda au trône dans sa dix-huitième année; ce Prince, surnommé *le Bon*, à cause de sa justice et de la douceur de son caractère, eût porté plus à propos l'épithète de *Malheureux*, car son règne d'un demi-siècle n'offre qu'une suite d'infortunes.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans parler de trois hommes célèbres dans nos annales, qui, malgré les malheurs du tems, acquirent une grande renommée par leurs talens et leurs vertus.

Frère *Silvestre*, de l'ordre des Dominicains, vivait à Nice vers la fin du 15.e siècle, orateur distingué, profond théologien, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés d'histoire et de mathématique; il obtint les suffrages de ses concitoyens et les faveurs de *René de Savoie*, Comte de Tende, qui cultivait lui-même et protégeait les lettres.

Ludovic Brea, de Nice, surpassa les peintres de son siècle par la vivacité de son imagination, la fraîcheur du coloris, la justesse et la proportion des traits *1; il consacra particulière-

*1 Nous avons trouvé dans les MS. *delle cose di Nizza* son éloge conçu en ces termes: « Genuit

ment ses peinceaux à célébrer les grands événemens de l'histoire.

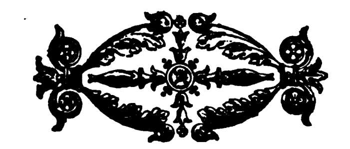
Pierre Brandi, né en 1468 d'une famille distinguée dans la Magistrature, et alliée des *Galléan*, obtint le premier rang parmi les Jurisconsultes les plus renommés de la France et d'Italie. Il avait d'abord embrassé la carrière Ecclésiastique ; mais appellé à Aix par un de ses parens qui professait la jurisprudence, il se livra entièrement à cette étude, et surpassa bientôt la réputation de son maître. *Louis* XII, informé de la supériorité de ses talens, le nomma son Conseiller au Parlement de Provence, et lui donna la Seigneurie d'Auribeau dans le diocèse d'Apt *1. Il eût été plus heureux pour

» hæc Civitas Ludovicum, cognomento Brea, Pictorem celeberrimum, qui Liguriam et Nicæam Urbem totam, suo inaudito et admirando pingendi modo, illustrare videtur, cui tanta collata est gratia pingendi, ut cum quibuscumque antiquis et exquisitis pictoribus sine injuria comparari possit ».

*1 La famille Brandi était alliée de celle des Galléan par le mariage de Raphael Galléan avec Guillelmine, sœur de notre Jurisconsulte. On a conjecturé par ses armoiries, dont l'écusson représente deux têtes unies, une d'homme et l'autre de femme, couronnées de fleurs, qu'on lui dût à Nice l'usage

ses concitoyens, s'il avait employé ses talens au service de son Prince et de sa Patrie !

des rondes provençales, danse particulière au mois de mai ; du moins c'est ainsi qu'on peut expliquer cette expression de *virà lou Brandi*, qui s'est consacré jusqu'à nos jours, et qui dans le langage du pays signifie chanter et danser des rondes autour du mai qu'on élève au printems devant le palais de Ville et celui du Gouverneur (MS. hist. alp. marit.).



(A)

Relation en langue vulgaire par Bertrand Richiero, Consul de la Ville de Nice en 1488, sur l'arrivée du Duc Charles I.er de Savoie, à Nice; la réception qui lui fut faite à son entrée dans la ville, et le cérémonial à son retour (Gioffr., MS. hist. alp. marit.).

L'an 1488 et le jort XXX del mes de octobre, Monsur le Duc Charles de Savoyà es arribat aissit a Nisa, essent Senteques Bertrand Richiero, Loys Armano, Lions Barral, et Giaume Cavallier = Primò lo forrier prenguè los logissos per la gent de la Cort en tos los bons hostals d'aquesta Villa, tant per hommes, come per chivals = Item fezen far VI e VIII armas de Savoya de miech fuelch de papier l'una, que donen a les enfans que porteron quascun sus una canna et aneron tot premier dos a dos. Quascuna arma costet un quart, sive patachs II = Secondament aneron la gent da pè ben abillas, embe albarestas, lanssas, targuettas colobrinas, tos dos a dos embe tres gentils hommes après de la sobre dicha gent d'armas. L'un, lo plus anssian portava l'estendart de Savoyà lo long de son caval devant dels autres dos gentils hommes, que portavan los dos estendars ambè las armas de la Villa, l'un d'una part, l'autre de l'autra, et a quel de Savoya anet un pas davant = Terssament vengheron los 4 Senteques premiers anbè los Citadins, los quels Senteques porteron las claus dels portals de la villa, quascun dous claus, et anèron anbè los dichs Citadins tant avant, como

fins en arigana al prat de la Badia, et aquit attenderon fins que lo Seinhor Duc venguè = Et incontinent que lo viron, tot bel cavalqueron de ver el. Pueis desenderon de caval, li presentant las dichas claus, èn li dizent » Mon très redoustè Seinhor, nous vous presentan las claus de vostra Cieutat, que en fasses vostre bon plasser, et ausi que vous presentan las claus de la Cieutat, vous presentan las claus des nostres corayes, cors et bens ». Pueis montas a caval et vous en venes, la testa de vostres cavals a la coa del sieu, et venes devizant de la Cieutat èt Pays = S'entornant davant premier los enfans cridant *Savoya!* pueis la gent à pè et los estendars aprés per òrdre = Item y aura 4 o VI gentilshommes de la Villa ben abeillas, que si metran dapè Mons.[r] en luec de staffiers, et diran als estaffiers de Mons.[r] en doulssas paraulas : S'il vous plaś, nos serviren Monsur par èstaffiers, et si mettran très dessa èt très dellà à pè toiors la man sus la cropa del chival de Monsur, et los quals auran bona avvertenssia, che se lo caval bricava, quels sostengan Monsur, o passant ajga, e per una montada ò vallada, o per una encalladura de peiras fins à son logis; et cavalqueran fins al portal de la villa, o verament luengh el portal XL passes, ont sera l'Evesque et son Vicari che recebran Monsur lo Duc en pontifical, ambè las reliquias de la Gleiza Cathedral, ont mon sobre Seinhor deysendra et baizera las dichas reliquias, et baizadas remontera à caval, l'Evesque davant tot à pè; et aqui auran los senteques lo palli de la villa anbè VI bastons, ont lo premier à banda senestra portera lo Senteque Laurador, a banda drecha premier

l'autre Senteque che va davant lo Laurador, lo três Senteque a banda senestra portara l'autre; lo quart Senteque che es lo gentilhome portara lo quart baston a banda drecha; lo V baston portara le juge mage a banda senestra; lo VI bastòn portara lo Governador à banda drecha, car los derniers et plus près de la persona del Prince, son los plus honorables, et en a quella fasson accompagneran Monsur fins à l'autar, ont sanera aginolhar, pueis à qui sera l'escucier d'escurie, que porta l'espaza devant Monsur, que penara se el vol lo passy et del receberan los Senteques 4 o VI escus o coma s'accorderan. Pueis acompagneran Monsur à son logis et li diran qu'el sia lo bon venghut, et que els son toiors à son bon plasser etc. Item cor Monsur s'en vol anar, los Senteques, et aquels Citadins que en chival lo compagnan fins à la torre de Capean o fins à Sant Pons: et aussi C o CC gentils compagnons, espaza et lanssa et targuetta fins à Sant Pons, et aqui prenon congiet de el, en li pregan que vuelhe aver escuzada la Cieutat si ella non avia fac son dever enver de Sa Ill.ma Segnoria, como li appartent, en li pregant che li plasse aver toiors per recomandata sa paura Cieutat, et Pays, como aven nostra ferma esperanza, e che Dieu les donne honnor et longa vida Amen. Deissendent pè à terra tos prenon congiet.



LIVRE V.

CHAPITRE I.

Conspiration de Georges Grimaldi *Baron de Bueil — Sa fin tragique —* René *Comte de Tende passe au service du Roi de France — Brouilleries entre* François I.er *et le Duc* Charles *de Savoie — Passage des troupes Françaises — Saccage de la ville de Sospello — Nouvelles fortifications ajoutées au château de Nice — Réjouissances pour le mariage de la Princesse* Béatrix *de Portugal avec le Duc de Savoie — Armemens à Villefranche — Renonciation de* François I.er *sur la ville et le Comté de Nice — Expédition de Provence par le Connétable de Bourbon — Les Chevaliers de Rhodes obtiennent un asile à Villefranche.*

La guerre continuait en Italie entre la France et l'Espagne sans aucun résultat décisif; *Louis* XII, maître d'une partie du Royaume de Naples, fit jouer tous les ressorts de sa politique pour entraîner dans ses intérêts *Charles* de Savoie,

mais le crédit de la Duchesse *Marguerite* d'Autriche l'emporta sur les vives instances du cabinet de Versailles. Piqué d'une préférence qui augmentait les forces des Espagnols, le Monarque Français suscita de nouveaux troubles dans le Comté de Nice. *Georges de Grimaldi* Baron de Bueil, peu satisfait d'occuper le premier rang parmi les gentilshommes du pays, prêta l'oreille aux propositions des agens de la France d'agrandir ses domaines, et osa trahir ses sermens *1. Il forma le projet de surprendre la ville de Nice, de chasser les troupes Savoyardes et de proclamer sa réunion à la Provence, à condition qu'il obtiendrait pour sa part la souveraineté de plusieurs villages du haut-Comté, pour être annexés aux fiefs de sa famille. La conspiration fut découverte au moment où elle devait éclater. *Claude de la Pallud*, gouverneur du Comté de Nice, somma le Baron

*1 Toute cette intrigue fut menée par *Augustin Grimaldi*, évêque de Grasse, cousin du Baron de Bueil. Il paraît que son frère, *Honoré Grimaldi*, seigneur du Cros, résista à toutes les séductions; car, ayant obéi à la sommation du Gouverneur de Nice, il se rendit quelque tems après à la Cour de Savoie, où il donna des preuves de son innocence.

de *Bueil*, et *Jean de Grimaldi*, Seigneur de Levens, d'aller personnellement à la cour de Savoie rendre compte de leur conduite. Ceux-ci répondirent avec hauteur qu'ils n'avaient aucun ordre à recevoir de lui, et levèrent aussitôt l'étendard de la révolte. Le Baron s'enferma dans le château de Bueil avec ses plus dévoués partisans, et le Seigneur de Levens passa en Provence pour solliciter les secours qu'on leur avait promis : mais dans l'intervalle le Roi de France avait changé tout le plan de sa politique, parce qu'il s'était flatté de faire entrer *Charles* de Savoie dans la ligue de Cambrai; le Sénéchal de Provence déclara aux *Grimaldi*, qu'il ne pouvait leur accorder aucun secours.... Tandis que le Baron de *Bueil* déplorait son imprudence, *Antoine de Salmatoris*, Sénateur de Turin et conseiller Ducal, arrivait à Nice, avec commission d'instruire le procès contre les rebelles *1. Il ne resta plus aux *Grimaldi* d'autre espoir que dans leur courage. Le château de Bueil situé dans une position escarpée, et entouré de bonnes fortifications, pouvait opposer une longue résistance; mais une catastrophe im-

*1 MS. *delle cose di Nizza*, 14 novembre 1507.

prévue dévança la vengeance des lois; *Georges* mourut assassiné dans son propre château le 5 du mois de janvier 1508. Son valet de chambre *Esprit Testoris* du village de Bonson lui coupa la gorge en le rasant *1. Les notions que nous avons recueillies sur cet événement, sont opposées les unes aux autres.

Selon le manuscrit (Hist. Alp. Marit.) *Testoris* aurait égorgé son maître uniquement pour se venger des mauvais traitemens qu'il avait essuyés; cependant quelques historiens de Provence *2 prétendent, je ne sais sur quel fondement, que ce domestique fut gagné à force d'argent par les émissaires du gouverneur de Nice, afin d'épargner les frais d'un siège. Cette supposition paraît une calomnie, car comment croire que le Duc *Charles*, surnommé *le Bon*, eût voulu permettre une semblable cruauté, lorsque le Baron de *Bueil* abandonné par la France ne pouvait échapper au glaive de la justice?

La mort de ce Seigneur fit tomber toute procédure à son égard, et comme il ne laissait pas d'enfans, son frère *Honoré Grimaldi*,

*1 Gioffredi, MS. hist. alp. marit.

*2 Bouche, D'Anville, Ruffi, et Archives de Provence.

demeuré fidèle, recueillit toute sa succession. *Jean* Seigneur de Levens, convaincu du crime de félonie, fut condamné au bannissement perpétuel, avec confiscation de tous ses biens au profit du domaine Ducal; il vécut sept années dans l'exil, tantôt à Aix, tantôt à Paris, fatigant inutilement de ses plaintes les ministres du Roi de France.

Des événemens plus importants déchiraient à la même époque la malheureuse Italie. La fortune d'abord favorable aux Français leur retira tout-à-coup ses faveurs.... Chassés du royaume de Naples et des plaines de la Lombardie, ils ne purent pas même conserver la ville de Gênes! Les agens secrets de l'Espagne excitèrent le peuple à la révolte, et la garnison française tomba sous les poignards des séditieux *1; des hommes obscurs et avides proclamèrent, au nom de la liberté, un gouvernement démagogique qui chassa les familles Patriciennes et livra leurs palais au pillage. Le plus grand nombre s'étant retiré à Monaco, les tribuns du peuple résolurent de faire le siège de cette forteresse, pour leur enlever ce dernier asile. Une flotte

*1 Giustiniani et Casoni, annal. di Genova.

nombreuse de galères, partie au commencement du mois de septembre du port de Gênes, vint semer l'alarme sur les rivages de Nice et de Villefranche; on fut obligé de faire garnir de troupes les hauteurs de la Turbie, et *Barthélemi Grimaldi*, Seigneur du Castellard, capitaine au service de France *1, fit entrer des secours dans la place de Monaco. Cependant cette forteresse n'aurait pu soutenir un long siège, si le Chevalier *Ives d'Allegre* ne fût accouru d'Antibes, avec un corps de trois-mille Français. Les tribuns, désespérant alors de la victoire, en levèrent le siège en toute hâte.... Déjà la République, menacée de la vengeance de *Louis* XII, commençait à connaître les dangers qui l'environnaient.

Le Monarque Français, à la tête d'une armée formidable, se montra aux portes de Gênes dans tout l'appareil de la puissance; il fallut implorer son pardon; les têtes des factieux tombèrent sur l'échaffaud, et la construction d'une nouvelle forteresse contint dans le devoir une populace turbulente.

*1 Il était citoyen de Nice, marié à Françoise de Galléan.

Le nouveau Sénat traita immédiatement la paix avec le Duc de Savoie, et s'obligea à refaire au commerce de Nice tous les dommages *1 qu'il avait essuyé pendant la durée des hostilités.

Tandis que cet heureux événement ramenait la tranquillité dans le Comté de Nice, des intrigues de cour détachaient des intérêts du Duc *Charles* un Seigneur puissant, qu'il eût été prudent de ménager. Depuis quelques années *René* de Savoie, Comte de Tende, brouillé ouvertement avec la Duchesse *Marguerite*, favorisait de tout son crédit le parti Français; les courtisans qui ne partageaient pas sa politique, l'accusèrent de trahison, et eurent assez d'influence pour obtenir sa disgrace. Vainement le Comte protesta de son innocence; les biens qu'il possédait en Piémont furent confisqués et il courut même le danger d'être livré à la discrétion de ses ennemis.

Indigné du traitement qu'on osait lui faire essuyer, *René* n'écouta plus que son ressentiment, et abandonnant les intérêts de sa famille, offrit ses services au Roi de France, qui le

*1 La paix fut signée le 25 mai 1509, et les Commissaires Génois réglèrent avec les Consuls le payement de 18m. livres pour dommages et intérêts.

combla d'honneurs et de dignités *1 ! Il eut en 1512 le commandement des troupes envoyées à Gênes au secours de la garnison Française, assiégée dans la forteresse de Châtelet, à la suite d'une nouvelle révolution, suscitée par les partisans de l'Espagne. Il se couvrit de gloire dans cette expédition périlleuse ; mais la valeur française dut encore céder au génie du célèbre *Andrée Doria.*

Pendant cette alternative de succès et de revers, le port de Villefranche acquit une grande importance par sa situation intermédiaire; au mois de septembre 1512 *Guy de Blanchefort*, nommé Grand-Maître de l'Ordre de S.t-Jean de Jérusalem, à la place de *Pierre d'Aubusson*, dont le courage avait lutté si

*1 On voit par son testament fait au château del Maro le 11 juin 1511, que, outre les Comtés de Tende, de Villars et de Sommariva, *René de Savoie* possédait en Provence les seigneuries de Cipiras, de Villeneuve, de Cagnes et d'Antibes ; dans la Ligurie, Maro, Prelà, Lezenasco, Borria et Aurigo ; dans la Savoie, Arvieres avec le château d'Apremont. Il institua pour son héritier *Claude*, son fils aîné, issu de son mariage avec *Anne Lascaris*, Comtesse de Tende, qui fut comme lui gouverneur-général de la Provence (Papon, hist. gén. de Prov.).

long-tems contre la puissance des Turcs, vint s'y embarquer sur les galères de la Religion; ce vaillant défenseur de la Foi touchait au port de Rhodes, lorsqu'il mourut à bord à la suite d'une fièvre violente. On lui donna pour successeur frère *Fabrice du Carret*, des Marquis de Final, Grand-Amiral de l'Ordre et Capitaine de la Sainte Église. Le Pape *Jules* II était alors en lutte ouverte avec le Roi de France.... A sa mort, arrivée cette même année, *Jean de Medicis*, élevé au Pontificat sous le nom de *Léon* X, hérita ses ressentimens envers *Louis* XII, dont il redoutait l'ambition. Une circonstance peu importante par elle-même acheva de brouiller les cartes.

C'était une prérogative des Comtes de Provence, sanctionnée par plusieurs concordats, que les Brefs de la Cour de Rome, portant nomination aux évêchés et aux bénéfices, n'étaient exécutoires qu'après l'approbation Souveraine et l'enregistrement au Conseil Royal. *Léon* X. nomma à la légation d'Avignon, vacante par la mort du Cardinal *d'Ambroise*, et le Roi de France défendit au Parlement d'Aix d'enregistrer le Bref. Envain la Cour de Rome fulmina un monitoire contre ce Magistrat,

le Parlement se montra décidé à soutenir la prérogative Royale. Alors le Pape ordonna à l'Évêque de Nice *Jérôme d'Arsagis*, religieux bénédictin, natif de Milan, de faire publier et afficher le monitoire dans toute l'étendue du diocèse, afin que les fidèles de la Provence en fussent informés. Cette publication eut lieu en même tems à Vintimille et à Avignon, sans produire aucun effet sur l'esprit des Provençaux; elle ne servit qu'à tourmenter les consciences timorées, car déjà quelques principes de fausse doctrine s'étaient répandus dans la société. Ces novateurs hasardèrent dans la ville de Nice des propos peu réfléchis, ce qui obligea *François Brea*, de l'ordre des *Recolets*, Vicaire-général de l'inquisition, à prendre des mesures sévères contre ceux qui propageraient ces dangereuses maximes. Son zèle était sans doute louable, mais il se montra trop prévenu contre ceux qui cultivaient les lettres, particulièrement contre *Pierre Owel* et *Ludovic Revelli*, tous les deux Professeurs de Rhétorique, supérieurs au siècle par leurs talens, et par leurs ouvrages *1.

*1 MS. de l'ancienne bibl. du couv. des Dominic.

Des prodiges célestes qu'on remarqua à-peu-près à la même époque, interprétés comme le présage des calamités qui devaient s'appesantir sur la ville de Nice, vinrent ajouter à cet enthousiasme religieux. Ces phénomènes, qui de nos jours occupent à-peine l'attention des observateurs, grossis alors par une imagination alarmée, portèrent l'épouvante dans toutes les classes des habitans *1. C'est ainsi qu'on regarda la mort de *Louis* XII, arrivée au commencement de l'année 1515, comme le premier accomplissement des menaces du Ciel!..... *François* I, son neveu, fils de *Charles d'Orléans* et de *Louise de Savoie*, lui succéda à la fleur de son âge. Il porta sur le trône une ambition démesurée, une inquiétude de caractère, et une ardeur excessive de conquêtes! Malgré les liens du sang qui l'unissaient au Roi

*1 Jean-Pierre Astesan de Montcailler nous a laissé dans ses notes manuscrites la relation suivante d'un de ces phénomènes : » 1514, 10 januar. » hora 19 apparuerunt in cælo tres soles, qui usq. » ad horam 24 fecerunt cursum suum, et unus post » alium fuerunt in occasum; in nocte immediate » sequenti apparuerunt tres lunæ, in quarum altera, videlicet in illa quæ erat in medio, erat crux » magna, coloris fere rubei, cum magno terrore » populationis ». (MS. hist. alp. marit.).

de France, *Charles* Duc de Savoie conçut de bonne heure des craintes pour la tranquillité de ses états. Pour mieux se ménager une alliance puissante en cas de rupture avec la France, il traita le mariage de sa sœur, la Princesse *Philiberte de Savoie*, avec *Jules de Medicis*, frère du Pape *Léon* X. La jeune Épouse, accompagnée d'une Cour brillante, vint s'embarquer au port de Villefranche sur les galères de Florence, qui la transportèrent heureusement à Rome. *Louis de Forbin*, Seigneur de Souliers, Ambassadeur du Roi de France auprès du Saint Siège, profita de la circonstance pour solliciter la grace de son beau-frère *Jean de Grimaldi*, Seigneur de Levens, banni pour crime de félonie. *Léon* X en écrivit lui-même au Duc de Savoie pour obtenir son pardon et sa réintégration. Ce Prince lui accorda des lettres de grace, sous la date du 25 avril 1515, avec la restitution de ses fiefs *1.

Jusqu'ici le Duc *Charles* avait réussi à force

*1 Jean de Grimaldi obtint la restitution des fiefs de Levens, de Rimplas et de Tourrette-Revest, moyennant une amende de 4m. écus à l'impression du soleil, et la perte de la haute jurisdiction sur ces terres (MS. hist. alp. marit.).

de ménagemens et de politique à se maintenir en bonne relation avec *François* I.er; mais ce jeune Monarque ayant décidé la conquête du Milanais, lui intima d'un ton d'autorité de lui livrer le passage des alpes. La cour de Chambéry, intéressée à maintenir une sage neutralité, fit son possible pour éluder cette demande.... Impatient des entraves qu'on opposait à son courage, *François* I.er, sans aucune déclaration de guerre, força par une manœuvre hardie la barrière qui s'opposait à sa marche. Il pénétra en Piémont par la vallée de la Stura à la tête d'une armée formidable, où brillait l'élite de sa noblesse, conduisant une nombreuse artillerie à travers des rochers et des précipices jusqu'alors jugés impraticables *1.

Dans le même tems *Aymard de Priez* ayant réuni quatre-cent lances et cinq-mille fantassins, passa le Var à l'improviste, se jeta sur les cam-

*1 L'armée française, forte de 60m. hommes, s'avança par Embrun, Barcelonnette et le Col de l'Argentière. Parmi les généraux qui la commandaient, il y avait les plus célèbres capitaines du siècle, tels que le Connétable Charles de Bourbon, le sieur De la Palisse, Jean-Jacques Trivulze et René Comte de Tende.

pagnes de Nice, et pénétra en Piémont par la vallée d'Oneille. Le passage de ces troupes porta la terreur parmi les habitans. Le gouverneur *Alexandre d'Hauteville* s'enferma précipitamment dans le château, résolu de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les Français ne s'arrêtèrent qu'un seul jour devant la place, se bornant à ravager les propriétés environnantes *1.

La victoire en Italie couronna par des succès rapides l'ardeur belliqueuse du Monarque Français; vainqueur à la bataille de Marignane, la conquête du Milanais devint le prix de ce triomphe. A son retour en France au mois de septembre 1516, le Duc de Savoie le reçut à Turin avec une grande magnificence! Il faut croire qu'à cette époque *François* I.er n'avait pas encore formé le projet de rompre ouvertement avec le Duc *Charles*, puisque, par lettres du 24 mars suivant, il ordonna à tous les navigateurs sous pavillon Français, de payer le droit de passage de Villefranche, et accepta ses bons offices pour un accommodement avec le Pape *Léon* X *2.

La ville de Nice continuait à jouir des bienfaits de la paix, lorsque le 15 septembre 1516

*1 MS. *delle cose di Nizza.*
*2 MS. hist. alp. marit.

elle fut horriblement ravagée par un ouragan tel, que de mémoire d'homme on n'en avait jamais essuyé de semblable. Le vent appellé communément *Mistral*, soufflant avec fureur, renversa presque toutes les toitures des maisons, les murailles, les arbres, enfin tout ce qui s'opposa à ses tourbillons impétueux ; une foule de victimes périt misérablement sous ces funestes ruines ! . . . Les eaux de la mer s'élevèrent à une hauteur prodigieuse, abattirent une partie des remparts du côté de la porte Marine, et inondèrent la partie inférieure de la ville ; vingt-quatre vaisseaux naufragèrent sur le rivage et couvrirent le littoral d'immenses débris. A Villefranche, une quantité de navires de guerre et de commerce appartenant à différentes nations, furent engloutis dans le port par la violence des vagues, sans qu'aucun secours humain pût les secourir ; le peuple accouru dans les églises pour implorer la clémence du Ciel, dut abandonner cet asile sacré à cause des décombres que le vent précipitait du haut des clochers sur les voûtes ébranlées. On n'entendait par-tout que plaintes et gémissemens *1... Lorsque la tempête eut épuisé

*1 Ludovic Revelli, témoin oculaire de ce terrible ouragan, en a fait le tableau suivant dans ses

ses fureurs, les habitans, à l'aspect de leurs désastres, furent encore long-tems poursuivis par la frayeur!

Au mois de novembre suivant un corps de trois-mille Gascons, commandé par le Baron *d'Agremont*, vint achever de détruire ce que les élémens conjurés avaient épargné! Cette troupe indisciplinée, de retour de la Lombardie, traversa les alpes maritimes pour se rendre en Provence. Au récit des dévastations commises par ces farouches soldats, les montagnards prirent les armes pour leur barrer le chemin; mais les Gascons pénétrèrent par la vallée de la Roya, et tombèrent à l'improviste sur les villes de Breglio et de Sospello, où ils commirent toutes sortes d'horreurs *1. L'alarme se répandit

mémoires manuscrits, intitulés *de Memorabilibus*: » MDXVI die lunæ circiter meridiem, XV septembris, » postridie Sanctæ Crucis, luna augusti XIX, hor» renda tempestas fuit, et maxima arborum depo» pulatio, naufragia in portu Herculis (Villafranca) » multa fuere; tecta, domos, turres et templa in » ruina trahebat, portas et tegula asportando, om» nia in agro Nicæno arborum genera radicitus avel» lendo, et alia dicta mirabilia faciendo, quæ tantum » per dimidiatæ horæ spatium perduravit, etc. » (MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza*).

*1 MS. hist. alp. mar.; Alberti, hist. de Sospello.

dans la vallée de Nice. Le gouverneur *Louis de Bellegarde*, secondé par les consuls, fit toutes les dispositions nécessaires pour bien les recevoir, s'ils osaient attaquer la place. À l'arrivée du Baron *d'Agremont*, qui demanda des logemens pour sa troupe, le tocsin sonna, les portes de la ville se fermèrent et les habitans accoururent en armes sur les remparts. *Pierre Caïs*, envoyé en parlementaire, lui déclara que la place étant fortifiée, il espérait vainement d'en obtenir l'entrée, que ses soldats pouvaient loger dans les faubourgs, mais que s'ils se permettaient le moindre désordre, le courage des habitans, secondé par le canon du château et par les galères de Villefranche, aurait sur-le-champ puni la violation d'un territoire neutre. Il protesta également contre les brigandages qu'ils avaient commis en route, et intima au Baron de repasser le Var dans la matinée du lendemain, sous peine d'être traité militairement en cas d'un plus long séjour. Ce ton de fermeté en imposa tellement au chef de cette soldatesque, que craignant à chaque instant de voir arriver sur lui toute la population armée, il donna l'ordre du départ, et ne se crut en sûreté, que lorsqu'il eut regagné les terres de Provence.

Ces brigandages n'étaient que l'avant-coureur d'une déclaration de guerre.

François I envoya au mois de mars 1518 un hérault d'armes à la Cour de Savoie pour demander au Duc la restitution de Verceil et du Comté de Nice, menaçant, en cas de refus, d'employer la force des armes. *Charles* ne se laissa pas intimider; il répondit comme un Souverain confiant dans l'amour de ses peuples et dans la justice de sa cause; à sa voix ses sujets se levèrent en masse pour repousser une injuste agression, et les Suisses lui offrirent leur alliance.

Craignant que le Roi de France n'eût décidé de commencer les hostilités par le siège de Nice, *Charles* ordonna de suite de mettre la place en état de bonne défense. D'après les progrès rapides qu'avait fait l'art de la guerre, à la suite de l'emploi du canon, les fortifications de 1440 ne furent plus jugées suffisantes pour conserver ce premier boulevard de l'Italie; on décida d'en ajouter de nouvelles tant du côté de terre, que du côté de la mer, et d'agrandir le château au moyen d'une double enceinte de remparts de construction moderne, sur le plan tracé par *André Berganti*, habile Ingénieur Piémontais; mais pour exécuter ces travaux, il fallut détruire

toutes les anciennes habitations situées au point le plus élevé de la ville vieille, et transporter l'évêché et l'église Cathédrale dans la ville inférieure *1.

*1 Les Consuls, d'accord avec l'Evêque, traitèrent avec les Religieux de l'Abbaye de S.t-Pons l'échange de la petite église de Sainte-Réparate, située dans la ville inférieure et dépendante de leur jurisdiction, avec l'église paroissiale de S.t-Jacques, afin de construire dans cet emplacement les deux établissemens dont il s'agit. La première de ces églises n'était jadis qu'une chapelle, fondée vers l'année 1078 par les libéralités de *Raimbaud Rostaing*, noble citoyen de Nice, desservie par les Frères Mineurs du couvent de S.te-Croix; mais en 1406 le Pape Bénoît XIII interposa son autorité pour en obtenir la cession en faveur de l'Abbaye de S.t-Pons, gouvernée par Paul Laugieri de Nice (Pierre Gioffredi, Nic. Civit. pars I de Sanctis et pietate illustribus). L'acquisition du local de S.te-Réparate n'eut définitivement lieu qu'en 1531, ainsi qu'il résulte de l'acte rapporté *ad extensum* par Gioffredi (Nic. Civit. pars II de Episc. pag. 199 a 201), sous la date du 19 octobre, où l'on voit parfaitement désignée l'étendue des deux jurisdictions, et l'obligation au Chapitre de payer annuellement aux Moines de S.t-Pons quinze écus d'or à l'effigie du Roi de France pour le surplus de rente provenant de la cession du susdit local. La convention stipulée entre l'Evêque *Jérôme d'Arsagis*, et l'Abbé de Saint-Pons *Honoré Martelli* de Lantosca, fut reçue par le notaire *Isoard Baudoyn*, en pré-

Berganti, sous la direction du Gouverneur *Louis de Bellegarde*, fit construire, du côté du couchant, trois vastes et solides remparts en pierres de taille carrées, défendus par des fossés et des fortins avancés. Il ordonna la démolition de l'ancienne tour dite de *Malvicino*, qui défendait la partie occidentale de la ville, et la remplaça au moyen d'un nouveau bastion en forme moderne, avec éperons et fossés; plusieurs basses redoutes avec contre scarpes et casemattes garnirent la partie inférieure de la place du côté du midi, et tous ces ouvrages, achevés en très-peu de tems, furent justement regardés comme

sence du Gouverneur de la ville *Antoine de Belletruche*, Chevalier et Chambellan Ducal, des Consuls *Ludovic Cais*, *Leonce Larde*, *Hugues Capean* et *Ginet Barrase*, du Docteur ès-lois Pierre Larde, Barthélemi de Grimaldi et Gaspard Flotte, le premier Assesseur, les deux autres Co-défenseurs des privilèges de la ville, etc.

Par délibération successive du même jour, le Conseil de ville décréta la construction à ses frais de la nouvelle Cathédrale et de l'Evêché sur le plan tracé par l'architecte *Amédée Besten*, et l'Evêque s'obligea en propre au payement d'une somme annuelle de 300 écus d'or, jusqu'à ce que cet édifice fût achevé (MS. hist. alp. mar.; ex archiv. Abbat. S. Pontii; ex archiv. Eccl. Cathed. Nic.).

le chef-d'œuvre de l'art. Lorsque *Louis de Bellegarde* posa la première pierre au rempart du couchant, les Consuls firent graver sur une table de marbre, placée au centre de la muraille, une inscription en son honneur, composée par *Ludovic Revelli* professeur d'éloquence *1. D'autres inscriptions rendirent hommage à l'habileté de l'ingénieur qui avait dirigé les travaux *2 et célébrèrent la munificence du Prince *3.

Malheureusement *Louis de Bellegarde* ne survécut pas long-tems à la reconnaissance des habitans de Nice *4; il fut remplacé par *Lu-*

*1 » Arcis enim primum lapidem projecit in imum
» Qui Ludovicum erat bellaque garda regens.
» Labens Milenus hunc quintegentenus et annus
» Septimus, ac denus virginis a puero ».

*2 Sur la porte principale du rempart du midi :
» Andrææ Bergantis opus laudabile semper » 1520.
Et sur la place d'armes :
» Andræas Bergans Verruæ clarus alumnus
» Istius est molis Conditor eximius » 1520.

*3 Sur la porte d'entrée du château :
» Carolus Allobrogum, quem clara Sabaudia tanquam
» Numen habet, solidum Dux dedit istud opus,
» Cujus inextinctum decus, immortale per omne
» Tempus erit, Phœbus dum colet alta nitens ».
1520.
(MS. hist. alp. marit.; Bibl. Roy. de Turin.)

*4 Louis de Bellegarde mourut à Nice le 13 oc-

dovic de Malingre, gentilhomme Savoyard, qui jouissait d'une brillante réputation, comme habile diplomate et comme guerrier; on lui dut le premier projet de procurer à la garnison du château l'eau nécessaire, dans le cas où elle dût soutenir un long blocus: mais comment s'en procurer sur une élévation presque entièrement formée de roche vive? Il consulta un ingénieur Allemand, dont le nom ne s'est pas conservé, qui, étant de passage à Nice, indiqua une source souterraine et proposa de creuser un vaste puits à la partie méridionale du rocher en face de la mer. Cet ouvrage coûta des sommes énormes, parce qu'il fallut percer le roc à force de mines jusqu'au niveau de la mer, où l'on trouva effectivement la source indiquée *1.

tobre 1519; la Ville lui fit de superbes funérailles et lui éleva un tombeau dans l'ancienne église des Dominicains.

*1 Plusieurs historiens et particulièrement le Poëte Muzio Giustiniani de Naples, ont célébré ce superbe travail; celui-ci fit tout-exprès le voyage de Nice, et cite le puits du château comme la huitième merveille du monde. On ne sait comprendre comment l'Auteur de l'histoire militaire du Piémont, en faisant la description de toutes les forteresses qui défendaient à cette époque les Etats de la Maison de Savoie, ait oublié de parler du château de Nice.

Tous les travaux étant achevés, le Duc *Charles* voulut venir les visiter; il arriva à Nice le 24 du mois d'avril 1520, en compagnie de son frère *Philippe* Comte du Genevois, amenant trois compagnies d'élite commandées par *Jean d'Orliac* et deux-cent cavaliers d'escorte. Les Consuls avaient tout préparé pour le cérémonial de réception, mais il se fit dévancer par son maître-d'hôtel qui défendit toute dépense; le Prince, dit-il, ne veut être reçu que comme un père qui vient trouver ses enfans. Il le fut en effet avec cette tendresse et cet élan du cœur, qui vaut bien mieux que les réjouissances étudiées, dont le luxe fait tous les frais. Pendant le peu de tems qu'il séjourna dans la ville, le peuple célébra son ivresse par des danses, des chansons *1 et des fêtes continuelles.

Le retour d'*Honoré Grimaldi* Baron de Bueil de son ambassade à la cour de France, hâta le départ du Duc *Charles* pour le Pié-

*1 Parmi les chansons que chantait le peuple, une sur-tout était remarquable par le refrain suivant:

» Se guerro faras,

» Lu nuostre cuors, lu nuostre bras auras ».

(MS. *delle cose di Nizza.*)

mont, parce que ce ministre lui annonça l'orage comme imminent. Il avait à-peine repassé les alpes, que la flotte des Chevaliers de Rhodes aborda au port de Villefranche, pour venir embarquer le grand Prieur, *Philippe Villiers de l'île Adam*, nommé grand-maître en remplacement de *Fabrice du Carret*, décédé en janvier 1521. *Philippe* ne tarda pas d'arriver à Nice, avec une cour brillante de Chevaliers Français qui voulaient aller signaler leur valeur contre les Turcs; il était parti de Marseille, servi par les galères de *Christophe Chanon*, armateur Normand, établi depuis plusieurs années au port de Villefranche; celui-ci, dans ses courses contre les corsaires Barbaresques, s'était acquis une grande réputation de bravoure et d'habileté *1. La flotte de la Religion mit à la voile pour l'île de Rhodes le 22 du mois de mai. Elle essuya dans la traversée une horrible tempête qui ravagea tout le littoral de la Provence et de la Ligurie *2. Ces fléaux

*1 MS. hist. alp. marit.

*2 Ludovic Revelli, dans ses notes manuscrites *de memorabilibus*, nous a fait connaître en ces termes les ravages occasionnés dans les campagnes de Nice à la suite de cette tempête :

» MDXXI die Mercurii Quatuor Temporum post

passagers préludaient aux calamités sans nombre, que la rivalité des deux premiers potentats de l'Europe préparait à l'Italie!.... *Charles* d'Autriche, célèbre sous le nom de *Charles Quint*, eut *François* I.er pour rival à l'Empire.... A la haine qui existait déjà entre les familles de Bourgogne et d'Orléans, dont ils descendaient tous les deux, se joignit une animosité particulière que fit naître la préférence du choix; ils avaient l'un et l'autre des inclinations guerrières, beaucoup de puissance, encore plus d'ambition! Avec de tels élémens, ils allumèrent un incendie qui embrasa l'Europe entière.

Le Duc de Savoie, menacé par le Roi de France, s'empressa de mettre l'Empereur dans ses intérêts; et pour mieux parvenir à son but, il rechercha le mariage de l'infante *Béatrix*, fille d'*Émanuel* Roi du Portugal et sœur de la femme de *Charles Quint*. Parmi les ambassadeurs de Savoie qui traitèrent cet hyménée à la Cour de Lisbonne sous les auspices de l'Empereur, nous

» Pentecostem, quæ fuit 22 maii luna 17 circiter
» horam tertiam diei, per dimidiatæ horæ interval-
» lum, calamitosa tempesta maximam agri Nicæni
» partem, omnium fructuum depopulata etc. etc. »
(MS. hist. alp. marit.).

devons citer *Honoré Caïs* de Nice, habile négociateur et jurisconsulte distingué. La dot de l'Infante fut fixée à 150m. ducats d'or, non compris les bijoux et le trousseau, et la ville de Nice obtint l'honneur d'être désignée pour la célébration du mariage. L'Infante arriva au port de Villefranche le 29 septembre 1521.

Jamais le bassin de l'ancien port d'Hercule n'avait offert un tableau plus magnifique et plus animé! Vingt-cinq galères richement décorées et pavoisées aux armes d'Espagne, de Portugal et de Savoie, s'avancèrent à force de rames par un tems superbe, au bruit continuel de l'artillerie de terre et de mer, et aux acclamations des habitans qui couvraient tous les rochers environnans; la galère surtout qui portait la jeune Princesse, paraissait toute étincelante d'or et de pourpre. L'Archevêque de Lisbonne *Martin Costa* et le Comte *Villanova de Solliman*, commissaires du Roi de Portugal, accompagnaient l'épouse avec une Cour brillante, où figuraient les dames et les seigneurs les plus illustres des deux Royaumes.

Le Duc de Savoie, arrivé la veille à l'abbaye de St.-Pons avec la fleur de sa noblesse, ne voulut entrer dans la ville qu'après le débarquement

de la Princesse. Par ses ordres *Louis de Malingre*, *Jean d'Orliac*, l'Évêque *Jérôme d'Arsagis*, l'ambassadeur *Honoré Caïs* et les Consuls à la tête des premiers gentilshommes du pays, allèrent la recevoir et la complimenter sur le quai de Villefranche. Malgré l'heure avancée et l'approche de la nuit, l'Infante se mit en route pour Nice : elle franchit le col de Montalban, à la lueur des flambeaux, sur une chaise fourrée de velours et d'hermine que portaient quatre gentilshommes Portugais ; arrivée au moulin de *Riquieri*, les acclamations redoublées de la multitude annoncèrent la rencontre du Duc de Savoie qui venait la recevoir : toute la campagne environnante parut à l'instant illuminée ; des milliers de flambeaux répandaient une clarté qui le disputait à l'éclat du plus beau jour. Le bruit du canon, les sons belliqueux des instrumens guerriers, les applaudissemens prolongés de la foule respectueuse, tout cela ajoutait à l'ivresse générale. Le Duc accompagna l'Infante jusqu'à la porte *Pairoliera* ; là il prit congé d'elle et retourna à l'abbaye de St.-Pons *1 :

*1 Les détails sur la réception de l'Infante de Portugal sont tirés du Manuscrit hist. alp. marit. liv. 15.e ; du MS. *delle cose di Nizza*, et des notes de Ludovic Revelli, intitulées *de memorabilibus*.

Béatrix alla prendre son logement au palais Ducal. Le peuple impatient de jouir de sa présence, se tint constamment pressé sous ses fenêtres, répétant les cris de *vive Charles*, *vive Béatrix*.

La cérémonie du mariage se fit le premier du mois d'octobre dans l'église des Dominicains. L'illustre couple reçut la bénédiction nuptiale des mains de *Boniface Ferrero*, Évêque de Verceil, décoré ensuite de la pourpre Romaine par le Pape *Léon* X *1. Les fêtes et les rejouissances se succédèrent sans interruption; illuminations, danses, chœurs de musique, course sur mer, rien ne fut épargné; mais ce qui sur-tout excita l'admiration des habitans ce fut un vaste *tournois* *2 construit près la porte marine, dans lequel plusieurs Chevaliers Espagnols, Portugais et Sa-

*1 » Anno 1521, die festo S. Hieronymi, Niciæ » in Templo Divi Dominici Sacro solemniter per- » acto, Serénissimo Carolo Sabaudiæ Duci, Bea- » tricem, Emanuelis Lusitani Regis filiam, in ma- » trimonium conjugavit Bonifacius Ferrerius, Epi- » scopus Vercellensis, multarum in Pedemonte » Abbatiarum Commendatarius etc. » (Ludovic Revelli *de memorabilibus*).

*2 Ludovic Revelli *de memorabilibus*; MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza*.

voyards rompirent leurs lances en honneur de la Princesse. Le trois octobre suivant, vers les cinq heures du soir, le Duc de Savoie fit son entrée solennelle dans la ville avec l'Infante, parée du diadême Ducal, d'après le cérémonial de Cour adopté en pareilles circonstances. A l'occasion de cette solennité la noblesse Portugaise étala un luxe éblouissant : « Ils étaient, » dit le manuscrit déjà cité *1, couverts d'or » et de pierreries, parés de magnifiques colliers, » dont un seul aurait fait la fortune de plusieurs » familles, montés sur des superbes chevaux » ornés de pourpre, de rubis et de panaches » éblouissans ; les selles, les brides, les étriers, » les éperons, tout était presque entièrement d'or » massif ; à la somptueuse élégance du costume » Espagnol se réunissait tout ce que le faste » Oriental peut produire de plus recherché ».

Ludovic Revelli, témoin oculaire de ces fêtes, affirme que le nombre des étrangers dépassait les cinq-mille, que la pompe du cortège était digne d'admiration, à cause de la profusion des ornemens, de la quantité de chevaux, d'oiseaux rares, d'animaux inconnus, et autres

*1 MS. hist. alp. mar. ; MS. *delle cose di Nizza*.

choses curieuses de l'Afrique, de l'Inde et des deux Amériques *1. Il ne faut pas s'en étonner, puisque à cette époque les établissemens formés par les Portugais et les Espagnols dans le nouveau monde, avaient fait refluer sur la péninsule les trésors des deux hémisphères.

La saison avancée, et les projets hostiles de *François* I.er, obligèrent bientôt le Duc de Savoie à repasser les alpes. Il quitta la ville de Nice le 8 du mois d'octobre avec son auguste compagne, suivi des bénédictions et des regrets de tous les habitans. La flotte Portugaise mit presque immédiatement à la voile, de sorte qu'au bruit et au mouvement d'une ville animée par la présence de la Cour et de tant d'illustres étrangers, succédèrent le calme, le silence et l'abattement des esprits. Toutefois les profits considérables qui en résultèrent pour la classe industrieuse, auraient pu la dédommager de ce changement rapide, si l'activité des communications et les fréquents arrivages de mer, pendant les fêtes du mariage, n'avaient malheureusement introduit la peste dans la ville !

*1 Notes manuscrites de Ludovic Revelli, intitulées *de memorabilibus.*

Ce terrible fléau, devenu pour ainsi dire permanent sur les côtes de la Méditerranée, moissonna de nombreuses victimes dans la Ligurie, le Comté de Nice et la Provence, tantôt rallentissant ses fureurs, tantôt redoublant de violence... Pendant sept années consécutives le Ciel épuisa sa rigueur sur ces contrées désolées.... C'est sans doute la crainte de la contagion qui empêcha le Pape *Adrien* V de s'arrêter à Villefranche à son retour d'Espagne *1, ainsi qu'il en avait le projet. Ce fléau n'empêcha pas les Chevaliers de Rhodes d'envoyer un message à Nice, pour solliciter des secours contre le terrible *Soliman*, qui, avec toutes les forces du croissant réunies, assiégeait ce boulevard de la foi *2. Ils en obtinrent l'armement de quelques navires; mais au moment qu'ils allaient se mettre en mer,

*1 Barthélemi Bensa et Alberti, histor. de Sospello, assurent que le Pape Adrien V, forcé par les vents contraires d'aborder au port de Villefranche, s'y arrêta plusieurs jours; nous croyons qu'ils se trompent tous les deux, et que le Souverain Pontife passa seulement en vue du château de Nice (MS. hist. alp. marit.).

*2 L'Ordre de S.t-Jean de Jérusalem possédait à Nice une riche commanderie, et faisait constamment travailler à des constructions maritimes dans le port de Villefranche (MS. hist. alp. marit.).

on apprit que l'intrépide courage de l'illustre grand-maître *Villers de l'île Adam*, avait dû céder à la puissance formidable des Ottomans. La capitulation de l'île de Rhodes fut justement regardée comme un grand désastre.

A cette époque le Connétable de Bourbon, déserteur des drapeaux de la France, s'offrit de servir la haine de l'Empereur *Charles Quint*. On vit un Prince Français, oubliant la voix du sang et de la patrie, se brouiller avec *François* I.er pour quelques préférences accordées à ses favoris, et, dans son aveugle ressentiment, solliciter la Cour d'Espagne à entreprendre la conquête de la Provence : le cabinet de Madrid forma le projet de rétablir l'ancien Royaume d'Arles. Il en promit l'investiture au Connétable, espérant qu'un Bourbon, célèbre par ses talens guerriers, aurait facilement entraîné la défection des Provençaux, déjà divisés par les troubles intérieurs et mécontens de la domination Française. La circonstance était d'autant plus favorable, que la fortune venait d'abandonner *François* Ier. Ce Monarque, chassé du Milanais, forcé d'évacuer la ville de Gênes, sa dernière place d'armes en Italie, se trouva tout-à-coup dans une position critique : pour

s'assurer de la neutralité du Duc de Savoie, il renonça par acte signé à Lyon le 10 septembre 1523 *1 aux prétentions récemment élevées sur la ville et le Comté de Nice. Cette négociation était à-peine terminée, que le Connétable, ayant tout préparé pour l'expédition de Provence, se mit en campagne avec une armée formidable. Il quitte la ville de Gênes, traverse rapidement la route de la Corniche, et secondé par la flotte du grand Prieur de Capoue, *Hugues de Monceda*, chargé du transport des équipages et de l'artillerie, il pousse devant lui un ennemi trop faible pour pouvoir lui résister. À son approche l'amiral Français M.r *de la Fayette*, et *André Doria* qui était alors au service de la France, prirent le parti de se refugier au port de Villefranche; là, sous prétexte d'enlever aux Impériaux les ressources qu'auraient pu leur fournir les navires des Chevaliers de St.-Jean de Jérusalem, ils désarmèrent deux caraques de la Religion, et s'emparèrent de l'artillerie qu'ils firent transporter à Antibes, non

*1 On trouve cet acte *ad extensum* dans le traité des droits du Roi de France par Dupuy, et dans le MS. hist. alp. marit. liv. 15?.

obstant les protestations des Consuls de Nice *1.

De son côté le Maréchal de Montmorency reculant à mesure que les Impériaux avançaient, évacua les positions de Vintimille, dans la crainte d'être enveloppé. Son petit corps d'armée, presque entièrement composé de Gascons, toujours indisciplinés et pillards, ravagea les faubourgs et les campagnes de Nice, sans écouter la voix de leurs chefs; le Gouverneur *François de Belletruche* s'était enfermé dans le château, crainte d'une surprise, avec le peu de troupes qu'il avait à sa disposition; les paisibles habitans de la ville, trop confiant dans la foi du traité de neutralité, ne prirent aucune précaution pour en défendre l'entrée; quelques compagnies y

*1 Le grand-maître Villiers, de l'Isle Adam, alors refugié à Rome, envoya à Nice le Frère *Gonzalez Pimenta*, Prieur du Portugal, et François de *Tatis*, Commandeur de la Vera-Cruz, pour demander, sous les auspices du Duc de Savoie, la restitution des objets enlevés par les Français dans le port de Villefranche, et la mise en liberté de Pierre de Cardenas, Chevàlier Espagnol, commandant une de ces caraques, que M.r Delafayette avait fait prisonnier. Le Pape appuya cette demande par un Bref fulminant, mais François I.er ne tint aucun compte de ces justes réclamations (MS. hist. alp. marit. livre 15.e).

pénétrèrent pendant la nuit, et y donnèrent une espèce de pillage; alors les Consuls firent, mais trop tard, sonner le tocsin, et dans la confusion de cette nuit désastreuse, il y eut de part et d'autre des morts et des blessés. Heureusement les Gascons ayant appris que l'avant-garde ennemie était arrivée à Monaco, se hâtèrent de sortir de la ville, et se mirent en sûreté au-delà du Var *1.

Dans la matinée du 30 juin 1524, le Connétable de Bourbon campa aux environs de Nice avec toute son armée, composée de vingt-cinq-mille fantassins et deux-mille chevaux, Espagnols, Allemands, Italiens et Français, qui avaient suivi sa fortune *2; les Officiers supérieurs obtinrent des logemens dans la ville, mais ils en sortirent presqu'aussitôt, à cause de la peste qui s'y déclara quelques jours après d'une manière effrayante *3. Les troupes réparties le long

*1 Relation manuscrite de Jean Badat, gentilhomme de Nice.

*2 Les historiens de Provence portent l'armée du Connétable de Bourbon à 35m. hommes, infanterie et cavalerie; nous avons eu plus de confiance dans les mémoires de Jean Badat, témoin oculaire de cet événement, qui parle seulement de 25m. fantassins et 2m. chevaux.

*3 Deux jours après l'arrivée des Impériaux à

du rivage de la mer, depuis le Paglion jusqu'au Var, couronnèrent toutes les collines qui dominent le fleuve, et, malgré la sévérité du Connétable, achevèrent la ruine des campagnes.

Cependant la flotte française continuait à défendre aux Espagnols l'entrée du port de Villefranche *1; elle s'empara d'un brigantin venant de Barcelonne, où était embarqué *Philibert de Chalons*, Prince d'Orange, porteur des dépêches de l'Empereur *Charles Quint* au Duc de Bourbon *2. Les Français connurent par-là tout le plan de la campagne qui allait s'ouvrir en Provence, et prirent en conséquence leurs mesures défensives. Le Connétable ne pouvait

Nice, *Don Diègue de Salamanque*, capitaine distingué, commandant le régiment de Cordoue, y mourut subitement de la peste et fut enterré avec beaucoup de pompe dans l'église des Dominicains. Sa mort porta l'épouvante parmi les autres chefs qui abandonnèrent leurs logemens dans la ville (Relation manus. de Jean Badat).

*1 La flotte Française consistait en douze vaisseaux, dix galères, quatre grandes caraques, avec plusieurs galions et galiotes (MS. *delle cose di Nizza*).

*2 Le prince d'Orange fut envoyé prisonnier en France; François I.er le fit enfermer dans une tour du château de Bourges, d'où il ne sortit qu'à la paix (MS. hist. alp. marit.).

entreprendre le passage du Var qu'après l'arrivée des bagages et des provisions, d'autant plus que le pays de Nice n'offrait aucune ressource pour les subsistances d'une armée aussi considérable. Dans cette position il écrivit à Monaco à l'Amiral Espagnol de tenter le sort d'un combat contre la flotte française pour la déloger de Villefranche. Le 7 du mois de juillet, *Hugues de Monceda* parut sur les parages de Nice avec une division de galères escortant les bâtimens de transport. Aussitôt *André Doria*, favorisé par le vent, s'avança contre les les Espagnols, tandis que l'Amiral Français manœuvra de manière à leur couper la retraite sur Monaco. Cependant *Monceda* engagea un combat opiniâtre en présence de l'armée Impériale rangée en bataille le long du littoral; mais à l'approche de la nuit, désespérant de pouvoir forcer les ennemis à lâcher prise, il prit le parti de revirer de bord. Le vent ayant renforcé dans l'intervalle, trois de ses galères ne purent doubler le Cap de S.t-Hospice, et repoussées par les vagues, investirent la terre à la pointe dite de *Caras*. Les Français s'approchèrent du rivage pour s'en emparer; la perte de ces navires était inévitable, si le Duc de Bourbon

et le Marquis de *Pescara* n'étaient accourus à la tête de plusieurs compagnies. Les grenadiers Espagnols s'avancèrent dans les flots de la mer, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et firent une si vive fusillade, que les ennemis prirent le large après avoir essuyé quelques pertes. Mais les trois galères n'étant plus en état de tenir la mer, on se décida à y mettre le feu après en avoir retiré tout ce qui pouvait encore servir *1. La nuit suivante, tandis que les Français, fiers de leur victoire, se flattaient que l'Amiral Espagnol n'oserait plus paraître, celui-ci profita de leur peu de prévoyance, et entra avec toute sa flotte dans le port de Villefranche. Cet heureux événement mit le Connétable de Bourbon en mesure d'entreprendre le passage du Var deux jours après; *Barthélemi Doria*, Marquis de Dolceacqua, demanda de marcher à l'avant-garde avec deux compagnies levées à ses frais *2.

*1 Bouche, hist. de Provence; Ludovic Revelli, Calend.; Relation manuscrite de Jean Badat.

*2 Le Marquis nourrissait un vif ressentiment contre les Français, parce qu'ils avaient protégé *Lucien Grimaldi* seigneur de Monaco, avec lequel il était mortellement brouillé, quoiqu'il fût son proche parent. Possédé du désir de la vengeance, il eut recours à la trahison, et violant les lois de l'hos-

Claude de Tende, Gouverneur Général de la Provence, avait confié la défense de la frontière à son Lieutenant *Ludovic de Grasse*, Seigneur du Mas : les troupes sous ses ordres, presqu'entièrement composées de paysans levés à la hâte, se débandèrent aux premiers coups de fusil, et les Impériaux ne trouvant aucune résistance eurent bientôt franchi cette faible barrière. L'infanterie s'avança rapidement par Grasse et Draguignan, la cavalerie et l'artillerie par Antibes, Cannes et Fréjus; en peu de jours toute la Basse-Provence devint leur conquête *1.

Nous n'entreprendrons pas de suivre le Duc de Bourbon dans sa marche triomphante, et de rapporter en détail les succès qui couronnèrent

pitalité il le poignarda de sa propre main, mais il ne put s'emparer de Monaco, parce que les habitans prirent les armes et l'obligèrent à sortir de la place. Craignant la vengeance d'Augustin Grimaldi, évêque de Grasse, frère du défunt, et le ressentiment de l'Empereur et du Duc de Savoie, auxquels celui-ci en porta des plaintes, il conjura l'orage en prenant part à l'expédition de Provence, et en cédant au Duc de Savoie le haut domaine sur les fiefs de Dolceacqua, Apricale et Isola-Bona, par acte passé à Chambéry le 1.er juillet 1524 (MS. hist. alp. marit.).

*1 MS. hist. alp. marit.

d'abord cette expédition; il suffit d'indiquer que la ville d'Aix lui ouvrit ses portes, et que ne trouvant aucun obstacle à l'accomplissement de ses vœux, déjà il croyait avoir saisi l'ancien diadème des Rois d'Arles. Cependant, malgré la terreur de ses armes, la ville de Marseille refusa de se soumettre; quoique livrée au seul courage des habitans, elle répondit aux sommations du Connétable, que, fidèle au Roi de France, elle était décidée à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il fallut en faire le siège, ce qui fit perdre un tems précieux aux Impériaux et donna le tems à *François* I d'organiser une nouvelle armée. Les historiens de Provence *1 célèbrent avec raison l'héroïque dévouement des Marseillais, qui, vivement pressés par mer et par terre, résistèrent pendant quarante jours aux efforts d'une armée jusqu'alors victorieuse! Ils se signalèrent particulièrement en repoussant l'assaut du 24 septembre, ce qui décida la levée du siège, et ensuite la retraite des Impériaux. Les munitions et les vivres commençaient à manquer, le Maréchal de *Mont-*

*1 Ruffi, Bouche, D'Anville et Papon, hist. de Provence.

monrency avait déjà repris l'offensive sur les bords de la Durance, et *François* I s'avançait en personne avec des troupes fraiches pour venir combattre son ennemi. Le Connétable apprit, mais trop tard, combien il est imprudent de temporiser avec la victoire; forcé d'ordonner la retraite à travers cette province si rapidement conquise, elle commença en désordre, et finit par une déroute. Poursuivie par les Français et par la haine des Provençaux, l'armée Espagnole perdit presque tous ses équipages, un nombre considérable de chevaux, et toute l'artillerie qu'on n'avait pu embarquer. Elle repassa le Var le 29 du mois de septembre, dans un tel délabrement, que les Consuls de Nice osèrent leur refuser l'entrée de la ville *1. Ces fuyards se jettèrent sur les faubourgs et sur les campagnes environnantes, pillant les maisons, coupant les arbres, se livrant aux mêmes excès qu'ils avaient commis en Provence. Heureusement l'approche de l'armée Française précipita leur retraite. Le 13 du mois d'octobre les Impériaux prirent la route de la Corniche, et *Hugues de Monceda*,

*1 MS. hist. alp. marit. liv. 15.e; Mémoires manusc. de Jean Badat.

abandonnant le port de Villefranche, mit à la voile pour Gênes avec toute la flotte Espagnole*1.

Le lendemain le Maréchal de Montmorency, accompagné de monsieur *de Floranges* et de *Frédéric Bozzollo*, Capitaine Italien au service de France, se présenta aux portes de la ville de Nice avec un corps de huit-cent cavaliers et quelques fantassins pour en demander l'entrée. Le Gouverneur, monsieur *de Chausy*, s'était renfermé dans le château, abandonnant les habitans à leur propre courage; un trompette Français s'avança sur la porte du pont, dont la garde était confiée à *Jean Badat*, et le somma de l'ouvrir, menaçant en cas de refus de la renverser à coups de canons. *Ce généreux* citoyen ne se laissa pas intimider, et protestant de la neutralité de la ville, répondit que l'artillerie des remparts aurait fait raison de cette violation des traités. Le Duc *de Montmorency* n'ayant pas réussi de ce côté, fit renouveller la même sommation à la porte marine, où commandait le Capitaine *Barthélemi Roccamaura*; celui-ci intimidé par les menaces

*1 MS. hist. alp. marit.; Mémoires manusc, de Jean Badat.

du parlementaire, consentit d'accorder l'entrée seulement au Maréchal. Le Duc se présente avec quelques Officiers et domestiques de sa suite; mais au moment où le garde-clefs *Pierre Michelet*, ouvre la première barricade, vingt-cinq cavaliers Français fondent à l'improviste sur lui et s'emparent de la porte *1. Alors les autres troupes entrèrent pêle-mêle dans la ville sans qu'il fût possible de leur opposer aucune résistance. Dans le premier désordre qui suivit cette surprise, une soldatesque avide pilla tout ce qui tomba sous sa main; par bonheur le Duc *de Montmorency*, touché des plaintes des Consuls, se hâta dès le lendemain de faire partir pour Villefranche trois-mille hommes des plus mutins, embarqués pour les côtes de la Toscane; bientôt il prit lui-même la route de la Ligurie avec le reste de son armée, harcelant la retraite des Impériaux, et combinant ses mouvemens avec la marche de la grande armée Française, déjà maîtresse des plaines du Piémont.

Si *François* I, tempérant son ardeur belli-

*1 Mémoires MS. de Jean Badat; MS. hist. alp. marit.

queuse, n'avait pas refusé d'écouter les conseils de la prudence, peut-être eût-il fixé la victoire sous ses drapeaux; mais contre les avis de ses meilleurs Généraux, il accepta la bataille de Pavie, où la fortune, trahissant son courage, le livra prisonnier à ses ennemis *1. D'abord enfermé dans la forteresse de Pizzighitone, il fut ensuite conduit à Gênes, où le Vice-Roi de Naples, Dom *Charles de Lanoja*, eut ordre de veiller à sa garde, et de le conduire en Espagne avec une escorte de vingt galères.

Les vents contraires forcèrent la flotte à relâcher au port de Villefranche *2; aussitôt le Gouverneur, les Consuls, l'Évêque, et les principaux Officiers du Duc s'empressèrent d'aller le vi-

*1 La bataille de Pavie si funeste à la France se donna le 24 février 1525. Après plusieurs heures d'un combat opiniâtre les Français, enfoncés de tous les côtés, abandonnèrent le champ de bataille dans un épouvantable désordre. François I.er y fit des prodiges de valeur à la tête de sa noblesse; mais accablé par le nombre et renversé de son cheval, il dut se rendre prisonnier, et avec lui une foule d'officiers supérieurs, parmi lesquels le Roi de Navarre, et René, Comte de Tende (Murat., annal. ital.).

*2 Bouche, hist. de Provence; Murat., annal. ital.; MS. *delle cose di Nizza*.

siter pour lui offrir des rafraîchissemens, et lui témoigner les regrets qu'inspirait son malheur. L'illustre prisonnier les reçut avec un air sombre et un front abattu, où se peignait toute son humiliation: on a prétendu *1 qu'il prît de mauvaise part cette visite, croyant que ces témoignagnes d'intérêt n'étaient qu'un amer persiflage, et que c'est à son orgueil blessé qu'il faut attribuer le siège de Nice en 1543, lorsque, rendu à la liberté, il put se livrer à son ressentiment! Sa captivité ne dura que quelques mois: sa sœur, la Duchesse *d'Alençon*, Princesse douée d'une grande beauté, et très-adroite pour conduire les intrigues de Cour, négocia le traité de rançon signé à Madrid le 17 janvier 1526. *François* I renonça à tous ses droits et prétentions sur le royaume de Naples, le Milanais, les états de Gênes et le Duché de Flandres, et livra ses propres enfans en ôtage. Ces sacrifices étaient trop grands pour se flatter d'obtenir une paix de longue durée!!

Pendant ce court intervalle de repos, un mouvement continuel régna dans les ports de Nice et de Villefranche, à cause de l'arrivée

*1 Mémoires MS. de Jean Badat.

successive des flottes Espagnoles et Françaises qui venaient y débarquer les prisonniers ou les embarquer pour la Provence. Le 28 septembre de cette même année *Charles* de Bourbon et l'amiral Espagnol *Hugues de Monceda*, mouillèrent de nouveau au port de Villefranche avec une flotte de 17 galères, et s'y arrêtèrent plusieurs jours, à cause de la mer orageuse; c'est à cette occasion que le Connétable ayant arrêté sa galère en face du château, au moment qu'il le saluait de toute son artillerie, s'écria dans son admiration « *Voilà une assiette dont on ne cognoist pas l'importance* *1. En effet cette forteresse excitait la jalousie de toutes les Puissances maritimes, particulièrement de la France qui n'épargna ni la force des armes, ni les sourdes intrigues pour s'en emparer.

A cette époque des nouveaux soupçons de trahison s'élevèrent contre les enfans d'*Honoré Grimaldi* Baron de Bueil; un gentilhomme nommé *Desferres*, l'accusa hautement à la Cour de Savoie d'avoir formé des intelligences secrètes avec la France pour lui livrer le château de Nice. *René Grimaldi*, Seigneur de Massoins, et

*1 Villaret, hist. de France tom. 6; MS. hist. alp. marit.

son frère *Jean-Baptiste*, Seigneur du Cros, indignés d'une accusation qu'ils qualifièrent de calomnie, se jetèrent à main-armée sur les terres de ce gentilhomme, y commirent d'horribles vengeances, et mirent le siège devant le château de Gilette, où *Desferres* s'était enfermé. Connaissant le sort qui l'attendait s'il tombait en leurs mains, il prit le parti de s'évader déguisé en mendiant *1.

Le Duc de Savoie, intéressé à mettre fin à ces troubles qui pouvaient avoir des conséquences funestes pour le Comté de Nice, fit marcher des troupes sous les ordres du gouverneur *Louis de Malingre*. Après deux mois de siège le château de Gilette ayant été repris, *René* et *Jean-Baptiste Grimaldi* prirent la fuite pour se soustraire à la procédure criminelle, intentée contre eux par le Sénateur *Jean-François Galateri* Juge-Mage de la ville; le premier se refugia à Paris à la Cour de *François* I.er, le

*1 Barthélemi Bensa de Nice, dans sa relation manuscrite du siège du château de Gilette, s'exprime en ces termes : » Nob. Renatus de Grimaldis occupabat castrum Gilettæ, castra vicina saquegiabat, et me ipsum expulit a castro Gilettæ, in » ejus interceptione, cum verbis inimicitiæ, Nob. » Domini Honorati Deferris, optimi amici mei ».

second étant tombé malade, trouva un asile auprès de son parent *Ludovic de Grimaldi*, Seigneur de Cagnes, où il mourut quelque tems après abreuvé de chagrins et de dégoûts.

Le Baron de Bueil, étranger aux intrigues de ses enfans, avait employé ses exhortations et ses menaces, pour les faire rentrer dans le devoir; mais le cœur est sourd à la voix de la nature lorsqu'il se laisse dominer par les passions violentes; ne pouvant les retirer du mauvais pas où ils s'étaient témérairement engagés, il se hâta de désavouer leur conduite et de justifier la sienne auprès du Duc de Savoie. Le souvenir de ses services, ses larmes, et l'intérêt qu'inspiraient ses cheveux blancs, ne purent arrêter le cours de la justice. *René*, Seigneur de Massoins, principal auteur de cette révolte, déclaré coupable de haute trahison, fut pendu en effigie; et les biens que les deux frères possédaient en propre dans le Comté, frappés de confiscation, passèrent au profit du domaine Ducal *1.

Un événement important pour la ville de Nice signala l'année 1527. Depuis que les Chevaliers de St.-Jean de Jérusalem avaient été

*1 MS. hist. alp. marit.; MS. *delle cose di Nizza.*

chassés de l'île de Rhodes par les infidèles; le grand-maître *Villiers de l'île Adam*, ne cessait de solliciter les Princes Chrétiens de leur accorder un nouvel établissement sur les côtes de la Méditerranée; le Pape *Clément* VII s'intéressa auprès du Duc de Savoie *1 pour leur obtenir un asile, dans l'endroit même, où jadis les Maures avaient construit le *Fraxinet* de si funeste mémoire. La pointe dite de St.-Hospice située entre Nice et Monaco, attenante au port de Villefranche, où la Religion entretenait constamment un nombre de bâtimens armés, pouvait au moyen de nouvelles fortifications devenir un boulevard redoutable contre la puissance des Turcs, et offrir toutes les facilités pour courir sur les pirates Africains. Les bons offices de la Cour de Rome ayant entièrement réussi en 1526, frère *Pierre Dalpozzo* de Nice, commandeur d'Avignon, vint lui-même à Villefranche, avec mission du Grand-Maître d'examiner les lieux et de former le plan de cet établissement *2. Tout étant préparé pour recevoir les Chevaliers,

*1 Par lettres datées de Rome le 15 décembre 1525.

*2 Giacomo Bosio, istoria de' Caval. Ospital. di San Giovanni di Gerusalemme.

la flotte de la Religion partit de Civitavecchia, au printems de 1527, et aborda heureusement au port de Villefranche aux acclamations des habitans charmés d'accorder l'hospitalité aux malheureux et vaillans défenseurs de la foi. Frère *Hercule De Non*, d'une famille illustre Piémontaise, se rendit en diligence auprès du Duc *Charles*, en qualité d'ambassadeur, pour traiter des conditions auxquelles l'ordre pourrait se constituer en exercice; par lettres Ducales datées de Verceil le 26 septembre de la même année *1, ce Prince lui accorda les concessions suivantes :

1.° Que les Chevaliers de St.-Jean de *Jérusalem* auraient leur résidence fixe à Nice et à Villefranche, sous sa protection spéciale, jusqu'à ce que les Princes Chrétiens eussent récupéré l'île de Rhodes, ou que la Religion eût obtenu un autre local maritime en toute propriété, avec obligation dans l'intervalle de défendre le golfe de St.-Hospice, et d'armer en course contre les infidèles.

2.° Que le Grand-Maître conserverait l'exercice de l'autorité suprême sur les Chevaliers,

*1 MS. hist. alp. marit. liv. 16.

les troupes, les marins et autres individus de sa dépendance, sous promesse de ne rien entreprendre, ni permettre contre les prérogatives des droits souverains du Duc.

3.° Que l'administration de l'Ordre aurait libre et entière faculté de construire et entretenir à sa charge les arsénaux, chantiers, magasins, moulins, fours et boucherie particulière, avec exemption de toute redevance et droit de gabelle.

4.° Que relativement aux achats des marchandises et denrées pour la consommation de la communauté, l'Ordre jouirait des mêmes franchises et avantages accordés aux habitans; que les frais de logemens et loyers seraient à sa charge, et que le gouverneur de Nice lui fournirait annuellement un nombre de condamnés pour le service de ses galères.

A la suite de cette capitulation, le Grand-Maître *Villiers de l'île Adam* proclama son établissement à Villefranche, par manifeste du 8 octobre 1527, qu'il envoya à toute la Chrétienté, nommant pour son lieutenant à Villefranche frère *Honoré Chiabaudi* des Seigneurs de Tourrettes, natif de Nice, qui jouissait de toute sa confiance. Il fit partir en même tems son Sénéchal, le Bailli de *Langon*, pour

aller complimenter le Maréchal Baron de *Lautrec* sur la prise de Pavie, et pour réclamer ses bons offices auprès du Connétable *Charles* de Bourbon, afin d'obtenir quelques pièces de canons nécessaires à l'armement des galères *1 : il prit lui-même son logement à Nice, pour être plus à portée de conférer avec le Gouverneur sur les affaires de son administration *2. Cependant il n'avait pas renoncé à l'espoir de chasser les infidèles de l'île de Rhodes, et c'est dans ce dessein, que le 11 janvier 1528 il entreprit un voyage en France et en Angleterre, dans le but d'aller solliciter en personne les cabinets de Versailles et de Londres, de lui accorder les secours nécessaires à cette expédition. Avant de partir il nomma pour son lieutenant-général, de résidence à Nice, le *grand-Prieur de St.-*

*1 A cette époque le Duc de Bourbon, vainqueur en Italie, avait souillé ses lauriers par le saccage que son armée donna à la ville de Rome, et par la captivité du Pape qu'il fit enfermer dans le château S.t-Ange (Murat., annal. d'Ital.).

*2 Le Grand-Maître prit son logement dans la ville basse au quartier de *Mascoinas*; vers la fin du 17.e siècle, on voyait encore ses armes sur la porte d'une ancienne maison non loin du puits de ce nom.

Gilles, et donna le commandement des galères au Chevalier *Claude Gimel*, avec ordre de commencer les caravanes. Sur les instances du Pape, le Duc de Savoie en arma trois à ses frais qui se joignirent à celles de la Religion, et pour indemnité des dépenses, il obtint, par bulle du St.-Siège, la faculté d'exiger un ducat pour cent sur la valeur de toutes les marchandises chargées sur les bâtimens venant des côtes d'Italie, débarquées en transit dans les ports de Nice et de Villefranche.

Non-seulement les armemens des Chevaliers servirent avec zèle les intérêts des habitans pour tenir constamment éloignés les pirates Africains, mais ils fournirent, pendant la disette qui régna en 1528, des secours continuels en bleds et autres approvisionnemens qu'ils allaient charger sur les côtes de la Sicile et du Languedoc. Dans un de ces voyages le commandeur *Claude Gimel* soutint dans les eaux de Marseille un combat glorieux contre les Barbaresques qui cherchaient à intercepter son convoi. Les infidèles complettement battus, abandonnèrent une galiote au pouvoir des Chevaliers; ils la conduisirent en triomphe au port de Villefranche, où le Rays qui la commandait, fut par

ordre du Lieutenant-général de l'Ordre pendu au grand-mât de la caraque la *S.te-Anne*, afin de servir d'exemple à ses pareils. Ce succès fit pourtant éprouver à la Religion une perte bien douloureuse, puisque le *Prieur de S.t-Gilles* mourut à Nice, quelques jours après, à la suite des blessures reçues dans cette action où il avait déployé le courage le plus brillant *1.

Villers de l'île Adam, de retour de son voyage en Angleterre, tomba dangereusement malade à Lyon; rappellé à la vie par les soins d'une foule de Chevaliers, qui s'empressèrent d'aller lui prodiguer leur assistance, il se rendit ensuite à Chambéry, pour tenir sur les *fonds* baptismaux, au nom de *Dom Émanuel* Roi de Portugal, le Prince *Émanuel Philibert*, fils du Duc *Charles*. La naissance d'un héritier de la couronne combla de joie la ville de Nice; au retour du Grand-Maître, le 12 du mois de décembre de cette même année, sa qualité de parrain du jeune Prince ajouta à la vénération et aux sentimens affectueux des habitans *1.

*1 MS. *delle cose di Nizza.*
*1 MS. hist. alp. marit. liv. 15e.

CHAPITRE II.

Continuation de la guerre en Italie — Traité de Cambray — Départ des Chevaliers de St.-Jean de Jérusalem pour l'île de Malthe — Inondation de 1530 — Arrivée du Pape Clément VII *au port de Villefranche* — François I.er *envahit les États du Duc de Savoie — La Duchesse* Béatrix *et son fils* Émanuel Philibert *se refugient à Nice — Seconde expédition de Provence par l'Empereur* Charles-Quint — *Mort de la Duchesse* Béatrix — *Médiation du Pape* Paul III *pour négocier la paix — Héroïque dévouement des habitans de Nice — Trève de dix ans.*

La guerre continuait en Italie entre *Charles-Quint* et *François* I.er avec des succès variés: fidèle à son système de ne pas se prononcer entre ces deux concurrens, le Duc de Savoie fit son possible pour éviter les écueils dont il était entouré, et fut malgré lui entraîné dans cette lutte fatale.

Le passage continuel des flottes rivales, leurs stations au port de Villefranche, et la retraite

du célèbre *André Doria*, qui déserta la cause de la France pour s'attacher à la fortune de l'Empereur, amenèrent des événemens importans.

François I.er ayant été informé que l'amiral Génois avait entamé des négociations secrètes avec le ministère Espagnol, ordonna à Monsieur *de Barbezieux* de venir se porter avec dix galères au port de Villefranche, où l'on savait que *Doria* était dans l'habitude de relâcher, avec ordre de l'arrêter et de le faire conduire à Paris. Le coup lui manqua, parce que l'habile marin, informé de cette trame, se mit en sûreté avec son escadre dans le port de Gênes. Sous prétexte de ménager un arrangement, Monsieur *de Barbezieux* lui fit proposer une conférence en mer, espérant de le faire tomber dans le piège; l'intrépide amiral s'y rendit dans une attitude tellement imposante, que son compétiteur n'osa rien entreprendre. Irrité des embuches que l'on tendait à sa bonne-foi, *Doria*, de retour à Gênes, prend tout-à-coup un parti décisif; il assemble ses officiers, leur communique ses ressentimens, et secondé par le peuple dont il était devenu l'idole, il chasse la garnison Française de la ville, et proclame l'indépendance de la République, sous la protection

de l'Espagne *1. Aussitôt son parent *Érasme Galléan* de Nice, capitaine de l'escadre Génoise, se rendit à Barcelonne au mois d'octobre 1528, pour informer la Cour de Madrid de cet événement. *André Doria*, devenu chef des flottes Espagnoles, porta la terreur de son nom dans toute la Méditerranée, et l'escadre Française, n'osant plus se mesurer avec un ennemi devenu redoutable, se renferma dans le port de Toulon.

Cependant l'horizon politique parut un instant s'éclaircir! Soit que *François* I.er craignît de nouveaux désastres, soit qu'il voulût seulement gagner du tems pour réparer ses pertes et ressaisir ensuite l'avantage, il consentit, l'année suivante 1529, à signer la paix, en sacrifiant ses prétentions sur le Milanais et le Comté d'Asti. C'est à la suite du traité de Cambray, que l'Empereur *Charles Quint*, vaincu par les sollicitations de la Cour de Rome, céda l'île de Malthe aux Chevaliers de S.t-Jean de Jérusalem pour y fixer leur résidence. Cet événement causa à Nice la perte d'un établissement qui lui avait procuré de grands avantages.

Avant de quitter le port de Villefranche, le

*1 Giustin. et Casoni, annal. di Gen.

Grand-Maître envoya, en qualité d'ambassadeur auprès du Duc de Savoie, le Chevalier *Philibert Riquieri* de Nice, pour le remercier de l'asile qu'il lui avait généreusement accordé *1. Il exprima également aux Consuls de la ville, et au gouverneur *Nicolas de Beaufort*, toute sa reconnaissance pour le dévouement qu'ils avaient fait paraître à l'avantage de la Religion, laissant aux principales églises des souvenirs de sa pieuse munificence *2. La flotte des Chevaliers mit à la voile le 18 juin 1529; l'accueil qu'ils avaient reçu à Nice, cimenta une union d'amitié, d'hospitalité et de commerce, qui exista toujours entre les deux gouvernemens, jusqu'à la chûte de l'Ordre.

*1 Bosio, Istoria de' Cavalieri di San Giovanni di Gerusalem.; Columbi, idem, pag. 47 et 48.

*2 Le Grand-Maître Villiers, de l'Isle Adam, enrichit les églises de S.[te]-Croix, de S.[t]-Pons et de S.[t]-François de vases précieux et de tableaux, ouvrages de Louis et de François Brea, peintres renommés de Nice. Louis et Jean-François son fils acquirent à Rome et à Naples, où ils firent leurs études, beaucoup de célébrité par la justesse du dessin, la fraîcheur du coloris, et la vérité d'expression; toutefois le père fut plus grand artiste que le fils; il mourut pauvre, et ne lui laissa que l'héritage de ses talens (MS. *delle cose di Nizza*).

Le traité de Cambray procura à *René Grimaldi*, Seigneur de Massoins, la révocation de la sentence de 1526; le Duc de Savoie, à la sollicitation du Pape, du Roi de France et de l'Empereur, consentit à le réintégrer dans la possession de la Baronie de *Bueil* et des fiefs de sa dépendance, dont l'héritage lui appartenait par la mort d'*Honoré Grimaldi* son père *1.

Malgré les bienfaits de la paix, une froideur extrême régnait entre les cabinets de Madrid et de Paris; l'ambition inquiète de *François* I.er ne demandait qu'un prétexte pour rompre ses engagemens. Il le trouva dans l'ombrage que lui faisait la puissance de la famille *de Medicis* établie à Florence; il entreprit de la renverser. Le Pape *Clément* VII, issu de cette illustre maison, employa son influence auprès de *Charles Quint*, pour arrêter les projets du Monarque Français. Par convention signée à Barcelonne le 29 juin 1529, l'Empereur promit son assistance au S.t-Siège, et s'offrit de venir lui-même en Italie à la tête d'une puissante armée. En effet, *Antoine de Leva* se mit en mer avec une flotte de quatre-vingt voiles, ayant à bord

*1 MS. hist. alp. marit. liv. 16°.

mille chevaux et neuf-mille fantassins qui débarquèrent au port de Gênes. *Charles* le suivit de près avec sa garde et l'élite de ses troupes, s'étant embarqué sur les galères d'*André Doria*, au nombre de trente-deux; il arriva le 14 août à la vue du château de Nice, qui le salua de toute son artillerie. Les vents contraires obligèrent la flotte Espagnole de relâcher à Villefranche; aussitôt le Gouverneur, l'Évêque et les Consuls s'empressèrent d'aller rendre leurs hommages à l'auguste Monarque. « Rien n'était plus majestueux, » dit le manuscrit qui nous a fourni ces détails, » que de voir ce Prince le plus puissant de la » terre, entouré d'une cour brillante, où l'on » remarquait les capitaines les plus célèbres du » siècle, sourire aux acclamations de tout un » peuple et témoigner aux magistrats sa haute » satisfaction pour le dévouement qu'ils fésaient » paraître ». L'assesseur *Pierre Larde* harangua S. M. au nom de la ville, et la supplia de daigner accepter un présent en parfums, flambeaux, fruits, confitures et provisions fraîches, et autres raretés du pays *1. L'Empereur accepta ce don avec bienveillance, et voulant en témoigner

*1 Pastorelli, Discorso sopra alcune antichità e cose curiose di Nizza.

sa gratitude aux habitans, il leur accorda le privilège d'extraire de tous les ports soumis à sa domination, la quantité de sel dont ils pourraient avoir besoin pour leur usage, sans payer aucun droit de gabelle.

La navigation de la flotte impériale eut l'air plutôt d'une promenade maritime que d'une expédition guerrière; *Charles Quint*, avant d'arriver à Gênes, débarqua successivement à Monaco, à Final et à Savone. Tandis que les nouvellistes se perdaient en conjectures pour deviner sur quels lieux éclaterait l'orage, l'inclémence du Ciel causa de nouveaux désastres sur les rivages de Nice; des pluies continuelles pendant l'été et l'automne de 1530, ruinèrent presqu'entièrement les récoltes. Le dimanche 9 octobre, les campagnes essuyèrent une inondation générale. Le Var et le Paglion, ayant débordé avec fureur, couvrirent de leurs eaux orageuses toute la plaine qui s'étend le long des collines, renversant les murailles, les maisons, les arbres, causant par-tout des dommages incalculables. Les habitans du faubourg de Sincaire abandonnèrent leurs foyers pour chercher un asile dans l'intérieur de la ville *1; nombre de

*1 La ville de Nice avait au 16.e siècle un fau-

victimes périrent dans celui de S.t-Antoine, et pour comble de désastre le pont du Paglion ayant été emporté, les communications furent interceptées pendant plusieurs jours d'un bord à l'autre *1 : on entendait les cris déchirans de ceux, qui s'étaient refugiés au haut des arbres et des toits des maisons, sans qu'il fût possible de leur apporter aucun secours !... Le volume des eaux augmentant sans cesse,

bourg considérable, nommé Sincaire, qui s'étendait le long du quartier de Riquieri. Les couvens de S.t-Etienne de Cortine, des Religieux de Citeaux, et des moines Carmélites, s'y trouvaient compris (Pastorelli, Discorso sulle antichità e cose curiose di Nizza).

*1 Le Paglion, nommé *Paulon* du tems des Romains, coule entre la Ville de Nice et son faubourg, qu'il sépare dans toute leur étendue; ceux qui ne connaissent pas l'impétuosité de ses eaux, ne peuvent se faire une idée, que ce torrent puisse causer de si funestes ravages. On le voit presque à sec les trois quarts de l'année; ce n'est alors, pour ainsi dire, qu'un paisible ruisseau qui sert à l'arrosage des jardins; mais, dans la saison des orages, on le voit tout-à-coup s'élancer en fureur du haut des montagnes de Scarena, où il prend sa source, et grossi par une foule de petits torrens tributaires qu'il reçoit dans son cours, semer sur les deux rivages jusqu'à son embouchure de continuelles dévastations!

l'alarme se répandit dans la ville où l'on craignait à tout moment une dernière catastrophe..... Heureusement le vent de sud-ouest qui souffla avec violence pendant la nuit, chassa les sombres nuages ammoncelés sur l'horizon, et fit renaître l'espérance ; on connut alors toute l'étendue des pertes causées par l'inondation *1. Toutes les propriétés de la plaine ruinées, une foule de familles réduites à la dernière misère, les cadavres flottant sur les eaux limoneuses et croupissantes, les propriétaires ne reconnaissant plus au milieu de cette confusion l'emplacement du terrain qui lui avait appartenu, voilà le triste tableau qu'offrirent les belles et fertiles campagnes de Nice ! ! Dans cette désolation générale, l'administration consulaire fit paraître un

*1 Barthélemi Bensa et Ludovic Revelli *de memorabilibus*, rapportent à-peu-près dans les mêmes termes les désastres de 1530 : » 1530, inundatio » aquarum maxime supervenit sub 9 octobris, quod » pontem S. Antonii rupit ; versus *Lempedam* maximum transitum fecit, plusquam 300 : moenia » hortorum, faissarum et vinearum, pratorumque » protraxit ; adeo vigebat aquarum inundatio, ut » plana Campi longi omnia, et Roccabillieriæ, ac » Lempeæ, omnia tecta essent sine aliquali terræ » visione penitus etc. ».

noble dévouement. A la tête de cette magistrature se distinguait particulièrement *Ludovic Caïs*, dont le nom mérite de vivre à jamais dans nos annales ! Non seulement il employa au soulagement de ses concitoyens toutes les ressources communales, mais il y consacra la majeure partie de sa fortune ; ce généreux exemple fut imité par l'Évêque *Jérôme d'Arsagis*, vertueux Prélat dont *Gioffredi* a célébré les bienfaits *1; plusieurs riches gentilshommes voulurent aussi s'associer à sa gloire *2. Les Consuls s'occupèrent de faire reconstruire le pont du Paglion sur le plan tracé par *Amédée Besten*, ingénieur Piémontais, qui jouissait de beaucoup de réputation ; les trois quarts de la population y travaillèrent avec une ardeur infatigable ; l'Évêque attacha le gain des indulgences à cette œuvre

*1 Gioffredi, Nic. Civit. pars II de Episcop. pag. 198 a 202.

*2 Gioffredi, ut supra, pag. 201, a conservé leurs noms à notre reconnaissance : » Anno 1532 ab ali» quibus piis et nobilibus Civibus, scilicet Jeannès » Badati, Andrea Capelli, Michaële De Judicibus, » Ludovic Martelli, et Gabriele Capelli, pro pau» peribus leprosis novum nozochomium sub invoca» tione S. Lazari ædificatur, cum vetus, quod pro» pius mare erat, ob crebras Paulonis fluvii eluvio» nes, damna non modica accepisset ».

d'utilité publique, de sorte qu'il fut achevé au printems de 1532 *1. On vanta beaucoup à cette époque cette construction nouvelle, comme un modèle d'architecture; cela prouve le peu de progrès qu'avait fait l'art au 16.e siècle; il faut pourtant se rapporter aux tems, où les voitures et les carrosses de luxe, n'étant pas en usage dans les pays méridionaux, on s'attachait à la solidité des masses pour les piétons et les bêtes de somme, préférablement à l'élégance. Une inscription gravée sur marbre, et placée sur le pilier du centre *2, nous a conservé les noms des magistrats de la ville et de l'architecte qui s'occupèrent de ce monument.

Au milieu de l'inquiétude générale qui agitait les esprits, l'horizon politique parut un instant

*1 Ludovic Revelli, *de memorabilibus*; MS. *delle cose di Nizza.*

*2 Pons Sacer exhaustas celsis de montibus undas
Respuit et rapidas hîc Pallionis aquas ».

On lisait plus bas en lettres majuscules romaines:

Regnante Illus. D. Carol. Sab. III.

Syndic. existen. illus. et eg. viris Ludov. Caissio: Leontio Larda: Long Sape et Gianet Barras: Assessor exim. et spectab. D. Petrus Larda: Deput. Eg. Berti, Boeri, Jaquet, Isoardi, Balduinis, Amedeus-Besten hoc opus perfecerè, 1531 die XX julii.

s'éclaircir par le rapprochement inattendu du Roi de France avec la Cour de Rome; *François* I.er conseillé par sa politique, et voulant se ménager un auxiliaire puissant en Italie, offrit au Pape *Clément* VII de s'allier avec sa famille; il demanda en mariage *Cathérine de Medicis* pour son second fils *Henry* Duc d'Orléans; cette Princesse apportait en dot ses droits sur les États de la République de Florence, et par cet hymen la France pouvait espérer un jour de dominer une grande partie de la Péninsule Italienne; pour mieux masquer ces vues ambitieuses, le cabinet de Paris sollicita la médiation de la Cour de Rome afin de négocier les bases d'une paix durable. *Charles Quint* parut y consentir. Une première contestation s'éleva pour fixer le lieu des conférences, qui, au terme de l'acte de médiation, devaient se tenir en pays neutre. *François* I.er demanda en dépôt la ville et le château de Nice, sans pouvoir l'obtenir; le Duc de Savoie éluda la demande, crainte d'une surprise, et pour mieux être à portée de veiller à ses intérêts, il vint lui-même en deçà des alpes, vers la fin de l'automne de 1532, accompagné de *Béatrix* son épouse, et des principaux seigneurs de sa Cour; on donna pour prétexte à ce vo-

yage le besoin qu'éprouvait la Duchesse, depuis quelque tems faible et languissante, de respirer un air plus pur et plus tempéré; mais tout porte à croire que déjà *Charles* III était secrètement entendu avec l'Empereur pour faire cause commune avec lui, si les hostilités allaient recommencer. La Cour arriva sans aucun cérémonial, et les habitans de Nice se bornèrent à implorer le Ciel en faveur d'une jeune Souveraine, qui leur inspirait un si tendre intérêt. Nous ne connaissons pas l'époque précise du retour du Duc en Piémont; il paraît que ce fut au mois de mai suivant, lorsque le passage des montagnes devint praticable. L'historiographe de Sospello se trompe certainement, quand il assure que la Cour de Savoie séjourna à Nice jusqu'au printems 1535 *1. Si ce fait était vrai, *Ludovic Revelli* qui a rapporté l'arrivée du Pape *Clément* VII au port de Villefranche l'année suivante, aurait-il manqué d'en faire mention?

Cependant la prudence du Pape triompha des obstacles qui s'opposaient à la réunion du congrès, en désignant la ville de Marseille pour sa réunion. Les galères d'*André Doria*

*1 Alberti, Istoria di Sospello pag. 197.

vinrent le prendre au port de Pise, pour le conduire au rendez-vous; mais la mer orageuse obligea l'escadre à se refugier à Villefranche; *Clément* VII y arriva le 7 du mois d'octobre 1533 *1 au bruit de l'artillerie, aux acclamations universelles des habitans *2 : aussitôt une députation composée du Gouverneur, de l'Évêque, de l'Abbé de S.t-Pons, et des Consuls, s'empressa d'aller complimenter le Chef Suprême de l'Église *3. *Clément* les reçut sous un riche pavillon dressé sur le rivage, entouré d'une cour brillante, où l'on remarquait onze Cardinaux, sans compter une foule de Prélats et seigneurs

*1 Murat., annal. ital.; Gaillard, hist. de François Ier.

*1 » Anno 1533, die 7 octobris, Clemens VII Pont. » Max. stipatus a duabus et viginti triremibus, in » quibus vehebantur Purpurati Patres XI, portu » Herculis *Monœci*, seu Villæliberæ ingressus est, » et die Jovis sequenti, Massiliam versus navigatio- » nem instituit, ubi a Francisco I.° Christianissimo » Rege exceptus est » (Ludovic Revelli in miscel.; Gioffredi, Nic. Civit. de Episcop. pag. 201 pars II).

*3 Le gouverneur Antoine de Belletruche, l'Evêque Jérôme d'Arsagis, l'Abbé de S.t-Pons Louis de Ponte, les Consuls Etienne Lascaris, Isoart Salvatoris, Clément Arnaud, Pierre Bonnetto, Pierre Larde assesseur.

Italiens, Français et Espagnols *1. Le lendemain *Silvestre de Prié,* prélat domestique du Vatican, lui ayant apporté la nouvelle que *François* I.er était arrivé à Marseille, la flotte mit immédiatement à la voile.

Nous n'entrerons pas dans les détails des fêtes superbes qui célébrèrent les nôces de *Cathérine de Medicis* avec le *Duc d'Orléans*, ni des négociations diplomatiques, qui se prolongèrent pendant plus d'un mois sans aucun succès décisif; nous releverons seulement l'erreur d'un historien contemporain *2, lequel a prétendu affirmer, que ces négociations eurent lieu au port de Villefranche. Il s'est évidemment trompé, puisque *Clément* VII ne s'y arrêta qu'un seul jour; d'ailleurs les autres historiens qui ont parlé de ce voyage, particulièrement *Muratori*, dans ses savantes annales sur l'Italie, n'en ont fait aucune mention.

Toutes les espérances de paix s'évanouirent lorsque le Pape eut quitté les bords de la Provence; on apprit alors que le Duc de Savoie avait ouvertement renoncé à son système de

*1 MS. *delle cose di Nizza.*
*2 Varchi, Vita di Papa Clemente VII.

neutralité en se déclarant pour l'Empereur, et l'on jugea par les armemens considérables qui se faisaient de part et d'autre, qu'une nouvelle lutte allait s'engager plus terrible que la première. Quelques historiens ont blâmé *Charles* III de s'y être imprudemment engagé lorsqu'il pouvait demeurer tranquille spectateur des événemens *1. On peut leur répondre, que, dans sa position critique entre deux rivaux également dangereux, une exacte neutralité était impossible.

La révolution de la ville de Genève, ancien apanage de la maison de Savoie, précéda les hostilités. L'hérésie de *Luther* *2 échauffa les esprits des habitans. L'adhésion à la réforme fit naître la révolte; c'est ainsi que lorsque les principes religieux sont sapés dans leurs fon-

*1 Gaillard, hist. de France; Papon, hist. de Provence.

*2 Ce Moine apostat, qui a joué un si grand rôle dans le schisme des protestans, était de passage à Nice au mois de juin de l'année 1534. A l'occasion de son voyage en Italie, il logea au couvent des Augustins, où il célébra la messe le 20 du même mois, comme il résulte d'une note insérée à la fin d'un vieux MS. conservé dans cette église paroissiale, et inscrite en ces termes: » 1534, die vigesima junii, Rever. Dom. Martinus Lutherius, in » hanc Ecclesiam, hodie Missam celebravit ».

demens, le pouvoir légitime des Souverains est prêt à s'écrouler sous les ruines des trônes ébranlés !!

François I.er profita de la circonstance. Une armée Française, animée par la présence du Souverain, envahit tout-à-coup les alpes Cotiennes, se jette rapidement sur le Piémont, renverse les faibles obstacles qu'il rencontre, et force la ville de Turin à lui ouvrir les portes *Charles* surpris à l'improviste n'eut d'autre parti à prendre que de se renfermer dans la forteresse de Verceil, et d'envoyer à Nice la Duchesse *Béatrix* avec son fils le Prince *Émanuel Philibert*, alors âgé de cinq ans, pour les confier à la garde d'un peuple fidèle et éprouvé.

C'est sur-tout dans l'adversité que les Souverains peuvent faire l'épreuve de l'amour de leurs sujets. Les Niçards en recevant ce précieux dépôt firent paraître un enthousiasme au-delà de toute expression. Les graces infantines d'un Prince au berceau, la confiance que leur témoignait une jeune Souveraine encore plus intéressante dans le malheur, inspirèrent un élan magnanime !! La population entière prit les armes et jura pour leur défense de s'ensevelir sous les ruines du château. Elle semblait deviner

que cet illustre enfant, réservé par le Ciel aux plus glorieuses destinées, devait un jour réparer les désastres de son père, relever la splendeur de sa maison et récompenser ce noble dévouement!!

Pendant que les troupes Françaises inondaient le Piémont, un autre corps d'armée s'avança dans les Alpes maritimes par la vallée de Barcelonnette, combinant sa marche avec la flotte Provençale établie en croisière depuis Antibes jusqu'à Oneille, et menaçant la ville et le château de Nice d'un siège imminent; une nouvelle consolante vint calmer les alarmes de la Duchesse et des habitans; ils apprirent que *Charles Quint*, revenu triomphant de son expédition de l'Afrique, avait débarqué en Italie avec une armée formidable, et s'avançait à marches forcées sur le Piémont. Par un de ces changemens de fortune qui dans les annales militaires signalent si souvent son inconstance, les Français perdirent en peu de jours tout le fruit de leurs premiers succès; forcés d'abandonner le plat pays et d'évacuer la ville de Turin, ils se bornèrent à laisser des garnisons dans les principales forteresses, et se mirent en défensive le long de la chaîne des mon-

tagnes qui de Suse s'étend à Mont-Dauphin. *Charles de Savoie* reçut le victorieux Empereur dans la capitale de ses états au milieu des acclamations de ses sujets. Là on tint un conseil de guerre pour déterminer les opérations de la campagne, et contre l'avis des Généraux les plus expérimentés on décida de tenter une seconde expédition en Provence, d'après l'ancien projet formé par le Connétable *de Bourbon*; sans doute il eût été plus prudent de chasser les Français du Piémont et de la Savoie, et de nettoyer le haut Comté de Nice, avant de songer à envahir le territoire ennemi; mais l'ardeur belliqueuse de *Charles Quint* l'emporta sur toutes ces considérations. L'espoir de mettre sur sa tête l'ancien diadême des Rois d'Arles flatta son ambition; il résolut de marcher en personne à la tête de ses troupes pour aller le saisir de sa propre main. Le Duc de Savoie applaudit à ce projet, parce qu'il devait s'attendre que les Français évacueraient d'eux-mêmes tous les états pour s'opposer à cette invasion, et qu'il pourrait y gagner une extension de territoire du côté du Var. Cependant cette expédition entreprise avec des forces imposantes non-seulement ne réussit pas, mais

fut bientôt suivie de nouveaux désastres !! L'armée Impériale, forte de quatre-vingt-dix-mille hommes, dont dix-mille de cavalerie, se dirigea sur le Comté de Nice, une grande partie par les montagnes de Tende, et le restant par la rivière de Gênes, et l'on peut se faire une idée des charges qui pesèrent sur les habitans dans un pays pauvre et sans ressource, manquant de vivres, et sur-tout de fourrages! Toutefois l'espoir de la victoire, l'appareil pompeux de cette marche militaire, et la nouveauté du spectacle leur firent supporter sans répugnance de pénibles sacrifices. L'Empereur arriva à Nice le 21 du mois de juillet 1536, accompagné du Duc de Savoie, et d'une foule de Princes et de Généraux qui servaient sous ses ordres *1. La Duchesse *Béatrix* et le jeune Prince *Emanuel Philibert* allèrent à sa rencontre jusqu'au château de Drap, avec l'Évêque, le Gouverneur et les Consuls de la ville. Après une absence douloureuse, *Charles de Savoie* versa des larmes de joie en serrant dans ses

*1 Parmi les généraux de l'armée impériale on distinguait les Ducs de Bavière, de Brunswick et d'Alva, le Marquis du Vast, Antoine de Leva et Dom Ferrand Gonzague (Murat., annal. ital.; Alberti, Ist. di Sospello; MS. *delle cose di Nizza*).

bras ces deux objets de sa vive tendresse! Cette entrevue fut aussi magnifique que touchante. L'Empereur rayonnant de gloire, entouré de ses Généraux et d'une foule de Courtisans, Gentilshommes, Prélats et Écuyers, prodigua long-tems ses caresses au jeune Prince; au milieu des plus bruyantes acclamations; tandis que le hennissement des chevaux, les sons des timballes et des trompettes, et les salves redoublées de l'artillerie ajoutèrent à la vivacité du tableau. Les Consuls de Nice présentèrent aux deux Souverains les clefs de la ville avec des couronnes de lauriers, et obtinrent l'honneur de les accompagner pendant le trajet de Drap jusqu'à la Porte Pairolière. Toute cette étendue était couverte d'une foule immense, hommes, femmes et enfans grimpés sur les arbres, sur les toits des maisons, sur les collines environnantes, pour apercevoir au-moins de loin, et saluer l'Auguste Cortège. Au moment où le canon du château annonça la présence des Monarques, la flotte d'*André Doria*, arrivant au port de Villefranche avec quarante galères, répondit par de nombreuses décharges à ces transports unanimes de joie *1. Les Im-

*1 MS. *delle cose di Nizza*, et Ludov. Revelli.

périaux campèrent sur les collines qui s'étendent en demi-cercle depuis Cimiez jusqu'au Var. Les régimens de la garde occupèrent les faubourgs, et l'intérieur de la ville fût réservé pour le logement de la Cour et des principaux Généraux de l'armée : jamais on n'avait vu un pareil encombrement d'hommes, de chevaux, de mulets, de canons, d'armes, de provisions et de bagages de toute espèce !!.........

Le 25 juillet, fête de S.t-Jacques, patron du royaume d'Espagne, l'Empereur ordonna le passage du Var; il s'effectua sans trouver aucune résistance. *Erasme de Galléan* *1 à la tête d'un corps de volontaires, où se firent inscrire les premiers gentilshommes de Nice, conduisit l'avant-garde à-travers les eaux du fleuve en face du village de Carros; l'armée campa pendant huit jours sur les collines limitrophes de la Provence, tandis que *Doria* avec ses galères s'empara par capitulation de la place d'Antibes. *Claude*, Comte de Tende, mit le feu à la ville de Grasse qu'il ne pouvait défendre; Fréjus et Draguignan n'opposèrent aucune résistance; Brignolles et Aix n'essayèrent pas même de se

*1 L'Empereur lui accorda le rang de colonel dans ses armées.

défendre, et en peu de jours tout le pays fut conquis, presque sans coup férir. *Charles Quint* et le Duc de Savoie firent leur entrée solennelle dans la capitale de Provence le 9 du mois d'août avec un faste éblouissant; le lendemain l'Empereur se rendit avec toute sa Cour à l'église de S.t-Sauveur, où il se fit publiquement couronner Roi d'Arles par l'Évêque de Nice, *Jérôme d'Arsagis*, qui l'avait expressément accompagné pour cette cérémonie *1.

Quelques jours après il tint un lit de justice avec tout l'appareil de la puissance souveraine; créa l'administration du nouveau royaume, et distribua des récompenses aux principaux Officiers de son armée, leur accordant nombre de fiefs en Provence, dont il disposa comme d'une conquête assurée: ce fut un premier faux pas en politique; la noblesse du pays, jalouse de voir qu'on accordait ses dépouilles à des étrangers, fomenta le ressentiment national, et prépara la catastrophe qui succéda bientôt à ce triomphe éphémère.

Les détails des opérations des Impériaux en Provence nous entraîneraient trop loin de notre

*1 Papon, hist. gén. de Provence.

sujet; il suffit d'indiquer que les obstacles rencontrés par le Connétable *de Bourbon* lors de son expédition désastreuse en 1524, amenèrent les mêmes résultats; l'héroïque résistance des habitans de Marseille, les lenteurs d'un siège opiniâtre, la tentative infructueuse faite sur la ville d'Arles, et suivie d'une retraite, donnèrent le tems à *François* I.er d'organiser aux bords de la Durance une armée imposante, et aux Provençaux de secouer la stupeur qui d'abord avait frappé leur courage. Déjà le manque de vivres, la désertion et les maladies sous un ciel brûlant, au plus fort de la canicule, avaient considérablement diminué les troupes *Impériales*; les partis qui s'étaient formés dans l'intérieur commençaient à intercepter les communications, à enlever les convois, à massacrer les soldats isolés; les gentilshommes Provençaux, pour mieux ôter aux ennemis toutes les ressources, excitèrent la fureur de leurs vassaux; ceux-ci dans leur désespoir ruinèrent toutes les récoltes, incendièrent les bleds et les foins, enfoncèrent les tonneaux remplis de vin, détruisirent les fours et moulins, et poussèrent la fureur jusqu'à empoisonner les sources et les puits.

Les Français se renforçaient toujours plus, l'automne approchait, et la dégradation des chemins, suite inévitable des pluies pendant cette saison, firent enfin connaître à l'Empereur l'embarras de sa position. Le conseil des Généraux décida la retraite; elle commença le 11 du mois de septembre. Les Impériaux suivis de près par l'armée Française, harcelés par l'entière population des campagnes, abandonnèrent la majeure partie de leur artillerie et de leurs équipages, et ne se trouvèrent en sûreté que lorsqu'ils eurent repassé le Var.

Cette armée naguères si florissante offrait alors l'aspect de la désorganisation et de la déroute; elle campa le 24 septembre dans les campagnes de Nice, les soldats coupèrent les vignes et les oliviers, enlevèrent les bestiaux, violèrent les femmes, pillèrent les maisons isolées, comme s'ils étaient encore en pays ennemi *1.

L'Empereur ne s'arrêta que quelques instans à Nice; il se rendit presqu'aussitôt à Monaco, où les galères d'*André Doria* vinrent le prendre pour le conduire à Gênes; de son côté le Duc

*1 Les quartiers de Caras et de Magnan furent entièrement ruinés (Papiers de la famille Milon; MS. *delle cose di Nizza*).

de Savoie s'enferma dans le château avec la Duchesse et son fils, attendu que le Piémont, déjà envahi, éprouvait à son tour les plus cruelles dévastations. Deux chefs de partisans trop fameux par leurs brigandages, *Louis de Bolleri*, seigneur de Chantal, et *Henry Tolosan*, à la tête d'un ramassis d'aventuriers, servirent le ressentiment des Français mieux que n'aurait fait leur haine *1 : le Général Espagnol Dom *Lopez de Padilla*, s'étant retiré en Lombardie avec le peu de troupes qu'il avait sous ses ordres, livra les habitans à la discrétion des ennemis. Un historien Français a prétendu justifier ces horreurs en imputant particulièrement au Duc de Savoie *2 les ravages que les Impériaux avaient commis en Provence, et d'avoir fait brûler les archives du Parlement d'Aix pour détruire ainsi tous les anciens titres qui prouvaient les droits de la France sur la ville et le Comté de Nice. Cette accusation est une pure calomnie : le caractère connu de *Charles* III suffit pour la repousser !!

*1 Mémoires du Marquis de S.t-Simon; hist. milit. du Piémont par le Comte Alex. de Saluces.

*2 Du Bellay, vie de François Ier.

La crainte de l'arrivée imminente des Français dans le Comté de Nice hâta le départ des débris de l'armée Impériale pour la rivière de Gênes ; mais comme il importait d'assurer la défense du château, l'Empereur y laissa une garnison Espagnole de deux-mille hommes sous les ordres du Maréchal-de-camp *Jean de Vasquez* *1. L'Évêque, frappé des calamités dont le pays était menacé, obtint de la piété du Duc *Charles* l'envoi et l'exposition publique de la Relique du S.t-Suaire, pour implorer l'assistance du Ciel. L'Archevêque de Turin y consentit ; le Linceul Sacré fut reçu au château de Drap, et porté processionnellement à la Cathédrale de Nice, sous le baldaquin : le Clergé et les Confréries marchaient pieds nuds, le peuple suivait couvert de cilices et de cendres ! Le 29 mars 1537, jour du Vendredi Saint, on l'exposa à la vénération des fidèles, au haut de la tour dite *Bellanda*, qui domine les rochers des Poncettes *2.

*1 Voici les noms des principaux officiers qui commandaient la garnison Espagnole de Nice: Jean de Vasques, maréchal de camp ; Jean de Boccanegra ; Martin de Montguia ; Jean de Petras ; Pierre de Videa, et Louis de Casada (Papiers de la Famille Milon).

*2 On voit encore aujourd'hui les restes de cette

Le gravier de la mer put à-peine contenir le concours prodigieux de monde accouru de tous les environs pour assister à cette cérémonie religieuse.

Les habitans en obtinrent pour premier bienfait le départ de la garnison Espagnole. Ces soldats indisciplinés, pendant leur séjour à Nice, commirent impunément des vols, des meurtres et des violences de toute espèce ; ils logeaient arbitrairement dans les maisons des particuliers, forçaient les propriétaires à leur abandonner leurs habitations et leurs meubles, ravageaient les campagnes environnantes, et disposaient à leur gré de leurs provisions et de leurs récoltes *1.

On apprit presqu'en même tems que le Comte *de Challant*, Lieutenant-Général pour le Duc de Savoie en Piémont, avait conclu avec les

antique tour, où pendant la durée des événemens désastreux le Duc fit enfermer tous les bijoux de la Couronne.

*1 On trouve dans le manuscrit, où nous avons puisé ces notions, cette phrase remarquable : » Ho » notate queste particolarità a futura memoria, af- » finchè i Cittadini di Nizza non abbino veruna » guardia che Dio e loro stessi » (Papiers de la Famille Milon).

Français une trève de trois mois pour faciliter les négociations de la paix au congrès de Locate. Aussitôt une foule de Seigneurs Piémontais et Savoyards se rendit à Nice, afin de décider le Duc à rentrer dans ses états : leur dévouement en cette circonstance fit tellement ombrage au Maréchal de *Montjean*, qu'il faillit rompre la trève *1. *Charles*, vaincu par leurs prières, s'arracha avec regret des bras d'une épouse chérie, le 14 décembre 1537 ! Hélas ! il ne devait plus la revoir !! La Duchesse dévorée de chagrins à la suite des désastres de sa famille, était tombée dans un état alarmant de faiblesse et de langueur ; le mal ne fit qu'empirer, les soins qu'on lui prodigua ne purent la conserver à l'amour de ses peuples ; elle termina sa carrière le 8 de janvier 1538, au milieu des larmes des habitans de Nice long-tems témoins de ses vertus, de sa piété et de ses bienfaits *2. A cette perte amère s'en joignit

*1 Du Bellay, vie de François Ier.

*2 Son corps, embaumé et placé dans une caisse de plomb, fut déposé dans l'Eglise Cathédrale de l'Assomption, à la Chapelle consacrée à S.t-Barthélemi (Gioffredi, Nic. Civit. pars II de Episcop., pag. 202).

une autre non moins douloureuse. Quelques jours après l'Évêque *Jérôme d'Arsagis* suivit la Duchesse au tombeau!..... Pieux et charitable envers les pauvres, zélé pour la Religion et pour le Prince, ce Prélat avait toutes les qualités d'un véritable Pasteur de l'ancienne Eglise. Le Pape *Paul* III lui donna pour successeur à l'Épiscopat *Jean-Baptiste Provana*, seigneur de Leiny, d'une illustre famille Piémontaise, auquel le Duc de Savoie confia particulièrement l'éducation du Prince *Émanuel Philibert*, resté seul à Nice avec quelques gentilshommes attachés à sa personne.

Tous les efforts des négociateurs au congrès de Locate n'ayant pu amener la paix, la Cour de Rome proposa sa médiation pour ouvrir de nouvelles conférences: *Paul* III sut si bien faire parler la voix de la raison et de l'humanité, que malgré la mauvaise volonté de *François* I et de *Charles Quint*, ces deux rivaux ne purent se refuser à ses instances. Ils choisirent la ville de Nice pour venir y discuter en personne leurs intérêts et leurs prétentions *1. Ce rapprochement était d'autant plus nécessaire, que les ar-

*1 Ribier, Mémoires sur les conférences de 1538.

mens maritimes du Sultan *Soliman* II portaient l'alarme chez tous les Princes chrétiens. Le Pape demanda la ville et le château de Nice *libre de gens de guerre*, pour la tenir en dépôt pendant la durée du congrès. C'était un piège pour livrer cette forteresse à *Pierre Louis Farnese* son neveu. Le Souverain Pontife avait, dit-on, formé le projet de demander la cession de la ville et du Comté pour en faire l'apanage de ce Prince ambitieux *1. Le courage des habitans trompa ses espérances.

Paul III, parti de Rome vers le milieu du mois de mai, arriva au port de Villefranche le 13 juin suivant sur les galères de Florence, accompagné du Prince *Farnese*, conduisant un bon nerf de troupes pour l'accomplissement de son projet. Aussitôt il intima au Gouverneur du château, *Louis de Castillon*, de lui remettre la place; l'Empereur parut presqu'en même tems à Villefranche avec les galères Catalanes, et demanda à son tour de mettre dans la ville garnison Espagnole. Ces difficultés embarrassèrent le Gouverneur; il demanda un délai pour prendre les ordres du Duc; le Pape, im-

*1 Pastorelli, *Discorso sopra alcune particolarità e cose curiose di Nizza.*

patient des entraves qu'il éprouvait, essaya de tenter un coup de main: des soldats déguisés en domestiques s'avancèrent vers la porte de *Sincaire*, dont la garde était confiée à *Barthélemi Grimaldi*, et demandèrent d'y introduire les équipages du Pontife. Ce gentilhomme voulut les visiter, et s'étant aperçu qu'on y avait caché des armes et des munitions, leur en refusa l'entrée, fit lever les ponts, et donna le signal d'alarme; alors *Farnese* s'avança avec deux-cent fantassins pour employer la force à défaut de la ruse; mais les habitans coururent aux armes, braquèrent les canons, et pour mieux animer leur courage portèrent sur les remparts le Prince *Émanuel Philibert*, et lui prêtèrent le serment héroïque de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, plutôt que de livrer à des étrangers ce dernier asile de sa famille *1 !!

Charles Quint, fixé à Villefranche, approuva secrètement cette noble résolution; *Farnese* dévora son dépit, et *Paul* III qui ne voulait donner aucun prétexte de rompre les confé-

*1 Tonsi, de vita Emanuelis Philiberti; Relation MS. de Nicolas Thiepolo ambassadeur de Venise; Pastorelli, *Discorso sopra alcune particolarità e cose curiose di Nizza*.

rences, prit le parti prudent d'aller s'établir au couvent de S.te-Croix situé au-delà du Paglion sur le chemin du Var *1. Cependant *François* I.er n'était pas encore arrivé au rendez-vous, et déjà le Monarque Espagnol l'accusait de mauvaise foi; pressé par les nouvelles instances du Pape, il se mit enfin en route, et vint s'établir avec toute sa Cour au château de Villeneuve. Les deux Souverains vivaient en défiance l'un de l'autre; toutes les sollicitations de *Paul* III ne purent les décider à une entrevue. L'Empereur vint une seule fois visiter le Pontife au couvent de S.te-Croix, mais avec tant de précautions, et tellement environné de troupes,

*1 Nous avons déjà parlé de ce célèbre couvent fondé par la pieuse libéralité d'Anne de Lusignan (liv. IV chap. IV). Nous ajouterons ici que le 15 mai 1535 les Frères Mineurs de l'Observance y tinrent le Chapitre général de l'Ordre, au nombre de cinq-cent moines, dans lequel ils nommèrent pour leur Général frère Vincent Lunello, Espagnol de nation: et qu'en 1538 le Pape y logea commodément avec dix Cardinaux et nombre de Prélats, sans compter les séculiers et les domestiques (Revelli, in veter. monument.; Honoré Pastorelli, *Discorso*; le Père Giuglaris Jésuite, Panégirique de S.t-Basso; Relation de Nicolas Thiepolo ambassadeur de Venise).

que celui-ci en plaisanta avec l'Envoyé de Venise, en lui disant : *Il nostro Augusto ha paura* *1. Quelques jours après *François* I.er voulut de son côté s'aboucher avec le Pape ; il passa le Var environné d'une nombreuse escorte de cavaliers, et prit son logement au quartier des Balmettes à la *Torre de Capean*, plus anciennement connue sous la dénomination de *Torre del Genoesio* ; le Père des fidèles sacrifia les prérogatives de son rang suprême au bien de la paix, et consentit à le voir dans cet endroit : il en obtint les plus grandes marques de respect, sans pourtant pouvoir vaincre l'inflexible opiniâtreté de son caractère.

Une seconde entrevue eut lieu au moulin du Var avec aussi peu de succès *2 : l'animosité qui régnait entre les deux Monarques fit échouer toutes les tentatives d'un rapprochement. Ils étaient cependant unis par les liens du sang ! La Reine de France, sœur de l'Empereur, n'obtint qu'à force de prières la permission d'aller lui faire deux visites à Villefranche : ses tendres soins ne purent toucher

*1 Relation MS. de Nicolas Thiepolo ambassadeur de Venise.

*2 Papon, hist. gén. de Provence.

deux cœurs roidis par la haine! À l'occasion de la dernière entrevue elle courut le danger de se noyer dans le port. Son auguste frère pendant les conférences n'avait jamais voulu accepter un logement à terre; il habitait la superbe galère le S.t-Jago, ancrée au milieu de la rade, et communiquant avec le rivage au moyen d'un pont de bateaux. Au moment où la Reine le traversait suivie d'une foule de dames, de courtisans et de pages, le pont se brisa sous le poids, et l'entraîna dans les flots avec tout son cortège; personne pourtant ne perdit la vie, car aussitôt une foule de marins se précipita dans la mer, et sauva ces illustres naufragés *1.

Paul III après bien de démarches infructueuses, voyant qu'il était impossible d'obtenir un traité de paix définitif, et que les conférences allaient se terminer sans aucun résultat, prit l'expédient de proposer une trève de dix ans: les deux Monarques y consentirent non sans quelque répugnance. Elle fut signée le 18 juin 1538 au château de Cagnes par le Roi de France, et à Villefranche par l'Empereur. Les

*1 MS. *delle cose di Nizza*; Chronique de Savoie, par Guillaume Paradin.

deux Souverains exigèrent pour condition expresse du traité, que pendant cet intervalle le Duc de Savoie ne pourrait ajouter aucune fortification au château de Nice *1. *François* I.er consentit en même tems à traiter un arrangement particulier avec ce Prince; à cet effet *Charles* envoya à Paris le Comte de *Bernex* en qualité de son plénipotentiaire, mais les négociateurs Français ayant proposé pour première condition la restitution de la ville et du Comté de Nice, moyennant une indemnité pécuniaire, celui-ci déclara nettement qu'il ne pouvait y consentir, et se retira *2.

Ainsi se terminèrent ces célèbres conférences qui ont fait tant de bruit dans *les annales* de l'Europe!! Loin de diminuer les calamités des peuples, elles ne firent qu'empirer le mal, puisque les mêmes élémens de haine et de discorde continuèrent à exister entre l'Empereur et le Roi de France, et que les États de la maison de Savoie, presqu'entièrement envahis, ne furent point déchargés du fardeau de la guerre!!

Pour perpétuer le souvenir de cette époque

*1 Guichenon, hist. de la Maison de Savoie.
*2 Mezeray, hist. de France.

mémorable, les Consuls de la ville de Nice élevèrent en 1568 un monument dans l'endroit même, où le Pape *Paul* III avait négocié la paix *1.

*1 Le monument de la Croix de marbre a donné son nom au superbe faubourg, où habitent ordinairement les étrangers qui viennent tous les ans pendant l'hiver jouir du beau ciel de Nice; il existe encore en entier, tel qu'il fut construit en 1668. L'antique Croix qui s'élève au milieu de quatre colonnes surmontées d'une coupole, avait été enlevée en 1792, lors de l'invasion des Français; mais en 1810 la Comtesse de Villeneuve, illustre Dame Française, dont on ne cesse de rappeller la piété et la bienfaisance, la fit restaurer et replacer à ses frais.

L'Inscription suivante, placée jadis au haut de la façade supérieure, et dont il reste encore un fragment, mérite d'être conservée :

1538. *Pont. Paulus III, una cum Carolo V Cæs. ac Francisco I Gal. Reg. maximis Christ. Orbis Princip. hic Pacem Concilio, et ad perpetuam memoriam.*

Signum hoc Crocis dedicarunt Nob. Melchio. Maletus = Marius Balduinus.

Emanuel Gerbonus I Cuggio Côss. E. N. D.nus Honoratus Grimaldis Richierius Assessor. An. 1568 *die* 4 *martii E. E.*

Et plus bas au pied d'une colonne à droite :

N. L. D. P. E. F. F. G. G. L. S,
M. A. FARAVDI ISS.
FECIT.

Chapitre III.

La trève de Nice est rompue — Alliance de François I.[er] *avec* Soliman II *Empereur des Turcs — Siège de Nice par* Ariadan Barberousse *et le* Duc d'Enghien — *Triomphe de* Cathérine Ségurane — *Capitulation de la ville — Bombardement du château — Levée du siège.*

Par un article secret de la trève de Nice, *Charles Quint* s'était obligé à donner l'investiture du Duché de Milan à un des enfans du Roi de France; mais le Monarque Espagnol différait toujours sous plusieurs prétextes de remplir sa promesse! Impatient des entraves qu'il éprouvait, charmé peut-être d'avoir un motif à recommencer la guerre, *François* son rival rompit tout-à-coup ses engagemens pacifiques et courut aux armes. Le Duc de Savoie apprit ce funeste événement à Ratisbonne, où il s'était rendu pour solliciter auprès de la Diète Germanique la restitution du Genevois. Un cri d'indignation se fit entendre dans toute l'Europe Chrétienne, lorsqu'on apprit que le Monarque Français, oubliant ses devoirs comme fils aîné de l'Église,

avait conclu une alliance offensive et défensive avec *Soliman* II. Empereur des Turcs *1. Ce pacte monstrueux fut secrètement négocié en 1542 par le Baron de *Lagarde*, plus connu sous le nom du *Capitaine Paulin*. Le Sultan s'obligea à envoyer sur les côtes de la Provence une flotte formidable avec des troupes de débarquement. Il en confia le commandement au fameux *Ariadan Barberousse*, corsaire Africain devenu l'effroi de la Méditerranée *2. Déjà avant l'arrivée de cet ennemi barbare *François* I.er avait mis en mouvement toutes les forces de la France. Le *Dauphin* marcha sur Perpignan, *Charles d'Orléans* entra dans le Duché de Luxembourg, le Maréchal de *Longueville* envahit le Brabant, le Duc de *Vendôme* se jeta sur la Picardie, et le Maréchal *d'Annebaut* pé-

*1 Mezeray, dans son histoire de France, traite l'alliance de François I.er avec les Turcs comme infâme, hérétique et détestable.

*2 Cheredin ou soit Ariadan, surnommé Barberousse, était un corsaire natif de Mitilène, qui parvint après d'horribles pirateries à se faire reconnaître Dey de Tunis; l'Empereur Soliman II, qui appréciait sa bravoure et ses connaissances sur mer, le prit à son service et le nomma grand-amiral de toutes les flottes ottomanes (Murat., ann. d'It.).

nétra en Piémont par la vallée de Barcelonnette ; la place de Coni assiégée à l'improviste s'immortalisa par une glorieuse résistance *1. Des avis secrets firent bientôt connaître au Duc de Savoie que le Comte *Adhémar de Grignan*, Lieutenant-général en Provence, préparait une expédition formidable dans les ports de Toulon et de Marseille, destinée contre le château de Nice. Voulant s'assurer par lui-même s'il était en état de faire une vigoureuse résistance, il passa de nouveau les monts avec quelques troupes choisies, destinées à renforcer la garnison ; il trouva les habitans disposés à faire toutes sortes de sacrifices, dans l'intérêt de la Religion, du Prince et de la patrie ! La défense de la place fut confiée au brave Chevalier *André Odinet de Monfort*, gentilhomme Savoyard qui jouissait de la plus haute réputation militaire ; le Prince *Émanuel Philibert* suivit son père en Piémont et alla s'enfermer avec lui dans la citadelle de Verceil.

Tandis que *François de Bourbon Duc d'Enghien*, destiné au commandement de l'armée organisée en Provence, attendait à Marseille

*1 Mémoires du Marquis S.t-Simon.

l'arrivée de la flotte Ottomane, pour entreprendre l'expédition projettée, *Jean-Baptiste Grimaldi* Seigneur d'Ascros, *Gaspard de Caïs*, *Boniface Ceva*, et *Bénoît Grimaldo*, surnommé *Oliva* *1, vendirent honteusement leurs services au Comte de *Grignan* et lui proposèrent de tenter la surprise du château de Nice, à l'aide de quelques intelligences qu'ils assuraient s'y être ménagées. Le Duc *d'Enghien* y donna la main. Quelques déserteurs Savoyards *2 gagnés à force d'argent s'offrirent de servir de guide à ces traîtres; ils firent connaître qu'on pouvait s'introduire dans la forteresse par un égoût qui communiquait à la petite porte de secours, du côté de Limpia; on décida en conséquence de faire partir pour cette expédition quatre galères bien armées avec deux-cent hommes d'élite; ceux-ci profitant d'une nuit obscure devaient s'approcher furtivement de la place, se glisser dans l'égoût et tomber à l'improviste sur la première porte,

*1 Ce Bénoît Grimaldo était Génois, établi depuis quelque tems à Nice, allié des familles Caïs et Ceva (MS. hist. alp. marit. liv. 16.e).

*2 Voici les noms des déserteurs : Anthonoret Tibault, Jean Dorche, Pierre Freinet dit *le Fifre* et Guillaume Boanchy (MS. hist. alp. mar. liv. 16.e).

tandis que M.r de *Grignan* avec une autre division de galères se tiendrait à portée pour leur envoyer des secours. Ce plan hardi, secrètement médité, eût peut-être trompé la vigilance du Gouverneur, si quelques jours avant son exécution un des déserteurs, touché de remords, n'était parvenu à en donner avis à son Colonel le *Bailli d'Eschaux*.

On promit le pardon, et même une récompense aux déserteurs, à condition qu'ils auraient attiré les Français dans le piège, et l'on prit toutes les mesures pour les bien recevoir. Pour mieux tromper les ennemis, l'amiral *André Doria* sortit du port de Villefranche avec ses galères et feignit de se retirer à Gênes ; mais arrivé en haute mer il vira de bord, et se plaça de manière à pouvoir tomber à l'improviste sur les galères Françaises, et leur couper la retraite si elles osaient paraître *1. Tout étant ainsi disposé de part et d'autre, le capitaine *Magdalon*, parti de Hières avec quatre galères, arriva sur la plage de Nice, dans la nuit du samedi 16 juin 1543, et débarqua son monde sans rencontrer aucun obstacle. *Bénoît Grimaldo* à la tête des

*1 Relazione MS. di Francesco Gioffredo di Nizza.

volontaires marche aussitôt hardiment vers l'égoût précédé des déserteurs Savoyards qui s'évadent à la faveur de l'obscurité; parvenu aux pieds du rempart il est accueilli par une fusillade à bout-portant, qui tue nombre de ses soldats et met le reste en fuite; les Français se hâtent de regagner les galères et cherchent à s'éloigner à force de rames. Tout-à-coup l'escadre d'*André Doria* paraît pour leur barrer le chemin; malgré l'infériorité du nombre, l'intrépide *Magdalon* engage le combat, mais, percé mortellement d'un coup de mousquet, il est forcé de se rendre prisonnier avec sa galère; les trois autres, poursuivies jusqu'à l'entrée du port d'Antibes, tombent également au pouvoir de l'amiral Génois; toutefois l'héroïque résistance du capitaine *Magdalon*, sauva M.r de *Grignan* d'une perte inévitable; il eut le tems de connaître le danger et de gagner le port de Toulon *1. Le traître *Grimaldo* trouva le moyen de se sauver à la nage.

Ce premier succès des défenseurs de Nice redoubla la confiance et le courage. Leur joie

*1 Du Bellay, hist. de France; Papon, hist. de Provence; MS. hist. alp. marit. liv. 16e.

fut cependant de courte durée, car dans la journée du 5 juillet la flotte des Turcs passa devant le château à la portée du canon; la mer était couverte de leurs vaisseaux; le vent n'étant pas favorable ils manœuvrèrent long-tems comme s'ils voulaient entrer dans le port de Villefranche. La garnison et les habitans coururent aux armes: l'épouvante se répandit dans toutes les familles *1. Mais pendant la nuit la flotte ennemie fit voile vers les côtes de la Provence. *Barberousse* fut reçu à Marseille avec les plus grands honneurs *2. Il traversa cette grande ville à la tête de ses Janissaires, marchant sur des tapis de velours et de soie.

Il était important pour la ville de *Nice* de connaître les projets des ennemis; *Jean Badat* s'offrit volontairement de se rendre à Marseille; ses relations de commerce lui facilitèrent cette mission; il apprit que le siège du château avait été décidé pour la première opération de la campagne. A cette nouvelle, les Consuls *3

*1 Relazione MS. di Franc.° Gioffredo di Nizza.

*2 Les Turcs capturèrent dans les eaux de S.te-Marguerite un bâtiment de commerce, chargé de sel, appartenant à Jean Badat (MS. hist. alp. mar. liv. 16.e).

*3 Leurs noms méritent d'être cités, parce qu'à

s'assemblèrent chez le Gouverneur pour prendre les mesures que les circonstances exigeaient. On forma six compagnies d'arquebusiers, composées des habitans les plus valides, dont on confia le commandement au Colonel *Ludovic de Castellar*; on leur joignit un corps de trois-cent miliciens levés dans le Comté de Nice; les hommes les plus âgés et les adolescens furent distribués en escouades pour porter les munitions et réparer les brèches; les femmes même voulurent prendre leur part à ce généreux dévouement.

L'arrivée de Dom *Jérôme Sangro*, capitaine Espagnol qui conduisait un renfort de troupes, vint animer ce noble enthousiasme; il était porteur d'une lettre du Duc de Savoie, datée de Verceil, dans laquelle, en exhortant les habitans à persévérer dans leur fidélité, il leur promettait de prompts secours *1.

On vivait ainsi depuis un mois dans des

cette époque, à-la-fois désastreuse et mémorable, ils donnèrent de grandes preuves de courage, de fidélité et de dévouement. Les voici : Barthélemi Galléan : Léonard Guisolis, Jean Gandolfo et Laurent Blancone.

*1 Notes MS. de Jean Badat, citoyen de Nice et témoin oculaire.

alarmes continuelles, lorsque le 5 août, jour de dimanche, la flotte réunie des Turcs et des Français, au nombre d'environ trois-cent voiles, parut devant Nice se dirigeant à pleines voiles sur le port de Villefranche. Trop faible pour lutter contre des forces si considérables, *André Doria* ne leur opposa aucune résistance.

Il serait difficile d'exprimer la terreur dont la population fut saisie à la vue de ces vaisseaux que le vent poussait vers le rivage!! Les citoyens les plus aisés firent sortir de la ville les femmes, les enfans, les malades; les uns se refugièrent en Provence, les autres dans la rivière de Gênes; les paysans désertèrent la campagne, emportant leurs effets, leurs bestiaux et leurs récoltes; la plupart s'enfoncèrent dans les montagnes, où ils vécurent long-tems dans les plus cruelles privations: les religieux des différens monastères situés hors de la ville, se hâtèrent de les abandonner et se dispersèrent d'un côté et d'autre selon qu'ils étaient entraînés par la peur *1.

Dans la soirée du même jour la flotte ennemie occupa le port de Villefranche; les Consuls

*1 Notes MS. de Jean Badat, citoyen de Nice.

firent partir aussitôt *Jean Badat*, *André Capello* et *Léon Larde*, chargés d'aller supplier *Barberousse* et le Capitaine *Paulin*, d'épargner les récoltes qui étaient encore sur pied. L'amiral Turc reçut ces députés avec une fierté barbare; après s'être amusé quelque tems de leur frayeur, le superbe Africain leur dit que le pays serait respecté si les habitans voulaient se donner au Roi de France, mais en cas de résistance, il jura par *Mahomet* de ne pas laisser pierre sur pierre. Il ordonna en même tems aux députés de retourner en ville et d'y accompagner un trompette Français porteur d'une lettre du capitaine *Paulin*, adressée aux Consuls *1; cet officier les engageait, au nom de leurs intérêts les plus chers, à recevoir les troupes Françaises, afin de ne pas s'exposer à la fureur des Turcs, promettant, au nom du Roi son maître, d'accorder protection aux habitans, et la confirmation de tous leurs privilèges; ces Magistrats

*1 La lettre que portait ce trompette habillé de rouge, était sous la date du 5 août à minuit, et l'adresse suivante : *Ai molto Magnifici ed Eccellenti Signori i Consoli dell' inclita Città di Nizza*; on lisait à l'entour du cachet : *Antonius Paulinus regius Capitaneus*.

répondirent qu'ils avaient prêté serment d'être fidèles et qu'ils étaient décidés à le tenir *1.

Au retour du parlementaire, *Barberousse* ordonna sur-le-champ à un corps de ses troupes d'occuper les hauteurs de Montboron et de Mongros, et de ravager la plaine jusqu'aux portes de la ville.

Le 7 au matin les Turcs se jettèrent sur le quartier de Richieri en poussant des cris effroyables, menaçant à-la-fois le faubourg de Limpia et celui de Sincaire; le Colonnel *de Castellar* sortit courageusement de la place à la tête de deux compagnies, et après quelques coups de fusils, força les infidèles à rentrer au *camp de* Mongros. Les journées du 8 et du 9 se passèrent en continuelles escarmouches entre les habitans retranchés aux faubourgs et les maraudeurs ennemis qui dévastaient les jardins et les campagnes environnantes. Le jour suivant une division de galères Turques sortit de Villefranche, et vint débarquer quelques pièces d'artillerie au quartier dit de *Barri Viell*, où l'on dressa une batterie en face de la porte S.t-Eloi. Sur le soir un nouveau Parlementaire Fran-

*1 Notes MS. de Jean Badat; MS. hist. alp. mar. liv. 16e.

çais *1 porta une seconde sommation au Gouverneur de rendre la forteresse, avec menace en cas de résistance de n'accorder aucun quartier. Ce chef intrépide fit cette belle réponse: » Je me nomme *Monfort*; mes armes sont des » *pals*; ma devise *il faut tenir*; avec l'aide » de Dieu et le courage des habitans je dé» fendrai ces remparts tant qu'il me restera un » souffle de vie *2 ».

Pendant les pourparlers *Bénoît Grimaldo* eut la témérité de s'approcher de la porte S.t-Éloi, pour tenter la fidélité des citoyens qui veillaient à sa garde; quelques miliciens, commandés par le Capitaine *François Bava*, s'étant glissés furtivement dans les fossés, surprirent ce traître au moment qu'il se retirait. Son procès fut bientôt fait; le Gouverneur le fit pendre le lendemain à un crénau du donjon *3.

*1 C'était un Tambour habillé d'une casaque de velours noir, blanc et incarnat, portant un petit pavillon blanc au bout d'une pique pour faire cesser le feu (Journal du siége, par Paul Degioanni; MS. hist. alp. marit.).

*2 Mémoires hist. de la Maison de Savoie, par le Marquis Costa de Beauregard.

*3 Journal du siége, MS. trouvé dans les papiers de la famille Millon.

Barberousse, forcé d'attendre l'arrivée de l'armée Française commandée par le Duc *d'Enghien* qui s'avançait par la Provence, envoya vingt de ses galères pour ravager le littoral depuis le Var jusqu'à Oneille; les Turcs après avoir commis toutes sortes d'horreurs furent repoussés par les populations des vallées, qui se levèrent en masse, et forcèrent ces pirates à regagner le port de Villefranche *1.

Dans l'intervalle l'Amiral s'étant établi au couvent de S.te-Croix au-delà du Paglion, cerna la ville de tous les côtés, et la fit entourer de nombreuses batteries. Les plus importantes consistaient en trois redoutes qui communiquaient entr'elles par de petits fortins placés de distance en distance; la première placée au haut de la colline de Cimiez dans l'endroit aujourd'hui appellé S.t-Charles, fut garnie de 25 canons de gros calibre portant des balles de 109 livres poids de marc; on construisit la seconde sur les flancs du col de Montboron dans la vigne de *Cathérine de Caïs*, où les Turcs placèrent vingt-huit canons et deux coulevrines d'une longueur extraordinaire, destinées

*1 MS. de Christophe Gioffredo; hist. alp. mar. liv. 16e.

à battre le château; la troisième enfin fut élevée sur la pente du Col de Mongros, près du chemin de Villefranche, avec six coulevrines et vingt pièces de canons : pendant que ces travaux se poussaient avec activité, le gros de l'armée Française traversa le Var dans la matinée du 11 août. Elle occupa successivement le haut des collines depuis le Magnan jusqu'à S.t-Pons, où le Duc *d'Enghien* établit son quartier-général *1. Il y eut le lendemain un conseil de guerre, dans lequel *Barberousse* et le Général Français décidèrent d'établir leurs troupes de la manière suivante : l'Amiral avec sa garde au couvent de S.te-Croix, le Capitaine *Paulin* au faubourg de S.t-Antoine, le Comte de *Tavanes* en face du bastion de S.t-Sébastien, *Ali Drogut* en face de la tour de Sincaire, et l'Agà des Janissaires, *Osman*, vis-à-vis le faubourg de Limpia ; le reste des troupes couronnait les hauteurs environnantes en seconde

*1 Parmi les principaux officiers de l'armée Française, on doit citer le Marquis de Baquincourt, général d'avant-garde ; Claude, Comte de Tende, commandant l'arrière-garde ; le Duc de la Rochechouard ; les Comtes de Tavanes, de la Tour, du Maine, de Castellane, de Pontévès, et le Chev.r d'Aulx (Mezeray, hist. de France).

ligne *1. Depuis le 12 jusqu'au 14 au matin les batteries ennemies tirèrent plus de douze-cent coups de canons; on eût dit que l'enfer vomissait toutes ses fureurs sur la ville de Nice; la place leur riposta avec la plus grande vivacité. La batterie ennemie de Montboron fut presqu'entièrement ruinée; un jeune Officier d'artillerie, neveu de *Barberousse*, qui lui était extrêmement cher *2, y perdit la vie.

Le feu redoubla dans l'après-midi du 14. Une partie de la tour de Sincaire s'écroula avec un fracas épouvantable; deux brèches s'ouvrirent, une au bastion S.t-Georges, l'autre à celui de S.t-Sébastien. La nécessité de les réparer décida les assiégés de tenter une sortie. Le Colonel *de Castellar* s'avança à la tête de cinq-cent hommes déterminés, qui essayèrent de mettre le feu aux ouvrages avancés des Turcs, mais il fut repoussé. C'est à la suite de cette action que le Grand-Prieur de Lombardie *Paul Siméon Balbs de Quiers*, Seigneur de Cavouret, parvint à traverser les lignes ennemies,

*1 Notes MS. de Jean Badat; Relat. du siège, par Christophe Gioffredo.

*2 Notes MS. de Jean Badat.

et à pénétrer dans la place *1 avec le Colonel *Érasme de Galléan*, conduisant un faible détachement de troupes et quelques provisions.

Dans la nuit qui précéda le jeudi 15 août, fête de l'Assomption, les Généraux ennemis décidèrent de tenter un assaut : à la pointe du jour cent-vingt galères sortirent du port de Villefranche, vinrent se placer en bataille le long du rivage de la mer en face de la ville et du château, et les troupes du siège se disposèrent le long des remparts en colonnes d'attaque formées de Turcs, d'Italiens et de Français. Un feu terrible commença à huit heures du matin ; tout-à-coup les ennemis s'ébranlent aux sons des fanfares guerrières, et s'avancent, enseignes déployées, animés par la voix de leurs

*1 Le Chevalier Paul Siméon s'était acquis une grande réputation militaire, en combattant les Infidèles sous l'étendard de S.t-Jean de Jérusalem. Le Duc de Savoie l'envoya à Nice en qualité de Commandant du château.

Erasme de Galléan, colonel au service de Charles Quint, accompagna à Verceil le Prince Emanuel Philibert, mais il voulut venir partager les périls et la gloire de ses concitoyens, et reçut pendant le siège deux blessures en combattant à la tête des volontaires (Notes MS. de Jean Badat).

chefs, et munis de longues échelles pour escalader les murailles. Dans cet instant de crise la vue du danger électrise le courage des habitans; par-tout ils opposent une intrépide résistance à la fureur des assiégeans, par-tout ils renversent les échelles! tous les efforts des ennemis deviennent infructueux contre les deux brèches tour-à-tour attaquées et défendues avec un égal acharnement. Cependant *Barberousse* ordonne aux Janissaires de sa garde, commandés par *Alì Drogut*, de recommencer l'attaque du bastion de Sincaire; ils sont suivis par la compagnie des Toscans et par les volontaires de Provence, ayant à leur tête *Léon Strozzi et le* Capitaine *Paulin*. Ce choc terrible porte l'épouvante parmi les défenseurs déjà épuisés de fatigue; plusieurs abandonnent la brèche, d'autres tombent victimes de leur noble dévouement. Déjà les Turcs, arrivés au haut du rempart, y avaient planté l'étendard du Croissant.... c'en était fait de la ville infortunée, si le Ciel n'eût inspiré l'héroïque courage d'une femme du peuple, nommée *Cathérine Ségurana!* Cette héroïne accourt à la tête de quelques citoyens déterminés, et ralliant les fuyards du geste et de la voix, parvient à rétablir le combat. Elle profite

de la première stupeur de l'ennemi, s'élance jusqu'aux bords du parapet, renverse d'un coup de hâche l'enseigne Turc qui tenait le drapeau; saisit cet étendard de ses mains ensanglantées, et criant *Victoire! Victoire!* achève de ramener parmi les siens le courage, l'espoir et la confiance; à cette vue les Janissaires saisis de terreur abandonnent la brèche, se précipitent pêle-mêle dans les fossés, et entraînent dans leur déroute la compagnie *Strozzi* et les volontaires de Provence; alors on sonne la retraite, et le triomphe de cette journée mémorable est l'ouvrage d'une femme *1 !!

Le nombre des coups tirés sur la ville dans la journée du 15 s'éleva à 975 environ: les canons des galères causèrent sur-tout des ravages considérables aux quartiers de la marine, de S.t-Jacques et de S.t-Éloi. Toute cette partie aurait été entièrement ruinée, si on avait mieux calculé la portée des boulets; mais la plupart

*1 Notes MS. de Jean Badat; Relat. du siège; par Christophe Gioffredo; MS. trouvé dans les papiers de la famille Milon; MS. hist. alp. mar. liv. 16e. — Le pont de pierre de S.t-Antoine et la tour dite de l'Horloge furent presqu'entièrement détruits. L'Administration de la ville les fit réparer en 1565.

dépassaient la ville, et ravageaient les campagnes environnantes. Les assiégeans perdirent une quantité de morts et de blessés; les assiégés eurent particulièrement à regretter le Colonel *Jean-François Lascaris*, seigneur de Castellar, *Jeannet Papacino* et *Barthélemi de Saint-Jean*, Capitaines des milices, tués tous les trois en défendant la brèche du bastion Saint-Georges. Le brave *Érasme de Galléan*, le Capitaine Espagnol Dom *Jérôme Sangro*, *Jean Ludovic Dalange* maître bombardier, et un nombre d'autres Officiers distingués, reçurent sur les remparts de glorieuses blessures en combattant aux endroits les plus périlleux *1.

La piété des fidèles attribua la délivrance de la ville à l'intervention miraculeuse de la Vierge de l'Assomption, dont les habitans invoquèrent l'assistance au plus fort du danger; ils s'empressèrent de lui en rendre des actions solennelles de grâce *2; plus tard un monument reli-

*1 Notes MS. de Jean Badat, et Relation du siège, par Gioffredo.

*2 En 1552, l'Administration de la ville érigea dans l'endroit même, où les Turcs avaient été repoussés, une somptueuse Chapelle en l'honneur de la Vierge de l'Assomption, qui porta long-tems le nom de la Vierge de *Sincaire*, avec une inscription

gieux fut élevé dans le même endroit pour perpétuer le souvenir de cette journée. *Cathérine Ségurana*, devenue l'objet de la reconnaissance de ses concitoyens, obtint les honneurs du triomphe; le drapeau qu'elle avait courageusement enlevé aux Turcs, fut placé sur la sommité de la tour du donjon, où il resta exposé long-tems après la levée du siège *1.

Cette femme extraordinaire naquit à Nice en 1506 de parens obscurs, vivant de leur travail. Douée d'une grande force de corps, ayant des formes presque viriles, des traits mâles et repoussans, on lui donna le surnom de *Donna Maufaccia* *2. Elle se fit remarquer pendant

gravée sur le marbre et rapportée par Gioffredi (Nic. Civit. pars II de Episcop. pag. 205), que nous transcrivons à la fin de ce Chapitre (Voy. A). Les Consuls firent le vœu de s'y rendre processionnellement toutes les années le 15 août, pour renouveller au nom des habitans les sentimens de leur pieuse reconnaissance; la Chapelle de Sincaire fut détruite lors de la démolition du château par le Maréchal Duc de Berwick.

*1 Notes MS. de Jean Badat.

*2 Ce mot en dialecte du pays signifie *laide*, *difforme* (Gioffredi, Nic. Civit.). Quelques personnes ont prétendu que le nom de *Donna Maufaccia* fut seulement donné à la statue de Cathérine Ségurana

toute la durée du siège par une ardeur et un courage au-dessus de son sexe, montant jour et nuit la garde sur les remparts, partageant les périls et les fatigues de la garnison comme un simple soldat. Lorsqu'ensuite la ville fut obligée de capituler, *Cathérine* s'enferma dans le château avec ses braves défenseurs, et s'y signala de nouveau par sa bravoure. En 1544 les Consuls de la ville lui élevèrent une statue en pierre, qui resta long-tems placée au haut de la porte dite *Pairolière*. Une inscription latine gravée au bas du piédestal conserva le souvenir de son dévouement *1.

Cependant les défenseurs de Nice ne s'endormirent pas sur leur victoire.... Dans la crainte d'une nouvelle escalade, *Paul-Siméon de Balbs* fit descendre du château quatre compagnies

à cause de la rusticité du travail, comme on peut en juger par un reste de buste qui existe encore à l'hôtel de ville. Nous ne partageons pas cette opinion, car les notes manuscrites de Jean Badat, qui a vu et connu cette femme, la désignent comme excessivement laide et repoussante.

*1 Voyez à la fin du Chapitre l'inscription latine à l'honneur de Cathérine Ségurana (B). Le Chev.er Louis Andrioli, dont nous avons parlé dans la Préface, lui a élevé un monument plus durable par son joli poëme en vers italiens, intitulé *Segurana*.

sous les ordres de *Nicolas de Beaumont* et de *Richard d'Aranthon*, pour la défense des remparts; le peuple travailla avec une ardeur infatigable à réparer les brèches sous le feu continuel des batteries ennemies; depuis le 16 jusqu'au 19, elles tirèrent journellement trois à quatre-cent coups et ruinèrent une partie des bastions de la Tour de Sinçaire, et de celle de Susiers *1.

Dans la matinée du 19 un grand mouvement se fit remarquer dans les lignes occupées par les Turcs; la crainte d'un nouvel assaut fit courir tous les habitans aux armes; on ne tarda pas à s'apercevoir que des fortes colonnes détachées du camp prenaient la route des montagnes. C'étaient des maraudeurs envoyés par *Barberousse* dans les villages voisins, avec ordre de détruire les récoltes, d'enlever les femmes et les bestiaux. Il fut cruellement obéi! Les infidèles dans cette excursion se livrèrent à tous les excès d'une brutalité sans exemple, pillant les habitations, violant les femmes, détruisant les églises, massacrant les Ministres de la Religion, sans aucun respect pour

*1 MS. trouvé dans les papiers de la famille Milon.

l'âge, pour les infirmités, pour les larmes de la vertu et de l'innocence. Ils retournèrent deux jours après chargés de butin, amenant en esclavage une foule de malheureuses victimes, dont les assiégés entendirent les cris déchirans *1.

On conçoit que des soldats barbares, nourris dans la haine du nom Chrétien, ne demandaient pas mieux que d'exhaler leur rage impie sur les populations sans défense; mais ce qui couvrit d'ignominie les armes françaises, c'est d'avoir imité, d'avoir même surpassé les Turcs dans leurs cruautés! C'est ainsi que les passions des hommes étouffent tout sentiment de religion et d'humanité! Quels noms donnerons-nous à *Jean-Baptiste Grimaldi*, seigneur d'Ascros, qui osa tourner ses fureurs parricides contre sa propre patrie! Les bandes Provençales enrôlées sous ses ordres portèrent la désolation dans le haut Comté de Nice. Les habitans des villages de la Torre, Isola, Saint-Sauveur et S.t-Étienne, furent forcés avec menace d'incendie à prêter hommage au Roi de France; le château d'Entraunes, entouré de bonnes fortifications, voulut vainement résister.

*1 MS. trouvé dans les papiers de la famille Milon; Notes MS. de Jean Badat.

Le barbare *Grimaldi* l'ayant emporté d'assaut, le fit livrer aux flammes ; ceux de Bonson, de Gilette, de Tourrette-Revest, de Coarazza et plusieurs autres, évitèrent le même sort par la soumission *1. De retour sous les remparts de Nice avec ces détestables lauriers, le Seigneur d'Ascros completta son infamie en coopérant au dernier désastre de ses concitoyens !..... Depuis le 21 le feu des assiégeans avait recommencé avec une nouvelle vivacité ; une batterie construite du côté de Paglion dans le jardin d'*Honoré Capello* en face du bastion de S.t-François, ouvrit une large brèche, dans laquelle deux hommes à cheval pouvaient librement passer de front. La crainte d'une ruine totale engagea les Consuls à écouter les propositions d'un certain *Nicolin Bestent*, agent de *Grimaldi*, qui pendant la nuit du 21 au 22 s'introduisit dans la ville en qualité de parlementaire. Il persuada à ces Magistrats que le seul moyen de se soustraire à la vengeance des Turcs c'était de capituler avec le Duc *d'Enghien*, promettant de leur faire accorder des conditions

*1 MS. hist. alp. marit. liv. 16.e; Notes MS. de Jean Badat.

honorables *1. Monsieur *de Montfort* ayant laissé les habitans en liberté de prendre une détermination conforme à leurs intérêts, les Consuls assemblèrent un grand conseil dans la sacristie de l'église de S.t-François, où intervinrent les Conseillers de ville, les Capitaines des différens quartiers, et les principaux chefs de famille: après quelques débats on y décida, vu l'impossibilité d'une plus longue résistance, d'accepter les offres de *Bestent*, et d'envoyer, auprès du Duc *d'Enghien*, *Honoré Martelli*, Abbé de S.t-Pons, *Gaspard Caïs*, et *Bertin Boyer*, avec pleins-pouvoirs de traiter une bonne capitulation. On convint que les Français occuperaient exclusivement la ville; que l'honneur, la vie, la liberté et les propriétés des habitans seraient respectées; que tous ceux qui voudraient se retirer en France ou dans la Ligurie, obtiendraient des saufs-conduits; enfin que chaque habitant aurait le droit de s'enfermer dans le château, sans que sa famille pût en être recherchée *2.

*1 Notes de Jean Badat; Relation du siège, par Christophe Gioffredo.

*2 Notes MS. de Jean Badat; Relat. du siège, par Christ.e Gioffredo; MS. hist. alp. mar. liv. 16e.

Les choses étant ainsi conclues, le Duc *d'Enghien* se rendit lui-même à Villefranche auprès de *Barberousse*, pour le prier d'approuver la capitulation ; il y consentit d'assez mauvaise grace, et dès ce moment l'amiral Turc se brouilla avec le Général Français, l'accusant d'avoir voulu frustrer les troupes Ottomanes de leur part à la prise de la ville; il fallut toute l'influence dont le capitaine *Paulin* jouissait sur son esprit, pour adoucir l'humeur farouche du redoutable Africain. Pendant ces négociations *Ludovic de Prey*, Seigneur de Courcelles, sergent-major de la garnison du château, descendit dans la ville et fit retirer les canons, les armes, les munitions de guerre et jusques aux cloches des églises *1. *Mathieu Badat* avec cinq-cent hommes de milices et deux-cent citoyens volontaires le suivit dans la forteresse; parmi les gentilshommes on remarquait son neveu *Marc-Antoine Galléan*, enseigne de la compagnie, qui à-peine sorti de l'enfance s'était déjà distingué par une bravoure à toute épreuve, et *Jean-André Tonduti* Comte de Falicon, un des plus intrépides défenseurs

*1 On ne put emporter la cloche de l'horloge public à cause de sa pesanteur.

des remparts, à la journée du 15 août *1. Le jeudi 23 août à dix heures du matin, le Chevalier *d'Aulx*, nommé par le Duc *d'Enghien* commandant de la place, y fit son entrée à la tête de deux régimens, et en prit possession au nom du Roi de France. Avec lui entrèrent la compagnie de *Léon Strozzi* et les bandes Provençales commandées par *Jean-Baptiste Grimaldi*, ayant sous ses ordres *Gaspard de Caïs* et *Boniface Ceva*.

Le commandant Français détacha immédiatement le capitaine *Caïs* avec une troupe de tirailleurs, pour se porter dans la haute ville, afin de repousser les soldats Savoyards, qui pour démasquer les approches avaient mis le feu aux maisons environnantes; il s'en suivit un engagement qui coûta la vie à Monsieur de *Vaudray*, capitaine dans le régiment de Bourgogne *2.

Ici nous ne pouvons nous dispenser de relever une erreur de l'historien de Provence *Honoré*

*1 Notes MS. de Jean Badat.

*1 Ce Gentilhomme fut vivement regretté par ses camarades, et enterré avec tous les honneurs militaires dans l'église de S.t-François (Notes MS. de Jean Badat).

Bouche, qui, en parlant de la capitulation de la ville de Nice, assure que *Barberousse* et le Duc *d'Enghien* arrivèrent en même tems devant la place, et que les habitans saisis de terreur s'empressèrent d'en apporter les clefs à l'amiral Turc *1. Les détails que nous venons de donner, prouvent le contraire; ils sont puisés sur des documens certains *2, d'après lesquels on a vu que le Duc *d'Enghien* ne passa le Var que dans la journée du 11 août, et que la ville résista glorieusement aux efforts des armées alliées jusqu'au 22, époque de la capitulation.

Maître de la ville, le Chevalier *d'Aulx* fit sommer le Gouverneur du château de rendre la forteresse aux pactes de bonne guerre, lui signifiant au nom de *Barberousse* et du Duc de *Bourbon*, que la garnison serait passée au fil

*1 A l'appui de ce qu'il avance, Honoré Bouche cite une chanson au sujet du siège de Nice, chantée par un aveugle, qui quelques années après parcourait les villes de la Provence, dont voici le refrain:

» Nen presenton las claus à Monsù Barbarous
» Li demandon perdon per tous ».

Mais une chanson n'est pas une preuve historique!

*2 Paolo Giovio; Astur, hist. des Turcs en Prov.; Mezeray, hist. de France.

de l'épée, si elle persistait à vouloir se défendre; mais *Paul Siméon de Balbs* refusa de recevoir le parlementaire.... Un nouveau conseil de guerre détermina le plan d'attaque; il décida d'établir un front de batteries plus rapprochées *1; des contre-redoutes furent disposées dans l'intérieur de la ville sur la place de S.t-Jean *2, d'où les Français dirigèrent leurs canons contre la porte du château et la tour dite Royale. Dans la nuit du 27 le brave *Ludovic de Prey*, essaya d'y mettre le feu, mais il fut repoussé par la compagnie des Toscans. Dans cette affaire on regretta la perte de deux gentilshommes Savoyards nommés *le Marest* et *Claude le Perrier*, officiers du plus grand mérite.

Les 1.er, 2, 3 et 4 septembre la batterie

*1 Une batterie de onze gros canons à l'angle du chemin de Villefranche, neuf coulevrines au Monferret au-dessus du couvent des Carmélites; huit autres coulevrines au revers du Col de Montboron, dans la vigne de *Donna Cattarina Cais*, dix pièces de gros calibre au rivage de S.t-Elme hors la Gabelle, et six autres sur le plateau de la colline de S.t-Charles (Notes de Jean Badat; Journal du siège, par Christophe Gioffredo).

*2 Nous n'avons rien trouvé dans les documens historiques qui puisse nous indiquer la situation et l'emplacement de l'ancienne place de S.t-Jean.

du *Monferret*, où les Turcs avaient ajouté sept gros canons et un basilisque, causa dans la place des ravages effrayants; *Claude de Menthon*, parent de l'ancien Gouverneur, eut les deux jambes fracassées par un boulet, en essayant d'arrêter le feu des ennemis. Le 5 septembre les redoutes de Montboron battirent en brèche le boulevard de *Mala Bocca* et la courtine du bastion de *Malbuisson*. Le Chevalier *Hospice Richieri* de Nice, qui en avait la défense, y fit transporter en toute hâte plusieurs pièces de gros calibre pour leur riposter; il fut malheureusement tué tandis qu'il donnait l'exemple aux canonniers *1. Une nouvelle sommation de *Barberousse* au Gouverneur du château, ne produisit pas plus d'effet que la première. Il reçut cette courte réponse: « Nous sommes tous dé-» terminés de mourir les armes à la main *2 ».

Tout-à-coup le manque des poudres se fit sentir dans les lignes Françaises, car depuis le commencement du siège ils en avaient déjà consommé environ sept-mille quintaux; le Duc

*1 Notes MS. de Jean Badat; Relat. du siège, par Christophe Gioffredo.

*2 Notes MS. de Jean Badat; Relat. du siège, par Christophe Gioffredo.

d'Enghien recourut à l'amiral Turc pour en obtenir en emprunt; celui-ci, toujours mécontent depuis la capitulation de la ville, reprocha au capitaine *Paulin* d'avoir fait provision de vins et de liqueurs préférablement à des munitions de guerre; il assembla même son Divan, et proposa de mettre à la voile, puisque les Français n'avaient plus les moyens de continuer le feu. Il fallut que le Duc *d'Enghien* vînt le trouver à Villefranche et mît en mouvement toute son adresse pour apaiser cet orage *1. Dans l'intervalle le Chevalier *d'Aulx* intercepta une lettre que le Marquis du *Vast* écrivait au gouverneur *Siméon de Balbs*, pour lui annoncer que bientôt il arriverait avec le Duc de Savoie au secours de la place; cette nouvelle répandit l'alarme parmi les assiégeans déjà lassés par la résistance et désunis par l'aigreur des chefs. Ils résolurent secrètement la levée du siège; les Français commencèrent à retirer la grosse artillerie, couvrant leurs mouvemens par de fausses attaques, afin de tromper la garnison.

Mais tandis que les habitans de Nice se reposaient sur la foi de la capitulation, *Barberousse*

*1 Mémoires de Barthélemi Bensa; MS. hist. alp. marit. liv. 16e.

méditait une lâche perfidie !!.... Dans la nuit du 6 au 7 septembre les Turcs entrèrent dans la ville et la livrèrent aux horreurs d'un pillage. Ces barbares, non contens d'un énorme butin, ruinèrent les églises, brisèrent les vases sacrés, violèrent les vierges consacrées à Dieu, mirent en se retirant le feu aux différens quartiers, et amenèrent en esclavage 5200 victimes de tout âge, sexe et condition, dont l'amiral fit charger deux galères détachées de sa flotte *1. Il avait choisi dans le nombre deux-cent jeunes filles et garçons des plus beaux, qu'il destinait au Sultan *Soliman ;* mais les deux galères furent heureusement rencontrées en mer par Dom *Garcie* de Tolède, fils du Vice-Roi de Naples, commandant la flotte de Sicile; ce brave marin délivra les captifs, et les fit conduire à Nice sous bonne escorte *2.

*1 » Barbarussa classem ad Nicæam Provincia » admovet, urbem graviter oppugnavit ac capit; » cumque milites Turcos deripiunt, et incendiis de- » formant, 5200 captis, inter quos 200 Virgines » Deo consecratæ, et præda ducatorum 60,000 » capta » (*Giofreo presso Gioanni Bernardo Veneroso*). — Notes de Jean Badat; Relat. du siège, par Christophe Gioffredo.

*2 Chronique de Savoie, par Guillaume Paradin de Beaujeu. liv. 3 pag. 414 et 415.

alarmes contin
de dimanche,
Français, au
parut devant
sur le port de
lutter contre des
Doria ne leur

Il serait diffici
la population fut
seaux que le vent
Les citoyens les
ville les femmes,
uns se refugièrent
la rivière de Gên
campagne, empor
et leurs récoltes
les montagnes,
plus cruelles priv
monastères situés
de les abandon
et d'autre selon
peur *1.

Dans la soirée
occupa le port

*1 Notes MS.

réunies en Lombardie sous les ordres du Marquis du *Vast* *1. Ce Général se mit en marche à travers les Apennins, suivit la crête des alpes maritimes et, par des chemins jusqu'alors jugés impraticables, pénétra dans le Comté de Nice, par les montagnes de la Briga, d'où il détacha le Comte de *Monterymont* avec un corps de Lansquenets. Cette avant-garde parut tout-à-coup dans la soirée du 9 septembre devant les lignes des ennemis, au moment qu'ils s'occupaient de les évacuer, et y porta le découragement. Les Impériaux attaquèrent hardiment les postes avancés, se jetèrent sur la route du Var au quartier dit de *Bari Viell*, où les Français embarquaient la grosse artillerie du siège; là s'engagea un combat opiniâtre, à la suite duquel les Français se hâtèrent de sortir de la ville et de se retirer en désordre, partie du côté de Villefrancbe, partie vers le Var; le 10 au

*1 L'armée de secours ne dépassait pas 12m. hommes d'infanterie et 1500 chevaux, dont 3000 Lansquenets, 7000 Italiens et 2000 Espagnols (Chronique de Savoie, par Guillaume Paradin de Beaujeu). On ne conçoit pas comment les alliés qui avaient des forces triples, n'osèrent pas hasarder une bataille qui eût décidé du sort du château de Nice.

soir le Comte de *Monterymont* entra dans Nice aux acclamations des habitans délivrés enfin d'un ennemi barbare.

Le lendemain arriva le gros de l'armée, commandée par le Duc *Charles* de Savoie et par Dom *Alphonse d'Avalos*, Marquis du Vast *1. Ce mouvement avait été si bien combiné, que le 11 septembre au matin on vit paraître à la hauteur de Villefranche les galères d'*André Doria* qui portaient les gros bagages et l'artillerie, ainsi qu'un corps de réserve de six bannières Impériales. Déjà le Duc *d'Enghien* avait opéré sa retraite en Provence, abandonnant une partie de ses bagages et quelques pièces de canons. *Barberousse* et le capitaine *Paulin* se hâtèrent de quitter le port de Villefranche avec toute la flotte et de gagner à force de voiles les îles de S.te-Marguerite; la mer orageuse empêcha l'amiral Génois de les poursuivre; il essuya lui-même une perte douloureuse à l'entrée du port;

*1 Parmi les troupes Savoyardes il y avait un corps de mousquetaires, commandé par Jacques de Provana, Seigneur de Leiny; 500 Lansquenets à la solde du Pape, et 600 cavaliers sous les ordres d'Othon de Provana, frère du premier (Notes MS. de Jean Badat; Hist. milit. du Piémont, par le Comte Alexandre de Saluces.

quatre de ses galères poussées sur les rochers par l'impétuosité des vagues, s'y brisèrent l'une après l'autre, et une partie de l'équipage fut engloutie. dans la mer *1.

Il serait impossible d'exprimer les transports de joie et l'ivresse des habitans en voyant paraître le Souverain libérateur à la tête de l'armée Impériale. Sa présence fit oublier tous les désastres! Les Consuls suivis de la foule du peuple accoururent à sa rencontre. *Barthélemi Galléan* qui présidait cette magistrature, lui adressa cette belle harangue, digne d'être conservée dans nos annales. » Prince, lui dit-il, vous voyez devant vous » le reste de cette population fidèle qui a tout » souffert pour garder ses sermens!... Nos plaies » sont encore sanglantes et profondes!... Vos » yeux verront le tableau affligeant de nos » ruines, mais vos bienfaits sauront les ré- » parer!... *2 ». *Charles* en fut vivement touché : sa bonté paternelle justifia cette espérance ; il fit distribuer au peuple de l'argent, des vivres et des provisions, ordonna la réparation à ses frais des maisons détruites pendant le siège, et récompensa par des pensions et des

*1 Notes MS. de Jean Badat.
*2 Notes MS. de Jean Badat.

honneurs ceux qui s'étaient distingués par leur bravoure et leur dévouement.

Bientôt les événemens qui se passaient en Piémont forcèrent le Duc de Savoie et le Marquis du Vast de repasser les alpes avec une partie de leur armée. Le Prince *Doria* mit aussi à la voile pour Gênes après avoir approvisionné le château.... Informé de leur départ, *Barberousse* fit de nouveau occuper le port de Villefranche par une division de la flotte Turque, commandée par le *Rays Saleck*; ce capitaine arriva le 19 septembre avec un corps de Janissaires et la compagnie de *Léon Strozzi*. L'amiral y retourna lui-même dans la journée du 23. Les troupes ennemies franchirent une seconde fois le col de Montboron et vinrent porter l'épouvante jusqu'aux portes de Nice; mais ses remparts garnis d'une nombreuse garnison défiaient désormais toute sa rage. Six bannières Impériales sous les ordres de M.r de *Monterymnt* sortirent à l'improviste de la place, attaquèrent les Turcs, et les poursuivirent l'épée dans les reins, avec une telle vivacité, que plsieurs, ne pouvant regagner Villefranche, furent obligés à mettre bas les armes *1.

*1 Notes MS. de Jean Badat.

Dans la journée du 25 septembre *Jean-Baptiste Grimaldi*, seigneur d'Ascros, repassa le Var avec un parti de cavalerie, pour tâcher de seconder les opérations de *Barberousse*; mais attaqué à son tour par le Colonel *Érasme Galléan*, il jugea plus prudent de renoncer à son entreprise. Dans le même tems *Gaspard de Caïs* et le bâtard de *Gorbio*, s'étant embarqués sur les galères de France avec deux-mille volontaires Provençaux, firent une descente sur les rivages d'Eza, dans le dessein de s'emparer de ce village, et de se porter ensuite à la Turbie afin d'intercepter les communications avec la rivière de Gênes. Le château d'Eza capitula, mais le châtelain de la Turbie ayant appellé aux armes les paysans des environs, leur opposa une opiniâtre résistance. Forcés de renoncer à cette entreprise, ces deux traîtres, de retour à Eza, apprirent avec effroi que *Barberousse*, désespérant de forcer les murs de Nice, avait de nouveau remis à la voile pour les ports de la Provence. Tandis qu'ils méditaient les moyens de se tirer du mauvais pas, où ils s'étaient imprudemment engagés, deux prêtres, l'un nommé *Giauffret*, l'autre *Marcellin*, ce dernier de Villefranche, firent son-

ner le tocsin, et se mettant à la tête des milices, accourues des villages voisins, surprirent les Provençaux qui firent peu de résistance : un grand nombre fut massacré, le reste mit bas les armes. Vainement *Caïs* et le bâtard de *Gorbio* essayèrent de s'ouvrir un passage l'épée à la main ; repoussés de tous les côtés, ils se réfugièrent dans l'église, espérant d'y trouver un asile ; la sainteté du lieu ne put les sauver ; arrêtés tous les deux, et conduits au château de Nice, ils reçurent la juste punition de leur trahison. *Caïs* fut pendu et ensuite écartelé. Le bâtard de *Gorbio* se suicida en prison ; le bourreau traîna son cadavre hors de *la porte marine*, et le suspendit par les pieds à une potence *1.

Ainsi se termina la catastrophe de l'année 1543 !..... Une médaille en bronze que fit frapper le Duc de Savoie au commencement de l'année suivante, éternisa le souvenir du siège mémorable de Nice et la gloire de ses défenseurs *2.

*1 Notes MS. de Jean Badat; MS. hist. alp. mar. liv. 16e.

*2 On lisait d'un côté de la médaille :

CAROL · II · DVX · SABAVDIAE

et de l'autre :

NIC · FIDELIS · A · TVRC · ET · GALL · OBS·

1543.

La Ville fit également graver sur marbre et placer au-dessus de la porte de la Tour de l'Horloge public, une inscription latine pour célébrer cet événement. Elle y existait encore en 1764, puisque l'Auteur des Voyages en Italie imprimés à Londres cette même année (Nouveaux Mémoires sur l'Italie traduits du Suédois), parle de cette inscription qu'il trouve conçue en termes peu ménagés contre François I.er, et s'étonne que les Français ayent laissé exister ce monument après la destruction du château de Nice.

(A) Inscription au-dessus de la porte principale de l'ancienne Chapelle de Cincaire :

DIVO CAROLO III SABAVDIAE DVCE, SVBAL PINOR. PRINCIPE, NICIAE COMITE. ANNO 1543. NICIA A GALLIS, ET TVRCIS, TERRA, MARIQVE OBSESSA, IN ACERRIMO VTRIVSQ. INIMICORVM EXERCITVS, AGGRESSIONIS CONFLICTV, MIRA DEI OPTIMI MAX. GRATIA, EIVSDEMQ. MATRIS INTEMERATAE MARIAE PIIS PRECIB., VIRILITER REPVLSIS HOSTIB., XVIII KAL. SEPTEMB. EIDEM VIRGINI, SACRO TOTIVS CLERI, DECVRIONVMQVE SCITO, ANNVIS SVPPLICATIONIBVS AMBVRBIIS DECRETIS, SACELLVM HOC OMNIP. DEO, *DEI*PARAEQVE VIRGINI IN COELVM *ASSVMPTAE* DICATVM ANNO MDLII.

(B) Inscription à l'honneur de Cathérine Ségurana :

NICAENA · AMAZON
IRRVENTIBVS · TVRCIS · OCCVRRIT
EREPTO · VEXILLO
TRIVMPHVM · MERVIT
MDXLIII

(C) *Relation de Jean Badat sur le saccage et incendie de la Ville de Nice, par les Turcs.*

» Era notte buja, quando i Barbari figli di Maometto entrorono in città con alcuni ladri Francesi » per porla a sangue e sacco. I cittadini non si » aspettavano a tale perfidia, e già eransi ritirati » a letto, quando ad un tratto si sentirono per ogni » dove in città urli feroci, grida e pianti atrocissimi. La soldatesca Turca rompeva le porte delle » case, maggasini, botteghe e Chiese, calpestando » le reliquie e vasi sacri, rubando le merci, danari » e gioje; le vergini consacrate a Dio, le giovani » e nobili donzelle caddero innocenti vittime d'una » bestiale ferocia; s'intendevano gli schiamazzi del » popolo, uomini, donne, fanciulli, monache e » Sacerdoti, che con violenza si strascinavano per » le contrade alla volta della marina, ove i ladri » imbarcavano a forza questi sgraziati sulle galere » insieme alle altre prede, menando le mani contro » chiunque voleva far resistenza. Tale lamentevole » scena durò tutta la notte che fu d'un orrore inesprimibile. Al far del giorno si alzò un romore » che il fuoco era in città da vari lati, ed in fatti » si scoprirono ben presto le fiamme sui tetti. Quei » pocchi cittadini, a cui restava ancora qualche » forza, vedendo la partenza de' Barbari s'affollarono dove era il maggior periglio, e secondati » da un distaccamento uscito dal castello riuscirono » a smorzar il fuocco, e così salvarono la città » dall' estremo eccidio, ec. »

CHAPITRE IV.

Paix et traité de Crépi — Convention de Cagnes — Mort de François I.er *— Nouvelles constructions au château de Nice — Peste de 1550 — Renouvellement de la guerre entre la France et l'Autriche — Mort du Duc* Charles III — Émanuel Philibert, *vainqueur aux batailles de Saint-Quintin et de Gravelines, recouvre tous ses états — Son voyage à Nice — Récompenses qu'il accorde aux habitans. — Constructions des forts de Villefranche, de Montalban et de S.t-Hospice.*

Après le départ de la flotte Turque pour les mers du Lévant, l'administration communale employa ses premiers soins à réparer les ruines dont la ville de Nice était environnée. Il n'y avait pas une habitation qui n'eût plus ou moins souffert; les campagnes depuis le rivage de la mer jusqu'à la sommité des plus hautes collines n'offraient par-tout que le triste tableau d'une terre désolée. Le zèle des Consuls pourvut aux besoins les plus pressans de la population; ils s'occupèrent de réparer les différens monastères

situés hors de la ville, que les Turcs avaient presqu'entièrement détruits, sur-tout l'abbaye de S.t-Pons et le couvent de S.te-Croix; les pieuses libéralités du Prince vinrent au secours de la Religion, et les gentilshommes du pays imitèrent ce noble exemple *1. Nous citerons parmi

*1 L'Abbaye de S.t-Pons fut restaurée en partie aux frais du Duc de Savoie; l'Evêque Jean-Baptiste de Provana, l'Abbé Honoré Martelli de Lantosca et les plus riches propriétaires de la ville voulurent prendre part à cette œuvre pieuse. L'église rebâtie à neuf dans un goût moderne, devint alors un des plus beaux monumens du pays (Archiv. Mon. S. Pont.).

Nous avons déjà vu que le monastère de S.te-Croix avait été fondé en 1461 par la munificence de la Duchesse de Savoie, Anne de Lusignan; plus tard la maison Lascaris consacra des sommes considérables à l'embellissement de l'église, renommée par sa vaste nef et ses ornemens d'architecture. Les Turcs ayant ruiné cet édifice, l'Evêque ordonna la translocation des Pères Mineurs de l'Observance sur la colline de Cimiez, au local où existait jadis une petite chapelle consacrée à la Vierge Marie, dépendante de l'Abbaye de S.t-Pons; le nouveau couvent y fut bâti du produit des aumônes (Discours d'Honoré Pastorello et de François Giuglaris, Jésuites).

Le couvent des Carmélitains, situé dans la basse ville, aujourd'hui ville vieille, ayant été incendié lors de l'évacuation de Nice, les Consuls assignèrent

les plus généreux *Jean-André-Tonduti*, seigneur de Falicon, et le colonel *Érasme Galléan*, qui tous les deux, non contens d'avoir versé leur sang pour la défense de la patrie, consacrèrent une partie de leur fortune au soulagement de leurs concitoyens. Exemple de vertu, digne d'être suivi par ceux, qui, élevés par la naissance au-dessus de la sfère commune, aspirent à une véritable illustration *1!....

à ces Religieux un autre local dépendant de l'église paroissiale de S.t-Jacques, où pourtant ils ne se retirèrent qu'à la fin de l'année 1555 (MS. *delle cose di Nizza*).

On transporta le couvent des Religieuses de Citeaux dans un autre emplacement non loin de la porte de S.t-Eloi, au voisinage du Paglion, attendu que la maison de Richieri et le *Monastié* au quartier de *Camas*, se trouvaient inhabitables; cette translocation résulte d'un acte reçu le 3 juillet 1544, par le Notaire Ludovic Milonis, par lequel on voit que le nombre de ces Religieuses se trouvait réduit à huit, et que la maison où elles s'étaient refugiées, n'était pas sujette à clausure. Cet état de choses continua jusqu'en 1551, que les Consuls leur firent construire un autre monastère dans la haute ville, au-dessus de l'église paroissiale des Augustins (MS. *delle cose di Nizza*).

*1 Erasme Galléan obtint en récompense de ses services le commandement de la ville de Nice, où il mourut le 16 juin 1544, extrêmement regretté de

Depuis le retour du Duc de Savoie en Piémont, les affaires avaient pris une tournure favorable; la supériorité de l'armée Impériale, commandée par le Marquis *du Vast*, lui fit espérer l'entière et prochaine délivrance de tous ses états........ Cependant la bataille de Cérésole changea encore une fois la face des affaires. Cette action mémorable s'engagea aux environs de la ville d'Asti le 14 avril 1544. Les Français, commandés par le Duc *d'Enghien*, y remportèrent une victoire complette, et le Général Espagnol, forcé de se sauver en Lombardie, abandonna le Duc de Savoie au ressentiment de ses ennemis. Parmi les victimes de cette journée désastreuse nous citerons *Jean-Baptiste Grimaldi*, seigneur d'Ascros; il mourut en combattant à côté du Duc *d'Enghien*, et reçut ainsi le juste prix de sa trahison *1. Le Pape *Paul* III, alarmé des progrès des armées Françaises en Italie,

toutes les classes des habitans. Son corps fut enterré avec beaucoup de pompe dans l'église des Dominicains, où sa famille possédait une chapelle. Le Duc de Savoie lui donna pour successeur Christophe Pallavicini, et quelques mois après, Etienne Doria Marquis de Dolceacqua.

*1 MS. hist. alp. marit. liv. 16.e; hist. militaire du Piémont par le Comte Alexandre de Saluces.

renouvela ses instances pour mettre un terme aux calamités de la guerre; ses soins obtinrent une suspension d'armes conclue le 18 du mois de septembre. Les deux Souverains rivaux, fatigués d'une longue lutte, se montrèrent plus dociles à ses prières; ils consentirent enfin à poser les armes, et le traité de Crépi, signé le 14 octobre suivant, ramena la paix dans toute l'Europe. *François* I renonça formellement à toutes ses prétentions sur la ville, le Comté de Nice et la vallée de Barcelonnette, avec promesse d'évacuer la Savoie et le Piémont aussitôt que *Philibert d'Orléans* aurait épousé la fille cadette de *Charles Quint*. On convint aussi que des Commissaires Français et Savoyards se réuniraient immédiatement au village de Cagnes en Provence, pour déterminer, quant au Comté de Nice, la ligne de frontière, l'évacuation de Barcelonnette, l'échange des prisonniers et les indemnités réciproques. *Charles de Savoie* nomma pour ses Commissaires *Ludovic de Prey* et *Jean de Villette*; M.r *de Grignan*, Gouverneur-Général de la Provence, s'y fit représenter par les sieurs *Aymard de Vaucluse* et *Henry de Courcelles*, munis de pleins-pouvoirs au nom du Roi de France. Ils conclurent

le 16 décembre une convention, d'après laquelle les Français s'obligèrent à évacuer dans le délai de 15 jours toute la vallée de Barcelonnette, ainsi que les châteaux de Guillaumes, Dosfraires, Gillette, Torrette-Revest et Gattiéras, où ils tenaient encore garnison; l'acte de convention, rédigé par les notaires *Henry d'Aix*, et *Jean Acchiardi* de Nice, Secrétaire de la ville, fut ratifié six jours après par le Gouverneur *Paul Siméon de Balbs*, au nom du Duc de Savoie, et par *Henry de Grignan* au nom du Roi de France *1. Dans cette conférence les Consuls de la ville de Nice insistèrent auprès des Commissaires Français pour obtenir le remboursement des sommes considérables qu'un négociant de Lyon, nommé *Léonnet d'Albe*, devait aux armateurs de Villefranche pour solde des fournitures et constructions faites dans ce port avant la rupture de la trêve de 1538; leur demande ayant été rejettée, ils envoyèrent à Paris *Clément de Berra*, habile dans le maniement des affaires, qui obtint du Conseil Royal la condamnation de *Léonnet d'Albe*.

La mort de *François* I en 1547 consolida

*1 Papon, hist. gén. de Provence.

renouvela ses instances pour mettre un terme aux calamités de la guerre; ses soins obtinrent une suspension d'armes conclue le 18 du mois de septembre. Les deux Souverains rivaux, fatigués d'une longue lutte, se montrèrent plus dociles à ses prières; ils consentirent enfin à poser les armes, et le traité de Crépi, signé le 14 octobre suivant, ramena la paix dans toute l'Europe. *François* I renonça formellement à toutes ses prétentions sur la ville, le Comté de Nice et la vallée de Barcelonnette, avec promesse d'évacuer la Savoie et le Piémont aussitôt que *Philibert d'Orléans* aurait épousé la fille cadette de *Charles Quint*. On convint aussi que des Commissaires Français et Savoyards se réuniraient immédiatement au village de Cagnes en Provence, pour déterminer, quant au Comté de Nice, la ligne de frontière, l'évacuation de Barcelonnette, l'échange des prisonniers et les indemnités réciproques. *Charles de Savoie* nomma pour ses Commissaires *Ludovic de Prey* et *Jean de Villette*; M.r *de Grignan*, Gouverneur-Général de la Provence, s'y fit représenter par les sieurs *Aymard de Vaucluse* et *Henry de Courcelles*, munis de pleins-pouvoirs au nom du Roi de France. Ils conclurent

le 16 décembre une convention, d'après laquelle les Français s'obligèrent à évacuer dans le délai de 15 jours toute la vallée de Barcelonnette, ainsi que les châteaux de Guillaumes, Dosfraires, Gillette, Torrette-Revest et Gattiéras, où ils tenaient encore garnison; l'acte de convention, rédigé par les notaires *Henry d'Aix*, et *Jean Acchiardi* de Nice, Secrétaire de la ville, fut ratifié six jours après par le Gouverneur *Paul Siméon de Balbs*, au nom du Duc de Savoie, et par *Henry de Grignan* au nom du Roi de France *1. Dans cette conférence les Consuls de la ville de Nice insistèrent auprès des Commissaires Français pour obtenir le remboursement des sommes considérables qu'un négociant de Lyon, nommé *Léonnet d'Albe*, devait aux armateurs de Villefranche pour solde des fournitures et constructions faites dans ce port avant la rupture de la trève de 1538; leur demande ayant été rejettée, ils envoyèrent à Paris *Clément de Berra*, habile dans le maniement des affaires, qui obtint du Conseil Royal la condamnation de *Léonnet d'Albe*.

La mort de *François* I en 1547 consolida

*1 Papon, hist. gén. de Provence.

renouvela ses instances pour mettre un terme aux calamités de la guerre; ses soins obtinrent une suspension d'armes conclue le 18 du mois de septembre. Les deux Souverains rivaux, fatigués d'une longue lutte, se montrèrent plus dociles à ses prières; ils consentirent enfin à poser les armes, et le traité de Crépi, signé le 14 octobre suivant, ramena la paix dans toute l'Europe. *François* I renonça formellement à toutes ses prétentions sur la ville, le Comté de Nice et la vallée de Barcelonnette, avec promesse d'évacuer la Savoie et le Piémont aussitôt que *Philibert d'Orléans* aurait épousé la fille cadette de *Charles Quint*. On convint aussi que des Commissaires Français et Savoyards se réuniraient immédiatement au village de Cagnes en Provence, pour déterminer, quant au Comté de Nice, la ligne de frontière, l'évacuation de Barcelonnette, l'échange des prisonniers et les indemnités réciproques. *Charles de Savoie* nomma pour ses Commissaires *Ludovic de Prey* et *Jean de Villette*; M.r de *Grignan*, Gouverneur-Général de la Provence, s'y fit représenter par les sieurs *Aymard de Vaucluse* et *Henry de Courcelles*, munis de pleins-pouvoirs au nom du Roi de France. Ils conclurent

le 16 décembre une convention, d'après laquelle les Français s'obligèrent à évacuer dans le délai de 15 jours toute la vallée de Barcelonnette, ainsi que les châteaux de Guillaumes, Dosfraires, Gillette, Torrette-Revest et Gattiéras, où ils tenaient encore garnison; l'acte de convention, rédigé par les notaires *Henry d'Aix*, et *Jean Acchiardi* de Nice, Secrétaire de la ville, fut ratifié six jours après par le Gouverneur *Paul Siméon de Balbs*, au nom du Duc de Savoie, et par *Henry de Grignan* au nom du Roi de France *1. Dans cette conférence les Consuls de la ville de Nice insistèrent auprès des Commissaires Français pour obtenir le remboursement des sommes considérables qu'un négociant de Lyon, nommé *Léonnet d'Albe*, devait aux armateurs de Villefranche pour solde des fournitures et constructions faites dans ce port avant la rupture de la trève de 1538; leur demande ayant été rejettée, ils envoyèrent à Paris *Clément de Berra*, habile dans le maniement des affaires, qui obtint du Conseil Royal la condamnation de *Léonnet d'Albe*.

La mort de *François* I en 1547 consolida

*1 Papon, hist. gén. de Provence.

les bienfaits de la paix! .... Son successeur *Henry* II monta sur le trône de France au milieu des orages de la guerre civile suscitée par le fanatisme religieux. *Charles de Savoie* prévoyant une rupture prochaine, prit d'avance les précautions que commandaient les circonstances; il ordonna de mettre en état de défense le château de Nice, et d'ajouter de nouvelles fortifications à la partie du couchant, qui avait le plus souffert pendant le siège de 1543. Ces travaux furent exécutés par le Gouverneur *Paul Siméon de Balbs*, ainsi que cela résulte d'une inscription de 1548, rapportée dans le manuscrit historique des Alpes maritimes *1. *Gioffredi* cite également des lettres-patentes Ducales en date du 1.er juin 1549, expédiées en faveur d'*Aymond Bestent*, Architecte et gardien de l'hôtel des Monnaies à Nice, par lesquelles on voit que cet employé jouissait à cette époque d'un traitement annuel de vingt écus d'or, à la charge de surveiller la fabrication des ducats et autres monnaies d'argent qu'on y frappait pour le compte du Souverain.

*1 Gioffredi, MS. hist. alp. marit. liv. 17.e — Voyez à la fin de ce Chapitre l'inscription latine que nous transcrivons à la note (A).

Aux inondations de l'année 1544, qui détruisirent toutes les récoltes et dévastèrent les plus belles propriétés, aux alarmes continuelles de voir renouveller la guerre avec la France, se joignirent les ravages d'un fléau plus terrible. La peste s'introduisit à Nice au mois de février 1550, et porta la désolation dans toutes les familles, tantôt paraissant diminuer de fureur, tantôt redoublant de violence et d'acharnement. Un recensement de la population fait par ordre des Consuls au commencement de 1551, éleva la perte des habitans de Nice, seulement dans l'intérieur de la ville, à 3534 individus de tout âge, sexe et condition *1.

On ne peut concevoir comment, au milieu des calamités appesanties sur les peuples, l'ambition des maisons d'Autriche et de France osa recommencer une lutte funeste!!.... *Henry* II renouvellant la honte de son père, conclut une seconde alliance avec les Turcs! Malgré la saison avancée, le Maréchal *Duc de Brissac* reporta en 1551 le théâtre de la guerre en Piémont. Vainement le Prince *Émanuel Philibert*, réduit alors à servir dans l'armée Espagnole

*1 MS. *della case di Nizza.*

sous les ordres de Dom *Ferrand Gonzague*, fit dès prodiges de valeur pour arrêter les progrès des Français; le Maréchal, supérieur en forces, triompha des obstacles, força toutes les places fortes du Piémont, et s'empara du plat pays, jusqu'aux frontières de la Lombardie. Dans le même tems la flotte Française commandée par *Léon Strozzi*, grand-Prieur de Capoue, reparut dans la Méditerranée, menaçant les côtes du Comté de Nice et de la Ligurie. Au premier avis de cette apparution, *André Doria*, Prince de Melfi, sortit du port de Gênes, avec vingt-six galères, décidé à combattre son rival; il le rencontra sur les parages entre Vintimille et Menton; mais l'amiral Français n'osant accepter le combat, battit en retraite, et vivement poursuivi, se refugia dans le port de Villefranche. L'alarme se répandit aussitôt dans la ville de Nice; dans la nuit, la mer orageuse ayant éloigné les galères de Gênes, *Strozzi* se hâta *1 d'en profiter et de gagner les côtes de la Provence.

Ce marin, célèbre par la surprise de Barcelonne, où le Prince *Émanuel Philibert* de Savoie courut les plus grands dangers, devint la victime des ambitieux puissants, dont la jalousie s'irrite

*1 MS. hist. alp. marit. liv. 17e.

à l'aspect du véritable mérite *1. *Claude de Tende* Gouverneur général de Provence, d'accord avec le Connétable de *Montmorency*, l'accusa d'intelligence avec les Espagnols, et obtint l'ordre de son arrestation. L'amiral, informé de cette trame, secondé par *Jean Moretto* de Nice, qui s'était attaché à sa fortune, évita les pièges qu'on lui tendait, et parvint à sortir de Marseille, avec quelques galères dont il pouvait disposer *2.

La défection du Grand-Prieur de Capoue fut un événement heureux pour la ville de Nice, car ce vaillant capitaine, dont elle avait déjà éprouvé la bravoure lors du siège de 1543, inspirait une inquiétude générale, à cause de son caractère entreprenant, poussé jusqu'à la témérité. Le Comte de *Carsez* succéda à son commandement. Informé que la flotte Génoise sortie de Barcelonne faisait voile vers les côtes de l'Italie, ayant à bord le Roi de Bohême et le Prince *Émanuel Philibert*, il entreprit de hasarder une action d'éclat, et d'enlever les deux illustres voyageurs. *Doria* cependant gagna les Français de vîtesse et entra heureusement

*1 Jean Tonso, vie d'Emanuel Philibert de Savoie.
*2 MS. hist. alp. marit. liv. 17e.

dans le port de Villefranche aux acclamations des habitans ; le lendemain l'amiral Français s'en approcha avec toute l'escadre et menaça de venir l'attaquer dans la rade même. Il fallut s'opposer à son audace. *Émanuel Philibert*, pressé de se retirer dans le château de Nice, répondit : « Mon poste est là, où mon épée et mon » exemple peuvent décider la victoire ». *Étienne Doria de Dolceacqua*, Colonel, commandant d'armes à Nice, lui amena un renfort de trois compagnies ; la canonnade s'engagea dans l'après-midi du 14 mai 1552 ; la première attaque des Français leur réussit ; ils forcèrent trois galères Catalanes placées à l'entrée du port, et s'emparèrent de quelques bâtimens légers, auxquels ils mirent le feu ; mais le Prince *Émanuel Philibert*, et l'Amiral Génois repoussèrent à leur tour les Français et les obligèrent à prendre le large. L'action recommença vers le soir à la vue de Nice, sans aucun résultat décisif ; la nuit sépara les combattans.... *Émanuel Philibert* courut le risque d'être pris pendant l'action, en cherchant à s'emparer de la galère commandée par le Comte de *Carsez* *1.

*1 Hist. alp. marit. liv. 17.e ; Notizie istoriche di Gioanni Badat.

Le courage brillant que ce Prince fit paraître au combat naval de Villefranche, n'était que le prélude des victoires mémorables qui devaient bientôt immortaliser le commencement de son règne !

Dans le même tems un nouvel orage s'était formé dans le Comté de Nice. *Anne Lascaris*, Comtesse de Tende, sollicitée par *Claude* son fils Gouverneur des États de Provence, voulut profiter des circonstances pour agrandir l'apanage de sa famille ; elle arma ses Vassaux et demanda des secours au Roi de France. Quelques compagnies d'aventuriers poussées par l'espoir du butin, passèrent le Var à S.t-Martin, et pénétrèrent, par les montagnes, jusques dans la vallée de la Roya, où elles commirent d'horribles dévastations. Le château de Saorgio tomba en leur pouvoir *1 !! Au premier avis de cet événement le Gouverneur de Nice fit partir *Lucien Caïs*, Chevalier de S.t-Jean de Jérusalem, avec quatre compagnies, tirées de la garnison, auxquelles se réunirent en route les milices des communes de Luceram, Scarena, Sospello et Breglio *2. Ce brave gentilhomme marcha ra-

*1 MS. hist. alp. marit. liv. 17e.

*2 Alberti, ist. di Sospello.

pidement contre les ennemis; le château de Saorgio, situé sur un roc presqu'inaccessible, capitula à son arrivée. *Caïs* fit un pont d'or aux Français; ils se retirèrent en Provence; la Comtesse de Tende, abandonnée à elle-même, ne tarda pas à se repentir de sa témérité.

Ce succès fut suivi d'une perte bien douloureuse! *Charles de Savoie* mourut au château de Verceil le 16 septembre 1553 à l'âge de 66 ans, victime d'une fièvre lente qu'on voulut attribuer au poison; il est plus juste de croire que les disgraces et les chagrins sans nombre, dont il fut constamment abreuvé pendant un règne orageux de 49 années, abrégèrent sa vie!...... Ce Prince surnommé le *Bon*, et aussi justement le *Malheureux*, était pourtant digne d'un meilleur sort. L'histoire le désigne bienfaisant, sensible, observateur religieux de sa parole, doué d'un esprit pénétrant. Il se vit entraîné, malgré lui, dans un tourbillon d'infortunes, au milieu des débats sanglans qui s'élevèrent en Europe. Il termina sa carrière avec la perspective d'un plus triste avenir pour son fils unique! De tous ses États il ne lui restait que quelques forteresses, dont le château de Nice formait la principale ressource. Le Ciel avait

pourtant réservé à *Émanuel Philibert* une brillante destinée! Avant d'entreprendre le récit d'une nouvelle époque, fondée par le génie d'un grand Prince, nous devons ici payer un juste hommage aux hommes illustres, auxquels la ville de Nice se glorifie d'avoir donné le jour, sous le règne de *Charles Émanuel* III.

Jacques Dalpozzo, né à Nice en 1508, s'étant distingué de bonne heure dans la carrière ecclésiastique, par son esprit, sa piété et ses vertus, acquit plus tard une grande réputation dans l'étude de la jurisprudence et de la théologie; envoyé à Rome par l'Évêque *Jean-Baptiste Provana*, pour quelques intérêts du Diocèse, il s'y fit remarquer par son habileté à manier les affaires; le Pape *Jules* III, qui savait apprécier le mérite, lui donna d'abord l'Évêché de Barri dans le royaume de Naples, puis le Chapeau de Cardinal sous le titre de *S.t-Siméon*; nommé, en 1550, Général de l'Inquisition et Légat au Concile de Trente, son élévation ne lui fit jamais oublier ce qu'il devait à sa patrie; les habitans de Nice ne cessèrent de trouver en lui un citoyen dévoué, un modeste protecteur, un bienfaiteur généreux; les monastères, les églises et les établissemens

de charité éprouvèrent pendant sa vie, et à sa mort, des nombreux bienfaits. Le Cardinal *Dal-pozzo* a laissé plusieurs ouvrages imprimés, parmi lesquels un traité très-estimé sur le change des monnaies *1.

Honoré Caïs, né en 1511, était encore enfant, lorsqu'il fut envoyé à la Cour de France en qualité de Page; s'étant fait remarquer par ses talens, le Roi le combla de faveurs, et lui confia en 1549 l'ambassade près la Cour de Portugal. Quoique fils de ce *Gaspard*, qui avait si mal figuré pendant le siège de 1543, il ne partagea jamais les sentimens de son père, et ne cessa d'employer son crédit pour éviter à ses concitoyens les malheurs d'une nouvelle invasion *2.

Lucien Caïs, son cousin, fit son apprentissage dans la carrière des armes sous le Colonel *Érasme de Galléan*, et surpassa même la réputation de son maître. Nommé Chevalier de S.t-Jean de Jérusalem, il se distingua dans plusieurs caravanes sur les galères de la Religion,

*1 Hist. Ecclésiast. Pontif. Jules III; Notizie ist. di Gioanni Badat.

*2 Mezeray, hist. de France; MS. hist. alp. mar. liv. 17e.

combattit vaillamment les infidèles, et fut gratifié par le Grand-Maître de la Commanderie de Valence en Dauphiné. Lorsque la France envahit les états de Savoie, il s'empressa d'offrir ses services à son Souverain; obtint le rang de Colonel, fit deux campagnes en Piémont, chassa les Français de la place de Saorgio en 1553, et mourut à Nice quelques années après au sein de sa famille, étant Commandant d'armes de la place *1.

Honoré Drago, Docteur ès-lois, Sénateur Ducal à Turin, puis Juge-Mage de la ville de Nice, eut sous le règne du Duc *Charles* une grande réputation comme jurisconsulte et comme littérateur; il cultiva avec succès la poësie latine; malheureusement les sujets qu'il traita, puisés dans la froide jurisprudence, n'étaient guère du domaine des muses. Son poëme intitulé *Le institute di Giustiniano*, remarquable par beaucoup d'originalité, fit quelque bruit dans le monde savant *2.

Honoré Grimaldi, fils de *Charles* et de *Philippine Richieri*, embrassa, jeune encore,

*1 MS. hist. alp. marit. liv. 17e.

*2 MS. *delle cose di Nizza*; MS. hist. alp. mar, liv. 17e.

la carrière du barreau; il fit son cours de jurisprudence à Avignon sous la direction de son oncle *Barthélemi Richieri*, célèbre professeur dans cette école. Appellé quelque tems après à Toulouse auprès d'un autre oncle de cette même famille, Chanoine de S.t-Étienne d'Agen, il continua ses études avec tant de succès, que *Guillaume de Goulard*, premier Président du Parlement de Bordeaux, juste appréciateur des talens, lui fit accorder la chaire de jurisprudence à Toulouse.

Grimaldi, entièrement livré à l'étude de cette science, devint l'oracle des législateurs de son tems, et surpassa tous ses dévanciers par la profondeur de ses connaissances, la clarté de ses décisions et la pureté de ses sentimens. Nommé Chevalier de S.t-Jacques de l'Épée, il refusa constamment tous les emplois qu'on lui offrit, pour ne pas quitter la chaire de Toulouse *1. Dans plusieurs chartes et manuscrits Languedociens et Provençaux, *Honoré Grimaldi* est communément appellé *Praeclarissimus Jurisconsultorum Princeps*.

*1 Hist. du Languedoc; Papon, hist. de Prov.; MS. hist. alp. marit. liv. 17e.

Nous citerons aussi *Ludovic Giausserand* et *Isnard Porcellet*, tous les deux Professeurs de mathématiques et de belles-lettres à l'école de Nice, qui ont laissé plusieurs de leurs ouvrages, écrits en latin et en langue Provençale *1.

Ces notices historiques servent à prouver, que, malgré les calamités d'un règne malheureux, Nice, déjà célèbre comme place forte, figurait aussi parmi les villes de la Provence, qui cultivaient avec succès la législation et les belles-lettres.

Émanuel-Philibert commandait l'armée Impériale en Flandres, lorsqu'il apprit la mort de son père; jamais Prince Souverain ne s'était trouvé dans une position plus difficile. Le Piémont et la Savoie étaient entièrement envahis par les Français, et le Comté de Nice se trouvait menacé d'une invasion imminente. Confiant dans son courage, il conçut l'espoir de la victoire!

Certain de la fidélité des habitans de Nice, il leur envoya *François Costa*, seigneur d'Arignan, avec une lettre adressée aux Consuls; dans laquelle il leur promettait de venir bien-

*1 Papon, hist. gén. de Provence; MS. hist. alp. marit. liv. 17e.

tôt visiter l'asile de son enfance. Ils s'empressèrent de faire partir pour Bruxelles *Jean Pascal*, licencié en droit, pour assurer le Duc de l'entier dévouement de toute la population *1.

Cependant un événement imprévu fit naître des espérances de paix : *Charles Quint*, fatigué du poids des affaires, prit tout-à-coup la résolution de céder la Couronne Impériale à son frère *Ferdinand* I.er, Roi de Hongrie et de Bohême, et celles d'Espagne, de Naples et des Pays-Bas à son fils *Philippe* II ; il quitta lui-même la pourpre pour le froc, et alla s'enfermer dans un cloître aux frontières du Portugal. C'est-là qu'il termina, quelque tems après, sa carrière !! *Philippe* voulut marcher sur les traces de son père. Le feu de la guerre se ralluma avec plus de violence que jamais, dès l'année 1557. Une victoire mémorable signala cette première campagne. L'armée Impériale, forte de 37,000 hommes, et commandée par le Duc de Savoie *Émanuel Philibert*, fut vivement attaquée le 10 du mois d'août sous les murs de S.t-Quintin par le grand Connétable de France *Anné de Montmorency*. Les

*1 MS. *delle cose di Nizza.*

Français s'avancèrent avec leur fougue naturelle contre les lignes ennemies, et s'emparèrent d'abord de plusieurs retranchemens; mais *Émanuel Philibert*, à la tête des vieilles bandes Espagnoles, ayant repoussé cette première attaque, s'élança à son tour sur le centre de l'armée Française, la perça dans toute son étendue, et la mit dans une déroute complette. Le Connétable *de Montmorency* ayant perdu son artillerie, ses bagages et une quantité de drapeaux, fut lui-même fait prisonnier avec l'élite de ses officiers. Si l'armée Espagnole eût marché à l'instant même sur Paris, cette capitale, prise au dépourvu, lui aurait peut-être ouvert ses portes. La place de S.t-Quintin capitula deux jours après; les vainqueurs y firent un butin immense *1.

Le Roi de France essaya de réparer ce désastre, au mois de juillet de l'année suivante ...

*1 Emanuel Philibert avait auprès de lui un corps de troupes Savoyardes, qui faisait le service auprès de sa personne; il était presqu'entièrement composé de gentilshommes volontaires, parmi lesquels nombre de Niçards formant deux compagnies franches. Elles combattirent à ses côtés à la bataille de S.t-Quintin et s'y couvrirent de gloire (MS. *delle cose di Nizza*).

le Maréchal de *Thermes* attaqua les Impériaux campés aux environs de Gravelines, et perdit une seconde bataille ; l'armée Française repoussée sur tous les points céda le terrain en pleine déroute ; le Maréchal y laissa la vie en combattant à la tête de la réserve, et, à la suite de cette victoire, *Henry* II se vit forcé à demander la paix, ou plutôt à la recevoir de la main de son ennemi. Elle fut signée à Cateau-Cambresis, le 3 avril 1559.

Parmi les conditions de ce traité voici celles qui intéressent l'histoire que nous écrivons. Le Roi de France donna en mariage *Marguerite de Valois*, sa sœur, au Duc *Émanuel Philibert*, et s'obligea à évacuer immédiatement les États de la mai[illegible] de Sav[illegible]. On convint que des garnisons [illegible] occuper militair[illegible] Vill[illegible] ga[illegible] e[illegible] Pendant [illegible] [illegible]aire ; [illegible] jamais y

consentir *1. Les Français évacuèrent au mois de septembre la vallée de Barcelonnette et plusieurs châteaux dont ils s'étaient emparés, le long de la frontière du Var, au grand dépit d'*Honoré* Comte de Tende, Gouverneur général de la Provence, qui au moyen de l'échange proposé s'était flatté de pouvoir agrandir les domaines de sa maison *2.

Jaloux de tenir la promesse qu'il avait faite aux habitans de Nice, *Émanuel Philibert*, malgré la rigueur de la saison, s'embarqua au port de Marseille avec *Marguerite de Valois* son épouse, au mois de janvier 1560, et vint consoler par sa présence une population fidèle.

Les Consuls avaient fait préparer un pont de bateaux qui s'avançait dans la mer et traversait ensuite tout le gravier jusqu'à la porte Marine. C'est-là que les Souverains furent reçus avec le plus grand cérémonial: la Duchesse traversa la ville, montée sur une haquenée couverte d'un drap d'or, marchant sous un baldaquin de velours cramoisi à franges d'argent, que portaient

*1 Notizie istoriche di Giovanni Badat; hist. milit. du Piémont, par le Marquis Alexandre de Saluces; Alberti, ist. di Sospello.

*2 MS. hist. alp. marit. liv. 18.

les Magistrats de la ville ; vingt jeunes gentils-hommes vêtus de satin blanc, et autant de bourgeois habillés en satin rouge, l'accompagnaient en guise de pages, les premiers à droite, les seconds à gauche ; le cortège se rendit directement à la Cathédrale du château pour rendre à Dieu des actions de grace ; les Augustes Époux se retirèrent ensuite au palais Ducal, où ils reçurent les hommages de la noblesse et de la première bourgeoisie *1. Malgré l'extrême disette, qui se faisait sentir au commencement de cette année, le peuple se livra tout entier aux vifs transports de sa joie *2.

Le Duc consacra une année entière à verser ses bienfaits sur la ville de Nice. Il se plaisait à dire que sans la conservation du château, jamais peut-être il n'eût recouvré le reste de ses états ; aussi il voulut en agrandir

*1 Ces détails sont tirés du MS. *delle cose di Nizza* ; en parlant de la parure de la Duchesse, l'anonyme dit qu'elle était richement parée, et portait un superbe collier de diamans, *con trè perle lunghe e grosse come pera moscatella.*

*2 Pendant la disette de l'année 1560, les habitans des montagnes furent réduits la plupart à vivre d'herbes et de racines sauvages (Alberti, istor. di Sospello, pag. 243).

les fortifications en y consacrant des sommes considérables, provenant de la rançon des prisonniers faits à la bataille de S.t-Quintin. Également intéressé à protéger le commerce et à fermer l'entrée du port de Villefranche aux flottes ennemies, il ordonna la construction de trois nouvelles forteresses, destinées à rendre les approches difficiles. Les forts de S.t-Hospice, de Villefranche et de Montalban, ajoutèrent à l'importance du château de Nice *1, et une nombreuse artillerie, trophée de gloire de la journée de S.t-Quintin, servit à garnir ces nouveaux remparts; les travailleurs animés par

*1 Déjà, depuis l'année 1557, le Gouverneur de Nice, André de Leiny, avait, d'après les ordres du Duc, fait tracer le plan et poser la première pierre du château de Montalban. Cela résulte d'un mémoire cité par le MS. *delle cose di Nizza*, écrit en langue vulgaire, où l'on trouve le rapport suivant: » Al nom de Dieu, l'an 1557 e lo giort cinq » d'april aven comensat la forteressa dessus la Colla » de Momboron, e lo Ill.e Sig.r Andrea de Lini li » a mes a nom Montalban, e jeu Giaume delli » Banchi ai mes la prima peira de ma man pro- » prio ». Les malheurs et les circonstances firent ensuite suspendre cette construction qui ne fut reprise que trois ans après l'arrivée du Duc Emanuel Philibert.

la présence du Duc, aussi bon ingénieur qu'habile capitaine, poussèrent ces constructions avec une telle activité, qu'en moins d'une année elles s'élevèrent comme par enchantement au milieu des rochers et des anciennes ruines. Pendant qu'il assistait aux travaux de Villefranche, un événement imprévu faillit de lui être funeste.

Depuis quelque tems un rénégat Calabrais, nommé *Ochialì*, parcourait la Méditerranée avec une escadre de galiotes, armées au port d'Alger, et portait la terreur de son nom sur les côtes d'Italie; peu content d'avoir dévasté les rivages de Final et d'Oneille, d'avoir pillé la ville de Taggia et incendié le château de Roquebrune, il conçut l'entreprise plus hardie d'enlever le Duc de Savoie *1. Sachant que ce Prince, occupé à surveiller les travaux de Villefranche, ne prenait aucune précaution pour la garde de sa personne, il hasarda un coup de main dans la nuit du 29 au 30 avril 1560....... S'étant furtivement approché du golfe de S.t-Hospice, l'audacieux corsaire mit à terre une partie de son monde, traversa

*1 Muratori, annal. d' Ital.

en silence la petite langue de terre qui sépare les deux mers, et parvint jusqu'à l'habitation du Duc ; les cris des voisins donnèrent le signal d'alarme. Le Prince, éveillé en sursaut, eut à peine le tems de se sauver par une petite porte du jardin attenant à cette maison ; aussitôt il demande des armes pour punir le téméraire rénégat. En vain ses fidèles serviteurs le pressent de se soustraire au danger : « Le » vainqueur de S.t-Quintin, leur répond-il, ne » reculera pas devant un misérable corsaire » ; et à l'instant, se mettant à la tête des gentilshommes de sa maison et de quelques bourgeois mal armés, il marche témérairement contre ces forbans. Ceux-ci supérieurs en nombre s'élancent sur la petite troupe du Duc en poussant des cris affreux : des gens peu accoûtumés au maniement des armes ne pouvaient long-tems faire tête à des marins déterminés. Les bourgeois prirent la fuite ; il ne resta que quelques gentilshommes, qui, serrés autour du Souverain, se dévouèrent à sa défense *1. On a prétendu qu'*Émanuel-Philibert*, entraîné par deux Afri-

*1 Samuel Guichenon, hist. de la Maison de Savoie ; MS. hist. alp. marit. ; MS. *delle cose di Nizza*.

cains, fut un instant leur prisonnier, mais que l'intrépide courage de trois gentilshommes Savoyards le délivra de ce danger, au péril de leurs propres vies: l'histoire ne nous a pas conservé leurs noms glorieux...... Nous les citerions avec admiration parmi ces braves, dont les actions sublimes ont consacré la renommée!!...... Quoiqu'il en soit, le Duc ne se tira de ce mauvais pas qu'en se sauvant derrière une muraille, où sa petite troupe se défendit vaillamment jusqu'à l'arrivée d'une compagnie d'arquebusiers, qui descendit en toute hâte du col de Montalban; alors *Ochialì* se retira en bon ordre jusqu'à ses navires, amenant avec lui plusieurs prisonniers, parmi lesquels deux gentilshommes, auxquels le Duc devait particulièrement sa délivrance. Ce bon Prince, entraîné par le sentiment de sa gratitude, oublia l'orgueil de son rang, et envoya *Georges Costa*, son grand Chambellan, pour traiter de leur rançon avec le rénégat. Elle fut fixée à deux-mille écus d'or; mais en sus du marché, l'impudent Corsaire exigea impérieusement qu'on lui présentât la Duchesse, afin d'obtenir la faveur de lui baiser la main: » Cet honneur, dit-il, rendra mon non célèbre » dans toute l'Europe ». Vainement on lui fit

sentir l'inconvenance de sa demande; il persista, menaçant d'amener les prisonniers. Un expédient trompa son audace : on lui présenta une jeune personne magnifiquement habillée, à la place de la Duchesse. *Ochialì* lui baisa la main avec respect et fier de cette bizarre aventure, mit à la voile glorieux et triomphant *1.

Pendant son séjour à Nice, le Duc de Savoie ne borna pas l'activité de son génie à fortifier seulement le littoral maritime; toutes les branches de l'administration, toutes les sources de la prospérité commerciale et de l'industrie publique, intéressèrent également sa sollicitude. Il augmenta considérablement sa marine, fit réparer les chantiers de constructions et ordonna le creusement à Villefranche du bassin nommé la Darse, fixant, au nombre de quatre, les galères permanentes, destinées à protéger cet établissement.

Nous avons déjà vu que, lors de la fondation de Villefranche en 1295, *Charles d'Anjou* avait établi la perception d'un droit de passage

*1 Cette anecdote, tirée en grande partie du MS. de Jean Badat, intitulé *Notizie istoriche*, nous a paru assez intéressante pour trouver place dans ce récit.

sur la valeur des marchandises. Ce droit consacré par une foule de transactions était entièrement tombé en désuétude, à la suite des vicissitudes de trois siècles, notamment depuis que la maison de Savoie avait été écrasée par la puissance Française. La victoire, en restituant à *Émanuel Philibert* ses états héréditaires, le mit à même d'en revendiquer le rétablissement; une ordonnance du 15 avril 1560 confirma les anciens privilèges du port de Villefranche, offrit asile, protection et entière liberté à tous les bâtimens de commerce, avec commission au Capitaine général des galères de courir sur les navires qui chercheraient à éluder le droit de transit *1. Une autre ordonnance régla la vente des prises et des saisies au profit du trésor Ducal, et nomma deux Consuls de commerce, choisis dans le corps des négocians, leur accordant ample jurisdiction en matière commerciale *2; c'est sur ces bases que *Charles Émanuel* I.er établit 53 ans après la franchise des ports de Nice, de Villefranche et de S.te Hospice, monument d'un sage politique, dont

*1 Archives de la Bibliot. de la ville, recueil d'actes et ordonnances.

*2 Azuni, Dictionnaire du commerce.

bientôt nous aurons occasion de parler plus en détail.

La Cour de Savoie, appellée en Piémont par les vœux de tout un peuple, quitta la ville de Nice vers la fin du mois de novembre 1561.

La naissance d'un Prince destiné par le Ciel à surpasser la gloire de son père *1, consolida les bienfaits de la paix ; et l'évacuation de Turin et des autres forteresses du Piémont, occupées jusqu'alors par les Français, signala une nouvelle époque plus heureuse.

*1 Charles Emanuel I.er né le 12 janvier 1561.

(A) *Inscription placée en 1548 sur le Bastion Royal.*

ANNO A CHRISTO NATO MILLESIMO DXLVIII

DIVO CAROLO QVINTO CAESARE SEMPER

AVGVSTO INVICTISSIMO

CAROLO TERTIO SABAVDIAE DVCE

AEQVISSIMO

AC EIVS EMANVELE PHILIBERTO FILIO

INSVBRIAE PRINCIPE PERSPICVO

PAVLOQVE SIMEONE HIEROSOLYMITANO

MILITE STRENVISSIMO

AC NICIAE A AREIS IN GALLOS ET TVRCOS

DEFENSORE ACERRIMO

ERCETI AREVS

XIII KAL. NOVEMB.

Chapitre V.

Armement contre les Turcs — Le Duc Émanuel Philibert *revient à Nice — Achat de la Principauté d'Oneille et du Comté de Tende — Sa mort —* Charles Émanuel I.er *— Fêtes à Nice pour le mariage du Duc avec l'Infante d'Espagne*, Cathérine d'Autriche *— Troubles de la ligue — Expédition de Provence — Travaux dans les gorges de Saorgio — Paix de Vervins — Reprises des hostilités — Le Duc de* Guise *passe le Var — Escalade infructueuse de la ville de Nice — Paix et traité de Lyon.*

Dès que les bienfaits de la paix eurent cicatrisé les plaies de l'Europe, la Cour de Rome, effrayée avec raison de l'accroissement de puissance des Turcs, entreprit d'élever une barrière à l'ambition redoutable du Sultan *Soliman* II. Ce Prince nourrissait une haine implacable contre les Chrétiens. Aidé par les Régences Barbaresques, le pavillon Ottoman dominait toute la Méditerranée, et le littoral maritime, depuis la Sicile jusqu'au détroit de Gibraltar, éprouvait continuellement la rage des infidèles.

Philippe II Roi d'Espagne entra le premier dans les vues du Pontife Romain ; le Duc de Savoie son allié, quoique avec des faibles moyens, ambitionna aussi la gloire de jouer un rôle parmi les puissances maritimes ; il ordonna à son Amiral, *André Provana*, de presser les constructions du chantier de Villefranche : par les soins de ce marin renommé il eut bientôt à sa disposition une flotte de galères, parfaitement armées ; les Archiducs *Rodolphe* et *Ernest d'Autriche*, qui cette même année relâchèrent au port de Villefranche, à l'occasion de leur voyage à la Cour d'Espagne, furent surpris de l'activité qui régnait dans cet établissement et des constructions qu'on y avait faites en si peu de tems.

Tandis qu'on était occupé de ces préparatifs guerriers, un désastre inattendu porta la désolation parmi les habitans du Comté de Nice ; ils essuyèrent, dans la soirée du 20 juillet 1564, un affreux tremblement de terre ! Des secousses violentes se succédèrent alternativement jusqu'au commencement du mois d'août, avec la ruine d'une quantité de maisons et d'édifices publics. L'entière population déserta ses foyers pour chercher un asile en rase campagne. Le port

de Villefranche s'abaissa considérablement; dans les montagnes qui environnent la vallée de la Vesubia, le cours de cette rivière fut interrompu; des masses énormes de rochers se détachèrent de la sommité des monts, et écrasèrent les villages environnans, particulièrement ceux de Bollena, Lantosca, Belvedere, S.t-Martin, Roccabigliera et Venanson; les eaux de différentes sources qui coulent dans la direction du sud-est, au nord-est, devinrent chaudes et sulfureuses, ce qui semble indiquer que ce phénomène fut produit par l'explosion de quelque Volcan, caché dans la chaîne des alpes *1.

Au premier avis de ces désastres, *Emanuel Philibert* s'empressa de les réparer. Il confia la distribution de ses bienfaits au zèle de *Thomas de Valperga*, Gouverneur du château, qui dans ces douloureuses circonstances parvint à calmer

*1 Le tremblement de terre de 1564 fit beaucoup de bruit en Europe, et occupa les physiciens les plus renommés du 16.e siècle, qui ont laissé des observations sur ce phénomène (Voyez Pierre-Antoine Boyer de Nice; Gioffredi, MS. hist. alp. mar. liv. 18.e; le Calendrier du Médecin Constanzo Felici, intitulé *Effemeride Storica*; et Nostradamus, hist. de Provence).

les inquiétudes, et à ramener la confiance parmi les habitans.

Cependant les flottes Chrétiennes s'étant réunies sous les ordres de Dom *Garcie de Tolede*, les marins Niçards ne voulurent pas différer plus long-tems d'aller partager leurs périls et leur gloire.... *André Provana* sortit du port de Villefranche avec huit galères, rejoignit bientôt l'amiral Espagnol et fit voile vers l'île de Malthe pour secourir les preux Chevaliers, assiégés par toutes les forces du Croissant. *Pialì Bassa*, rénégat Hongrois, et le fameux corsaire *Dragut Rais*, pressaient vivement ce boulevard des Chrétiens avec deux-cent-quarante bâtimens de guerre.

Nous ne nous arrêterons pas aux détails d'un siège mémorable, qui dura plus de trois mois, pendant lequel l'intrépide Grand-Maître *Jean de la Vallette*, à la tête des braves défenseurs de la Foi, s'immortalisa par la plus héroïque résistance; on sait que la délivrance des assiégés fut suivie du combat naval de Lepanthe, dans lequel les galères de Savoie combattirent si glorieusement! Pendant quatre heures consécutives les infidèles opposèrent à toutes les attaques l'acharnement et le courage du désespoir; mais enfin leur centre fut rompu par les

galères de Gênes... Furieux de ce premier échec *Dragut Rais* recommença le combat à la tête de la division et faillit tout-à-coup d'arracher la victoire aux Chrétiens. C'est dans cet instant décisif qu'*André Provana* accourut au plus fort de la mêlée, avec les galères de Savoie, et, perçant le flanc droit de l'ennemi, obligea le corsaire Africain à renoncer à son entreprise. Ce succès coûta des pertes douloureuses; il reçut lui-même plusieurs blessures, dont aucune ne fut mortelle *1. Son retour au port de Villefranche, le 3 novembre 1571, eut tout l'éclat d'un véritable triomphe. Le Peuple, accouru en foule sur le rivage, salua de ses bruyantes acclamations ces braves marins couverts de lauriers, qui avaient si noblement relevé l'honneur du pavillon national *2.

Honoré Grimaldi, Baron de Bueil, Gouvernait à cette époque la ville et le Comté de Nice en qualité de Lieutenant-général. Sa pru-

*1 Relation de Ludovic Sforza témoin oculaire; MS. *delle cose di Nizza.*

*2 La Ville de Nice, voulant récompenser les services d'André Provana, lui fit présent d'une épée avec le pommeau d'or massif aux armes de la ville (MS. *delle cose di Nizza*).

dence et sa fermeté assurèrent la tranquillité des habitans, malgré le feu de la guerre civile qui dévorait la Provence et les plus belles provinces Françaises. L'inexpérience de *Charles* IX ne put contenir le torrent de l'hérésie. Au lieu de gagner les Huguenots par la persuasion, il exalta leur fanatisme religieux en les livrant à une persécution impolitique et barbare. L'histoire lui reproche la nuit de la S.t-Barthélemi, cette nuit épouvantable, où le sang Français ruissella dans les murs de Paris, et dans toute l'étendue du Royaume!! Il ne survécut pas long-tems à cette déplorable catastrophe; appellé devant le tribunal de Dieu à rendre compte de sa conduite, il laissa, à la fleur de ses ans, un trône environné d'écueils à son frère *Henry d'Anjou.*

Quoique le souffle empoisonné de l'hérésie eût aussi pénétré dans quelques provinces des États du Duc de Savoie, *Émanuel Philibert* combattit l'erreur avec des armes plus heureuses; il fit triompher la Religion Catholique par la sagesse et la modération qu'il mit à vaincre l'égarement. Connaissant toute la force des institutions religieuses, et combien une noble émulation peut obtenir d'utiles résultats, il convoqua dans la ville de Nice, au mois d'avril de l'année

1573, l'Ordre des Chevaliers des S.ts-Maurice et Lazare; là au milieu des fêtes et des réjouissances des habitans il se fit reconnaître Grand-Maître de la Religion, perfectionna les statuts de l'ordre et publia de nombreuses promotions pour récompenser les vertus et les services militaires.

Il ordonna à cette occasion la construction de deux nouvelles galères, pour être constamment entretenues à Villefranche aux frais du Magistère, et en donna le commandement au sieur de *Leiny*. L'établissement de Villefranche était devenu l'objet de sa prédilection.... Deux ans après une horrible tempête le ruina de fond en comble *1. La mer s'éleva à une hauteur prodigieuse, les vagues amoncelées menacèrent d'engloutir les rivages, plusieurs galères Savoyardes et Espagnoles périrent malheureusement dans le port, une partie du môle fut renversée, l'arsenal et les chantiers n'offrirent que des décombres *2; mais telle était la sollicitude du

*1 Ist. dell' Ordine equestre de' SS. Maurizio e Lazzaro, pag. 11; Hist. milit. du Piémont, par le Marquis Alexandre de Saluces.

*2 Notices historiq. de la Bibl. Roy. de Turin.

Prince, que, quelques mois après l'événement, ces ruines furent complettement réparées.

On ne peut concevoir, comment le Souverain d'un petit état trouva les moyens de faire fleurir le commerce, de construire des forteresses, d'armer des flottes, de créer des établissemens maritimes, de faire enfin des acquisitions importantes, qui agrandirent les domaines de sa famille ! Il faut sans doute l'attribuer à l'ordre introduit dans ses finances, à l'économie qui régnait dans les dépenses de la Cour, à la sagesse de son administration, et plus encore à la supériorité de son génie ! !

L'acquisition de la Principauté d'*Oneille*, suivie de celle du Comté de Tende, sont deux événemens importans qui intéressent l'histoire de Nice, et exigent quelques détails !

Les Évêques d'Albenga possédaient anciennement les vallées d'Oneille, à titre de fiefs du Saint-Empire; mais en 1298 elles passèrent en souveraineté à la maison *Doria*, par acte de cession du 2 octobre, fait en faveur de *Frédéric* et *Nicolas* frères *Doria*, fils de *Babilan*, noble et puissant patricien Génois *1.

*1 Theatrum Statuum Pedemontium; Bibl. Roy. de Turin.

Ces Seigneurs indépendans, protégés par la République de Gênes, conservèrent ce domaine jusqu'en 1576 ; à cette époque *Jean-Jérôme Doria*, dernier Prince d'Oneille, détesté de ses sujets à cause de ses injustices et de ses folles dépenses, et n'ayant point d'enfans, entra en négociation avec la Cour de Savoie. *Emanuel Philibert* venait d'acheter récemment les Seigneuries de Maro et de Prelà ; il saisit avec empressement cette nouvelle circonstance pour faire une acquisition, qui en augmentant ses ressources maritimes, pouvait lui ouvrir des communications importantes à travers la Ligurie. Le sieur de *Leiny*, Comte de Frussasque, et *Étienne Doria*, Marquis de Dolceacqua, traitèrent avec les commissaires du Prince Génois. Le contrat de vente fut conclu à Nice, le 28 mai de cette même année, et reçu par les Notaires *Callusio*, *Baldoin*, et *Pierre Georges Verda* d'Oneille, pour le prix de quarante-un mille écus d'or ; *Jérôme Doria* reçut, en échange de la Principauté d'Oneille et de ses dépendances, le Marquisat de Cirié en Piémont et la terre de Cavallimour, érigée en Comté *1. La Ré-

*1 Guichenon, hist. gén. de la Maison de Savoie, tom. 2 pag. 266.

publique de Gênes apprit avec le plus grand dépit la conclusion de ce traité, négocié secrètement; elle se repentit, mais trop tard, de n'avoir pas su le rompre, en offrant un meilleur parti à *Jérôme Doria*.

Dès que la vente fut consommée, les Commissaires Savoyards allèrent prendre possession d'Oneille au nom de leur Souverain; *Emanuel-Philibert* s'y rendit lui-même sur la fin du mois de décembre avec les Princes de Piémont et du Génevois, avec *François* de Lorraine, le Marquis *de Chansins*, et Dom *Amédée* de Savoie; il fit construire des bonnes fortifications à l'entrée de la ville, dont il confia le commandement à *Jean-Baptiste Badat*, gentilhomme Niçard *1.

Ayant ainsi pourvu à la défense et aux besoins de ses nouveaux sujets, le Duc prit la route de la rivière de Gênes, et vint à Nice, où il fit son entrée avec *Charles-Emanuel* son fils, et les autres Princes de sa suite, le 6 janvier 1577. Le 17 du même mois la noblesse du Comté et les Députés des quatre Vigueries lui renouvellèrent l'hommage solennel de fidé-

*1 Guichenon, hist. gén. de la Maison de Savoie, liv. 2.

lité, et votèrent un don gratuit de vingt-cinq-mille florins pour subvenir aux dépenses du trésor ducal *1. Les habitans obtinrent en cette circonstance la confirmation de leurs anciens privilèges. Cette même année les Consuls publièrent les nouveaux statuts de la ville sur la police municipale; la vente des commestibles, la salubrité publique, la surveillance des marchands en détail, enfin la régularité des poids et mesures s'y trouvent réglés avec ordre, précision et sagesse *2.

Nous avons vu précédemment, que le grand bâtard, *René de Savoie*, par son mariage avec *Anne Lascaris* Comtesse de Tende, était devenu possesseur de cette seigneurie, et qu'étant

*1 MS. *delle cose di Nizza*.

*2 Les Statuts politiques de la Ville de Nice furent définitivement approuvés à Turin, le 4 décembre 1577, à la requête de Marin Baldoino, agent de la Cité, et les Bans champêtres le 12 octobre de l'année suivante, à la suite d'une ordonnance du Conseil Communal, en date du 31 août précédent, présidé par le Préfet César Cortina Sénateur et Conseiller Ducal, sous le Consulat de Pierre-Jean Galléan Seigneur de Châteauneuf, Claude Rostagni, Boniface Solaro et Ludovic Emerie (Protocole de Jean-Marie Milonis, notaire; MS. *delle cose di Nizza*).

passé au service de la Cour de France, son ambition suscita trop souvent des guerres désastreuses dans les Vigueries de Nice : *René* laissa deux enfans, *Claude* et *Honoré*, tous les deux nommés successivement Gouverneurs, Lieutenans-Généraux des États de Provence. *Claude* mourut sans postérité ; *Honoré*, son frère, n'eut qu'une fille nommée *Henriette*, mariée en premières nôces à *Jacques d'Urfé*, et ensuite en 1576 à *Charles de Lorraine*, Duc du Maine. Cette Princesse n'ayant pas eu d'enfans de cet hymen, consentit à céder au Duc de Savoie ses droits de souveraineté sur le Comté de Tende, par acte de vente signé à Turin le 14 mai 1579, moyennant le prix de 50,000 florins d'or *1 : ainsi se terminèrent heureusement les animosités qui avaient si long-tems divisé les deux populations !

Ce bonheur fut troublé l'année suivante par le fléau de la peste. Il fit de nombreuses victimes non-seulement dans la ville de Nice, mais encore dans toute l'étendue du Comté, et même en Piémont ; on déserta les lieux habités, les cadavres restèrent sans sépulture, les campagnes

*1 Guichenon, hist. gén. de la Maison de Savoie; MS. hist. alp. marit. liv. 19e.

incultes n'offrirent plus que l'effroyable tableau d'une désolation générale. Dans l'espace de quatre mois que dura l'infection, la population de la ville de Nice fut réduite à moins du tiers; on évalua le nombre des morts dans le seul faubourg de Sincaire à 5460, ce qui peut être exagéré, mais qui prouve du moins, que depuis le siège de 1543 la masse des habitans avait considérablement augmenté, et surpassait peut-être celle de nos jours *1. Quelques historiens Provençaux ont prétendu que le Duc *Emanuel-Philibert* mourut de la peste... D'après des notions positives, on peut assurer que ce grand Prince fut enlevé à l'amour de ses peuples le 30 août 1580 à la suite d'une hydropisie de poitrine, qui termina sa glorieuse carrière à l'âge de 52 ans *2. Cette perte douloureuse ajouta aux calamités publiques!... Son fils *Charles-Emanuel* I.er, formé à son école, suivit le même système de gouvernement; doué d'une ame sensible, d'un esprit solide et pénétrant, et d'un courage à toute épreuve, il se montra à la tête de l'ar-

*1 Discorso di Pastorelli sull' antichità di Nizza; MS. de l'Abbaye de S.t-Pons.

*2 Guichenon, hist. gén. de la Maison de Sav.; Mémoires hist. du Marquis Costa de Beauregard.

mée aussi redoutable à ses ennemis, qu'il était dans l'intérieur de son administration juste, économe et bienfaisant. Il mit à la tête de son conseil l'Amiral *André de Provana*, dont il appréciait les talens et l'expérience, et nomma Gouverneur-Lieutenant-Général du Comté de Nice *Ascagne Boba*, Comte de Bussolin, auquel il confia le soin de réparer les malheurs causés par la peste, et de rendre les habitans à leurs occupations ordinaires *1.

Le jeune Duc, pressé par les vœux de ses peuples à se choisir une compagne, fit demander la main de l'Infante *Cathérine* d'Autriche, fille de Philippe II. Un manifeste publié à Chambéry le 18 août 1584, annonça *son* prochain départ pour la Catalogne, afin d'aller serrer ces illustres nœuds.

Charles vint à Nice au printems de l'année suivante, accompagné d'une Cour nombreuse, où figuraient les Princes et premiers Gentilshommes

*1 Le Gouverneur, d'ordre du Souverain, fit publier au mois de mars 1582 la réforme du Calendrier Romain, faite par Bulle du Pape Grégoire XIII en date du 24 février de la même année, avec injonction aux notaires, officiers publics et marchands de s'y conformer dans leurs actes et écritures, sous peine de destitution et d'amende.

de ses États*1. Il s'embarqua au port de Villefranche sur les galères de Savoie commandées par *Georges de Provana*, élevé au grade d'Amiral à la place d'*André* son père : les nôces célébrées à Saragosse en présence des deux Cours réunies, firent naître des réjouissances générales.

La ville de Nice oublia ses désastres récens pour ne s'occuper qu'à faire éclater ses transports d'amour. Elle apprit bientôt, pour completter son ivresse, que l'Auguste Couple allait arriver. Le 18 juin 1585, à l'heure de midi, un cri de joie se fait entendre, et se répète de bouche en bouche avec le plus grand enthousiasme : *Voilà la flotte !! Voilà la flotte !!*

*1 Voici les noms des Princes et gentilshommes qui eurent l'honneur d'accompagner le Duc en Espagne : le Duc de Nemours, le Prince de Raconis, le Seigneur Dom Amédée de Savoie, le Comte de Masin, le Comte d'Avy, le Marquis de Lullins, le Marquis Philippe d'Est, le Baron de Bueil, le Marquis de la Chambre, le Comte de S.t-Vital, le Marquis Pallavicini, le Marquis de S.t-Sorlin, et plusieurs autres, avec une nombreuse cour, officiers, pages, écuyers, riches livrées, archers de la garde, Suisses, arquebusiers, etc. (Relation imprimée à Turin pour les fêtes du mariage, trouvée dans les archives de la Bibl. Royale).

Tous les cœurs sont agités d'une tendre impatience ; la masse entière des habitans se précipite à la rencontre des Souverains! Au milieu de la flotte Catalane, forte de quarante voiles, s'avançait la galère la *Royale Espagne*, magnifiquement pavoisée, portant la Duchesse Infante, accompagnée du Prince *de Sulmona*; du Comte *d'Alve*, Vice-Roi de Sicile; de *Dom-Pedro* de Tolède, Vice-Roi de Naples; de l'Amiral *André Doria*, Prince de Melfi, et d'une foule de Seigneurs Espagnols. Le Duc *Charles* était embarqué sur la galère le *S.t-Maurice*, commandée par *Georges de Provana.*

L'escadre réunie mouilla au port de Villefranche. Le lendemain 19 juin, veille de la fête de Dieu, la Duchesse fit son entrée solennelle dans la ville de Nice; *Charles* en cette occasion voulut surprendre son épouse par une fête sur mer, digne de son objet. Tous les vaisseaux sortirent de Villefranche en ordre de bataille, et s'avancèrent vers Nice à petites voiles, aux sons des instrumens, au carillon de toutes les cloches, aux salves de l'artillerie du château. La garnison était en parade le long du rivage; le peuple garnissait toutes les élévations environnantes; dès que la galère Royale parut

en face de la porte marine, des Tritons guidés par des Génies l'environnèrent tout-à-coup, et lui offrirent une ingénieuse allégorie, où l'on vit les Dieux de la mer confondre leurs transports de joie avec ceux de la ville *1: l'Infante mit ensuite pied à terre. On avait préparé en face de la porte un pont orné de fleurs et d'orangers; il aboutissait à une place formée sur le gravier; là s'élevait un arc de triomphe richement décoré, offrant quatre façades soutenues par des colonnes d'ordre Corinthien, avec des statues allégoriques parfaitement exécutées *2. Le cortège traversa le pont à la suite de la Duchesse, et vint prendre place sous le monument, en face d'un autel richement décoré. Le Cardinal *Fieschi*, Nonce Apostolique, assisté de l'Évêque de Nice *Jean-Ludovic*

*1 Nous croyons faire une chose agréable à nos Lecteurs de leur donner à la fin de ce Chapitre (Voyez la note (A)) la description de cette fête, telle que nous l'avons trouvée dans une relation imprimée à Turin, et conservée dans la Bibl. Roy.

*2 Ce monument, inventé et exécuté par Alexandre Ardenti, peintre sculpteur de la Cour de Savoie, coûta des sommes considérables, et fut long-tems cité comme un modèle de bon goût. Nous en donnons aussi la description à la fin de ce Chapitre (Voyez la note (B)).

Pallavicini, entouré de tout le Clergé, complimenta l'illustre Épouse au nom du Pape *Grégoire* XIII, et lui présenta la rose d'or. Les Consuls ensuite, dans une courte harangue, lui offrirent l'hommage des habitans; après cette cérémonie le Cortège se mit en marche dans l'ordre suivant: les Archers de la Garde, le Corps de la Bourgeoisie, les Gentilshommes, les Pages et les Écuyers, les Chevaliers de l'Annonciade, l'Évêque de Nice et son Clergé, le Nonce Apostolique, le Duc et la Duchesse, tous les deux à cheval, marchant sous le baldaquin *1. Le Baron *Sfondrato*, Ambassadeur de S. M. Catholique et Grand-Majordome de la Duchesse, suivait *immédiatement* avec les Gentilshommes de la Cour; venaient ensuite les Dames nobles et les Demoiselles magnifiquement parées; les livrées et les Gardes Suisses fermaient la marche: à l'entrée de la

*1 L'Infante habillée de velours incarnat brodé or et perles, monta un palefroi armelin, couvert d'or et de pierreries, et le Duc un cheval bai de la plus grande beauté; il était en costume espagnol, habit de satin blanc, manteau de pourpre brodé en or, chapeau de velours noir, orné de plumes et de diamans (Relation imprimée à Turin, Bibliot. Royale).

porte le Baron *de Bueil*, Gouverneur du château, offrit au Duc les clefs de la forteresse. C'est ainsi que la Couple auguste traversa les principales rues de la ville, ornées de fleurs et de pavillons aux armes de Savoie et d'Espagne; ils se rendirent directement à la cathédrale pour rendre à Dieu leurs actions de grace, et allèrent prendre leur logement au palais qu'on avait d'avance préparé et somptueusement meublé.

Le lendemain, jour de la fête de Dieu, toute la Cour accompagna la procession avec un recueillement exemplaire! Jamais cette cérémonie religieuse n'avait été ni plus brillante, ni plus majestueuse!!........

Le 30 du mois de juin la flotte de Savoie et d'Espagne fit voile pour le port de Savone avec les Souverains. Arrivés dans cette ville, ils prirent la route du Piémont le 3 juillet suivant.

Tandis que les sujets de la Maison de Savoie se livraient à la joie et aux plaisirs que faisait naître cet heureux hyménée, la France était dévorée par le feu de la guerre civile. Les ligueurs et les Huguenots, également irrités, menaçaient l'entière ruine de ce beau royaume. Après la bataille de Courtrai, la journée des Barricades fit de nouveau triompher

la ligue, et livra le faible *Henry* III à la discrétion de l'ambitieux Duc de Guise. Indigné des lois qu'on voulait lui imposer, ce Monarque se réunit au Roi de Navarre, et entreprit le siège de Paris; victime d'un affreux régicide, il laissa en mourant la Couronne au Prince *Béarnais*.

Charles-Émanuel, allié de l'Espagne, ne voulut pas le reconnaître, mais le génie d'*Henry* IV triompha de tous ses ennemis; ses Généraux envahirent une partie de la Savoie, et le célèbre *Lesdiguières* marcha sur la Provence, où les habitans refusaient de recevoir ses lois.

Ceux-ci envoyèrent une Députation au Duc de Savoie pour lui demander des *secours* *1. Ils passèrent à Nice au mois de février 1590, où le Comte *de Bussolin* les accueillit avec empressement. L'occasion était favorable; le Duc crut devoir en profiter. Après avoir pris ses mesures pour la défense de ses états, il traversa le Col de Tende au mois d'août de cette même année, à la tête d'une nombreuse armée

*1 Voici les noms des députés Provençaux: Eleazar de Rastelly, Evêque de Riez; Brancas, Baron d'Oise; Castellane d'Ampus, et Louis Fabri, Seigneur de Fabrègues (Papon, hist. gén. de Prov.)

remplie d'ardeur et d'enthousiasme. Le Comté de Nice arma à ses frais un corps de 2000 volontaires. Une jeunesse brillante, parmi laquelle on comptait les *Grimaldi*, les *Sforza*, les *Galléan*, les *Cairaschi*, les *Tonduti*, les *Capello*, les *Caissotti*, les *Fabri*, et plusieurs autres gentilshommes, obtinrent l'honneur de servir dans la Garde Ducale. L'armée Savoyarde, commandée par le Comte *Martinengo*, passa le Var le 4 septembre; ses succès furent rapides. Les principales villes de la Provence l'accueillirent comme un libérateur. Il emporta la place de S.t-Maximin, délivra la ville d'Aix, et força les Huguénots à lever le siège de Marseille. Une nouvelle Députation des états de Provence *1 vint presser *Charles-Émanuel* de venir lui-même assurer leur délivrance; vaincu par leurs sollicitations, le Duc de Savoie entra en Provence à la tête de la cavalerie. Les Ligueurs occupaient le château de Mons placé

*1 La seconde Députation était composée de Jacques d'Ollières, Aumônier de S.t-Victor; Jean de Forbin, Seigneur de la Fare; Jean Bacillon, Seigneur de Mouhans; Somat d'Espagnet, Conseiller du Parlement, et Henri Seguiran, Consul de la ville d'Aix (Papon, hist. gén. de Prov.).

sur la route. Le Commandant de cette forteresse demanda et obtint la neutralité ; ayant reçu dans la nuit un renfort de trois-cent soldats, que lui envoya le Général *Lavallette*, il osa, au mépris de la foi jurée, tomber à l'improviste sur les troupes Savoyardes *1 : *Charles*, indigné de cette trahison, en tira une vengeance éclatante ; après un siège de quelques jours, la place fut forcée à coups de canon, la garnison passée au fil de l'épée, et douze des principaux habitans pendus aux crenaux *2. Cet acte de sévérité porta la terreur dans les villages qui tenaient pour les Huguenots. Les Consuls des communes environnantes s'empressèrent de lui apporter l'hommage de leur soumission.

La ville d'Aix envoya une nouvelle Députation à la rencontre du Duc ; ce Prince y fit

*1 Au combat de Mons, Charles-Emanuel courut risque d'être enlevé par les Huguenots. Heureusement le Comte de Martinengo vint le tirer d'affaire ; dans cette circonstance les gentilshommes Niçards, de la garde du Prince, se consacrèrent à sa défense avec le plus grand dévouement, et plusieurs y reçurent de glorieuses blessures (MS. *delle cose di Nizza*; Mémoires du Président Cambiano).

*2 Mémoires du Président Cambiano ; hist. milit. de Piémont par le Comte Alexandre de Saluces.

son entrée solennelle le 18 octobre aux acclamations des habitans ; les États assemblés par ses ordres le nommèrent Lieutenant-Général de la Provence par délibération du 23 du même mois, et mirent à sa disposition un corps de dix-mille hommes de troupes nationales.

Pendant que ces événemens se passaient à Aix, un corps de partisans, commandé par l'infatigable *Lesdiguières*, pénétra dans la vallée de Barcelonnette, et força le Comte *Roero*, Commandant de cette place, à capituler. Ce succès des Huguenots sur les derrières de l'armée aurait pu avoir des conséquences fâcheuses pour le Comté de Nice, si un gentilhomme du pays nommé *Jean Faucon*, seigneur de Sauze, n'était accouru avec un corps de miliciens montagnards, qui força les partisans Français à se retirer. La place de Barcelonnette essaya de se défendre ; il fallut l'escalader dans la nuit du 22 décembre. Les Ligueurs ne voulurent pas mettre bas les armes ; ils se retirèrent dans une église, d'où ils faisaient un feu terrible de mousquetterie ; *Faucon* y fit mettre le feu ; alors ils demandèrent à capituler *1.

*1 Papon, hist. génér. de Prov. ; Mémoires du Président Cambiano.

Nous abrégerons les détails des opérations militaires pendant la campagne de 1591 pour ne pas trop allonger notre récit; nous nous bornerons seulement à indiquer les principaux événemens, qui ensuite déterminèrent la retraite: après la prise de Salon, et le siège infructueux de Pertuis, *Charles* porta toutes ses forces contre la ville de Tarascon, qui opposa une vigoureuse résistance; il marcha ensuite sur Marseille, qui lui ouvrit ses portes le 2 mars 1591. Malgré ces succès, le Duc de Savoie ne se dissimulait pas l'embarras de sa position, si la guerre se prolongeait, et si on donnait le tems à *Henry* IV de diriger la majeure partie de ses forces sur la Provence. Il connaissait l'inconstance des Provençaux; livré à ses seules ressources, il craignait un changement de fortune qui eût compromis la sûreté de ses propres états; tourmenté par ces inquiétudes, il prit le parti de se rendre en Espagne pour solliciter son beau-père *Philippe* II à lui envoyer des prompts secours en hommes et en argent. Il partit de Marseille le 8 du mois de mars sur les galères Catalanes, laissant le commandement supérieur de l'armée au Comte de *Martinengo*.

Pendant son absence ce général fut complet-

tement battu par les Ligueurs au combat d'Esparon.

Charles-Emanuel se hâta de retourner en Provence; il arriva au port de Marseille le 6 juin 1591 avec quinze galères chargées de troupes, d'argent et de vivres. L'armée Savoyarde reprit alors l'offensive, et les Ducs de *Lesdiguières* et de *Montmorency* furent encore obligés de battre en retraite; la prise de l'importante place de Berre, et de la ville d'Arles, signalèrent l'arrivée du Souverain.

Cependant les intrigues secrètes de la Comtesse de *Sault* préparaient une funeste catastrophe. Cette femme ambitieuse, veuve de *Louis de Montauban*, s'était acquise, à l'aide de ses richesses, une grande influence sur l'esprit des Provençaux; l'espoir d'élever sa fortune à l'aide des circonstances lui avait fait rechercher l'appui du Duc de Savoie; mais elle ne tarda pas à s'apercevoir, qu'avec un Prince aussi habile politique, qu'excellent guerrier, elle ne pourrait jamais faire reconnaître son autorité en Provence. Mécontente de son faux calcul, elle s'attacha à semer la défiance parmi les principaux Ligueurs, en leur montrant *Charles-Émanuel* comme un conquérant dangereux qui avait formé

le projet de s'emparer du pays, pour le réunir à ses États. Ce Prince, instruit de ces sourdes menées, quitte la ville d'Arles où il résidait, arrive inopinément à Aix à la tête d'un corps de cavalerie, et s'assure de la personne de la Comtesse. Dans le premier mouvement de sa colère, il ordonna à *Jeannetin Sforza*, capitaine de sa garde, de conduire la Comtesse au château de Nice; mais sur les instances de quelques seigneurs il consentit ensuite à révoquer cette mesure sévère. Celle-ci dans l'intervalle réussit à tromper la vigilance de ses geoliers; elle se sauva à Marseille déguisée en pélerin. Là, employant sur le peuple tous les moyens de séduction, elle fomenta la *révolte* de cette grande ville contre la garnison Savoyarde. Au premier bruit de cet événement, le Duc de Savoie marche sur Marseille, renforce la garnison de Notre-Dame, délivre les galères du port et s'empare de l'abbaye de S.t-Victor; mais dans l'instant même il apprend que la ville d'Arles a levé l'étendard de la rebellion, et que le Duc de *Montmorency* vient de passer le Rhône. Forcé de retourner à Aix, il entreprend de délivrer la place de Vinon assiégée par le Marquis *de la Vallette*. Une action meurtrière s'engage

sous les murs de cette place ...... Le Duc voyant plier ses troupes, veut rétablir le combat en chargeant lui-même les ennemis à la tête de sa cavalerie, mais la victoire abandonne son courage ...... Le Comte de *Vincinguerra* tombe mort à ses côtés; le général Don *Sanchez de Salines* cède le terrain en désordre; lui-même, après avoir eu un cheval tué sous lui, n'échappe que par miracle au plus grand des dangers, et se retire avec son armée sous les murs d'Aix *1. La mort *de la Vallette* au siège de Roquebrune le 11 février 1592, fut un faible dédommagement de cet échec. Dans l'intervalle la prise d'Antibes par les partisans royalistes, rendit encore plus critique la position de l'armée.

L'arrivée de la Duchesse *Cathérine* à Nice deux mois après, décida *Charles-Émanuel* à quitter momentanément la Provence; il vint au milieu des fidèles Niçards recevoir les embrassemens d'une épouse chérie, inquiète de son éloignement, et il donna en même tems les dispositions nécessaires pour réunir des nouvelles troupes, afin de renforcer son armée. Tandis que le Comte de *Martinengo* tenait

*1 Mémoires du Président Cambiano.

en échec le Duc de *Montmorency*, *Lesdiguières* pénétra une seconde fois dans la vallée de Barcelonnette : Monsieur de *Faucon* capitula au moment que le Comte de *Masin* marchait à son secours; jugé par une commission militaire, il fut fusillé à Nice dans les fossés du château, sans pouvoir obtenir la grace, malgré les services rendus dans la précédente campagne. Le général Français s'empara ensuite de la place de Digne, entra par surprise dans Draguignan, et courut tous les villages de la basse-Provence *1. Ces avantages emportés par les troupes de *Lesdiguières* firent naître des inquiétudes dans le Comté de Nice; *Charles-Émanuel* était alors en Piémont occupé à secourir la place de Pignérol, vivement pressée par les Français; il ôta le commandement de l'armée de Provence au Comte de *Martinengo*, tombé en disgrace, et mit à sa place le Comte de *Scarnafix* sous les ordres du général Espagnol Dom *Sanchez de Salines*. Les Comtes de *Scalenghe*, de *Villa* et de *S.t-Second* conduisirent successivement à Nice trois-mille fantassins et quatre-cent cavaliers, qui réunis aux

*1 Videl, vie de Lesdiguières.

miliciens du Comté, formèrent une petite armée capable de contenir *Lesdiguières* *1. Ces généraux résolurent de tenter la reprise d'Antibes. Le Comte de *Scalenghe* pénétra dans la ville à la tête de plusieurs compagnies et la livra au pillage; le Comte de *Bar*, enfermé dans la citadelle, consentit à une honteuse capitulation malgré les instances de son frère Monsieur de *Cannaux*. Les châteaux de Cagnes et de Cannes se soumirent après une faible résistance; en peu de jours toute la basse-Provence fut délivrée de la présence des ennemis. Cependant le Duc *d'Épernon*, profitant du découragement des Ligueurs en Provence, marcha une seconde fois avec six-mille hommes contre la place d'Antibes. Le Comte de *Piossasque* s'étant laissé intimider, capitula le 6 décembre 1592. Ce fait d'armes termina la campagne; les deux armées entrèrent en quartier d'hiver et convinrent d'une trève de trois mois pour traiter d'un arrangement. Les troupes Savoyardes évacuèrent toute la haute-Provence, ne laissant qu'une garnison dans la forteresse de Berre. Au printems de l'année 1593, la trève fut rompue,

*1 Guichenon, hist. gén. de la Maison de Sav.

et les troupes de part et d'autre se mirent en mouvement.

Charles-Emanuel vint alors à Nice, amenant de nouveaux renforts. Le fléau de la guerre avait entièrement dévasté la Provence; le passage continuel des troupes dans le Comté de Nice, en détruisant toutes les ressources du pays, livra les habitans à une horrible disette.... Touché des besoins qu'éprouvait la population, il accueillit avec bonté les prières de *Jean Capello* premier Consul de la ville, et ordonna à l'intendant de l'armée de distribuer aux habitans une quantité de bleds, tirés des magasins de Gênes et destinés pour la Provence *1.

On ne sait ici comment mettre d'accord la misère publique, et les malheurs d'une guerre ruineuse, avec les dépenses énormes faites dans le même tems dans les gorges de Saorgio, pour ouvrir une communication assurée avec le Piémont; le génie d'un grand Prince peut à-peine expliquer ce phénomène!

Avant le Règne de *Charles-Emanuel le Grand*, on ne pouvait traverser les alpes maritimes que très-difficilement à cause des chemins

*1 MS. *delle cose di Nizza.*

périlleux, et très-souvent impraticables; il fallait gravir des montagnes hérissées d'énormes rochers, bordées de précipices épouvantables, s'abandonner enfin à travers de sombres forêts, où le voyageur était sans cesse exposé à périr de faim, de froid et de fatigue *1. Par une de ces inspirations qui n'appartiennent qu'au véritable génie, *Charles-Émanuel* conçut le projet gigantesque de tracer une grande route qui, après avoir franchi les cimes orageuses du col de Tende, aboutirait aux rivages maritimes de Nice, par les gorges de Saorgio. Il faut donner une légère esquisse de l'âpreté et de la bizarrerie des lieux pour faire connaître les obstacles qui s'opposaient à l'exécution de ce plan. La Roya, roulant ses eaux bondissantes de la sommité des monts à travers d'énormes rochers, semble repousser loin de ses bords sauvages toute barrière que voudrait lui imposer la main des hommes; d'énormes masses taillées à pic lui laissent à-peine un étroit passage au fond d'un précipice, qui se prolonge le long de

*1 Avant la construction de la nouvelle route, ceux qui pour leurs affaires étaient obligés de franchir les Alpes, faisaient d'ordinaire leur testament avant de partir.

son cours bizarre et tortueux ! C'est-là que le Souverain fit tracer la nouvelle route ; le Roc fut vaincu par le salpêtre, des digues imposantes, des ponts hardis et solides triomphèrent de tous les obstacles, et vers la fin de l'année 1592, une communication facile avec le Piémont fut ouverte au commerce et à l'industrie des habitans. Ces ouvrages, dignes du tems de la grandeur Romaine, font aujourd'hui l'admiration des personnes de l'art et des voyageurs distingués qui fréquentent ce pays. Une inscription en lettres d'or, gravée sur le rocher qui borde la Roya en face du château de Saorgio, a transmis à la postérité la gloire du Prince qui les conçut et les fit exécuter à *ses frais* *1.

La campagne de 1594 n'offrit qu'une suite de revers !... L'armée Savoyarde évacua presqu'entièrement la Provence ; seulement des garnisons occupèrent le fort de Notre-Dame de Marseille, la forteresse de Berre, et les châteaux de Martigues, Grasse et S.t-Paul. Le colonel *Taffin*, qui passa le Var avec un corps de cavalerie pour ravitailler ces places, ne put y réussir. L'abjuration de *Henry* IV, en frap-

*1 Voyez l'Inscription à la fin du Chapitre, (C).

pant la ligue d'un coup de massue, ramena tous les partis aux véritables intérêts de la France; le Duc de *Guise* arriva en Provence avec une puissante armée, et dès-lors l'étendard des Lys flotta victorieux jusqu'aux bords du Var. Les Français devenus les plus forts attaquèrent à leur tour le Comté de Nice. Ils pénétrèrent dans la vallée de S.t-Dalmas, prirent les villages de Saint-Étienne, d'Entraunes, de S.t-Martin Lantosca, et menacèrent le littoral maritime. Le Comte de *Bueil* nommé au gouvernement du Comté de Nice, assisté par le Chevalier *Ponte*, qui lui envoya quelques troupes tirées de la garnison de Coni, parvint à repousser les Français; mais des désastres irréparables suivirent bientôt ce succès momentané. Le fort de Notre-Dame de Marseille capitula, et la garnison presqu'entièrement composée de Niçards y fut impitoyablement massacrée *1. Le capitaine *Plana* livra le château de S.t-Paul, et son frère qui commandait à Grasse, lâchement assassiné par les habitans, vit en mourant les ennemis maîtres de la ville qu'il avait si vaillamment défendue.

*1 Bouche, hist. de Provence; MS. *delle cose di Nizza.*

Pendant le cours de ces événemens le Cardinal *Rodolphe* d'Autriche, frère de l'Empereur, arriva à Villefranche sur les galères d'Espagne; il vint à Nice le 6 octobre 1595 *1. On se flatta que les troupes Espagnoles qu'il amenait avec lui, au nombre de trois-mille hommes, seraient destinées pour la défense du Comté; mais dans la même nuit le Prince mit à la voile pour le port de Savone.

A la faveur d'une nouvelle trève, les Français respectèrent le Comté de Nice, jusqu'à la fin du mois de septembre 1597: à cette époque les hostilités ayant été dénoncées, une division de l'armée du Duc de *Guise*, commandée par Monsieur de *Mirabel*, s'empara de nouveau de S.t-Étienne et de toute la vallée de S.t-Dalmas. La trahison du capitaine *Pascalis* lui livra également la vallée d'Entraunes. Aussitôt l'alarme devint générale. Le Comte de *Bueil* appella sous les armes toutes les milices; le Chevalier de *Saluces* accourut de son côté avec cinq-cent fantassins dans la vallée de la Vesubia, mais ils furent bientôt appellés l'un et l'autre à la défense des défilés de Suse; le

*1 MS. *delle cose di Nizza.*

haut-Comté de Nice se trouvant ainsi livré à la discrétion des ennemis, *Louis Martini*, Curé de S.t-Dalmas, entreprit de leur disputer le terrein pied à pied; secondé par les braves miliciens, il mit en état de défense les villages de S.t-Sauveur, de S.t-Martin et de la Roche, et fit essuyer des pertes considérables à Monsieur de *Mirabel*; ce général prit cependant d'assaut le château d'Alloz, malgré la vigoureuse résistance du capitaine *Sicard*. La prise de S.t-Étienne suivit de près cet événement, et les Français maîtres de toute la vallée s'avancèrent en forces sur les bords du Var, menaçant la ville de Nice d'un nouveau siège. Heureusement le traité de Vervins, signé le 25 mars 1598, fit luire un rayon d'espoir; les Français évacuèrent le Comté de Nice et la vallée de Barcelonnette; le brave Chevalier *Guerini*, qui avait si long-tems résisté à tous les efforts du Duc de *Guise*, fut enfin forcé, par le manque de vivres, de lui livrer l'importante place de Berre, mais il obtint une capitulation honorable.

Cette paix, dont les deux populations avaient un si pressant besoin, ne dura que quelques mois..... Vainement *Charles-Emanuel* se rendit à Paris auprès de *Henry* IV pour négocier les

Pendant le cours de ces événemens le Cardinal *Rodolphe* d'Autriche, frère de l'Empereur, arriva à Villefranche sur les galères d'Espagne; il vint à Nice le 6 octobre 1595 *1. On se flatta que les troupes Espagnoles qu'il amenait avec lui, au nombre de trois-mille hommes, seraient destinées pour la défense du Comté; mais dans la même nuit le Prince mit à la voile pour le port de Savone.

A la faveur d'une nouvelle trève, les Français respectèrent le Comté de Nice, jusqu'à la fin du mois de septembre 1597: à cette époque les hostilités ayant été dénoncées, une division de l'armée du Duc de *Guise*, commandée par Monsieur de *Mirabel*, s'empara de nouveau de S.t-Étienne et de toute la vallée de S.t-Dalmas. La trahison du capitaine *Pascalis* lui livra également la vallée d'Entraunes. Aussitôt l'alarme devint générale. Le Comte de *Bueil* appella sous les armes toutes les milices; le Chevalier de *Saluces* accourut de son côté avec cinq-cent fantassins dans la vallée de la Vesubia, mais ils furent bientôt appellés l'un et l'autre à la défense des défilés de Suse; le

*1 MS. *delle cose di Nizza.*

haut-Comté de Nice se trouvant ainsi livré à la discrétion des ennemis, *Louis Martini*, Curé de S.t-Dalmas, entreprit de leur disputer le terrein pied à pied; secondé par les braves miliciens, il mit en état de défense les villages de S.t-Sauveur, de S.t-Martin et de la Roche, et fit essuyer des pertes considérables à Monsieur de *Mirabel*; ce général prit cependant d'assaut le château d'Alloz, malgré la vigoureuse résistance du capitaine *Sicard*. La prise de S.t-Étienne suivit de près cet événement, et les Français maîtres de toute la vallée s'avancèrent en forces sur les bords du Var, menaçant la ville de Nice d'un nouveau siège. Heureusement le traité de Vervins, signé le 25 mars 1598, fit luire un rayon d'espoir; les Français évacuèrent le Comté de Nice et la vallée de Barcelonnette; le brave Chevalier *Guerini*, qui avait si long-tems résisté à tous les efforts du Duc de *Guise*, fut enfin forcé, par le manque de vivres, de lui livrer l'importante place de Berre, mais il obtint une capitulation honorable.

Cette paix, dont les deux populations avaient un si pressant besoin, ne dura que quelques mois..... Vainement *Charles-Emanuel* se rendit à Paris auprès de *Henry* IV pour négocier les

D'autres succès obtenus en Piémont engagèrent le Roi de France à accepter enfin la médiation de la Cour de Rome. Les Plénipotentiaires des deux Couronnes se réunirent au Congrès de Lyon au commencement de l'année 1601. La paix y fut signée le 17 février; *Henry* IV renonça définitivement à toutes ses prétentions sur la ville, le Comté de Nice et le Marquisat de Saluces *1.; il reçut en indemnité la cession des provinces de Bresse, du Bugey, et du pays de Gex, anciens domaines de la Maison de Savoie. Ainsi le 17.me siècle commença sous des meilleurs auspices et ouvrit tous les cœurs aux espérances d'un avenir plus heureux!

pour servir d'exemple à ses pareils (MS. *delle cose di Nizza*).

*1 Dupuy, dans son Traité des droits du Roi de France, a prétendu que Henry IV s'était réservé, dans le traité de Lyon, tous ses anciens droits sur la ville et le Comté de Nice, provenant du chef de la maison d'Anjou; il n'y a qu'à lire le traité pour reconnaître la fausse assertion du diplomate Français (Rousset, Recueil des traités, actes et transactions; Bibliot. de la ville).

de braves gentilshommes, serrés autour du Comte *de Bueil*, font des prodiges de valeur et repoussent tous les efforts des assiégeans. C'est envain que le Duc de Guise s'expose à tous les périls pour ranimer le courage de ses soldats. Vivement pressé de tous les côtés, il est entraîné par les fuyards, laissant son épée sur le champ du combat; il faillit même d'être fait prisonnier par le brave *Jean Caravaschino*, fils du premier Consul de la ville, qui lui abattit le chapeau d'un coup de sponton *1. La garnison, profitant du désordre, qui s'était mis dans l'armée Française, fit une vigoureuse sortie, et repoussa l'ennemi jusqu'au-delà du Paglion; deux jours après le Duc de Guise repassa le Var abandonnant une partie de ses bagages *2.

*1 MS. *delle cose di Nizza*; Discorso di Pastorelli sulle antichità di Nizza; Papon, hist. gén. de Prov.; Mémoires du Président Cambiano; Hist. Mil. du Piémont, par le Comte Alex. de Saluces.

*2 Pendant l'invasion du Duc de Guise, un gentilhomme, nommé Louis Biglion de Luserne, Capitaine porte-clefs du château de Nice, ayant été convaincu d'intelligences criminelles avec les ennemis, fut justicié de la main du bourreau dans le *Pré des Oies* (aujourd'hui place S.t-Dominique). La tête du traître, plantée au haut d'une pique sur le bastion de S.t-Elme, y resta long-tems exposée

» recitò un complimento in rime, analogo alla cir-
» costanza. Alla cima dello scoglio era un figliuo-
» lino vestito di sottilissimi veli di vari colori, d'oro
» e d'argento, che rappresentava *l'Amor virtuoso*,
» tenendo in una mano pesci e nell'altra fiori; in
» un altro canto stava in piedi *l'Onore*, guidatore
» del mostro, con una briglia di tela d'oro, lon-
» ga 20 braccia, ed era vestito di broccato cre-
» mesino, in vari modi adornato, con maschcretta
» d'oro, ed alcuni groppi di veli alle spalle, con
» un bellissimo manto di teletta incarnata, fatta à
» quadrati d'oro; appresso stava un altro giovane
» rappresentante la *Fede*, vestito tutto di finissimo
» broccato d'argento, cinto di perle, con una su-
» perbissima conciatura in testa, e capelli biondi
» coperti di fiori, ed annodati con perle ed altre
» gioie, dalla qual conciatura pendeva un sottilis-
» simo velo bianco trasparente sino ai piedi, come
» la pingevano gl' antichi: portava questa nella mano
» destra un regolo, e nell'altra due mani di fede.
» Stava presso lei la *Perseveranza* vestita di broc-
» cato d' oro e verde, con veli di molti colori,
» oro e argento, ed un manto di broccato d' oro
» verde chiaro, con acconciatura di capo conferente
» e molto ricca, e teneva in mano una àncora d'ar-
» gento; dall' altro lato era la *Liberalità* con co-
» rone e scettri nelle mani, ed appresso la *Con-*
» *cordia* con una tazza d'oro nella destra, e nella
» sinistra una cornucopia; questa vestita di broccato
» morello, e quella di broccato incarnatino; l'una
» e l'altra con infinite gioje per cinti, e molti altri
» adornamenti di veli e manti d' indicibil valore;
» ed avanti l' animale erano due trombetti in guisa
» di Tritoni, con le buccine che coprivano le trombe,

» Il secondo mostro parimenti di smisurata lon-
» ghezza ed altezza era guidato dall' *Oceano* parte
» vestito e parte ignudo, ed i vestimenti erano di
» broccato colore di mare, coi capelli e barba longa
» tenendo nella destra un gran remo inargentato.
» Questo cantò le lodi dell' augusta Sposa, e si
» dichiarò suo tributario. Sedeva il detto Oceano
» sopra un gruppo di quattro mostri marini, ed
» appresso la testa dell' animale era *Nettuno* regia-
» mente vestito di broccato d' oro, e veli di vari
» colori, i quali volando per l' aria lasciavanli ve-
» dere parte del corpo ignudo; e teneva i piedi
» dentro una conca marina con il tridente nella
» destra, e la briglia di tela d' argento nella sini-
» stra, longa 20 braccia, con la quale faceva in
» segno d' allegrezza aprire e chiudere la bocca al
» mostro; sulla coda poi sedeva un Tritone con la
» buccina, e questo secretamente guidava il timone.
» Seguiva il terzo mostro, mirabile per vaghezza
» d' innumerabili colori, grande come gli altri, e
» sopra quello era un seggio di tre Sirene, grandi
» al naturale, ornate di veli d' argento, sul quale
» sedeva *Tetide* vestita di broccato d' oro ed ar-
» gento congionti di colore di mare, con infiniti
» adornamenti di veli e perle grossissime e gioje
» d' inestimabile valore, con una forcina inargen-
» tata in una mano, e nell' altra un nicchio mari-
» no; cantò questa le grazie e le lodi della Prin-
» cipessa. Guida del mostro era una Ninfa vestita
» ancora essa ricchissimamente, con una briglia
» uguale alle altre, facendoli fare con la bocca e
» le ali gl' effetti degli altri per honorar le Loro
» Altezze, e sopra la coda n' era un altro ch' in-
» visibilmente guidava il timone ec. »

dans une maison appartenante à *Pierre Caissotti*, seigneur du Mas, située non loin du moulin communal, attenante à la chapelle de St-Basse, qui fut transformée en oratoire de la Congrégation. Nous devons ici citer les pieuses libéralités d'un citoyen de Nice nommé *Pons Ceva*. Il consacra une partie de sa fortune à la dotation du Collège, à condition que la jeunesse, sans distinction de classes, y serait instruite gratuitement *1. L'église et le couvent du Jésus ayant été bâtis en 1607, ces religieux y furent installés le 12 novembre de la même année par l'Évêque *François Martinengo*.

Aux ravages causés par l'inondation de 1601 s'en joignit un autre d'une espèce toute nouvelle: Des nuées d'insectes, connus sous le nom de *vers-chenilles*, détruisirent toutes les récoltes, et n'épargnèrent pas même les feuilles des arbres.

*1 Par un acte passé à Rome le 15 novembre 1605, reçu par le Notaire Quintilien Gargario, Pons Ceva, noble citoyen de Nice, céda aux Jésuites un capital de 15,000 écus Romains sur les monts de Rome, produisant une rente annuelle de 840 écus, et leur fit don d'une somme de 1000 écus argent comptant, outre tous les meubles et livres qu'il possédait à Nice (MS. *delle cose di Nizza*; Discorso di Pastorelli; Gioffredi, de Episcopis pag. 209).

Les habitans eurent recours aux prières publiques pour implorer l'assistance du Ciel; les Consuls promirent aussi des récompenses à ceux qui trouveraient un remède contre ce fléau destructeur. Parmi les procédés proposés, un nommé *Pierre Robaudo* indiqua des fumigations sous les arbres, en brûlant de la paille et des broussailles humides; le remède devint pire que le mal, car dans un pays pauvre en pailles, foins et litière, on eut bientôt enlevé à l'agriculture ses premières ressources *1.

Des objets non moins importans occupèrent en 1610 la sollicitude du Souverain. Par édit du 10 avril *Charles-Emanuel* établit à Nice et dans les Vicariats du Comté l'office de l'insinuation si nécessaire pour la conservation et la sûreté des transactions publiques. Il créa en même tems un collége de Notaires, voulant qu'ils fussent choisis parmi les personnes de bonne réputation et de confiance, sans que cette charge fît déroger à la noblesse, déclarant au contraire que ceux, qui l'exerceraient avec honneur, pourraient aspirer aux premières places de finance et de robe.

*1. Le MS. *delle cose di Nizza* assure que ceux, qui en firent l'essai, obtinrent l'extirpation des insectes.

(C) *Inscription dans les gorges de Saorgio, sur la route de Nice à Tende :*

PVBL . CISMONT . AC . CITRAMONT . DITIONIS

BONO . ITAL . AC . TOTIVS . ORBIS . COMMODO

IN . VIIS . VTRIVSQ . ALPIVM . MARITIM

PRAECIPITIIS . FERRO . FLAMMAQVE . PRAECISIS

D . CAR . EMANVEL . I . SABAVD . DVX . XI

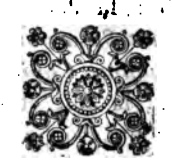
P . P . P . P

PACE . BELLOQ . FELICISS

PROPRIO . MOTV . PROPRIO . SVMPTV . PROP . INDVSTRIA

HANC . VIAM . BASIL . PERFECIT

Cette Inscription gravée en lettres d'or, a existé jusqu'en 1794, époque où les soldats Français révolutionnaires la détruisirent par un acte de vandalisme.



avec sévérité ceux qui les avaient provoqués. Une rixe violente eut lieu le 31 mai 1610 dans le palais de la ville entre *Bernardin Roccamaura* et *Vincent Richelmi*, au sujet de l'élection des nouveaux Consuls. *Jean Laugier* et *Jean-François Constantin* ayant pris part à la querelle, ce dernier fut grièvement blessé d'un coup d'épée. Son frère *Alexandre Constantin* voulut en tirer vengeance : il attendit le moment que le Cortège se rendait au palais Ducal, et tombant à l'improviste sur le Conseiller *Richelmi*, le meurtrit de coups, et se sauva dans l'église cathédrale; celui-ci, quoique blessé, le poursuivit l'épée à la main jusques dans cet asile, et, sans respect pour la sainteté des lieux, lava dans le sang de son ennemi l'outrage qu'il venait d'essuyer. Ils furent arrêtés tous les deux, et enfermés pendant long-tems dans les prisons du château *1.

Ces troubles étaient à peine appaisés, que les habitans eurent la satisfaction de recevoir la visite des Princes *Victor-Amédée* et *Thomas-François*, dont la présence contribua à ramener la paix et la bonne harmonie *2. *Victor* s'em-

*1 MS. *delle cose di Nizza.*

*2 Sur quelques troubles qui eurent lieu à Nice

ribles que le territoire de Nice ait essuyé dans l'espace de plusieurs siècles, eut lieu le 15 du mois d'août 1601. La masse des eaux du torrent s'éleva à une hauteur prodigieuse, et menaça d'emporter le rempart du côté de la porte du pont. Dans le faubourg de S.t-Antoine plusieurs victimes périrent misérablement, sans pouvoir les secourir. Il fallut, à la suite de ce désastre, implorer l'assistance paternelle du Souverain en faveur de la population privée de toutes ses ressources par l'inclémence du Ciel!

Charles-Émanuel vint expressément à Nice le 12 mai 1603 avec ses enfans, les Princes *Philippe-Émanuel*, *Victor-Amédée* et *Philibert-Émanuel*, pour completter l'œuvre de sa bienfaisance. Il défendit aux Consuls de faire aucune dépense pour sa réception: *Touché des souffrances de ce bon peuple*, écrivait-il à ces Magistrats, *il me suffit de recevoir l'hommage de son fidèle dévouement* *1.

La présence du Souverain, entouré des jeunes Princes, l'espoir et la gloire du trône, fit oublier tous les malheurs passés; bientôt les galères de Savoie, préparées d'avance au port de

*1 MS. hist. alp. marit.

Ce bon Prince connaissait la nécessité de créer dans le Comté une Cour Souveraine chargée d'administrer la justice..... Par lettres-patentes du 8 mars 1614, il établit à Nice le siège d'un Sénat, auquel il concéda les mêmes attributions et prérogatives qu'à ceux de Turin et de Chambéry; *Richard Roacinda*, Gentilhomme Savoyard, dont il appréciait les talens et l'intégrité, obtint cette première présidence *1. *Charles* voulut entourer ces Magistrats Suprêmes de la vénération du peuple; leur installation eut lieu le 16 du même mois, avec la plus grande pompe militaire et religieuse; sa présence la rendit encore plus imposante!

Les Princes *Victor Amédée* et *Thomas*, vinrent presqu'en même tems rejoindre leur auguste Père; le premier, de retour de la Cour d'Espagne, arriva à Nice sur les galères de Savoie, le 14 du mois d'avril, et le second de Turin, quelques jours après, avec la nou-

*1 Le Sénat tint sa première séance dans la maison Maletti, appartenant à Jean-Baptiste Caissotti: la première cause plaidée fut celle de Jean-Pierre Thaon contre Augustin Auda de Villefranche. Voici les noms des Sénateurs: Bernardin Nadon, Joseph Humalis, Paul-Antoine Duchi et Bernardin Clerico, tous les quatre déjà membres du Sénat de Turin (MS. *delle cose di Nizza*).

dans une maison appartenante à *Pierre Caissotti*, seigneur du Mas, située non loin du moulin communal, attenante à la chapelle de St-Basse, qui fut transformée en oratoire de la Congrégation. Nous devons ici citer les pieuses libéralités d'un citoyen de Nice nommé *Pons Ceva*..... Il consacra une partie de sa fortune à la dotation du Collège, à condition que la jeunesse, sans distinction de classes, y serait instruite gratuitement *1. L'église et le couvent du Jésus ayant été bâtis en 1607, ces religieux y furent installés le 12 novembre de la même année par l'Évêque *François Martinengo*.

Aux ravages causés par l'inondation de 1601 s'en joignit un autre d'une espèce toute nouvelle: Des nuées d'insectes, connus sous le nom de *vers-chenilles*, détruisirent toutes les récoltes, et n'épargnèrent pas même les feuilles des arbres.

*1 Par un acte passé à Rome le 15 novembre 1605, reçu par le Notaire Quintilien Gargario, Pons Ceva, noble citoyen de Nice, céda aux Jésuites un capital de 15,000 écus Romains sur les monts de Rome, produisant une rente annuelle de 840 écus, et leur fit don d'une somme de 1000 écus argent comptant, outre tous les meubles et livres qu'il possédait à Nice (MS. *delle cose di Nizza*; Discorso di Pastorelli; Gioffredi, de Episcopis pag. 209).

Ce bon Prince connaissait la nécessité de créer dans le Comté une Cour Souveraine chargée d'administrer la justice..... Par lettres-patentes du 8 mars 1614, il établit à Nice le siège d'un Sénat, auquel il concéda les mêmes attributions et prérogatives qu'à ceux de Turin et de Chambéry; *Richard Roacinda*, Gentilhomme Savoyard, dont il appréciait les talens et l'intégrité, obtint cette première présidence *1. *Charles* voulut entourer ces Magistrats Suprêmes de la vénération du peuple; leur installation eut lieu le 16 du même mois, avec la plus grande pompe militaire et religieuse; sa présence la rendit encore plus imposante!

Les Princes *Victor Amédée* et *Thomas*, vinrent presqu'en même tems rejoindre leur auguste Père; le premier, de retour de la Cour d'Espagne, arriva à Nice sur les galères de Savoie, le 14 du mois d'avril, et le second de Turin, quelques jours après, avec la nou-

*1 Le Sénat tint sa première séance dans la maison Maletti, appartenant à Jean-Baptiste Caissotti: la première cause plaidée fut celle de Jean-Pierre Thaon contre Augustin Auda de Villefranche. Voici les noms des Sénateurs: Bernardin Nadon, Joseph Humalis, Paul-Antoine Duchi et Bernardin Clerico, tous les quatre déjà membres du Sénat de Turin (MS. *delle cose di Nizza*).

velle que le Marquis *de S.te-Croix* commandant la flotte Espagnole, forte de cinquante-six galères, et nombre de bâtimens de transports, avait mis à la voile du port de Gênes, se dirigeant vers les rivages de Nice; l'alarme se répandit dans la ville; on fit sur-le-champ tous les préparatifs de défense que commandaient les circonstances. On ajouta quelques ouvrages avancés à l'entour de la place, on garnit aussi la côte de plusieurs batteries, pour s'opposer à un débarquement; toute la population en armes, animée par la présence du Souverain, jura de se montrer digne de sa confiance.

L'orage alla se décharger sur la ville d'Oneille. Cette place, défendue par le *Marquis de Dogliani*, brava long-tems, quoique dépourvue de troupes et de vivres, les menaces et les sommations d'un ennemi supérieur en nombre. Les galères de Savoie, sorties de Villefranche dans l'intention de pouvoir y introduire des secours, furent battues par les Espagnols; Oneille capitula le 29 novembre 1614; la faible garnison obtint la faculté de retourner à Nice, à condition de ne pas servir pendant toute la durée de la guerre. Maître du littoral d'Oneille, le Marquis *de S.te-Croix* parut bientôt sur les

rivages du Var, où il s'établit en croisière, menaçant chaque jour d'opérer un débarquement* 1. Dans l'intervalle la Cour de Rome et le Cabinet Français offrirent leur médiation pour ramener la paix; à cet effet le Cardinal *Savelli* Nonce Apostolique, et le Duc de *Rambouillet* Ambassadeur de France, se rendirent à Madrid auprès du Roi d'Espagne, pour négocier un arrangement; le Marquis *d'Inojosa*, commandant en chef de l'armée Espagnole en Lombardie, consentit à une suspension d'armes, qui fut signée le 1.er décembre de cette même année.

Au moment que *Charles-Emanuel* se flattait de pouvoir épargner le sang de ses sujets, *Philippe* III rompit tout-à-coup les négociations et ordonna au général Espagnol la reprise des hostilités. Heureusement un corsaire de Villefranche prit en mer le courrier Espagnol, qui portait les dépêches de la Cour de Madrid à Dom *Pedro de Tolede*, ce qui ayant dévoilé au Duc de Savoie tout le plan de la campagne, le mit à même de prendre ses précautions.

A cette époque des soupçons s'élevèrent contre *Annibal de Grimaldi* Comte de Bueil,

*1 Guichenon, Hist. gén. de la Maison de Savoie, liv. 2; Alberti, Hist. de Sospello.

lieutenant-général du Comté de Nice .... On l'accusa d'entretenir de relations criminelles avec la Cour d'Espagne .... On a même prétendu que le Duc avait surpris une correspondance, d'après laquelle *Grimaldi* aurait favorisé le débarquement des Espagnols et livré la place, moyennant la concession à son profit d'une partie du Comté de Nice, avec le titre de Prince; nous n'avons trouvé aucun document positif pour constater ce fait; ce qu'il y a de certain, c'est que le Duc de Savoie s'assura de la personne du Comte, lui retira le commandement général du Comté de Nice, nomma à sa place le brigadier général Comte de *Cartignan*, et mit garnison dans les châteaux de Todon et d'Ascros. *Annibal de Grimaldi* et le Baron de *Laval* son fils, crièrent à la calomnie, protestèrent de leur innocence et demandèrent à se justifier. Le Duc de Savoie, au moment de son retour en Piémont *1, leur ordonna de le suivre à Turin, pour être plus à portée de surveiller leurs démarches. Il faut croire qu'ils parvinrent à triompher de l'accusation, puisque au mois de mars de l'année 1615,

*1 Le Prince Victor-Amédée resta à Nice pour veiller à la défense du pays.

le Comte de *Bueil* obtint la permission de retourner à Nice, pour y voir son épouse malade; à cette occasion il fut admis à l'honneur de baiser la main au Prince *Victor Amédée*, et en obtint la permission de se retirer avec sa famille dans le château de Villar. Le Duc se borna à tenir en ôtage à la Cour le Baron de *Laval* son fils. Ce jeune seigneur, fatigué d'une pénible dépendance, trouva le moyen de s'évader, et de rejoindre son père.

Quelque tems après *Louis Solar* Marquis de Dogliani, qui avait succédé au Comte de *Cartignan* dans le gouvernement général du Comté de Nice, fut informé par ses agens secrets qu'une galère, partie du port de Gênes, avait débarqué à Monaco une forte somme d'argent destinée pour le Comte de *Bueil*, et que ce seigneur, malgré ses protestations précédentes, cultivait à-la-fois des intelligences avec les Cabinets de Madrid et de Paris, pour s'affranchir de toute dépendance envers la maison de Savoie. *Charles-Emanuel*, informé de cette nouvelle trame, ordonna au Sénat de Nice de prendre des informations contre *Annibal de Grimaldi*, et ses adhérens; il le fit sommer en même tems de venir à Turin pour lui renouveller son

lieutenant-général du Comté de Nice.... On l'accusa d'entretenir de relations criminelles avec la Cour d'Espagne.... On a même prétendu que le Duc avait surpris une correspondance, d'après laquelle *Grimaldi* aurait favorisé le débarquement des Espagnols et livré la place, moyennant la concession à son profit d'une partie du Comté de Nice, avec le titre de Prince; nous n'avons trouvé aucun document positif pour constater ce fait; ce qu'il y a de certain, c'est que le Duc de Savoie s'assura de la personne du Comte, lui retira le commandement général du Comté de Nice, nomma à sa place le brigadier général Comte de *Cartignan*, et mit garnison dans les châteaux de Todon et d'Ascros. *Annibal de Grimaldi* et le Baron de *Laval* son fils, crièrent à la calomnie, protestèrent de leur innocence et demandèrent à se justifier. Le Duc de Savoie, au moment de son retour en Piémont *1, leur ordonna de le suivre à Turin, pour être plus à portée de surveiller leurs démarches. Il faut croire qu'ils parvinrent à triompher de l'accusation, puisque au mois de mars de l'année 1615,

*1 Le Prince Victor-Amédée resta à Nice pour veiller à la défense du pays.

le Comte de *Bueil* obtint la permission de retourner à Nice, pour y voir son épouse malade; à cette occasion il fut admis à l'honneur de baiser la main au Prince *Victor Amédée*, et en obtint la permission de se retirer avec sa famille dans le château de Villar. Le Duc se borna à tenir en ôtage à la Cour le Baron de *Laval* son fils. Ce jeune seigneur, fatigué d'une pénible dépendance, trouva le moyen de s'évader, et de rejoindre son père.

Quelque tems après *Louis Solar* Marquis de Dogliani, qui avait succédé au Comte de *Cartignan* dans le gouvernement général du Comté de Nice, fut informé par ses agens secrets qu'une galère, partie du port de Gênes, avait débarqué à Monaco une forte somme d'argent destinée pour le Comte de *Bueil*, et que ce seigneur, malgré ses protestations précédentes, cultivait à-la-fois des intelligences avec les Cabinets de Madrid et de Paris, pour s'affranchir de toute dépendance envers la maison de Savoie. *Charles-Émanuel*, informé de cette nouvelle trame, ordonna au Sénat de Nice de prendre des informations contre *Annibal de Grimaldi*, et ses adhérens; il le fit sommer en même tems de venir à Turin pour lui renouveller son

hommage ; mais il s'y refusa sous différens prétextes, et l'on apprit en même tems que le Comte rebelle s'était mis sous la protection immédiate de la France. Les intrigues du Baron de *Tourrevez*, gendre d'*Annibal Grimaldi*, lui obtinrent cette espèce de petit triomphe, qu'il devait bientôt payer si chèrement.... Par lettres-patentes du mois de mars 1617, enregistrées au Parlement de Paris et à la cour des comptes, *Louis* XIII déclara, qu'il mettait sous la sauve-garde de sa couronne les États de la maison de *Bueil*, sa famille, et ses propriétés, leur accordant les mêmes privilèges dont jouissaient les grands Vassaux de Provence, et en outre une pension viagère, en tête du Comte, de vingt-mille livres tournois, payable sur les fonds du trésor Royal *1.

Forcé par cet événement inattendu à suspendre sa vengeance, le Duc de Savoie employa toute l'habileté de sa politique à prévenir l'orage, qu'*Annibal Grimaldi* avait suscité dans le Comté de Nice. Les vues du Cabinet Français tendaient évidemment à réunir la Baronnie de *Bueil* aux États de Provence, et ce dé-

*1 Bouche, Hist. de Provence tom. 2, p. 856.

membrement de trente-deux terres et fiefs qui la composaient *1, semblait devoir amener l'invasion du Comté de Nice, dont la possession était toujours convoitée par la France, non-obstant la renonciation formelle, stipulée par le traité de Lyon. D'abord il s'adressa à la Cour de Rome pour obtenir sa médiation auprès du Roi d'Espagne, afin de terminer les affaires du Montferrat qui avaient amené la guerre avec cette puissance. Le Pape *Paul* V, flatté de cette marque de confiance, négocia le traité de Pavie signé le 9 octobre 1617, qui délivra le Duc de Savoie d'un ennemi redoutable. Il lui restait à mettre le Roi de France dans ses intérêts; afin d'enlever au Comte de *Bueil* sa dernière ressource; l'invasion de la Valteline par les Espagnols, fit naître cette circonstance favo-

*1 La Baronnie de Bueil et dépendances se composait des fiefs suivans: Bueil, Peona, Sauze, Rigaud, Toët, Malaussena, Tourrette-Revert, Todon, Ascros, Sigale, La-Roche, Lieucia, Massoins, Tournefort, La-Torre, Maria, Rora, Illonza, Thieri, Pierlas, Auvare, Villars, Robion, Bairols, Puget-Theniers, Aloz, Châteauneuf d'Entraunes, Villeneuve d'Entraunes, Entraunes, et deux autres terres nommées S.t-Jean et Cherio, qui n'existent plus aujourd'hui.

rable; *Louis* XIII, intéressé à s'opposer à l'agrandissement de la maison d'Autriche en Italie, accueillit avec empressement l'offre d'une alliance offensive et défensive avec le Duc de Savoie, et pour la cimenter d'une manière plus durable, il accepta la proposition d'unir en mariage le Prince de Piémont *Victor Amédée*, avec *Christine* de France sa sœur. Les nôces furent célébrées à Paris le 11 du mois de février 1619, avec des grandes réjouissances, et dès-lors le Comte de *Bueil* dut prévoir le sort qui lui était réservé. La mort de son principal protecteur le Maréchal *d'Encre*, tué d'un coup de pistolet par *Vitri* capitaine des gardes, et la retraite de la Reine mère, *Marie de Medicis*, réléguée à Blois, achevèrent de livrer ce Seigneur au ressentiment de *Charles-Emanuel*. Le moment de la punition étant arrivé, le Duc envoya de Turin le Sénateur *De-Çot*, avec ordre au Sénat de Nice de poursuivre la procédure contre *Annibal Grimaldi*, son fils et ses complices. Le procès commencé le 3 juin 1617 et suspendu à cause des événemens, fut repris au mois de décembre 1620; le 2 janvier de l'année suivante, il intervint une sentence, par laquelle *Annibal de Grimaldi* Comte de Bueil, et *André*

son fils Baron de Laval, contumaces et convaincus du crime de lèze-Majesté, de rebellion et de félonie, furent condamnés à la peine capitale avec confiscation de tous leurs fiefs et domaines qu'ils possédaient dans le Comté de Nice, au profit du domaine Ducal *1. *Charles-Emanuel* entreprit alors de faire exécuter cette sentence par la force des armes; il ordonna au Marquis de *Dogliani* d'organiser les forces nécessaires pour marcher contre les rebelles, s'emparer de leurs biens et de leurs personnes, et de les livrer aux mains de la justice. Le Gouverneur réunit à Nice environ neuf-mille hommes, miliciens et soldats, dont il confia le commandement à *Annibal Badat* commandant du château de Villefranche, ayant sous lui ses deux frères le Chevalier *Etienne* Sur-intendant-général d'artillerie, et *Marc-Antoine*, Colonel commandant de Verceil. Cette petite armée partit de Nice, vers la fin du mois de février 1621; le Sénat députa à sa suite *Barthélemi Baldoino* avocat fiscal-général, *Pierre-Antoine Bonfils* procureur fiscal et patrimonial

*1 Anciens Archives du Sénat de Nice; Bibl. de la ville.

deux Sénateurs, *Ludovic Ferrero* et *Jérôme Marcello*, et le secrétaire *Vespasien Masin* pour l'exécution de cette sentence. A l'approche des troupes Savoyardes, le Baron de *Laval* se sauva en Provence, abandonnant la vallée de Massoins et le château de Villars, qu'il s'était chargé de défendre. Cette fuite précipitée porta le découragement parmi les Vassaux du Comte; les principales villes et villages se hâtèrent de faire leur soumission; il ne resta que le château de Tourrette-Revest, qui à l'aide de ses fortifications essaya d'opposer résistance; *Annibal Grimaldi* commit l'imprudence fatale de s'y renfermer. La place ayant été investie de tous les côtés, *Badat* fit sommer la faible garnison de mettre bas les armes sous peine d'être passée au fil de l'épée; la peur gagna les premiers officiers du Comte; ses prières et ses larmes ne purent empêcher une capitulation. La prise du château de Tourrettes ne coûta aux troupes Savoyardes que la perte de l'enseigne *Gubernatis*, frappé d'une pierre lancée du haut des remparts. Aussitôt on s'empara de la personne d'*Annibal Grimaldi*; le Sénateur délégué *Ludovic Ferrero* lui ayant fait signifier sa sentence de mort, elle fut exécutée le len-

demain, et son cadavre suspendu aux crenaux du château; ainsi périt le chef d'une famille illustre, victime de son ambition et des mauvais conseils de son fils qui, après l'avoir entraîné dans l'abyme, eut la lâcheté de l'abandonner à sa triste destinée.

Bouche, historien de Provence, a prétendu qu'*Annibal de Grimaldi* fut étranglé dans un fauteuil de la main d'un esclave Turc, qu'on avait expressément amené, parce que le Comte avait dit un jour, « *qu'il aimerait mieux mou-* » *rir de la main d'un Turc, plutôt que de* » *se soumettre au Duc de Savoie* *1 ». Cette anecdocte, dont aucun autre historien n'a fait mention, n'offre aucun caractère d'authenticité.

Après avoir laissé quelques troupes pour la garde des châteaux de Villars, de Bueil et de Tourrettes-Revest, le Général *Badat* rentra à Nice glorieux de cette expédition, amenant avec lui quelques prisonniers, parmi lesquels une fille du Comte, encore au berceau, qui fut

*1 Bouche, Hist. de Provence tom. 2, pag. 860. — Cet écrivain ajoute que les parens de la Comtesse de Bueil, Anne de Saulx, fille du Vicomte de Thavanes, alliée des plus illustres familles de France, ne purent désarmer la sévérité du Duc de Savoie.

élévations et des récompenses *1, plus aussi son crime méritait un châtiment exemplaire ! Il était tems enfin de mettre un terme aux révoltes successives, qui dans l'espace de deux siècles flétrirent la gloire de cette famille ambitieuse, toujours pardonnée et réintégrée dans ses possessions, et toujours plus ardente à nourrir son espoir d'indépendance *2!!

Après cette catastrophe, les brigandages des pirates Africains suscitèrent de nouvelles alarmes; le 17 juillet 1623 huit galères et une galiote sorties du port d'Alger prirent terre vers l'embouchure du Var, et débarquèrent une partie

*1 Annibal de Grimaldi eut d'abord la *charge de Général* des galères de Savoie, puis celle de *Lieutenant-Général-Gouverneur* de la ville et Comté de Nice, avec le Collier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade. Il s'était distingué à la défense de la ville contre le Duc de Guise, et avait vaillamment repoussé les Français dans les vallées de S.t-Etienne et de S.t-Martin Lantosca.

*2 Le récit des événemens relatifs à la révolte et punition du Comte de Bueil a été puisé dans les sources historiques les moins suspectes, telles que Bouche, Histoire de Provence; Augustin della Chiesa, Corona Reale di Savoia; Alberti, Hist. de Sospello; l'Ulivo Prodigioso di Codretto; Paolleti; Capriata; et l'Histoire militaire du Piémont par le Comte de Saluces.

de générosité excita quelques murmures; on accusa les Gentilshommes, qui profitaient de ces dépouilles, de n'avoir pas montré assez de délicatesse; peut-être même il se mêlait à ce reproche un reste d'attachement pour la famille *Grimaldi*; quoiqu'il en soit, ces discours imprudens provoquèrent une mesure de rigueur. Le 12 mai 1622 le Collatéral *Bernis* fit fermer les portes de la ville, et procéda à plusieurs arrestations *1; mais comme il ne résulta aucune charge réelle contre les détenus, le Sénat par sentence du 11 novembre suivant les rendit à la liberté.

Quelque blâme que les historiens de Provence ayent voulu jetter sur la sévérité que fit paraître le Duc de Savoie contre la famille *Grimaldi de Bucil*, on peut cependant assurer, d'après les documens les plus authentiques, que ce Prince n'écouta que la voix de la justice, car plus *Annibal de Grimaldi* avait rendu des services à l'état et au trône, obtenu des

*1. Voici les noms des personnes arrêtées comme suspectes de complicité avec le Comte de Bueil: Jean-Antoine Audoli, Honoré Giacobi, Joannet Passeron, Jean-André Martini, Jean-Baptiste Peire et Jeannet Brandi.

marchandises; satisfaits de ces prises, ils gagnèrent enfin les côtes d'Afrique, laissant les habitans dans la plus grande douleur.

Charles-Emanuel, nouvellement en lutte avec la Cour d'Espagne, était alors entièrement occupé à donner ses soins aux intérêts de sa politique : la célèbre conférence de Suse raffermit son alliance avec *Louis* XIII, et lui procura les ressources maritimes de la République de Venise, dont il avait le plus grand besoin, pour les opposer aux forces des Génois et des Espagnols. Les hostilités recommencèrent en 1625.... Nous allons parcourir avec rapidité les événemens de cette campagne mémorable, pendant laquelle l'armée de Savoie et les milices du Comté de Nice soutinrent avec gloire leur ancienne réputation de constance et de bravoure.

Les Français, sous les ordres du Connétable *de Lesdiguières*, franchirent les Alpes au mois de mars, et vinrent se réunir au Duc *Charles-Emanuel*, campé aux environs de la ville d'Asti. Dans le même tems le Prince Dom *Félix*, nommé Lieutenant-Général du Comté de Nice, appéla sous les armes les milices des montagnes. Un conseil de Généraux décida d'at-

taquer des deux côtés la rivière de Gênes, afin de forcer les Espagnols à ne rien entreprendre de sérieux en Lombardie; l'armée alliée s'avança sur Gênes par les Apennins, tandis que le Prince de Piémont *Victor-Amédée* descendit par la vallée d'Oneille, dans le dessein de délivrer cette ville, dont *Galéas Giustiniani* venait de s'emparer. Ce corps d'armée marcha rapidement de succès en succès; Albenga capitula, les ennemis évacuèrent Oneille, Port-Maurice et San-Remo sans opposer aucune résistance. D'un autre côté le Marquis *de Dogliani* marcha contre la place de Vintimille, à la tête des braves miliciens. Le siège commença dans la journée du 20 mai. Le lendemain la garnison fit une vigoureuse sortie, mais elle fut repoussée avec perte par le régiment des volontaires Niçards, commandé par le Chevalier *Marc-Antoine Badat*. Sur ces entrefaites Dom *Félix* envoya de Villefranche quelques pièces de canon pour battre la place; les Génois ayant détruit tous les chemins, l'ingénieur Français, M.[r] *Deserres*, ne savait comment les faire transporter à travers les rochers, pour les placer en batterie; aussitôt le Chevalier *Badat* s'avance à la tête de cinq-cent miliciens, et s'attachant

lui-même à une pièce, excite sa troupe à vaincre les difficultés ; dans moins de deux heures les canons traînés à force de bras arrivent à leur destination, et sont dressés contre les remparts de la citadelle, au grand étonnement des assiégés. Le feu commença dans la matinée du 23 mai ; la place, battue en brèche pendant huit heures consécutives, se trouva exposée aux dangers d'un assaut, ce qui détermina *Joseph Casero*, Commissaire de la République de Gênes, à mettre bas les armes *1. Cet Officier signa le 26 mai une capitulation honteuse ; il se rendit à discrétion lui et ses soldats, sans même obtenir la faculté de pouvoir conserver son épée. Toute la garnison, forte de 476 hommes, fut conduite prisonnière de guerre à Nice; mais le Commissaire, ainsi que le Colonel *Jacques Cattaneo*, et le Capitaine *Agapite Negrone*, obtinrent la liberté sur parole. Les châteaux de Castelfranco et de Pigna tombèrent, quelques jours après, au pouvoir du Marquis *de Dogliani*,

*1 Les détails de la prise de Vintimille résultent d'une Relation imprimée à Turin en 1625 chez Louis Pizzamiglia libraire, intitulée *Il Castello di Vintimiglia espugnato dal Serenissimo Principe di Piemonte*, que nous avons trouvée à la Bibl. Royale.

de manière que, dans moins de deux mois, toute la rivière du Ponent fut conquise.

Cependant des revers encore plus rapides firent perdre à l'armée alliée les fruits de ses premiers succès. Le Marquis *de S.te-Croix*, accouru au secours de Gênes, força le Duc de Savoie à lever le siège de cette ville; un autre corps d'armée s'avança des frontières de la Lombardie, et menaça à son tour le Piémont d'une invasion. *Charles-Emanuel*, obligé d'accourir à la défense de ses propres états, laissa au Prince *Victor-Amédée* le soin de défendre la rivière du Ponent depuis la vallée d'Oneille jusqu'au Comté de Nice. Cette retraite donna l'avantage au Général Espagnol; il sut en profiter avec une grande habileté. Son armée supérieure en nombre, soutenue par une flotte formidable, s'empara successivement d'Albenga et d'Oneille: cette dernière place, attaquée par huit-mille hommes d'infanterie, opposa quelque résistance; mais le sieur *de Lodes*, qui la défendait, désespérant d'obtenir du secours, prit le parti plus prudent de l'évacuer. Port-Maurice, San-Remo, Taggia et toutes les villes le long du littoral, furent successivement occupées par les Espagnols. Enfin, le Marquis *de S.te-Croix*

ayant forcé le château de Pigna, que le Capitaine *Gioffredo* ne put conserver *1, vint à son tour mettre le siège devant la place de Vintimille. Le Chevalier *Badat* la défendit vaillamment jusqu'au 11 du mois de septembre; à cette époque le manque des vivres et le découragement de la garnison l'obligèrent de capituler. Ce fut le dernier succès des armes Espagnoles; les troupes entrèrent en quartier d'hiver; le Prince de Piémont, retiré à Nice, trouva dans le dévouement des habitans des nouvelles ressources de défense. Les milices se levèrent en masse et le château de Nice fut abondamment approvisionné pour soutenir un long siège.

*1 Le Baron de Batteville au service de l'Espagne signa avec le Capitaine Gioffredo, Commandant du château de Pigna, une capitulation, d'après laquelle la garnison obtint la faculté de se retirer à Nice avec armes et bagages; au moment où Gioffredo sortait de la place, le feu prit à quelques barils de poudre, et plusieurs soldats Génois périrent victimes de cet événement. Le Général Espagnol, croyant que c'était une trahison, ordonna que la garnison serait passée au fil de l'épée; mais le brave Gioffredo fit si bonne contenance, qu'il parvint à se retirer de ce danger, lui et sa compagnie.

Dans le tems que le Duc de Savoie se préparait à resaisir la victoire, il apprit avec un vif ressentiment, qu'il venait d'être livré à un injuste abandon.... *Richelieu* gouvernait arbitrairement la France, et l'astucieux *Olivaris* dirigeait avec un égal despotisme le Cabinet de Madrid. Ces deux Ministres ambitieux se mirent un moment d'accord, sans admettre *Charles-Emanuel* dans leurs négociations secrètes. Le traité de Monçon signé le 5 mai 1626 fit cesser les hostilités entre les deux puissances et laissa ce Prince dans l'oubli.

Le Ministre Français crut se montrer généreux en s'arrogeant le droit de décider les contestations qui existaient entre son allié et la République de Gênes; celle-ci, en attendant cette décision, ne voulut pas mettre bas les armes et ordonna même à ses officiers de ravager le Comté de Nice. Le Colonel *Brancacio*, Corse de nation, pénétra dans les montagnes de la Briga qu'il mit à feu et à sang; il faillit surprendre cette place dégarnie de troupes, mais le courage des habitans lui fit payer chèrement les pillages qu'il avait commis. Dans l'intervalle le Duc de Guise arriva à Villefranche avec une escadre Française sortie de Toulon. Le Gou-

verneur Dom *Félix* réclama son appui pour mettre un terme à ces brigandages ; le Général Français en écrivit au Sénat de Gênes, qui sur ses instances, ayant désavoué la conduite du Colonel Corse, consentit à une trève de quatre mois *1.

Ici nous devons payer un juste tribut d'admiration et de reconnaissance au Prince bienfaisant, qui, malgré ses occupations guerrières, eut cependant assez de génie pour faire marcher de front l'honneur et l'intérêt du trône, avec l'industrie et la prospérité commerciale de ses possessions maritimes. Nous voulons parler de la création du Port-franc sur l'échelle de Nice, Villefranche et S.t-Hospice, de cette loi conçue et méditée au moment même où les États de la maison de Savoie retentissaient du bruit des armes. Nous avons déjà vu comment le Duc *Emanuel-Philibert* avait agrandi l'établissement maritime de Villefranche, rétabli le droit de transit et favorisé les armemens de guerre et de commerce ; il restait à son successeur de perfectionner ces bienfaits et d'établir sur des

*1 Guichenon, Hist. gén. de la maison de Savoie ; Alberti, Hist. de Sospello ; Hist. militaire du Piémont par le Comte de Saluces.

bases durables la prospérité du commerce de Nice, dont l'heureuse activité répara si souvent les désastres des guerres, lorsque la paix était conquise par la victoire.

Déjà depuis le 1.er janvier 1613, *Charles-Emanuel* avait fait publier l'édit du Port-franc, ouvert à toutes les nations du monde, offrant aux personnes, bâtimens et cargaisons, asile, protection, exemption des droits de gabelles, sauf le droit de transit, ou soit de passage dit de Villefranche. Cette ordonnance, premier monument de sa généreuse sollicitude et de la justesse de sa conception, régla tout ce qui pouvait favoriser les arrivages. Des magasins publics furent établis, pour l'entrepôt des marchandises, moyennant un modique loyer. Le droit d'ancrage justement réparti en proportion du tonnellage, et toutes les contestations en matière commerciale soumises à l'arbitrage de gré à gré pardevant le consul de chaque nation, ou au jugement de deux Consuls maritimes, choisis dans la classe des négocians *1, complettèrent ces bienfaits.

*1 Azuni, Dictionn. Univ. de jurisprudence commerciale; Notizie sul porto-franco e scala di Nizza; Bibl. Royale de Turin.

Une nouvelle déclaration du 26 mars 1626 confirma tous ces avantages et perfectionna ce que l'expérience de peu d'années avait indiqué; elle régla les droits de péage et de naufrage, nomma de nouveaux employés pour la sûreté et la direction du Port-franc; accorda l'usage du pavillon de Savoie aux bâtimens étrangers, pour pouvoir s'en servir en tems de guerre; fixa les droits de douanes pour les marchandises tirées du Port-franc et expédiées en Piémont par la route de S.t-Martin Lantosca ou du Col de Tende; concéda d'amples privilèges aux étrangers qui viendraient établir à Nice des manufactures ou y professer les arts mécaniques; réorganisa le Consulat de mer sur des meilleures bases *1; accorda enfin des lettres-patentes de privilège en faveur de *Jean-Dominique Pel-*

*1 Le Consulat de commerce, établi à Nice le 26 mars 1626, fut composé de la manière suivante: Un Conseiller d'Etat, Président; un Sénateur, un Auditeur de la Chambre des Comptes, Juges; deux Consuls des marchands, Juges-Consulteurs; un Secrétaire et un Député pour les consignes — six courtiers de commerce, un peseur public, et un percepteur des droits de péage et d'ancrage, furent placés sous la surveillance de ce Magistrat (Archives du Consulat; Bibl. de la Ville).

legrino de Nice, soit pour le transport des marchandises tirées du Port-franc, et expédiées par l'échelle du Piémont, soit pour verser dans l'entrepôt les marchandises et les denrées, que les bâtimens étrangers voudraient exporter en échange de leurs cargaisons.

Une ordonnance subséquente du 18 juillet de la même année, pressa l'armement de plusieurs galères pour la sûreté du Port-franc, abolit le droit de 2 p. o|o sur les bois de constructions tirés des forêts du Comté de Nice, établit une caisse publique d'emprunt en fixant les intérêts à 6 p. o|o, et prescrivit toutes les mesures de police pour la santé publique, la salubrité de la ville, la surveillance et la protection des étrangers *1.

Charles-Emanuel fut dans cette circonstance habilement secondé par *André Pellegrino*, illustre citoyen de Nice, Conseiller-d'État et général des finances, qui en mettant à profit la bienfaisance du Prince à l'avantage de ses compatriotes, obtint sa part de gloire dans l'organisation de cet utile établissement.

*1 Le Gouverneur D. Félix de Savoie fit à ce sujet publier un réglement de police sous la date du 16 août 1627.

Ce Ministre fit imprimer et publier un avis aux négocians et armateurs étrangers, sous la date du 30 octobre 1627, pour les engager à venir profiter du bénéfice du Port-franc; il obtint une déclaration Souveraine portant que les gentilshommes qui fairaient fructifier leurs capitaux dans le commerce ne dérogeraient point à la noblesse, et que les bourgeois qui se distingueraient dans cette branche industrieuse, pourraient aspirer à s'ennoblir par récompense du Prince *1. Il organisa le cours régulier des postes de Turin à Nice, deux fois par semaine, pour faciliter les communications du commerce; il obtint de l'autorité Souveraine des privilèges en faveur des comptoirs et maisons d'achats, qui du Piémont viendraient s'établir à Nice pour activer l'échange des marchandises *2; enfin il fonda une compagnie de commerce et d'assurance dite du Port-franc *3, à laquelle il fit

*1 Notificanza di Andrea Pellegrino, cittadino di Nizza, Consigliere di Stato, e Generale delle Finanze del Serenissimo sig. Duca di Savoja (Bibl. Roy. de Turin).

*2 Les soins d'André Pellegrino procurèrent à la ville de Nice l'établissement de quinze maisons d'achat, gérées par des négocians Piémontais.

*3 Voici les noms des négocians Niçards qui com-

verser des sommes considérables, à titre d'emprunt, prises sur les fonds du trésor Ducal. Voilà comment ce Ministre, protecteur du commerce, sut justifier la confiance de *Charles-Émanuel*, et mériter la reconnaissance de la patrie ! Voilà les véritables titres de noblesse qui commandent le respect des peuples et consacrent dans leurs annales une juste renommée !!

L'établissement du Port-franc procura des avantages immenses non-seulement au commerce maritime de Nice, mais encore aux États de la maison de Savoie, en favorisant l'échange des productions du Piémont avec les objets manufacturés à l'étranger; elle associa la nation entière aux richesses et aux profits des autres nations. Des inscriptions long-tems conservées à Nice et à Villefranche célébrèrent la munificence du Souverain et les bienfaits de cette création *1.

posaient la Compagnie du Port-franc : Jérôme Peyre, Jean-Dominique Pellegrino, Jean-François Vacquiero, André Adrecchi, Lazare Ricardo, Clément Gubernatis, Pons Rato, Honoré Masini, Barthélemi Barralis, Honoré Cotto, Honoré Blavetto, Jean Calvino et Pierre Clari.

*1 Voyez à la fin du chapitre à la note (B) les deux inscriptions, dont il s'agit.

Cependant le traité de Monçon ne put empêcher une nouvelle rupture entre l'Espagne et la France, qui toutes les deux ambitionnaient d'établir leur prépondérance en Italie. Les prétentions réciproques sur le Marquisat de Monferrat rallumèrent presqu'aussitôt les torches de la discorde.... Entraîné par l'orage, *Charles-Émanuel* crut cette fois-ci, qu'il entrait dans ses intérêts de se déclarer en faveur du Cabinet de Madrid. Le Marquis d'Uxelles pénétra à main-armée dans la vallée de Barcelonnette, dont il s'empara le 28 juillet 1628, sans éprouver aucune résistance; de-là il voulut entrer en Piémont par la vallée de la Vraita, mais son armée ayant été complettement battue, fut obligée à se retirer en désordre dans les montagnes du haut-Comté de Nice.

Tandis qu'une autre armée Française essayait de forcer le passage de Suse, le Duc de *Guise* et le Maréchal *d'Estrée*, ayant réuni toutes les forces du Languedoc et de la Provence, s'avancèrent sur les bords du Var.

Dom *Félix* de Savoie, Lieutenant-général du Comté de Nice, n'ayant pas les moyens de leur disputer le passage de ce fleuve, se borna à mettre la ville et le château en état d'arrêter

la marche des ennemis; telles étaient les instructions du Duc *Charles-Emanuel*, qui à cet effet envoya auprès du Gouverneur le sieur *Horace Buonfiglio*, premier Président des finances. Un appel fait au nom du Souverain et de la patrie, fit prendre les armes à toutes les milices du Comté; elles arrivèrent successivement de Tende, Saorgio, Breglio, Sospello, et autres communes du Comté, et s'étant réunies aux paysans des campagnes de Nice, formèrent un corps d'environ quatre-mille hommes, destiné à défendre la route de Nice à Tende, et à harceler les Français: en même tems une foule d'habitans, choisis parmi les plus jeunes et les plus robustes, se dévoua à la défense des remparts, à l'exemple des braves défenseurs de 1543. On s'occupa aussi à établir des redoutes, des retranchemens et des palissades en avant de la ville, afin d'en défendre les approches, et l'on fortifia l'ancienne tour, dite de *Barri Vieil*, en-deça de Magnan sur la route du Var.

Au milieu de ces préparatifs de défense, Dom *Melchior Borgia*, général des flottes Espagnoles, arriva au port de Villefranche avec dix galères, amenant un renfort de douze-cent soldats d'infanterie Espagnole, commandés par Dom *Fer-*

nand d'Aledo, et quelques jours après, *Charles Doria* conduisit aussi deux autres galères avec de l'argent et des munitions de guerre.

Sur l'avis que l'armée Française, forte de 12 mille fantassins et 1000 chevaux, avec plusieurs pièces d'artillerie, était en mesure de passer le Var, Dom *Félix* assembla un conseil de guerre, à la suite duquel le général Espagnol et le Chevalier de *Balbian*, colonel du régiment du Prince *Thomas* de Savoie, allèrent reconnaître l'ennemi, pour aviser aux moyens d'empêcher ce passage; mais convaincus que ce serait exposer sans succès les troupes destinées à la défense de la ville, ils jugèrent plus prudent de prendre position aux retranchemens du Magnan.

Le 11 mars 1629, le Duc de *Guise* fit jetter un pont sur le Var, et couronna toutes les hauteurs qui dominent ce fleuve; son avant-garde s'étant avancée jusqu'en face du colonel de *Balbian*, M.r du *Plessis* vint en parlementaire et demanda d'être conduit devant le Gouverneur: reçu par Dom *Félix* avec les précautions d'usage, il lui proposa au nom de son Général d'épargner la ville et le territoire, pourvu qu'il voulût consentir à accorder le

libre passage à l'armée Française à travers les alpes.

Cette demande ayant été refusée, le 13 mars dans l'après-midi, le Maréchal *d'Estrée* tourna les retranchemens de *Barri Vieil*, et filant par les collines qui dominent la petite plaine de Nice, vint s'établir au monastère de Cimiez; le 14 au matin, le Chevalier *de la Vallette* s'avança sur les bords de Paglion avec huit-cent chevaux et se mit en bataille en face de la porte de S.t-Éloi. Pendant que l'alarme était dans la ville, l'amiral *Borgia*, sorti de Villefranche avec les galères, s'approcha du rivage, et commença un feu terrible contre les Français; les canons des galères et de la place écrasèrent l'ennemi à découvert, et le forcèrent à se retirer loin de la portée des boulets; une sortie de la garnison acheva de hâter sa retraite vers les collines de S.t-Barthélemi et de Cimiez. Dans cette affaire les Français perdirent beaucoup de morts et de blessés, ainsi qu'une quantité de chevaux, mulets et bagages. Le 15 mars le Maréchal *d'Estrée* essaya de traverser le Paglion en face du quartier de Roccabigliera, dans l'intention de gagner les hauteurs de Montalban et de Villefranche; une colonne de gre-

nadiers étant descendue de Cimiez par le monastère de S.t-Pons, attaqua avec la plus grande vivacité les positions opposées; le Chevalier de *Balbian*, à la tête d'un détachement de mousquetaires Piémontais, se couvrit de gloire en défendant le poste dit de *Capean*; il eût été pourtant obligé de céder au nombre, si *Dom Félix* ne se fût hâté de lui envoyer un renfort, tiré de la garnison, sous les ordres du colonel *Jean-Baptiste Vivalda;* le combat recommença alors avec un acharnement réciproque; les Français ne pouvaient se résoudre à céder le terrain; continuellement repoussés, ils revenaient sans cesse à la charge avec la plus grande intrépidité; l'arrivée de trois compagnies *Espagnoles* détachées de la flotte de Villefranche, les força enfin à se retirer au monastère de S.t-Pons; ils abandonnèrent nombre de morts et de blessés, parmi lesquels M.r *Della-Gardella*, lieutenant du Chevalier *de la Vallette.*

Tandis qu'on se battait au poste de *Capean*, un corps de miliciens, réuni à quelques soldats de la garnison, osa aller attaquer le camp de Cimiez, où il fit quelques prisonniers.

Le 16 les Espagnols ayant envoyé un renfort de cinq-cent hommes au Chevalier de *Balbian*,

celui-ci sortit à son tour de ses retranchemens, traversa le Paglion en face de l'Ariane et enleva les retranchemens des Français. La position fut reprise par l'ennemi dans la matinée du 17; mais les Espagnols l'attaquèrent une seconde fois avec succès et obligèrent le Maréchal *d'Estrée* à rentrer au camp de Cimiez; le Duc de *Guise* s'aperçut alors qu'il fallait songer à la retraite parce que les vivres commencaient à manquer, et que les campagnes, entièrement dévastées, ne lui laissaient plus aucune ressource pour la subsistance de sa nombreuse cavalerie; une soldatesque indisciplinée faucha les bleds, coupa les oliviers, les orangers, les vignes et tous les arbres fruitiers, se livrant à des dévastations indignes d'une nation civilisée; les Français se disposaient à repasser le Var, lorsque, dans la journée du 18 mars, un courrier du Roi de France apporta la nouvelle de la convention de Suse signée le 11 avec le Duc de Savoie, qui suspendait les hostilités. En attendant la signature de la paix les troupes devaient conserver de part et d'autre les positions qu'elles occupaient au moment de l'arrivée du courrier; le 19 au matin le Duc de *Guise* envoya un parlementaire au Gouverneur pour lui faire

connaître que l'armée Française avait besoin de prendre des cantonnemens pour assurer sa subsistance, puisque les campagnes ne lui offraient plus la moindre ressource ; la nécessité qui n'a point de loi, facilita une convention, signée à Nice le même jour, d'après laquelle Dom *Félix* consentit que le Duc de *Guise* évacuât le camp de Cimiez et fît occuper par ses troupes les communes de Contes, Luceram, Levens, Lantosca et Saint-Martin; en conséquence le Chevalier *de la Vallette* se mit en marche avec un corps de 2,500 hommes pour prendre ces cantonnemens; mais les habitans des montagnes refusèrent de le recevoir, et s'étant retranchés dans tous les défilés l'obligèrent à rebrousser chemin; il voulut alors gagner le col de Braus pour se jetter sur les communes de Sospello et de Breglio, sans pouvoir y réussir ; les milices, commandées par le prieur *Giletta* et le colonel *Ricci*, se présentèrent en masse pour lui barrer le passage.

Forcé de rentrer dans le camp de Cimiez, l'armée Française se trouva bientôt réduite aux plus cruelles privations ; les soldats se mirent à courir toute l'étendue du territoire, qu'ils rui-

nèrent de fond en comble *1. Heureusement la paix, signée à Suse au mois d'avril, mit fin à ces dévastations ; les Espagnols évacuèrent le château de Nice, et le Duc de Guise se retira en Provence *2. Ainsi se termina la campagne de 1629, fatale à l'armée Française, puisqu'elle perdit environ six-mille hommes, sans compter la moitié de ses chevaux et de ses bagages ; aussi désastreuse pour le territoire de Nice à cause des horribles pillages commis non-seulement par les troupes réglées, mais encore par les paysans Provençaux !

*1 La seconde invasion du Duc de Guise causa aux campagnes de Nice des pertes irréparables. Après sa rentrée en Provence, les Consuls de la ville nommèrent une Commission de huit Notables pour les faire constater, et d'après leur rapport elles furent calculées à la valeur de 30,806 ducatons (Mémoires manuscrites du Chevalier Emile Cacciardi). Guichenon, Hist. gén. de la Maison de Savoie, et Alberti, hist. de Sospello, donnent aussi les détails de cette expédition.

*2 Nous avons puisé les détails de cette invasion dans une relation imprimée à Turin en 1629, et conservée dans la Bibliothèque Royale, intitulée : *Dell' arrivo e soggiorno dell' armata del sig. Duca di Guisa nella campagna e Contado di Nizza, e del ritorno ch' ella fece in Provenza.*

Depuis plusieurs années le Duc de Savoie avait fait exécuter des travaux considérables aux salines, situées le long du rivage de la mer au quartier dit *des Sagnes*. Cet établissement devint un sujet de jalousie pour des voisins inquiets et destructeurs, qui ne pouvaient participer aux profits de la vente des sels, devenue une branche considérable du commerce. Aussi leur premier coup de main fut de les détruire; perte d'autant plus irréparable, que la continuation de la guerre, et les troubles qui dans la suite agitèrent la Cour de Savoie, l'empêchèrent de les rétablir!

Aux alarmes causées par l'invasion des ennemis s'en joignirent bientôt d'autres plus terribles. La peste en 1630 s'introduisit dans le Piémont, désola la capitale, et menaça de franchir la barrière des Alpes. Les Consuls en cette circonstance donnèrent une preuve de leur sage prévoyance *1. Secondés par le Gouverneur Dom *Félix*, ils établirent un cordon de troupes pour fermer les passages des montagnes, ils coupèrent

*1 Voici les noms des Consuls en 1630: Horace Isnardi, Thomas Genoino, Joseph Ferro, Jean-Antoine Michelis, Honoré Degiudici Assesseur. Les noms de ces Magistrats méritent d'être conservés!

toute communication avec la Provence, interdirent l'entrée des ports de Nice et de Villefranche à tous les bâtimens étrangers, garnirent la côte d'une nombreuse artillerie, ordonnèrent à tous les étrangers de sortir de la ville, et assurèrent la subsistance de la population pour plusieurs mois; des prières publiques invoquèrent l'assistance du Ciel; et c'est ainsi que le Comté de Nice fut heureusement préservé!

Cependant la convention de Suse ne produisit qu'une paix éphémère.... Le superbe *Richelieu* n'ayant pu décider *Charles-Émanuel* à abandonner les intérêts de l'Espagne, forma le projet d'enlever ce Prince avec son fils *Victor-Amédée*, de surprendre Turin, de s'emparer du Piémont, et de gouverner les états de la Maison de Savoie comme des provinces Françaises *1. Ce coup lui manqua, parce que le Duc de Montmorency, initié dans le secret, ne voulut point partager la honte de cette trahison. Les hostilités recommencèrent aussitôt. Le Cardinal, nommé Généralissime des armées Françaises, endossa la cuirasse sur la pourpre, et pénétra en Piémont le dépit dans le cœur.

*1 Guichenon, Hist. de la Maison de Savoie.

Toute la Savoie fut conquise, à la réserve de la forteresse de Montmélian; la place de Pignérol ne put lui résister; celle de Saluces capitula après une légère résistance; enfin en moins de deux mois il porta ses armes jusqu'aux frontières de la Lombardie.... Doué d'une force d'ame au-dessus du malheur, *Charles* n'avait pas renoncé à l'espoir de resaisir la victoire; mais frappé d'une attaque d'apoplexie, il mourut à Savillan le 26 juillet 1630, à l'âge de 69 ans, laissant à son héritier *Victor-Amédée* un trône chancellant, et ses peuples dans la plus grande consternation.

L'histoire lui a donné le surnom de Grand, et jamais titre ne fut mieux acquis! Guerrier intrépide, administrateur économe, sage législateur, protecteur des arts et des talens, il ne fut étranger à aucun genre de gloire.

» Les grands Princes, a dit un historien re-
» nommé, produisent les grands événemens et
» les grands hommes *1. Le génie du Souve-
» rain fait germer l'émulation dans l'état; ses
» nobles récompenses éveillent les talens, et
» font jaillir les lumières ».

Le règne de *Charles-Émanuel* I.er a produit

*1 Mézeray, Hist. de France.

une foule d'hommes illustres en Savoie, en Piémont et dans le Comté de Nice. Nous citerons seulement ceux qui intéressent l'histoire que nous écrivons.

Théophile Raynaud, né à Sospello le 15 novembre 1583, littérateur et Théologien distingué, fut un des jésuites les plus célèbres du 17.me siècle. Il a laissé nombre d'ouvrages imprimés, qui ont assuré sa réputation; récompensé par le Duc de Savoie, appréciateur des talens, il se retira en France, à la suite de quelques satyres, que lui suscitèrent des ennemis puissans. Nommé Professeur de littérature au Collège Royal de Lyon, il mourut dans cette ville le 31 octobre 1663.

Honoré Leotardi, né à Nice d'une famille distinguée dans la Magistrature, cultiva avec succès la poësie et la jurisprudence; élevé à la dignité de Sénateur, il se rendit recommandable autant par son intégrité, que par sa profonde érudition. Il mourut au sein de sa famille le 17 février 1660 dans un âge très-avancé; dans sa jeunesse il composa et fit imprimer des poësies italiennes et latines, et, sur la fin de sa carrière, un traité sur l'usure, très-estimé des jurisconsultes de son tems.

Toute la Savoie fut conquise, à la réserve de la forteresse de Montmélian; la place de Pignérol ne put lui résister; celle de Saluces capitula après une légère résistance; enfin en moins de deux mois il porta ses armes jusqu'aux frontières de la Lombardie.... Doué d'une force d'ame au-dessus du malheur, *Charles* n'avait pas renoncé à l'espoir de resaisir la victoire; mais frappé d'une attaque d'apoplexie, il mourut à Savillan le 26 juillet 1630, à l'âge de 69 ans, laissant à son héritier *Victor-Amédée* un trône chancellant, et ses peuples dans la plus grande consternation.

L'histoire lui a donné le surnom de Grand, et jamais titre ne fut mieux acquis! *Guerrier* intrépide, administrateur économe, sage législateur, protecteur des arts et des talens, il ne fut étranger à aucun genre de gloire.

» Les grands Princes, a dit un historien re-
» nommé, produisent les grands événemens et
» les grands hommes *1. Le génie du Souve-
» rain fait germer l'émulation dans l'état; ses
» nobles récompenses éveillent les talens, et
» font jaillir les lumières ».

Le règne de *Charles-Émanuel* I.er a produit

*1 Mézeray, Hist. de France.

une foule d'hommes illustres en Savoie, en Piémont et dans le Comté de Nice. Nous citerons seulement ceux qui intéressent l'histoire que nous écrivons.

Théophile Raynaud, né à Sospello le 15 novembre 1583, littérateur et Théologien distingué, fut un des jésuites les plus célèbres du 17.me siècle. Il a laissé nombre d'ouvrages imprimés, qui ont assuré sa réputation; récompensé par le Duc de Savoie, appréciateur des talens, il se retira en France, à la suite de quelques satyres, que lui suscitèrent des ennemis puissans. Nommé Professeur de littérature au Collège Royal de Lyon, il mourut dans cette ville le 31 octobre 1663.

Honoré Leotardi, né à Nice d'une famille distinguée dans la Magistrature, cultiva avec succès la poësie et la jurisprudence; élevé à la dignité de Sénateur, il se rendit recommandable autant par son intégrité, que par sa profonde érudition. Il mourut au sein de sa famille le 17 février 1660 dans un âge très-avancé; dans sa jeunesse il composa et fit imprimer des poësies italiennes et latines, et, sur la fin de sa carrière, un traité sur l'usure, très-estimé des jurisconsultes de son tems.

Le Chevalier *Paul Lascaris* vit le jour à Nice le 28 juin 1560 : héritier d'un grand nom, et des vertus de ses illustres ayeux, il consacra sa vie entière à marcher sur leurs nobles traces. Les Chevaliers de S.t-Jean de Jérusalem récompensèrent ses services en l'élevant à la dignité de Grand-Maître de l'Ordre. Il termina sa glorieuse carrière le 14 août 1657, presque centenaire. La ville de Nice conserve son portrait dans la salle du Conseil, en reconnaissance des bienfaits et de l'attachement que le Grand-Maître ne cessa de témoigner à sa patrie.

Son frère, *Honoré Lascaris*, Sénateur et savant jurisconsulte, le dévança au tombeau, laissant une haute renommée de sa science et de ses vertus.

Barthélemi Cristini naquit à Nice le 28 mai 1547 d'une famille honnête, mais pauvre; ses études dans les mathématiques le firent distinguer par le Duc de Savoie ; en 1569 il le nomma Écrivain-lecteur à la Bibliothèque de Turin, fondée par *Émanuel-Philibert*. Il obtint en 1582 la charge de Roi d'armes de l'Ordre de l'Annonciade, puis en 1585 celle de Bibliothécaire-Chef, Professeur de mathématiques, et précepteur du Prince *Victor-Amédée*.

Barthélemi Cristini est l'auteur de plusieurs ouvrages très-estimés de son tems, mais qui se ressentent des erreurs et des faux systèmes, en matière d'astrologie judiciaire, qui étaient alors en vogue *1.

Il eut aussi un frère nommé *Pierre*, qui embrassa la carrière ecclésiastique, et devint le *Bossuet* Italien de son siècle *2.

Ainsi la ville de Nice, toujours distinguée par la fidélité de ses habitans, et par leur attachement à la Maison de Savoie, eut aussi sa part aux progrès des lumières et des sciences, malgré les troubles politiques ; le bruit des armes et les occupations guerrières n'empêchèrent pas l'accroissement de sa civilisation et de son instruction !

*1 Le savant Vernazza a imprimé en 1783 un opuscule, que nous avons trouvé à la Bibliothèque de Turin, dans lequel il rend hommage aux talens supérieurs qui ont fait la réputation de Barthélemi et Pierre Cristini.

*2 Nous avons aussi trouvé dans les archives de la Bibliothèque Royale une lettre, que la République de Gênes écrivait au Duc de Savoie, sous la date du 21 avril 1582, dans laquelle le Sénat lui recommandait l'Abbé Cristini, qui venait de prêcher le carême à Gênes, *come uno fra i più celebri oratori Cristiani.*

(A) *Extrait du Réglement de police concernant les Abbés de ville, en date du 8 juin 1614, pendant le carnaval et autres jours de l'année, tel qu'il est rapporté ad extensum dans un protocole du Notaire Marie-Aurélien Milonis de Nice* (Archiv. de la ville).

(*Traduction*) Les Consuls nomment quatre compagnies de Prieurs et d'Abbés chargés de veiller au bon ordre tant en ville, qu'en campagne, à l'occasion des fêtes, danses, nôces et festins, une pour la noblesse, l'autre pour la bourgeoisie, la troisième pour les artisans, la quatrième enfin pour le bas-peuple.

Le local nommé *Sotto-Loggia* *1 est exclusivement destiné pour les amusemens et danses de la noblesse, sous la surveillance de deux Abbés directeurs, dont l'un doit être marié, l'autre, jeune-homme. Personne, s'il n'est gentilhomme, ne peut s'introduire dans ces réunions, et tout masque, qui s'y présentera, ne pourra danser qu'à visage découvert, pour qu'il puisse être reconnu par les Abbés directeurs. Aux nobles seuls appartient le droit de danser avec le manteau et l'épée.

Dans les bals et fêtes nocturnes le corps de la noblesse pourra éclairer le point de réunion avec six flambeaux ; la bourgeoisie avec cinq, les artisans avec quatre, le bas-peuple avec deux.

---

*1 *Le local de la Loggia n'est autre chose que le petit portique attenant à l'église de S.t-Jacques: on peut ainsi juger ce que devaient être à Nice les bals de la noblesse au commencement du 16.[mè] siècle.*

Chaque classe dans les lieux de réunion qui lui sont désignés, jouira des mêmes prérogatives de n'admettre que des personnes de son rang, bien entendu que les supérieurs pourront toujours visiter les inférieurs, en se faisant connaître aux Abbés.

Le droit de charivari est fixé de la manière suivante :

Un noble passant à secondes nôces payera aux Abbés quatre écus d'or pour la dispense du charivari.

Un bourgeois et marchand, trois écus.

Un artisan, deux écus.

Un ouvrier ou paysan, un écu.

Les veuves, épousant un jeune-homme, sont soumises au même payement.

Si les deux époux sont tous les deux veufs, la rétribution sera double ; en cas de refus de payement, les Abbés de chaque classe sont autorisés, avec la permission du Gouverneur et des Consuls, à leur faire le charivari pendant trois jours, en surveillant qu'il ne se commette aucun désordre. Tout étranger ayant épousé une demoiselle, ou une veuve de la ville, ne pourra amener son épouse chez-lui sans en prévenir les Abbés de la classe, à laquelle il appartient, trois jours avant le départ, pour que ceux-ci la fassent accompagner avec les honneurs d'usage. Sur cet avis les Abbés assemblent la jeunesse, et se rendent le jour indiqué, en habits de nôces, à la porte de la maison où logent les époux, avec des instrumens, pour les recevoir, leur faire cortège, et les conduire hors la ville par la porte désignée à chaque classe, savoir : celle de la *Marine* pour la noblesse ; celle du *Pont* pour les bourgeois ; celle de la *Pairoliera* pour les artisans ; celle de *S.t-Eloi* pour le bas-peuple.

Les limites de l'accompagnement sont fixées ainsi qu'il suit :

Sur la route de Villefranche, jusqu'au moulin de *Riquier* ; sur celle de Cimiez et de S.t-Barthélemi, jusqu'au moulin dit *de Bois* ; sur celle de Piémont, jusqu'au monastère de *S.t-Pons* ; et sur celle du Var, jusqu'à l'*Abcurator* *1. Le rivage de la mer servira de limite en cas d'embarquement ; les droits d'accompagnement sont établis de la même manière que ceux pour les charivaris proportionnellement à chaque classe.

En cas de refus, les Abbés, après avoir épuisés les bons procédés, et pris les ordres du Gouverneur et des Consuls, auront le droit de faire barricader la porte des rénitens, et d'empêcher leur sortie, etc. etc.

---

*1 *Nous n'avons pu trouver la signification de ce mot.*

(B) *Inscription placée d'ordre des Consuls au-dessus de la porte Marine à l'occasion de l'établissement du Port-franc :*

MAGNI CAROLI EMANVELIS SABAVD. DVCIS
VICTORIS AMEDEI INVICTISSIMI F.
SOLLICITAM ERGA SE MVNIFICENTIAM SEMPER EXPERTA
DEMVM PORTVOSI LITTORIS IMMVNITATE
MAGNIS AVCTA COMMODIS
MARITIMO CONSVLATV PROINDE INSTITVTO
NICIA FIDELIS
QVOD MAXIMVM ERGA DOMINOS POTEST
GRATISSIMAM TANTI BENEFICII MEMORIAM
AETERNAT.

Autre inscription placée au-dessus de la porte de Villefranche, du côté de la mer :

MAGNO CAROLO EMANVELI DVCI
VICTORIO AMEDEO INVICTISS. FILIO
QVOD DIVINA QVADAM IMMENSITATE ANIMI
NON SVOS MODO POPVLOS
SED VNIVERSVM TERRARVM ORBEN CIRCVMPLEXI
NATIONES OMNES
GRATVITA LITTORIS HVIVS SECVRITATE SOSPITENT
PORTVS HERCVLEVS
SVR HERCVLE MELIORE VERIVS HERCVLEVS
MONVMENTVM ISTHVC
AB OMNIBVS POPVLIS DEBITVM
SOLVIT.

(Bibl. Royale de Turin).

LIVRE VI.

Chapitre I.

Paix de Ratisbonne — Victor-Amédée *vient à Nice — Nouvelle guerre — Victoires du Duc de Savoie — Sa mort — Régence de Madame Royale — Guerre civile — Le Comté de Nice se déclare en faveur du Cardinal* Maurice — *Réconciliation des Princes — Mariage du Cardinal avec la Princesse* Louise Christine *sa nièce — Fêtes à Nice — Fin de la Régence.*

Victor-Amédée I.er était âgé de quarante-cinq ans lorsqu'ils succéda à son père ; ses États envahis, ses finances épuisées, et les ravages de la peste semblaient menacer le trône de Savoie jusques dans ses derniers fondemens. Tout-à-coup la paix de Ratisbonne, signée le 30 octobre 1630, renversa les projets du Cardinal de *Richelieu ;* la politique de l'Europe voulut établir une barrière en Italie, entre la France et l'Espagne. La nature indiquait les alpes ; le Duc de Savoie en était le gardien ; ainsi l'intérêt général rétablit sa puissance inter-

médiaire. Ces considérations amenèrent le traité de Cherasco, conclu le 6 avril suivant, en vertu duquel *Victor-Amédée* obtint la restitution de tous ses États au-delà des monts. Les contestations qui existaient avec le Cabinet Français relativement à la possession de Pignérol et de ses vallées, furent aplanies par le traité de Millefleurs. Le Duc les céda à la France, en échange de la ville et du territoire d'Albe, avec la promesse de recevoir aussi en indemnité la petite Souveraineté de Neufchâtel. Les deux puissances conclurent en même tems une alliance offensive et défensive.

L'Espagne en prit ombrage; intéressé à prévenir une rupture, *Victor-Amédée* s'empressa de lui donner les explications les plus rassurantes. Sachant que le Cardinal infant d'Espagne, Dom *Ferdinand*, nommé au gouvernement des Pays-Bas, devait partir de Barcelonne pour se rendre à sa destination, il proposa d'avoir une entrevue avec ce Prince, à son passage devant Villefranche. L'offre ayant été acceptée, le Duc traversa les alpes au mois de septembre de cette même année, et vint à Nice avec une Cour brillante, conduisant en qualité de Gouverneur-général *Philibert du Carret*, Marquis de Bagnasco,

son grand Chambellan, Maréchal de camp-général de ses armées. Peindre ici les transports de joie, et les réjouissances des habitans à l'arrivée du Souverain, ce serait répéter les précédens tableaux : il suffit de dire que le Cardinal Infant arriva quelques jours après au port de Villefranche avec la flotte Espagnole; qu'il fut reçu avec les plus grands honneurs, et que l'entrevue des deux Princes augmenta l'ivresse publique.

Cependant comme il y avait à bord de la flotte quelques troupes de débarquement, toute la population prit les armes dans la crainte d'une surprise: l'entrevue dura plusieurs jours avec des marques réciproques d'amitié et de confiance ; *Victor-Amédée* n'eut pas de peine à tranquilliser le Cardinal au sujet du traité de Millefleurs ; il accepta même sa médiation pour aplanir les difficultés qui s'étaient élevées entre lui et la République de Gênes, et après s'être donné, l'un et l'autre, les témoignages du meilleur accord, ils se séparèrent au milieu des regrets des habitans, témoins de cette heureuse conférence. L'Infant continua son voyage, et le Duc rentra quelques jours après en Piémont *1.

*1 Pendant le séjour du Duc de Savoie à Nice,

Sur ces entrefaites, des troubles domestiques s'élevèrent à la Cour de Savoie. La Duchesse *Christine* de France, fille de *Henry* IV, vivait depuis long-tems en butte aux tracasseries des Princes cadets de *Victor*, qui, secrètement excités par la Cour d'Espagne, n'approuvaient pas l'alliance conclue avec le Cabinet de Paris. Ils l'accusaient hautement de vouloir livrer ses états au despotisme du Monarque Français; la Duchesse de son côté se plaignait de leur indiscrétion, comme pouvant amener une rupture avec la France. Au milieu de cette complication d'intérêts et de passions, le Duc prit tout-à-coup le langage d'un Souverain. Il fit sentir à ses frères qu'ils devaient se reposer sur lui des soins du gouvernement. Les esprits s'aigrirent au point, que les Princes se décidèrent de quitter la Cour. *Thomas* s'embarqua pour l'Espagne, et le Cardinal *Maurice* se retira à Rome.... Indigné de leur conduite, *Victor-Amédée* fit confisquer tous leurs revenus, et ordonna des poursuites judiciaires contre leurs partisans.

ce Prince publia trois édits importans: par le premier il ordonna la tenue d'un registre public pour constater les décès et les naissances; le second fixa la taxe des médicinaux; et le troisième, le salaire des ouvriers.

Tandis qu'il éprouvait ces chagrins domestiques, la naissance d'un fils, nommé *Charles-Émanuel*, vint verser quelque consolation au fond de son cœur.... Quoique le Ciel lui eût déjà accordé un héritier en la personne de son aîné *François-Hyacinthe*, ce Prince, d'une santé délicate, laissait peu d'espoir qu'il pût recueillir sa succession; cet événement fut regardé comme un bienfait de la Providence, qui semblait mettre le trône à l'abri de nouvelles secousses.

Louis XIII, ou plutôt *Richelieu* avait calculé sur la faible santé du successeur de la couronne pour réaliser ses projets ambitieux.... Trompé dans son attente, il changea de politique, déclara la guerre à *Philippe* IV et entraîna le Duc de Savoie dans cette nouvelle lutte.

Victor-Amédée, nommé généralissime en Italie, commença les hostilités contre les Espagnols, ayant sous ses ordres le Maréchal Duc de *Crequi*. La milice nationale organisée dans le Comté de Nice *1, voulut prendre

*1 La formation du régiment Provincial de Nice date de l'année 1634.

sa part de gloire en combattant pour l'alliance du Souverain. Les campagnes de 1635 et 1636 n'eurent aucun résultat décisif; les généraux Espagnols en Lombardie se tinrent constamment sur la défensive. Mais d'heureux succès signalèrent celle de 1637. Le Marquis de *Leganes* fut complettement battu aux environs de Verceil, et ensuite à l'affaire de Monbaldone; *Victor-Emanuel* songeait à poursuivre ses avantages, lorsque la mort le surprit à Verceil à l'âge de 50 ans. Il fut emporté d'une maladie violente, le 7 du mois d'octobre 1637.....

La ville de Nice apprit cette funeste nouvelle au milieu des réjouissances d'une fête religieuse. Quelques menaces de peste inspirèrent les habitans à se mettre sous la protection de S.te-Rosalie, dont les reliques se conservaient en grande vénération à Palerme. Le Corps Municipal décida d'envoyer une Députation au Sénat Sicilien pour en obtenir une partie. *Jacques Marengo*, gentilhomme Piémontais, récemment nommé à l'Évêché de Nice, obtint la permission de la Cour d'armer deux galères au port de Villefranche pour le voyage de Palerme; les députés *Jean-Gaspard de Caïs*, *Antoine Blavetti* et *Jean-François Todon*, s'y embarquèrent

au mois de mai 1636; un ouragan qu'ils essuyèrent dans la traversée, les obligea de chercher un asile à Malthe, où le Bailli *Jean-Paul Lascaris* les accueillit avec la plus grande amitié. Arrivés ensuite à Palerme, ils obtinrent du Sénat Sicilien les Reliques que la ville de Nice demandait, et retournèrent l'année suivante à Villefranche avec ce précieux dépôt. Le Clergé, le Corps de Ville, toutes les Confréries et une foule immense de peuple se rendirent processionnellement au lieu du débarquement pour recevoir ces Reliques; on les transporta à l'église cathédrale avec toute la pompe religieuse *1. Mais cet enthousiasme pieux se changea en deuil général, lorsqu'on apprit la perte du Souverain bien aimé!

La minorité du Prince *François-Hyacinthe* avait décidé le Duc mourant à accorder la régence à son épouse *Christine* de France, plus connue dans les annales de la Maison de Savoie sous le nom de *Madame Royale*. Par cet acte de dernière volonté les Princes *Thomas* et *Maurice* furent exclus de la tutèle. La mort

*1 Les Reliques de S.te-Rosalie se conservent dans l'église de S.te-Réparate, où la pieuse libéralité des fidèles fit construire une somptueuse chapelle.

du jeune héritier, arrivée neuf mois après, acheva de brouiller les cartes. La France fit reconnaître pour son successeur *Charles-Émanuel* à-peine âgé de 4 ans, et confirma l'acte de tutèle en faveur de *Madame Royale*. Les Princes, soutenus par l'Espagne, déclarèrent qu'ils s'y opposaient, et aussitôt le fléau de la guerre civile se manifesta dans toutes les Provinces. Ils publièrent un manifeste, dans lequel ils représentaient la Régente comme l'esclave du Cardinal *Richelieu*, vendue aux intérêts de la France, et firent un appel à la fidélité des peuples soumis à la Maison de Savoie. Pour donner plus de poids à leurs protestations, *Thomas* et *Maurice* quittèrent les Cours d'Espagne et de Rome, et vinrent se mettre à la tête de leurs partisans. Le premier s'avança en Piémont à la tête de l'armée Espagnole commandée par le Marquis *de Leganes*, s'empara successivement de Chivas, de Créscentin et de Verrue, et finit par surprendre la place de Turin, où la Régente eut à-peine le tems de s'enfermer dans la citadelle; ayant ensuite réussi d'en sortir, elle rejoignit son fils en Savoie, et se mit en sûreté dans la forteresse de Montmeillan.

Pendant que ces événemens se passaient en Piémont, le Cardinal *Maurice* vint dans le Comté de Nice, où la majeure partie des habitans s'était déjà déclarée contre la Régente. Le Marquis *de Bernex*, Gouverneur-Général, alla le trouver à Sospello pour l'assurer de sa soumission, et les Consuls de Nice prirent une délibération, par laquelle ils reconnurent l'autorité des Princes pendant la minorité du Duc *Charles Émanuel* II. Le Cardinal se fit précéder par le Comte *de Mussan* et par le Chevalier *Buschetti*, ses favoris, avec un corps de troupes Espagnoles; ils entrèrent en négociation avec le Chevalier *de Sales*, Commandant du château, qui à la tête de la garnison tenait encore pour la Duchesse; ces deux agens parvinrent à le décider de remettre la forteresse. Le Prince arriva quelques jours après, et sur-le-champ il s'occupa à organiser les milices du Comté contre les Français, qui dans l'intervalle avaient réuni une petite armée sur les bords du Var. On était occupé de ces préparatifs guerriers, lorsqu'on vit entrer au port de Villefranche la flotte de Provence commandée par l'Amiral Comte *d'Harcourt*. Le peuple alarmé courut aux armes, et fit lever les ponts de la ville, crainte d'une sur-

prise; les Consuls de Nice se rendirent en corps auprès de l'Amiral Français, pour le supplier d'épargner le pays, d'autant plus que les Espagnols étaient maîtres du château. Le Comte *d'Harcourt* les reçut avec beaucoup de hauteur; il leur déclara, que si dans trois jours les habitans n'étaient pas rentrés dans la soumission, ils seraient traités comme des rebelles. Cette réponse fit naître quelque hésitation; mais le Cardinal *Maurice*, qui se trouvait alors à Sospello, étant venu en toute hâte avec des forces imposantes, obligea la flotte Française à sortir du port de Villefranche.

Tandis que ces évènemens se passaient aux environs de Nice, le Duc *d'Angoulême*, Commandant l'armée organisée en Provence, passa la frontière, et pénétra dans le haut-Comté. Le Capitaine *Boniface de Sauze*, Commandant les milices, s'enferma dans le château de Péone, où il se défendit jusqu'à la dernière extrémité; forcé enfin de capituler, la place fut horriblement saccagée; mais sa vigoureuse résistance donna le tems au Prince *Maurice* de marcher de ce côté. Les Français ayant appris le départ du Comte *d'Harcourt*, jugèrent plus prudent de rentrer en Provence.

Toutes les forces ennemies se réunirent en Piémont au printems suivant; le Cardinal *Maurice* passa les Alpes, au secours de son frère. Bientôt il fallut lever le siège de Casal, où les Espagnols furent complettement battus. Après cet événement le Prince *Thomas* s'enferma dans la ville de Turin, et y soutint un siège long et opiniâtre; réduit à la dernière extrémité, il capitula le 19 septembre 1640, et se retira à Ivrée avec le peu de troupes qu'il avait conservées. La circonstance parut favorable à *Madame Royale* pour proposer un arrangement à ses beaux-frères. L'offre ayant été acceptée, le Comte *de S.t-Martin* et le Patrimonial *Bonet*, se rendirent auprès des *Princes*, munis des pleins-pouvoirs de la Duchesse pour négocier les conditions de la paix. L'Abbé *Soldati* et le Père-Capucin *de S.t-Martin d'Aglié* vinrent à Nice pour le même objet, et traitèrent avec le Marquis *Doria de Cirié*, Chambellan du Cardinal, et avec le Comte *de Galleani*, son premier Gentilhomme: ils avaient réussi à tabler un arrangement pour le Comté de Nice, lorsque tout-à-coup les négociations furent rompues. La guerre recommença avec un nouvel acharnement. Les Français assiégèrent la

forteresse de Coni. Le Comte *Villa* essaya vainement de s'emparer des passages du Col de Tende; battu au Bourg S.t-Dalmas, il renonça à son projet de franchir les Alpes. Mais les avantages que remportèrent les Français en Piémont, et leurs offres avantageuses, décidèrent de nouveau les Princes à entrer en négociations avec *Madame Royale*. L'Espagne fit son possible pour les traverser, sans pouvoir y réussir; un arrangement de famille fut signé à Turin le 14 juillet 1641, au grand dépit de *Philippe* IV. On convint que, pendant la minorité du Duc, le Prince *Thomas* aurait la lieutenance-générale des provinces du Canavesan, et le Cardinal *Maurice* celle du Comté de Nice, avec faculté l'un et l'autre d'entretenir quelques troupes pour la défense de leurs gouvernemens; que les actes de la Régente seraient soumis à leurs signatures; et que *Maurice*, en qualité de premier Prince de sang, épouserait sa nièce, la Princesse *Louise Christine* à-peine nubile. Ce Prélat était alors âgé de 50 ans, mais la pourpre Romaine, dont la Cour de Rome l'avait revêtu presqu'au sortir du berceau, ne le liait point aux Ordres Sacrés; malgré la disproportion de l'âge et les liens de parenté, la politique sut aplanir tous

les obstacles. *Urbain* VIII accorda les dispenses nécessaires. On convint que les nôces seraient célébrées dans le Comté de Nice; le Prince se rendit à cet effet dans son gouvernement pour préparer une brillante réception à la jeune épouse, et en même tems pour chasser la garnison Espagnole du château, où commandait le Maréchal de camp *Tuttavilla*. Ce Général, informé par le Gouverneur de Milan de la réconciliation qui venait de s'opérer, ne put conserver cette place au Roi d'Espagne. Le Prince Gouverneur-Général parut tout-à-coup avec six-mille hommes de bonnes troupes soutenues par les milices du Comté, et par les habitans de la ville; comme il n'y avait point encore de rupture déclarée, *Tuttavilla* demanda à lui présenter ses hommages. Il vint accompagné de ses premiers Officiers dans l'intention de sonder le terrain; il fut reçu avec les plus grands égards; mais au moment, où l'Espagnol voulut prendre congé, le Prince lui signifia qu'il ne rejoindrait la garnison que lorsqu'elle aurait évacué le château. Vainement le Général se plaignit de cette violence; déjà les troupes Savoyardes étaient en bataille devant la porte de la forteresse, et les habitans en armes poussaient des cris menaçans! Les Es-

pagnols, privés de leurs chefs, ne savaient quel parti prendre; il fallut livrer la forteresse; ils obtinrent les honneurs de la guerre, et se rendirent à Villefranche, où des bâtimens, nolisés aux frais du trésor, les transportèrent à Gênes. Quelques jours après la place de Monaco fut aussi évacuée par les Espagnols à-peu-près de la même manière. *Honoré Grimaldi* négocia secrètement la protection de la France, et ayant surpris la garnison pendant la nuit, la força à s'embarquer pour la Lombardie *1. Ainsi la ville de Nice, débarrassée de ces hôtes incommodes, se livra à toute la joie que lui inspiraient ces événemens *2; les bienfaits d'une heureuse réconciliation et les fêtes du mariage du Prince Gouverneur-Général vinrent ajouter à ses transports!!

*1 Honoré Grimaldi obtint du Roi de France le Duché de Valentinois avec pairie, le Marquisat de Baux, le Comté de Cardelais, la seigneurie de S.t-Rémy, avec un revenu annuel de quatre-vingt-dix-mille francs.

*2 Les événemens, qui eurent lieu dans le Comté de Nice jusqu'à la fin de la guerre civile, sont rapportés par Murat., Annal. d'Italie; par Guichenon, Hist. de la Maison de Savoie; par Alberti, Hist. de Sospello; et par le Comte Alex. de Saluces, Hist. milit. du Piémont.

la première, portant une cotte de maille d'argent, armes de même, et l'écu avec un champ couleur de feu avec la Toison d'or au milieu; Ulysse conduisait la seconde, vêtu d'une cotte couleur d'or, casque couronné de lauriers, et l'écu fond azur, avec le *palladium* au milieu. Après plusieurs manœuvres, pendant lesquelles les deux concurrens semblaient se provoquer, les flottes rivales se placèrent en bataille en face du pavillon, dans une espèce de champ clos, formé par une double rangée de bateaux, où la foule s'était entassée: le vaisseau des Entrepreneurs du droit de Villefranche, richement décoré et placé à l'entrée de *la lice*, figurait la garde du camp. Bientôt *les trompettes* donnent le signal du combat; les deux flottes se précipitent l'une contre l'autre dans le même ordre de bataille, qu'on avait suivi au glorieux combat de Lépanthe. Un bruit terrible d'artillerie se fait entendre de tous les côtés, des feux d'artifices éclairent le contour du rivage, le col de Montboron offre l'aspect majestueux d'une éruption volcanique, et les vagues de la mer réfléchissent au loin ces flammes mystérieuses! Tout-à-coup du sein des ondes s'élève le temple de la Paix, Neptune paraît sur un trône de

raults d'armes, magnifiquement habillés, publièrent à Nice, à son de trompe, un manifeste du Prince des Argonautes, qui défiait tous les guerriers et navigateurs des mers à venir combattre pour la conquête de la Toison merveilleuse. Deux jours après, le Roi d'Itaque fit à son tour proclamer un cartel, dans lequel ce héros acceptait le défi, et promettait de venir disputer la victoire. Dans l'intervalle les Consuls, d'ordre du Gouverneur-Général, firent construire du côté de Limpia, en face du château, un superbe pavillon surmonté de plusieurs drapeaux; on remarquait dans le fond le portrait de la Princesse épouse, placé sous un ciel de brocat d'or, couronné de fleurs, et soutenu par deux Génies. Le 28 juillet, dans l'après-midi, la Cour, les Consuls, le Corps de la noblesse et les dames invitées à la fête, vinrent prendre place sous ce riche pavillon. Le peuple couvrait toutes les élévations environnantes. Au signal convenu, on vit tout-à-coup arriver à force de rames du levant et du couchant une quantité de petits navires peints de différentes couleurs, ornés d'emblêmes allégoriques, formant de part et d'autre deux flottes séparées de trente bateaux chaque. Jason commandait

connaissaient pas encore l'effet magique: ils en furent tellement éblouis, que lorsque long-tems après il s'agissait de quelque réjouissance publique, le peuple disait encore: *Fau faire un Giason* *1.

La célébration du mariage eut lieu à Sospello le 6 du mois de septembre. Le Prince *Maurice* s'y rendit en grande cérémonie, accompagné d'une Cour brillante; c'est-là qu'il reçut son épouse des mains du Marquis de *Pianesse* commissaire délégué; le Nonce Apostolique *Gaspard Chechinelli*, Évêque de Montefiascone, leur donna la bénédiction nuptiale dans la Chapelle du palais appartenant à *Jean-François Blancardi*, Baron de la Turbie, en présence d'une foule de Prélats, de Seigneurs et de Gentilshommes du pays *2.

*1 Expression vulgaire qui signifie *il faut faire un Jason*, par allusion à la fête de 1642; nous avons cru que ces détails pouvaient intéresser nos Lecteurs, d'autant plus qu'ils prouvent la magnificence des Princes dans les circonstances solennelles.

*2 Voici les noms de ces Gentilshommes: le Baron de la Turbie, Dom Witihind de Savoie, le Marquis de Pianesse, le Marquis de Cirié, le Marquis del Maro, le Comte Valperga de Rivara, le Comte de Monasterol, le Comte de Verrue, le

L'auguste Couple vint ensuite à Nice où les Consuls lui avaient préparé une réception magnifique. Les réjouissances se succédèrent sans interruption, pendant une partie de l'année, mais de nouveaux nuages s'étant élevés entre Madame Royale et le Prince *Thomas*, *Maurice* jugea prudent de se rendre à Turin, avec son épouse, pour tâcher de conjurer l'orage. Il quitta son gouvernement le 27 juin 1643, laissant en son absence le commandement général du Comté de Nice au Comte *Bruneo*, qui jouissait de toute sa confiance.

La mort de *Louis* XIII, arrivée le 14 mai précédent, livra à son tour la France à une minorité orageuse. Le Dauphin, qui depuis sous le nom de *Louis* XIV fit l'admiration de son siècle, n'avait que 6 ans lorsqu'il fut appellé à lui succéder; *Jeanne* d'Autriche sa mère obtint la régence par arrêt du Parlement; mais le Cardinal *Mazarin* dirigea en son nom le timon des affaires. Le Prince *Thomas* de Savoie nommé généralissime des armées Fran-

Comte de Mussan, le Chevalier de Bartholomeis, le sieur Jean-Baptiste Vacquieri Seigneur de Chateauneuf, Niccolò de Gubernatis, Dominique Laugieri et plusieurs autres (Alberti, hist. de Sospello).

çaises en Piémont inspira de nouveau quelque défiance à Madame Royale. Elle dut lui livrer Asti, Carmagnole, Turin (la citadelle réservée) et *Demont*, pour garder ces places au nom du Duc son neveu : quel nerf pouvait avoir le gouvernement séparé en tant de lambeaux! Le Cabinet Français y trouvait son compte, car il n'avait pas encore renoncé à ses projets ambitieux. D'un autre côté la Régente, malgré ces concessions forcées, ne cessait de méditer en secret d'enlever à ses beaux-frères les gouvernemens de Nice et d'Ivrée.

Cependant le Prince *Maurice* était retourné à Nice, avec son épouse..... L'anniversaire de la naissance de Madame Royale lui fournit une occasion de témoigner publiquement la bonne harmonie qui régnait en apparence entre lui et la Duchesse. Conseillé par sa politique, il voulut dissiper les soupçons et les inquiétudes des habitans. Le 12 du mois de février 1645, jour de dimanche, il se rendit à la Cathédrale accompagné de ses courtisans et de toute la noblesse, pour assister au *Te Deum* chanté par l'Évêque *Désiré de Palletis* : il y eut ensuite grand gala au palais et dîner d'étiquette; dans l'après-midi une nouvelle course sur mer

attira la foule des curieux, le soir la ville fut illuminée et le gouverneur du château, Comte de *Verrue*, fit tirer un feu d'artifice à la sommité du doujon. Dans l'intérieur du palais on avait construit un superbe théâtre, où cette même soirée on représenta l'*Erminie*, Pastorale de *Massarino*, célèbre alors parmi les productions lyriques de la scène Italienne. Les premiers Gentilshommes de la Cour briguèrent l'honneur de jouer un rôle dans cette pièce *1.

Dans le ballet, le Comte *Moretta*, le Chevalier *Scurnati* et le Marquis *Tana* déguisés

*1 La relation de cette fête, imprimée à Nice chez Romero et conservée à la Bibliothèque Royale, nous a fourni ces détails. Nous avons trouvé les noms des Gentilshommes qui jouèrent un rôle dans la Pastorale de l'Erminie ; les voici : Le Comte Charles Passerano, *Melibeo*; le Comte Charles Valperga, *Euritto*; le Comte Flaminius d'Aglié, *Silvain* ; le Comte Maurice Moretta, 1.er *Satyre* ; le Chevalier Louis Provana, *Lindor* ; le Comte Albert Balbian, *Amance* ; le Comte Maurice Buneo, *Lucidia* ; le Chevalier Scarnati, *Zelanio*; le Marquis Crescentin, *Corino* ; le Seigneur Charles Tana, 2.e *Satyre*; Philibert Baratta, *Dolida*; Dominique Roccamaura, 3.e *Satyre* ; Marcel Grimaldi, *Lombino* ; Félix Avogadro, *Erminie*; Jules Torrini, *Cinthie*, et un enfant de 6 ans, nommé Paul Beneforte, *l'Amour*.

en pasteurs, dansèrent d'abord un trio qui excita de vifs applaudissemens; vinrent ensuite le Comte de *Valperga*, le Marquis *Crescentin*, et le Comte *Charles de Broglia*, habillés en guerriers Romains, et exécutèrent une danse héroïque; le Prince lui-même voulut figurer parmi les acteurs.... Il parut en scène avec le Comte *Charles Passerano*, et le Chevalier de *S.t-Pol*, tous les trois habillés en troubadours, la lire à la main, couronnés de lauriers de perles et de rubis. Ils chantèrent les éloges de Madame Royale et de la jeune Princesse, et adressèrent ensuite des complimens aux dames invitées. Toute cette nuit se passa en danses et plaisirs, non-seulement au palais, mais encore dans l'*intérieur de* chaque maison; ce fut une fête de famille!..... Mais malgré ces démonstrations étudiées, les Princes épiaient avec soin toutes les démarches de la Duchesse régente, dont ils se méfiaient avec raison, et se réservaient, lorsque le Duc leur neveu sortirait de la minorité, de s'emparer du timon des affaires. Un coup d'état de Madame Royale renversa leurs projets.

Charles-Émanuel venait d'accomplir sa quatorzième année; le 18 juin 1648 la Régente quitta le château de Rivoli avec une nombreuse cour,

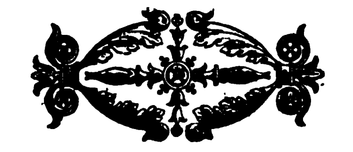
amenant le Duc son fils et une suite nombreuse, et sous prétexte d'une partie de chasse alla coucher au château de Front à peu de distance de la forteresse d'Ivrée; le lendemain à l'aube du jour elle se présente tout-à-coup aux portes de cette place et demande au Comte de *Campion*, qui en était le Gouverneur pour le Prince *Thomas*, à s'y reposer quelques instáns. Le Comte n'ose s'y refuser. Tout-à-coup des soldats déguisés s'emparent d'une porte de la ville; les troupes et les habitans courent aux armes dans l'attente des événemens! Le lendemain la Régente assemble un conseil extraordinaire; là elle signifie aux ministres et aux grands de la couronne, que la Régence est finie, et que *Charles-Émanuel* va régner par lui-même! Le Duc embrasse les genoux de sa mère et la conjure de guider son inexpérience; la Cour le reconnaît au milieu des acclamations, le peuple et la garnison proclament cet acte spontané, et le Comte de *Campion* intimidé vient baiser les mains de son maître.

Ainsi finit une régence orageuse!! Cet événement mit un terme aux prétentions des Princes, et affranchit les états de la maison de Savoie du patronage du Cabinet Français; les

principales villes du Piémont imitèrent bientôt l'exemple d'Ivrée; en peu de jours l'autorité du Duc fut généralement reconnue, malgré les plaintes de *Mazarin*, les protestations des Princes et leurs efforts pour susciter la guerre civile: *Thomas* se retira d'abord dans le Comté de Nice auprès de son frère; *Maurice*, accablé par les infirmités et par le poids de l'âge n'osa entreprendre aucune mesure énergique pour contenir l'élan national; ils ne tardèrent pas tous les deux à s'apercevoir que la masse des habitans se prononçait en faveur du Souverain légitime; le premier passa en France, où il finit une vie agitée par son ambition, sans jamais revoir ni la Cour, ni sa patrie; le second renonça à son gouvernement général et se résigna à vivre dans la retraite. Les Consuls de Nice s'empressèrent de faire prêter le serment de fidélité au Duc *Charles-Émanuel*, et une députation alla porter aux pieds du trône l'hommage de soumission de toute la population du Comté.

Les historiens Français ont accusé la Régente d'avoir tout hasardé pour régner sous le nom de son fils. La sagesse de sa conduite après cet événement mémorable, répond assez à leurs accusations. Sa détermination courageuse étouffa

l'esprit de faction qui semblait devoir entraîner la ruine de l'état ; les premières années du règne de *Charles-Émanuel*, annoncèrent aux peuples combien elle était digne de partager avec lui l'autorité Souveraine ! !



Chapitre II.

Continuation de la guerre avec l'Espagne — Conférences de Lyon — Paix des Pyrénées — Le Duc Charles-Émanuel *vient à Nice — Décrets du Synode Diocésain — Guerre avec la République de Gênes — Événemens militaires sur la frontière de Nice — Paix avec les Génois — Mort du Duc de Savoie — Pompe funèbre dans la Cathédrale de Nice.*

Malgré l'abandon des Princes, le Roi d'Espagne avait continué la guerre, plus par dépit, que dans l'intention de la pousser avec vigueur. Les généraux Espagnols bornèrent tous leurs efforts à fermer aux Français l'entrée de la Lombardie. Cet état d'hostilité n'offrit aucun résultat important, jusqu'à l'époque où Madame Royale proclama la fin de la Régence; *Philippe* IV applaudit en secret à l'humiliation des oncles du Duc de Savoie, et crut alors le moment favorable pour se livrer à son ressentiment. Au printems de l'année 1649 le général *Pimiento* gouverneur de Final embarqua un corps considérable de troupes sur la flotte, qui conduisait

la Reine d'Espagne à Barcelonne, et dans la journée du 30 du mois d'août, vingt-six vaisseaux et douze galères s'avancèrent à l'improviste devant la place d'Oneille, qu'ils demandèrent à occuper; la ville se trouvait dépourvue de garnison; les habitans n'étant pas en mesure de résister, consentirent à recevoir les Espagnols.

Maître de la place, le général *Pimiento* y fit construire des nouvelles fortifications, et frappa les habitans d'une contribution de guerre; le peuple irrité par les vexations qu'on lui faisait supporter, au mépris de la capitulation, forma le projet de s'affranchir d'un joug odieux; il envoya secrètement des députés au Comte de *Monasterol* gouverneur du château de Nice, pour lui demander des secours. Le capitaine *Zuchetti* partit avec quelques troupes de la garnison, auxquelles se joignirent deux-cent miliciens volontaires. Ce petit corps marcha sur Oneille en suivant la crète des montagnes. Arrivé dans la vallée du *Maro*, elle trouva six-mille paysans déterminés à tenter la délivrance d'Oneille. L'attaque commença le 28 septembre; la garnison Espagnole, protégée par une nombreuse artillerie, opposa d'abord une vigoureuse résistance; mais les habitans de la ville s'étant joints

à leurs libérateurs, *Pimiento* fut malgré lui forcé à capituler. Ainsi le courage d'une population fidèle, secondé par quelques miliciens du Comté, enleva à l'ennemi une conquête qu'il avait obtenue à si bon marché *1.

Malgré ce succès, la fortune se déclara encore en Piémont en faveur du Marquis de *Carsena* gouverneur du Milanais; les places de Trin et Crescentin tombèrent à son pouvoir, et la forteresse de Casal, dont l'acquisition avait coûté tant de sang et de fatigues, capitula le 22 octobre 1652. Ces pertes obligèrent *Charles-Émanuel* à recourir à l'amour de ses peuples; la ville de Nice qui ne restait jamais en arrière, lorsqu'il s'agissait de témoigner son attachement au Souverain, offrit un don gratuit de 160m. livres de Savoie pour les frais de la guerre *2. C'est à cette même époque que le besoin d'argent le décida de vendre au Duc de *Mercœur*, gouverneur général de la Provence, deux galères nouvellement construites au chantier de Nice, à moitié prix de ce qu'elles avaient coûté.

*1 Assarini, Guerre des Espagnols liv. 7.e; Hist. milit. du Piémont, par le Comte Alex. de Saluces; Papiers de la Famille Marsucco d'Oneille.

*2 Biblioth. de la Ville de Nice.

Dans toutes les circonstances malheureuses, la piété de nos ancêtres mit sa première confiance dans l'assistance du Ciel; sentiment religieux qui ne s'est pas éteint, malgré les funestes progrès de l'incrédulité!! Le Sanctuaire de *Laghet* attirait alors la vénération de tous les fidèles de la Ligurie, du Comté de Nice et de la Provence... Au voisinage de la Turbie, au milieu des rochers arides, qui couronnent le vallon de *Sembola*, existait très-anciennement une Chapelle rustique, consacrée à la Vierge Mère de Dieu. Le tems l'avait presqu'entièrement détruite, lorsque la dévotion d'une femme pieuse la rétablit, et lui fit acquérir une grande célébrité. *Camille Porta*, épouse d'un riche gentilhomme de Monaco, nommé *Casanova*, se trouvant depuis plusieurs années tourmentée d'une maladie jugée incurable, abandonna les secours des Médecins pour en implorer de plus efficaces; elle se fit transporter au milieu des débris de cette ancienne Chapelle, où la ferveur de ses prières lui obtint une guérison miraculeuse. Témoin de ce prodige, *Antoine Fighiera*, Jurisconsulte de Nice et parent de la malade, lui persuada de la reconstruire en reconnaissance du bienfait qu'elle avait obtenu; cet événement fit beaucoup

de bruit ; les miracles se multiplièrent, et bientôt on accourut de tous les côtés à la Chapelle de *Laghet* pour avoir une part aux graces célestes ; la Cour de Turin qui donna toujours aux peuples l'exemple de la piété, écrivit à l'Évêque de Nice *Désiré de Palletis* d'implorer l'assistance de la Vierge en faveur de ses armes. A la voix du Prélat, toutes les Corporations religieuses, toutes les Confréries s'y rendirent processionnellement le 12 juin 1650 ; le Corps de ville décréta ensuite la construction d'un vaste Sanctuaire, et d'un Couvent où s'établirent les Carmélitains déchaux par les soins de l'Évêque *Provana*, qui était de cet ordre *1. Une somme de cent écus d'or fut aussi consacrée à l'établissement d'une fontaine et à la répara-

*1 Nous avons trouvé dans la Biblioth. Roy. de Turin une brochure intitulée : *le Meraviglie del Santuario di Laghetto*, dédiée à la Duchesse de Savoie Christine de France, et imprimée à Nice en 1654, d'ordre de l'Evêque Désiré de Palletis, ouvrage du Père Capucin François de Sestri ; il fait particulièrement l'éloge des Consuls Honoré Isnardi Seigneur de Gorbio, Amédée Palliero, Etienne Gaités, Jean-Baptiste Picco, et de l'Assesseur André de Albertis, qui montrèrent dans cette circonstance un zèle vraiment pieux.

tion du chemin : c'est alors qu'un grand nombre de dames, de seigneurs et de riches propriétaires, tant du pays que de l'étranger, y apportèrent leurs pieuses offrandes *1.

Ces constructions commencées en 1653, ne furent entièrement achevées que trois ans après au mois de novembre ; les Consuls firent graver sur le frontispice de l'église une inscription qui a consacré son ancienne célébrité *2.

Le Duc de *Mercœur*, gouverneur-général de la Provence, étant de passage à Nice, chargé d'une mission auprès de la Cour de Turin, alla en 1656 visiter le Sanctuaire de *Laghet* avec son épouse et ses deux enfans ; il offrit en cette circonstance un diadème pour la Vierge, orné de perles et de diamans du plus grand prix. Ce seigneur négocia le passage, à travers le Comté de Nice, d'un corps de troupes commandées par le Comte du *Luc*, fameux en Provence, comme chef du parti dit des *Sabreurs*.

*1 Parmi les Dames étrangères qui se firent remarquer par leurs libéralités envers le Sanctuaire de l'Aghet, François de Sestri cite les Duchesses de Valentinois et de Mercœur, et la Comtesse de S.t-Damian, femme du Gouverneur de Villefranche.

*2 Voyez la Note (A) à la fin de ce Chapitre.

Le Roi de France pour s'en débarrasser acheta ses services et l'envoya en Lombardie contre les Espagnols. Le récit des cruautés et des dévastations sans nombre commises par les Sabreurs en Provence, inspiraient de justes alarmes aux habitans de Nice; mais le Comte de *Monasterol* gouverneur du château prit si bien ses mesures que ces soldats indisciplinés n'osèrent à leur passage commettre le moindre désordre.

Quelques jours après leur départ, un événement funeste porta le deuil parmi toutes les classes des citoyens. L'Évêque *Désiré de Palletis* s'occupait de faire achever la construction du Dôme de la Cathédrale de S.te-Réparate; le 16 décembre dans l'après-midi, tandis que ce vénérable Pasteur assistait aux travaux, une partie de la voûte s'écroula à l'improviste entraînant les ouvriers et les ponts avec un épouvantable fracas. Plusieurs assistants attirés par la curiosité, furent écrasés sous les décombres; l'Évêque lui-même reçut un coup mortel à la tête, dont il succomba quelques heures après. L'entière population exprima par des larmes sincères les regrets d'une perte si douloureuse! Pendant quatorze années d'Épiscopat *Désiré de Palletis* ne vécut pas une seule journée qu'il

ne consacrât à faire ou à méditer quelque bienfait. La Cour de Rome lui donna pour successeur *Jacinthe Solar de Morette.*

Cependant la Duchesse de Savoie, toujours à la tête des affaires, semblait d'avance avoir prévu la gloire de son neveu *Louis* XIV. Pour mieux cimenter l'union qui existait entre les deux familles, elle proposa au Cardinal *Mazarin* d'unir en mariage la Princesse *Marguerite* de Savoie sa fille avec le Roi de France. Dans cet espoir elle fit le voyage de Lyon avec une Cour brillante, amenant la Princesse et *Charles-Émanuel* alors âgé de vingt-deux ans. Elle y trouva le fastueux Cardinal, qui la reçut avec magnificence; le Duc de Savoie doué des plus brillantes qualités se fit remarquer dans cette circonstance par sa pénétration, sa prudence, son amabilité et ses talens précoces *1. On décida dans cette entrevue, que *Louis* XIV épouserait la Princesse un mois après la conclusion de la paix avec l'Espagne. Ce n'était pourtant qu'une ruse de l'adroit *Mazarin* pour vaincre l'opiniâtreté du Cabinet de Madrid, car presque en même tems Dom *Antoine Pimantel*

*1 Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.

vint à Lyon chargé par *Philippe* IV de proposer le mariage de l'Infante *Marie Thérèse* d'Autriche avec le Roi de France, et de négocier les conditions préliminaires de la paix. La Régente s'aperçut avec quelque dépit qu'on l'avait jouée; elle y gagna pourtant l'évacuation de la citadelle de Turin; tout-à-coup un cri d'union et de paix retentit dans toute l'Europe; le traité des Pyrénées, signé le 7 novembre 1659, mit enfin un terme aux débats sanglants qui avaient coûté aux peuples de l'Italie tant de sang et de larmes! Pendant toute la durée de cette guerre, les Espagnols, réunis aux Génois, régnèrent despotiquement sur la Méditerranée, et ruinèrent le commerce des autres nations.

La mer étant devenue libre, les principaux négocians de Nice formèrent le projet d'ouvrir avec le port d'Alexandrie d'Égypte leurs anciennes relations commerciales. Un armateur, nommé *Antoine Risso*, proposa d'y envoyer un gros vaisseau chargé en marchandises indigènes, dont le bénéfice net au retour était calculé à vingt pour cent de la valeur. La Cour de Turin s'empressa de favoriser l'entreprise, et l'on vit les premiers gentilshommes concourir

avec le commerce, aux frais de cette expédition, le vaisseau nommé la *Christine* partit du port de Villefranche le 4 mai 1660; il fit la plus heureuse traversée, revint six mois après richement chargé en marchandises du Levant, et les bénéfices de la vente surpassèrent les espérances des actionnaires *1.

La mort du Cardinal *Mazarin*, survenue le 9 mars suivant, amena un changement remarquable dans la politique de l'Europe. *Louis* XIV, entouré de tous les prestiges de la gloire, qu'inspirent l'ardeur de l'âge et la fougue des passions, ambitionna la suprématie de la puissance.... La Cour de Savoie, toujours gouvernée par une Princesse Française, chercha de nouveau à cimenter les liens qui l'attachaient à ce grand Monarque. C'est dans cette vue que la Duchesse *Christine* négocia le mariage du Duc *Charles-Émanuel* avec *Françoise* de Bourbon, Princesse de Valois, fille de *Gaston d'Orléans* et cousine de *Louis* XIII. Les nôces se célébrèrent à Turin le 6 mai 1663, mais bientôt les réjouissances que cet hymen avait fait naître, se changèrent en deuil.... Au milieu des fêtes du mariage la

*1 MS. de la Bibl. Ardisson.

jeune épouse tomba tout-à-coup dangereusement malade, et malgré les soins de la tendresse et de l'art, elle termina sa carrière le 27 du mois de décembre suivant. *Christine* de Savoie suivit sa belle-fille au tombeau quelque tems après, extrêmement regrettée de son fils et d'une Cour dont elle fut jusqu'à la fin de sa carrière l'ame et le premier ornement.

Ici il faut remarquer, que le système adopté par *Madame Royale* de tenir la Maison de Savoie étroitement unie aux intérêts de la France, avait amené un changement remarquable dans les mœurs, les goûts et les habitudes de la ville de Nice. La fréquentation des Français et les relations continuelles des habitans avec la Provence, firent insensiblement disparaître ces nuances de caractère Espagnol, qui était dominant au commencement du 17.me siècle dans toutes les classes de la société. Le langage, les coûtumes Françaises, le vif enjouement Provençal, la légéreté et l'élégance dans les habillemens, remplacèrent la gravité et la fastueuse pesanteur Espagnole. Ainsi dans la vie morale les hommes sont entraînés par la fréquentation, par l'habitude et par le penchant à l'imitation!

Le veuvage du Duc de Savoie ne dura que

deux ans. Ses Ministres le sollicitèrent à se choisir une nouvelle compagne: les conseils du Comte *de St-Martin d'Agliè* et du Vice-Légat d'Avignon *Gaspard Lascaris*, alors retiré à l'abbaye de S.t-Pons *1, décidèrent *Charles-Emanuel* à s'unir à *Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours*, Princesse, qui à beaucoup de vertus unissait une grande beauté. Ce second mariage fit naître dans les provinces, comme dans la capitale, des transports de joie unanimes. L'ivresse des habitans de Nice acquit encore plus de vivacité, lorsqu'ils apprirent que les Augustes Époux se proposaient de venir les visiter. Ils obtinrent ce bonheur pendant l'hiver de 1666. Trois mois se passèrent rapidement au sein des fêtes les plus brillantes, embellies par la

*1 Gaspard Lascaris de Nice, un des hommes illustres, auxquels la patrie s'honore d'avoir donné le jour, avait été nommé en 1663 Vice-Légat d'Avignon par le Pape Alexandre VII. L'imprudence du Duc de Crequi, Ambassadeur de France à la Cour de Rome, ayant amené une rupture avec le S.t-Siège, Louis XIV ordonna en 1664 au Duc de Mercœur, Gouverneur de la Provence, de s'emparer d'Avignon et du Comté Venaissin. Gaspard Lascaris, chassé de sa résidence par les armes Françaises, se retira à l'Abbaye de S.t-Pons, d'où il publia une protestation contre cet acte de violence (MS. bibl. Ardiss.).

présence des Souverains chéris. Nous citerons particulièrement une course de chevaux, qui attira à Nice une foule d'illustres étrangers. On y vit paraître, parmi les premiers gentilshommes de la Ligurie, du Languedoc et de la Provence, un grand nombre de nobles Chevaliers, vêtus comme les anciens Palladins, qui vinrent disputer le prix de la victoire *1.

Pendant le séjour du Duc de Savoie à Nice, l'Évêque Dom *Diego della Chiesa* s'occupa avec un zèle infatigable à réorganiser dans son Diocèse l'administration, et la discipline ecclésiastique *2. Une instruction, adressée aux Curés et Vicaires forains, leur traça les devoirs qu'ils avaient à remplir dans l'exercice de leur important ministère. Des ordonnances successives défendirent aux moines et autres religieux de demander publiquement l'aumône, comme cela se pratiquait, au grand scandale de l'Église; réglèrent l'administration des biens et rentes des Communautés, des Confréries et des Œuvres pieuses; mirent enfin un terme aux abus qui se commettaient, en prescrivant que les bap-

*1 MS. de la Bibl. Ardisson.

*2 *Decreta Diocesana Synodi Niciensis* en 1666 et 1667, imprimé en 1668.

têmes, mariages et décès seraient célébrés dans les paroisses respectives, sous peine d'une amende pécuniaire, et même de châtimens arbitraires, selon la gravité des cas *1.

L'observance des fêtes prescrites, de l'abstinence pendant le carême, et la surveillance des mœurs fixèrent également l'attention de ce digne Prélat, ce qui prouve que le pouvoir Épiscopal était alors investi d'une grande autorité, même en matière de police séculière; il faut en conjecturer qu'un grand relâchement s'était introduit dans la conduite du Clergé, car nous lisons dans cette espèce de code: défense aux moines et prêtres de faire usage d'habits séculiers, de s'absenter des Divins offices, d'aller à la chasse les jours fériés, de porter des armes prohibées, de fréquenter les cabarets, de se masquer pendant le carnaval, de se livrer à des exhorcisations publiques, d'habiter avec des femmes, excepté en premier et second dégré de parenté, de tenir enfin des servantes d'un âge moindre de quarante ans, sous peine de

*1 » Sotto pena di lire dieci, ed altre a noi arbitrarie, secondo la gravità del caso » (*Decreta Diocesana* ut supra)

suspension *a Divinis ipso facto*, d'amende pécuniaire, et même de prison en cas de récidive.

Une autre ordonnance, adressée aux Curés et Vicaires, leur défendit de s'absenter des cures et églises confiées à leurs soins, au-delà du délai de trois jours, et les obligea à donner à la fin de chaque année une note des concubines, des adultères, des maris et des femmes qui vivaient séparés de corps, ainsi que des paroissiens qui ne remplissaient pas le précepte de la Pâque, ou qui négligeaient les autres devoirs de la religion.

L'édit du 30 janvier 1666, concernant l'observance du carême, offre des notions intéressantes, qui font connaître combien on s'est de nos jours relâché dans la pratique des préceptes de l'Église.

Nous y trouvons, que pendant quarante jours personne ne pouvait manger de la viande, sauf le cas de maladie légitimement constatée, avec défense d'en vendre à la boucherie publique; un seul boucher, choisi par le Vicaire Général, avait la faculté d'en tenir une petite quantité, avec ordre de la distribuer à huis-clos, et de la cacher soigneusement à tous les regards. Les transgresseurs étaient condamnés à

une amende pécuniaire, et à la prison en cas de récidive.

L'Inquisition, alors établie à Nice, avait l'Évêque pour son premier chef; ce Tribunal, malgré les déclamations modernes, était un frein salutaire à la société, dans un tems, où les troubles de la Provence et les erreurs des Vaudois nécessitaient une sévère surveillance pour maintenir la pureté de la foi, et la paix des consciences. Les enchanteurs, les hérétiques, les blasphémateurs, les femmes publiques, les débauchés, enfin ceux qui menaient une vie honteuse, ressortaient exclusivement de son autorité... Comment contenir autrement les erreurs et les passions violentes à une époque, où l'ignorance était générale dans presque toutes les classes, où l'éducation se trouvait encore restreinte dans l'intérieur de quelques familles privilégiées!!

Le nom de Dom *Diego della Chiesa* est donc justement célèbre dans les annales ecclésiastiques du Diocèse de Nice!! Ce vénérable Pasteur se rendit recommandable, autant par l'exemple des vertus, que par les soins Apostoliques qu'il donna à la surveillance de son troupeau. Il completta ses bienfaits en réprimant les usures publiques, en procurant la considération du

Clergé, car toute personne qui voulait embrasser l'état ecclésiastique, devait faire conster, non-seulement de son instruction et de ses bonnes mœurs, mais encore de ses moyens d'existence, avec obligation à la famille du postulant de lui assurer un patrimoine légitime d'une rente au minimum de quinze écus d'or. L'autorité du Prince appuya ces mesures salutaires pour exciter la vénération publique.

Charles-Émanuel, de retour à Turin au printems de l'année 1666, obtint la naissance d'un fils nommé *Victor-Amédée*, destiné par la Providence à surpasser la gloire de ses ayeux! L'Infante d'Espagne, de relâche au port de Villefranche avec la flotte Catalane, *applaudit* aux transports d'amour, que l'entière population fit paraître à la suite de cet heureux événement. Cette Princesse, destinée en mariage à l'Empereur *Léopold* I.er, assura à l'Espagne l'appui de la Puissance Autrichienne. Mais cet hymen ayant fait ombrage à *Louis* XIV, une nouvelle lutte entre les deux Puissances s'engagea en 1667; l'Italie n'y prit que peu de part; la Flandre et la Franche-Comté devinrent le théâtre de gloire du célèbre Maréchal de Turenne. Tout-à-coup l'Empereur *Léopold* à la tête de

la Confédération Germanique, conclut avec l'Angleterre, la Hollande et la Suisse, une alliance offensive et défensive contre le Cabinet de Versailles. La Cour de Rome interposa sa médiation, et le traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 2 mai 1668, força les vainqueurs à mettre bas les armes.

Éloignée de ces nuages, la ville de Nice eut le bonheur, pendant ces débats, de jouir des loisirs de la paix; entièrement occupée de son commerce, elle trouva dans la protection du Prince les moyens d'accroître sa prospérité.... Cependant l'entêtement d'un Ministre éveilla l'animosité de la République de Gênes. *Jean-Baptiste Truchi*, Baron de Lavaldis, ayant alors le département des finances, forma le projet d'ouvrir une route en Piémont par la Principauté d'Oneille, non-obstant les plaintes des habitans de Nice, menacés de l'entière perte de leur commerce en transit. Vainement les Consuls envoyèrent requêtes sur requêtes, pour empêcher cette construction; le Ministre fit tracer la nouvelle route; mais au moment, où les travaux devaient commencer, le Sénat de Gênes déclara à la Cour de Turin, que cette communication compromettait la sûreté du territoire de

la République. Ces plaintes et quelques démêlés au sujet de la fixation des confins entre les deux États, brouillèrent les cartes au point, que *Charles-Émanuel*, fatigué des prétentions de ces fiers Républicains, leur déclara la guerre : il envoya dans le Comté de Nice Dom *Antoine de Savoie* en qualité de son Lieutenant-Général, avec les régimens de Nice, de Savoie et de Valence, et mille-cinq-cent Suisses : ces troupes, auxquelles se réunirent dix compagnies de milices volontaires *1, formèrent un corps d'armée *2,

*1 Voici les noms des Capitaines des dix Compagnies de milices, organisées dans le Comté de Nice par les soins du Colonel André Galléan : Charles-Antoine Gubernatis, Pierre-François Tonduti, Augustin Barberis, François Vaquieri, Louis-Charles Caissotti, Victor S.te-Marguerite, Charles-Antoine Alberti, Pierre Laurenti, Dominique Adrecchio et Laurent Portaneri.

*2 Les troupes réglées dans le Comté de Nice étaient commandées de la manière suivante : Dom Antoine de Savoie, général en chef; le Marquis de S.t-Damian, brigadier-général; le Colonel Acchiardi, commandant l'artillerie; le Commandeur Badat, colonel du régiment de Savoie; le Marquis d'Entraque, colonel du régiment de Nice, et le Marquis de S.t-Georges, colonel du régiment de Valence. Le nom du commandant des Suisses est inconnu.

dont le Marquis *de S.t-Damian* eut le commandement en second, sous les ordres de Dom *Antoine*.

Le plan de campagne consistait à rester sur la défensive à la frontière de Nice, et d'attendre que l'armée principale sous les ordres de Dom *Gabriel de Savoie*, et du brave Comte *Catalan Alfieri*, eût envahi la rivière par le pont de Nava. Les hostilités commencèrent le 28 juin 1672. Les troupes Savoyardes ayant franchi le Tanaro, occupèrent le village de Pieve et les terres environnantes; dans le même tems Dom *Gabriel* s'avança sur Albenga, et envoya le Comte *Castel-Gentile* avec un fort détachement pour tenir garnison dans la place d'Oneille.

De son côté la République de Gênes n'avait pas négligé ses moyens de défense; une armée de 15 mille hommes, dans laquelle on comptait six-mille Corses commandés par le colonel *Ristori*, soutenue par une flotte de vingt-six galères, s'avança rapidement sous les ordres du Sénateur général *Durazzo*, contre les troupes Savoyardes *1. Tandis que *Durazzo* contenait

*1 Brusoni, della guerra di Genova lib. 4; Casoni, annal di Genova lib. 7.

Dom *Gabriel* sous les murs d'Albenga, *Ristori* par une manœuvre habile surprit la division du Marquis *Parela* au village de Zuccarello, la força à se retirer avec perte vers Château-vieux, où bientôt le Comte *Alfieri*, cerné de tous les côtés, se trouva dans la position la plus critique; il fallut se faire jour à travers les ennemis, mais cette retraite forcée occasionna des pertes considérables. Les désastres de Château-vieux obligèrent Dom *Gabriel* à lever le siège d'Albenga, et à abandonner le littoral maritime.

Alors le général *Durazzo* dirigea toutes ses forces contre la place d'Oneille, dont il s'empara après une faible résistance *1. Maître de cette ville il fit partir le colonel *Ristori* avec les Corses, pour aller se joindre au général *François-Marie Spinola*, qui commandait une autre division sur les frontières du Comté de Nice. *Ristori* suivit la crète des montagnes, et ayant forcé le Col de Notre-Dame de fortune, surprit la Briga, que le courage d'*Antoine Lascaris* ne put défendre. Ce seigneur ayant capitulé,

*1 Le général Durazzo frappa les habitans d'Oneille d'une contribution de guerre de cinquante-mille écus de Gênes, payables dans huit jours (MS. de la famille Marsucco d'Oneille).

essuya de la part d'un ennemi brutal et farouche le plus indigne traitement *1. Par bonheur les miliciens commandés par les capitaines *Albertis* et *Barberis* réussirent à le délivrer, au moment où ces pillards gorgés de butin se retiraient sur Vintimille.

Pendant leur retraite ils surprirent, dans la nuit du 15 juillet, le village de Perinaldo et s'y livrèrent à toutes sortes d'excès; les maisons pillées et incendiées, l'église profanée, les femmes violées, les habitans cruellement rançonnés, voilà comment des soldats barbares signalèrent un lâche triomphe!!

Au premier avis de cet événement déplorable le Marquis de *S.t-Damian* marcha avec toutes ses forces sur Perinaldo; *Ristori* ne jugea pas à propos de s'y défendre, il abandonna successivement Castelfranco, Apricale et Isola Bona, et vint se retrancher derrière le château de Pena, place qui jouissait d'une bonne réputation. Le 19 juillet le commandeur *Badat* s'avança à la tête de son régiment, et attaqua les premières

*1 Les Corses croyant qu'Antoine Lascaris avait caché son argent, le dépouillèrent tout nu et le meurtrirent tellement de coups, qu'ils le laissèrent pour mort dans une grange.

redoutes ; guidés par ce chef intrépide ses soldats se précipitèrent sur l'ennemi et franchirent tous les obstacles ; déjà les Corses songeaient à battre en retraite, lorsque le colonel *Prato*, arrivant de Vintimille avec deux-mille hommes, ranima leur courage abattu. Après plusieurs assauts infructueux, les Savoyards épuisés de fatigues se retirèrent hors la portée du canon, décidés de renouveller l'attaque le lendemain. Dans la même nuit le capitaine *Gozzelino* qui commandait dans le château de Pena, essaya une sortie ; mais, repoussé par les milices, il fut fait prisonnier au moment qu'il cherchait à rentrer dans la place. A la pointe du jour *Badat* fit attaquer de nouveau les retranchemens, s'empara de deux redoutes et tenta un coup de main pour surprendre le château ; il ignorait que le capitaine *Gastaldo* avait trouvé le moyen d'y pénétrer quelques heures auparavant. De nouveaux renforts arrivés dans l'intervalle obligèrent le commandeur *Badat* à battre en retraite sur la ville de Sospello. Profitant de cet événement, *Prato* et *Ristori* assiégèrent le château de Dolceaqua, où commandait le Marquis *d'Entraques*. La tranchée fut ouverte devant la place le 10 août suivant ; les Corses péné-

trèrent dans les faubourgs de la ville et y mirent le feu, mais une sortie vigoureuse de la garnison les obligea à l'abandonner *1. Sur ces entrefaites le Marquis de *S.t-Damian* vint avec trois-mille hommes au secours des assiégés. A son approche les ennemis jugèrent prudent de lever le siège; poursuivis et atteints non loin de Camporosso, ils se débandèrent en désordre, abandonnant une partie de leurs bagages. La victoire de Camporosso décida le Marquis de *S.t-Damian* à tenter de nouveau le siège de Pena. Le château vivement pressé, était sur le point de capituler, lorsque l'infatigable *Prato* trouva le moyen de ravitailler la place. Quoique vivement repoussé à l'attaque de *Brecco*, cet officier empêcha la prise du fort; il fallut une seconde fois lever le siège, d'autant plus que le Duc de Savoie ordonna au Marquis de *S.t-Damian* de se porter avec une partie des troupes dans la vallée d'Oneille, pour soutenir la population insurgée contre les Génois.

L'habile général, secondé par les miliciens volontaires, arriva le 19 octobre en face des retranchemens ennemis, au *Col del Pizzo*,

*1 Brusoni, guerra di Genova contro Savoja; Alberti, istoria di Sospello.

L'avant-garde commandée par le Marquis de *Saint-Georges* força cette position, et le lendemain les troupes réunies aux habitans des vallées, marchèrent sur Oneille dont ils s'emparèrent sans coup-férir.

Dans l'intervalle le Roi de France, intéressé à maintenir la balance entre les deux Puissances, se constitua arbitre de la paix; l'Abbé de *Servient* et M.[r] de *Gaumont*, chargés d'entamer les négociations, obtinrent d'abord une suspension d'armes pour trois mois, puis un arrangement définitif signé le 18 janvier 1673.

Pendant cette guerre le Comté de Nice dut supporter des sacrifices ruineux; mais il en fut amplement dédommagé par l'article 3 du traité qui rétablit la liberté des mers et les relations commerciales sur l'ancien pied *1. *Charles-Émanuel* employa trois ans de paix à réparer par une sage économie le délabrement de ses finances; protecteur du commerce et des lettres, il renouvella les concessions du Port-franc aux navigateurs, qui fréquentaient les ports de Nice et de Villefranche, et accueillit à sa Cour tous les talens utiles, sans aucune différence de condition, ni de rang.

*1 Casoni, annal. di Genova.

Administrateur éclairé, il favorisa la culture des terres, accordant des récompenses et même des titres de noblesse à ceux des propriétaires qui défrichaient le plus de terrains. Malheureusement la mort le surprit au milieu de ses utiles travaux. Il finit ses jours à Turin le 12 juin 1675, âgé de quarante-un ans, au moment que ses goûts pacifiques faisaient espérer de nouveaux bienfaits. Son successeur *Victor-Amédée* II, avait à-peine atteint sa neuvième année ; comme il était d'une santé délicate, la Duchesse de *Nemours* sa mère, qui obtint la Régence, ne voulut pas l'assujettir à des études trop sérieuses, crainte qu'il ne pût en supporter la fatigue, sans se douter que, sous une constitution faible, ce Prince cachait un caractère mâle, un esprit juste, une force d'ame enfin, qui devaient bientôt lui acquérir un rang distingué parmi les Souverains de l'Europe.

Les sujets de la maison de Savoie, pénétrés de la perte d'un Souverain chéri, se livrèrent aux sentimens de leur douleur. La ville de Nice sur-tout, exprima ses regrets par de superbes funérailles. Les Consuls *1 firent élever un monu-

*1 Le Comte André Galléan, Jean Veglio, Antoine Robiolis, Honoré Castelli.

ment funèbre sous le Dôme de S.te-Réparate *1, dont voici la description :

On plaça sur la façade de l'église la statue d'une femme en deuil, qui figurait la ville dans l'attitude du désespoir. Elle avait à ses côtés le Var et le Paglion, dont les urnes taries se remplissaient de larmes. Quatre colonnes entourées de crêpes ornaient la porte d'entrée, surmontées d'autant de statues plus petites, qui représentaient les Vicairies de Nice, de Sospello, de Barcelonnette et la Principauté d'Oneille, avec une inscription analogue *2.

Sous le Dôme de l'église, s'élevait un magnifique catafalque, soutenu par une suite de pyramides ornées de trophées, entouré d'une longue balaustrade avec de piédestaux de distance en distance, où l'on avait placé les statues des Princes les plus célèbres de la maison de Savoie; une majestueuse coupole décorée d'emblêmes et d'inscriptions analogues couronnait cette construction, au-dessous de laquelle reposait un tombeau couvert d'un tapis de velour noir,

*1 Ce monument funèbre fut exécuté sur les desseins de Jean-Baptiste Bartholomeis, ingénieur de la Ville.

*2 Voyez la note (B) à la fin du Chapitre.

parsemé de larmes d'argent. Tout à l'entour on avait distribué d'autres statues, représentant la Renommée, la Prudence, la Sagesse, la Force, la Valeur, la Victoire, la Fortune, la Gloire, la Paix et l'Immortalité, avec cette devise :

CAROLVS EMANVEL II
IN MORTE IMMORTALIS.

L'église était entièrement tendue en crèpe du haut en bas. Une vaste balaustrade garnissait, des deux côtés, la corniche de la nef, avec des vases remplis de parfums et une suite de flambeaux funéraires.

Le 8 juillet 1675 le gouverneur Dom *Antoine* de Savoie, le Sénat, les Consuls, toutes les autorités judiciaires, civiles et militaires, le corps de la noblesse et des bourgeois, et une foule immense de peuple, se rendirent à l'église, où l'avocat assesseur, *Jean-Antoine Auda*, prononça une oraison funèbre qui fit verser des larmes sincères : l'Évêque ensuite rendit aux mânes du Prince les derniers devoirs de la religion, avec un pieux recueillement, dont tous les cœurs étaient pénétrés. Pendant plusieurs jours les habitans renoncèrent aux affaires

publiques pour ne s'occuper que de leur douleur *1 !!

*1 Il existe à la Biblioth. Roy. de Turin le récit de ces funérailles, imprimé à Nice chez Romero en 1676, écrit par le Jésuite Camille-Marie Audiberti de Nice; un volume in-4.°, portant pour titre *il Campidoglio ardente*, avec l'oraison funèbre prononcée par l'Assesseur Auda.

(A) Inscription placée sur la façade du Sanctuaire de la Vierge du Laghet.

BEATISS. VIRGINI DE LAGHETTO
NOVVM NOMEN, NOVVM CVLTVM, NOVIS PROGODIIS
EMERITAE
POPVLORVM PROVINCIARVM,
ORA LIGVRIAE OMNIBVS PRAEEVNTE,
PIO, ET MVNIFICO CONCVRSV,
TEMPLVM, HOSPITIVM, AREAM, VIAM, FONTEM,
TRANSLATIS, DEPRESSIS MONTIBVS,
CONSTRVXIT, APERVIT, DEDVXIT,
PVBLICO COMMODO, PROPRIO ET PVBLICO AERE
D. DESIDERIVS DE PALLETIS
EPISCOPVS
ANNO DOMINI MDCLVI
PRODIGIORVM ANNO TERTIO
DIE XXI NOVEMBRIS.

(B) *Inscription placée sur la porte principale de l'Eglise S.te-Réparate, en 1675, à l'occasion des funérailles pour la mort du Duc Charles Emanuel II de Savoie.*

QVO INGREDI, POPVLE, PVTAS?

EN CAPITOLIVM PRO MONVMENTO!

QVIS TRIVMPHAT? QVI IACET?

QVO BELLO? NVLLO.

VICTORI PACIFICO PARENTAMVS OVANTES:

TRIVMPHATE LACRYMAE

CIVES, NEMO VOS, AMANDO, VICIT.

OMNES, DOLENDO, VINCITE.

Chapitre III.

Régence de la Duchesse Jeanne de Nemours *— Arrivée d'une flotte Portugaise au port de Villefranche — Mariage de* Victor-Amédée *avec* Jeanne d'Orléans *— Guerre avec la France — Le Duc de Savoie vient à Nice — Siège du château par le Maréchal de* Catinat *— Explosion des poudres — Ruine et capitulation de la place.*

Jeanne de Nemours, plus occupée de la santé du jeune Duc, que de diriger par elle-même le timon des affaires, consulta les plus habiles médecins de l'Europe pour obtenir la guérison de son fils. *Victor-Amédée* semblait n'avoir qu'un souffle de vie; les habitans de Nice partagèrent vivement les alarmes de la Cour; des prières publiques implorèrent l'assistance du Ciel, pour la conservation d'une vie précieuse, à laquelle leurs destinées étaient si étroitement liées. Un événement, qui de nos jours n'aurait pas la moindre importance, vint tout-à-coup ranimer leur espoir et fut regardé comme un heureux présage! Au milieu des fortes chaleurs, qui se firent sentir à Nice pendant l'été de

1676, la source dite de *Mourraglia*, vulgairement appellée la *Fontaine-Sainte* *1, après trois ans de stérilité, versa à l'improviste ses eaux abondantes, au grand étonnement des observateurs. Un cabaliste nommé *Trivulce Castelli*, se disant astrologue et médecin, annonça avec emphase, qu'il n'y avait plus à craindre pour les jours du Souverain, et que le Ciel lui réservait un règne long et glorieux; il composa même un livre intitulé *l'Horoscope*, dans lequel, prenant le ton prophétique, il

*1 Nos anciens avaient jadis en grande vénération cette fontaine située dans la propriété d'un particulier appelé Mourraglia, qui lui donna son nom. On la désignait aussi sous la dénomination de *Fuons Santa*, à cause du préjugé vulgaire qui lui attribuait la faculté de prédire l'avenir, par le plus ou moins d'abondance de ses eaux. On a prétendu que cette source tarissait, même dans les années les plus pluvieuses, lorsqu'il devait arriver de grandes calamités, telles que la guerre, la famine, et autres fléaux, et qu'elle reparaissait après la fin de ces désastres. C'est ainsi qu'elle sécha entièrement lors du siège de 1543 et de la peste en 1581! Notre compatriote Antoine-Louis Audiberti, médecin et poëte distingué du 16.e siècle, composa un poëme élégant en vers latins sur les propriétés merveilleuses de cette fontaine, ce qui sans-doute n'a pas moins contribué à la rendre célèbre.

prétendait avoir lu dans le livre du destin les événemens les plus heureux *1. Cet ouvrage envoyé à la Régente fit la fortune de son auteur; *Castelli* appellé à la Cour, y joua long-tems un rôle important, et ce qu'il y a de vraiment remarquable dans cette anecdote, c'est que la prédiction ne fut point trompeuse!! Dans le 17.e siècle l'art de deviner l'avenir n'était point encore regardé comme une chimère; souvent un hasard heureux faisait la célébrité d'un adroit charlatan.

Autant la précédente minorité avait été orageuse, autant celle de *Jeanne de Nemours* s'écoula heureuse et tranquille au milieu des loisirs de la paix. Le commerce en peu d'années reprit à Nice sa première activité; protégé par la Régente, favorisé par le nouveau gouverneur le Marquis de *Tournon* *2, soutenu par les capitaux des premiers gentilshommes du pays, on vit le pavillon de Savoie flotter en sûreté dans toute la Méditerranée, au milieu des escadres

*1 Cet opuscule, imprimé à Nice chez Jean Romero en 1676, se trouve à la Bibliothèque Roy. de Turin.

*2 Victor-Amédée Maillard, Marquis d'Alby, Comte de Tournon.

Espagnoles, Françaises et Hollandaises, armées pour s'en disputer l'empire *1.

Victor-Amédée était sur le point d'atteindre sa 15.e année, lorsque la Duchesse sa mère forma le projet de le marier; elle lui choisit l'Infante *Isabelle* de Portugal sa cousine *2, alors héritière de ce beau Royaume; cet hymen en resserrant les nœuds de proche parenté qui unissaient déjà les deux familles, pouvait un jour mettre sur la tête du Duc de Savoie la couronne de la maison de *Bragance*; par une convention secrète du mois de juin 1680 les deux cours décidèrent que *Victor* irait habiter quelque tems à Lisbonne, afin de l'accoûtumer aux mœurs de la nation, et lui captiver les suffrages des grands du Royaume; à cet effet une flotte de douze vaisseaux Portugais, com-

*1 Jules-César Germano et Jean-Antoine Scalier, négocians de beaucoup de crédit, se distinguèrent pendant la régence de la duchesse Jeanne de Nemours, par leurs expéditions au lévant, et sur les côtes d'Afrique, qui leur rapportèrent des bénéfices considérables.

*2 La Princesse Marie-Elisabeth-Françoise de Nemours, sœur aînée de la Duchesse de Savoie, avait épousé Dom Pedro, frère du Roi de Portugal, qui hérita la couronne, à la mort de Dom Alphonse.

mandés par le Duc *de Cadoval*, parut au port de Villefranche au printems de l'année suivante, pour venir y chercher le Duc. Des fêtes brillantes célébrèrent cette arrivée; les habitans de Nice y gagnèrent un traité de commerce qui devait leur procurer de grands avantages. Mais le Duc, peu content qu'on ne l'eût pas consulté dans une affaire de cette nature, montra quelque répugnance à conclure le mariage projetté; des courtisans, habiles à profiter de son peu d'inclination, lui inspirèrent une détermination décisive; *Victor* refusa de s'embarquer pour le Portugal, et ce premier pas, auquel la Duchesse était loin de s'attendre, hâta la fin de la Régence. Dès qu'il eut saisi le sceptre sans aucun partage d'autorité, il développa tout-à-coup une énergie de caractère, dont personne jusqu'alors ne l'avait jugé capable; le Cabinet Français négocia son mariage avec *Marie d'Orléans*, nièce de *Louis* XIV; cet hymen conclu en 1686, ne put cependant empêcher, quelques années après, une rupture funeste.

Depuis long-tems le Roi de France avait formé le projet de gouverner le Piémont comme une province Française; le Duc de Savoie, tout en ménageant la puissance de son oncle, connut

le rôle qu'on voulait lui faire jouer, et chercha à s'affranchir d'une pénible dépendance en faisant quelques ouvertures aux confédérés d'Ausbourg. Le Cabinet de Versailles qui surveillait toutes ses démarches, résolut de ne pas lui donner le tems de se ménager leur appui. Tandis que déjà il avait décidé de lui dicter des lois par la force des armes, il employa la dissimulation et la ruse, et lui tendit un piège perfide.

Louis XIV invoqua le traité d'alliance existant entre les deux couronnes, et demanda la coopération d'un corps de troupes Savoyardes, pour être employé en Flandres contre les Impériaux. Il fallut y consentir; trois régimens d'infanterie, parmi lesquels celui de Nice, partirent pour cette destination, et d'autres troupes marchèrent également dans les Cevennes. Cet acte de condescendance suspendit, encore pour quelque tems, l'orage prêt à éclater sur la maison de Savoie. Au printems de l'année 1689, *Victor-Amédée* se mit en route pour le Comté de Nice, accompagné de la Duchesse son épouse, du Prince *Philibert de Carignan*, des Princesses *Louise* et *Cathérine d'Est*, et d'une Cour brillante, où figuraient les premiers personnages de l'état; il voulut s'assurer par lui-même des

moyens de défense, en cas d'invasion, et exciter par sa présence l'amour des habitans.

La Cour arriva à Sospello le 7 du mois d'avril, où elle se reposa toute la journée au milieu des fêtes et des réjouissances; le lendemain elle continua sa route pour Nice, et c'est pendant cette marche, que le jeune Souverain fut à même d'apprécier l'enthousiasme de la population. Depuis la sommité des rochers, jusqu'aux rivages maritimes, par-tout il entendit les acclamations de la foule pressée sur son passage, par-tout il vit le dévouement d'un peuple fidèle! Dans la soirée du 18 avril le canon du château annonça son arrivée; les Magistrats de la ville reçurent les Souverains à l'entrée de la porte *Pairolière* sous un baldaquin de toile d'or. Le premier Consul *Jean-Philibert Cortine*, Comte d'Eza, eut l'honneur d'haranguer LL. AA. RR. et de leur présenter les clefs de la cité, sur un coussin de velours cramoisi. Un groupe de jeunes demoiselles, choisies parmi la première noblesse et richement vêtues, fut ensuite admis auprès de la Duchesse, et lui offrit des bouquets de fleurs, des fruits et des confitures, dans des paniers élégans, couverts d'étoffes précieuses. Le soir la ville fut complettement illuminée,

et les jours suivans le peuple se livra à ses réjouissances habituelles, danses, courses sur mer et feux de joie. Ces transports se prolongèrent sans interruption jusqu'au 18 mai; le Duc fit une promenade à Monaco; il se rendit aussi à Puget-Theniers, soit pour inspecter la frontière, soit pour enflammer le courage des braves miliciens, qu'il trouva parfaitement organisés. Le 14 juin suivant arriva à Villefranche le bailli de Noailles avec huit galères Françaises; toute la Cour alla visiter cette escadre, qui lui offrit dans la rade le spectacle d'un combat naval. Avant de quitter la ville de Nice, les Souverains voulurent donner un grand exemple de dévotion, en portant leurs pieuses offrandes au Sanctuaire de *Laghet*. Ce fut une fête religieuse des plus édifiantes; toutes les Communautés et les Confréries s'y rendirent processionnellement avec une foule immense de peuple; chacun s'empressa d'aller joindre ses vœux à ceux de l'auguste Couple.... Enfin le Duc se sépara de son Épouse dans la journée du 18 juin, et s'embarqua sur les galères de France, qui le transportèrent heureusement à Oncille, avec le Prince *Carignan*. De son côté la Duchesse, avec le restant de la Cour, reprit la route du Piémont,

en passant par *Sospello* et *Tende* *1 ; cette séparation causa les plus vifs regrets, au moment sur-tout où l'horison politique s'était considérablement rembruni. *Victor-Amédée* était à-peine de retour à Turin, que tout-à-coup le Monarque Français le somma impérieusement de lui livrer la totalité de son armée, ainsi que la citadelle de Turin. Envain le Duc essaya de combattre cette injuste prétention : *Richelieu* lui répondit en envoyant M.r de *Catinat* à la tête d'une armée Française qui s'avança dans le Duché de Savoie. Alors *Victor* ne consultant que son honneur et son courage, se hâta de conclure une alliance défensive avec la ligue d'Ausbourg, et fit publier un manifeste dans lequel, en exposant ses griefs contre le despotisme de *Louis* XIV, il montra la noble résolution de repousser la force par la force. Sa confiance produisit un enthousiasme général ; par-tout on courut aux armes, par-tout on se montra décidé aux plus grands sacrifices.... Le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, enfin la population en-

*1 Les détails sur le voyage et séjour à Nice de la Cour de Savoie en 1689 ont été puisés dans un manuscrit, ou soit protocole de la famille Milon ; dans Alberti, hist. de Sospello ; et dans un autre manuscrit de la Bibl. Ardisson.

tière, tous rivalisèrent d'ardeur et de zèle pour la défense du trône.

Dans moins de deux mois, une armée imposante se trouva organisée comme par enchantement, et les principales forteresses mises sur un pied respectable de défense.

Nous ne pouvons ici nous dispenser de citer un trait de dévouement qui mérite d'être conservé dans nos annales. Au premier avis de la déclaration de guerre, le régiment de Nice qui servait en Flandres, trompa la vigilance des Français, se débanda et vint se réorganiser en Piémont à la voix du Prince et de la patrie *1.

La campagne de 1690 se passa presqu'entièrement en Piémont; *Catinat* vainqueur à la bataille de Staffarde, s'empara successivement de Saluces, de Fossan et de Savillan, et livra leurs fertiles territoires aux dévastations de ses soldats. Dans le Comté de Nice, une division de l'armée de Provence pénétra dans la vallée de Barcelonnette, mais les milices des montagnes réunies aux Vaudois, plus connus sous la dénomination de *Barbets*, forcèrent bientôt les Français à se retirer.

*1 Mémoire MS. sur la guerre de 1690; Bibliot. Ardisson.

Cependant M.r de *Catinat* entreprit l'année suivante de forcer le château de Nice, soit qu'il voulût acquérir une nouvelle gloire par le siège d'une forteresse, regardée comme imprenable, soit qu'il entrât dans son plan de changer le théâtre de la guerre, et d'attirer les forces des alliés dans les alpes maritimes.

Plusieurs corps de troupes Françaises arrivèrent successivement en Provence, et vinrent grossir l'armée du Var. M.r de *Catinat* arriva à Aix au commencement du mois de mars 1691, et porta le 11 son quartier-général au village de S.t-Laurent. Cette armée, forte d'environ douze-mille hommes de troupes d'élite, était composée de la manière suivante: Quatre régimens d'infanterie Française, *Sault*, *La-Marche*, *Forest* et *Catinat;* six régimens d'infanterie étrangère, *Alsace*, *Sorbex*, *Facmelion*, *Toul*, *Tournon* et *Liester;* quatre régimens de grosse cavalerie, de six-cent chevaux chaque, *Montgomery*, *Belleporte*, *Grignan* et *Varennes;* deux régimens de dragons, *Brueil* et *Bretagne*; enfin un train considérable d'artillerie de siège, avec deux compagnies de mineurs bombardiers. Voici les noms des officiers-généraux de l'état-major. M.r de *Catinat* général en chef, le

Marquis de *Vins* maréchal-de-camp, le Duc de *Ferté*, les Chevaliers de la *Farre*, de *St-Laurent de Renac* et *de Joigny*, brigadiers; le Marquis de *Clarembaud* et le Vicomte *d'Arenne*, majors-généraux; M.r *d'Aubigni* commandant l'artillerie; le Prince de *Birkenfeld* général de l'infanterie étrangère. Une flotte de cinq vaisseaux de haut-bord et de quatre frégates et vingt galères, commandée par le Vice-Amiral Comte *d'Estrée*, ayant sous ses ordres le Bailli de *Noailles*, reçut ordre d'appuyer les opérations de l'armée de terre.

Les forces des Savoyards, réunies pour la défense de la ville et du château de Nice, consistaient en deux régimens d'ordonnance Savoie et Piémont, quatre compagnies du régiment de Nice, six compagnies de milices soldées, cent-cinquante canonniers, trois-cent paysans travailleurs, vingt-quatre bombardiers et cent adjudans; les habitans à l'approche du danger formèrent un corps de volontaires, fort de six-cent hommes, qui s'armèrent et s'équipèrent à leurs frais. Ces forces réunies ne dépassaient pas quatre-mille cinq-cent hommes *1.

*1 Voici les noms des chefs qui les commandaient: Le Marquis de Tournon, Gouverneur-Gé-

Outre ces troupes destinées à faire un service actif dans le château, le reste de la population, sauf les enfans et les viellards, organisé pour le service sédentaire, forma vingt-quatre compagnies de citadins et dix de paysans *1.

néral et Commandant de la ville; le Comte de Frussasque, Gouverneur du château; le Chevalier Frussasque, frère du Gouverneur, Colonel du régiment de Savoie; le Marquis De-la-Pierre, Colonel du régiment de Piémont; les Comtes d'Aspremont, de Toudon, de Balbe, de Castellamont, de S.t-Martin et de la Roche; les barons de Boyon, de Grimaldi, et les Chevaliers de Faverges et Ricca, Majors ou Capitaines d'ordonnance.

Le Colonel Chevalier Raymond Tonduti commandait les milices soldées, avec grade de Sergent-Major-Général de bataille; il avait sous ses ordres les Capitaines Gubernatis de Sospello, Guigliotti de Saorgio, Laurenti de Luceram, Buffon de Lantosca, Laugieri de Valdeblora et Peirani de Scarena. Le brave Henry de Galléan, Chevalier de Malthe, qui à-peine rétabli d'une blessure reçue à la bataille de Staffarde, voulut se consacrer de nouveau à la défense du Prince et de la patrie, commandait les volontaires Niçards; le Chevalier de Provana, l'artillerie; il y avait en outre dans le château les sieurs La-Marchia et Cisternini, ingénieurs; Antoine Barralis de Nice, adjoint volontaire; le Comte de Villafallet, Commandant d'armes; et le Chevalier Rivetti, Major de place.

*1 Les premières étaient commandées par les

Le jour même de l'arrivée de Monsieur de *Catinat* au quartier-général de S.t-Laurent, Monsieur *de Rabenac*, Ambassadeur du Roi de France à la Cour de Turin, fut échangé à la frontière avec le Marquis *de Dogliani*, et avec le Président *Provana*, Ambassadeurs à Paris pour le Duc de Savoie. Jusqu'alors ces

Capitaines Georges de Berra, Luc de Bartholomeis, Augustin Peire, Amédée Caravaschino, Pierre d'Aiglun, Antoine Masin, Alberti de Strada, Louis Tonduti, Louis Grimaldi, Horace Millo, Guillaume Ruffi, Pierre-François Germano, Honoré Pellegrini, Jean-François Scallier, Christophe Claretti, Jean Blavetti, Jacques Caravesan, Joseph Castelli, Louis Gioffredo, Pierre-Antoine Tondon, Barthélemi Rossi, Dominique Chiamossi, Honoré Rato, Étienne Genuino et François D' Alberti. Celles de la campagne, par Jacques Blassy, Pierre Falicon, Barthélemi Levamis, Marcel Durante, Antoine Cuggia, Claudien Ugo, Augustin Mourraglia, Baptiste Vignon, Honoré Sauvaigo et Christophe Garibo. On peut voir ainsi les noms des familles qui figurèrent à Nice sur la fin du 17.e siècle, dont plusieurs n'existent plus aujourd'hui. Ces détails sont puisés dans deux documens authentiques qui nous ont servi de guide dans le récit des événemens de l'année 1691; le premier est une relation manuscrite du siège, conservée dans les papiers de la famille *Passeroni*, par un témoin oculaire, et le second un autre manuscrit trouvé dans la Bibliothèque Ardisson.

Agens diplomatiques, malgré les hostilités, n'avaient pas quitté leur résidence, dans l'espoir d'obtenir un arrangement.

Le lendemain le Marquis *de Tournon* assembla le Conseil général de ville pour lui annoncer que la place était déclarée en état de siège, et qu'il fallait s'attendre à voir bientôt paraître l'ennemi, parce qu'on ne pouvait lui disputer le passage du Var. Aussitôt quelques Conseillers sortent de la salle, et répandent cette nouvelle en criant aux armes. Dans un clin-d'œil les boutiques sont fermées; chaque citoyen, oubliant ses occupations ordinaires, accourt sur les remparts, comme si les Français étaient déjà arrivés; les femmes mêmes partagent ce noble enthousiasme, s'aidant à traîner les canons, et à porter les munitions de guerre.

L'urgence du danger obligea l'Abbé de S.t-Pons, *Pierre Gioffredo*, à se retirer en ville avec ses religieux; les paysans ayant mis en sûreté leurs meubles et provisions, détruisirent les moulins, les fours, les foins et les pailles, afin de ne laisser aucun moyen de subsistance à l'armée Française; nombre de femmes, d'enfans et de vieillards, que l'âge ou les infirmités

rendaient embarrassans, quittèrent leurs foyers, et se refugièrent dans les États de la République de Gênes.

Le 12 mars, à la pointe du jour, trois-cent cavaliers Français passèrent le Var en face du village de Gattieras, et mirent en fuite quelques miliciens qui occupaient le bord opposé.. *Catinat* suivit ce premier mouvement, et vint sur le soir camper sur les collines des Cavalcates et de Caras, poussant son avant-garde jusqu'au vallon de Magnan.

Le même jour le Comte *d'Estrées* parut devant le château de Nice, hors de la portée du canon, avec toute la flotte, menaçant à-la-fois le port de Villefranche et le golfe de Saint-Hospice.

Le 13 au matin le gros de l'armée Française s'avança au Magnan sur la route de Nice, et, gravissant le Col de S.t-Pierre, prit position sur la colline de Cimiez. *Catinat* établit son quartier-général au couvent des Recolets, qui dans cette circonstance offrit un mélange curieux de moines, de soldats et de religieuses, car deux jours auparavant les Bernardines y avaient cherché un asile *1. Il se fixa lui-même avec son

*1 Ces religieuses habitèrent le couvent de Cimiez

état-major dans la maison de campagne du Comte *Marcelin de Gubernatis*, alors Ambassadeur de Savoie à la Cour de Rome *1. Le lendemain Monsieur *de Renac*, à la tête du régiment d'Alsace, occupa le monastère de S.t-Pons, traversa le Paglion au quartier de l'Ariane, se dirigea sur les hauteurs de Montgros, qu'on négligea de défendre, et de-là vint investir le château de Villefranche. Le Chevalier *de Ruffia*, de la maison *Cambiana*, tenait garnison dans la place avec cinq compagnies d'ordonnance, et cinq de miliciens *2. A son arrivée, le Général Fran-

pendant toute la durée du siège de Nice, enfermées dans des appartemens séparés sous la sauve-garde de M.r Catinat.

*1 La famille Gubernatis originaire de Sospello s'est rendue illustre dans la robe et dans l'épée; le Comte Marcellin de Gubernatis obtint par ses talens le poste d'Ambassadeur auprès du Pape Alexandre VIII; son fils Jérôme-Marcel Gubernatis, fut élevé en 1700 à la présidence du Sénat de Nice, puis en 1713 à la charge éminente de Chancellier de Savoie. Ses descendans ont possédé une portion de la Seigneurie de Gorbio jusqu'à l'époque de la révolution Française.

*2 Les compagnies d'ordonnance formées de volontaires récemment enrôlés pour tenir garnison à Villefranche, étaient commandées par les Comtes de Peglia et de Roccasteron, le Chevalier Borra, Victor

çais le fit sommer de se rendre, avec menaces en cas de refus, de ne lui accorder aucun quartier. Cette intimation ne produisit aucun effet sur la garnison; mais les habitans de Villefranche intimidés envoyèrent les clefs de la ville à M.r *de Renac*, en le priant d'épargner une population misérable. Celui-ci leur imposa une contribution de guerre, payable sur-le-champ: il fallut s'y soumettre pour éviter un pillage.

Cependant M.r *de Catinat* parut en personne devant la forteresse dans la matinée du 17 mars; les batteries de siège commencèrent à jouer le 18; plusieurs édifices intérieurs, particulièrement les magasins aux vivres, et la boulangerie, furent entièrement ruinés. Il importait au Comte *de Frussasque* de venir au secours du château de Villefranche, afin d'empêcher la flotte ennemie de mouiller dans le port. Dans cette vue il fit partir son frère avec un fort détachement de troupes, tirées de la garnison de Nice, pour essayer de surprendre les Français, et de pé-

D'Aiglun et le Vassal De-Masini; celles des milices par Chianea de Tende, Maccari de Pigna, Gubernatis de S.t-Martin, Rinaldi de Belvedere et Rostagni de Breglio.

nétrer dans la place assiégée. Le Chevalier *de Frussasque*, protégé par le canon du fort de Montalban, s'avança avec beaucoup de détermination sur les lignes ennemies, mais il fût reçu si vigoureusement, qu'il dut bientôt renoncer à son entreprise; il n'y eut que le Chevalier *Cravetta*, qui à la tête d'une compagnie du régiment de Piémont parvint à se jetter dans la forteresse.

La canonnade continua sans interruption dans la nuit du 19 au 20; la brèche étant devenue praticable, les Français dans l'après-midi s'approchèrent des fossés, munis de longues échelles, et montèrent à l'assaut en criant *Vive la France!* Ils trouvèrent d'abord une bonne résistance, mais la compagnie des milices, qui défendait le rempart du Nord, ayant commencé à lâcher pied, le désordre se mit bientôt parmi les autres, ce qui obligea le Gouverneur à capituler. La garnison évacua la place le 21 à la pointe du jour; elle sortit avec les honneurs de la guerre, tambour battant, mêche allumée et drapeaux déployés; ayant ensuite quitté les armes sur le glacis, les galères Françaises la transportèrent à Oneille, sous parole de ne plus servir jusqu'à la paix. Les milices obtinrent, à la même

condition, la faculté de se retirer dans leurs foyers. Alors la rade de Villefranche n'étant plus défendue, toute la flotte Française vint y mouiller le jour même de la capitulation.

Le 22 mars M.r *de Catinat* fit investir le château de Montalban par les grenadiers de Sorbex et de Liester; M.r *de S.t-Amand* s'y était renfermé avec une compagnie d'ordonnance et deux de milices *1. Sommé de se rendre, il chassa le Parlementaire à coups de fusils; mais le Duc *de la Ferté* s'étant avancé sur les bords des fossés à la tête des grenadiers, comme pour monter à l'assaut, le commandant Savoyard se laissa tellement intimider, qu'il capitula aux mêmes conditions obtenues par la garnison de Villefranche.

Pendant que le Général Français forçait ainsi cette forteresse, presque sans coup-férir, M.r *de Catinat* fit cerner le château de S.t-Hospice par une autre division; il y avait dans la place cinq compagnies, une d'ordonnance et quatre

*1 La compagnie d'ordonnance était commandée par le Chevalier de Lunel, et celles des milices par les capitaines Peirani de Scarena et Gaziglia de Coarazza.

de milices *1, sous les ordres du Chevalier *Jaconis de Costigliole*, homme de guerre de bonne réputation. La garnison cependant ne répondit pas au courage de cet Officier, car elle était presqu'entièrement composée d'hommes levés à la hâte, et peu faits pour braver les périls et les fatigues d'un siège. Le Bailli de Noailles entoura le golfe avec quatorze galères, tandis que M.r *de S.t-Laurent* *2 occupa tous les passages du côté de terre : quoique muni d'une nombreuse artillerie, et parfaitement approvisionné, le fort ne fit aucune résistance; au moment qu'un conseil de guerre délibérait, deux compagnies de milices se mutinèrent, et refusèrent d'obéir à leurs Officiers. Il fallut envoyer M.r *de Lusinge* au couvent des Capucins

*1 M.r de Lucinge commandait la compagnie d'ordonnance; les miliciens avaient pour capitaines Blanchi de Peglia, Morena de Limon, Castelli de Contes et Greco d'Utelle; le Comte Balthasar Siméon de Quiers, vieillard presque octogénaire, était le gouverneur du fort.

*2 Le Chevalier de S.t-Laurent né à Nice, et par conséquent sujet du Duc de Savoie, était depuis plusieurs années passé au service de la France, et fut pendant toute la durée du siège d'une grande utilité à M.r de Catinat à cause de la parfaite connaissance des localités.

de Villefranche, afin de traiter avec le Général Français une capitulation honorable....... Elle fut signée dans la matinée du 23 mars.

Maître de ces trois forteresses dans l'espace de peu de jours, *Catinat* porta toutes ses forces contre la ville de Nice; une batterie de douze canons et de six mortiers, dressée au haut de la colline de S.t-Charles, menaça les habitans d'un prochain bombardement.

Tout étant prêt pour commencer le feu, un moine Dominicain parut aux portes de la ville avec une lettre du *Chev.r de S.t-Laurent*, qui, en sa qualité de compatriote, exhortait les Consuls à ne pas exposer la population à une ruine certaine, leur offrant, au nom du Général en chef, un bon traitement, *s'ils* voulaient consentir à recevoir les Français. Le Conseil s'étant assemblé pour délibérer sur la proposition, observa que le Comte *de Frussasque* avait retiré dans le château toutes les troupes d'ordonnance; que le corps des volontaires, commandé par le Colonel *Galléan*, s'y était également renfermé; qu'après la prise des forts de Villefranche, de Montalban et de S.t-Hospice, la moitié des milices avait quitté les armes; qu'enfin la ville n'était plus en état de s'expo-

ser, avec espérance de succès, aux périls d'un assaut contre des troupes victorieuses et aguerries; il décida en conséquence d'accepter cette ouverture; le Chevalier *de Grimaldi* et *Alexandre-Albert de Strada* se rendirent au camp Français pour pressentir les intentions de M.r *Catinat*; mais dans l'intervalle le Gouverneur de Nice reçut une lettre du Duc de Savoie, dans laquelle ce Prince l'engageait à tenir ferme contre les Français, lui annonçant qu'il ne tarderait pas à lui envoyer des secours. Cette nouvelle décida les Consuls à rappeller les deux Députés, sous prétexte que la proposition de M.r *de S.t-Laurent* n'avait aucun caractère officiel; on était occupé à délibérer sur le moyen d'endormir l'ennemi par des négociations, lorsque le 26 mars M.r *de Galion* se présenta avec un tambour, et demanda à parler au Gouverneur; conduit au palais avec les précautions d'usage, il voulut s'expliquer en présence des Consuls. Là, prenant un ton décisif, il leur déclara, au nom de son Général, que si à une heure de l'après-midi la ville n'avait pas ouvert ses portes, le bombardement commencerait sur-le-champ; qu'alors il n'y aurait plus aucun espoir de capitulation, et que

les remparts étant forcés, les habitans seraient passés au fil de l'épée, et leurs maisons livrées au pillage. Dans le cas d'une prompte soumission, il offrit protection aux citoyens, les assurant que leurs privilèges et leurs fortunes seraient respectées. A cette brusque sommation les Consuls répondirent, que dans une affaire d'une si haute importance ils n'avaient pas la faculté de décider d'eux-mêmes sur le parti, qu'ils avaient à prendre ; qu'ils étaient obligés de convoquer une assemblée générale de Notables par chef de famille, afin de connaître le vœu de la majorité ; et que le terme assigné pour faire une réponse étant trop court, ils suppliaient Mons.r *de Catinat* de le *prolonger* jusqu'au lendemain à midi. Ils insistèrent sur ce délai, dans l'espoir que les secours annoncés par le Duc de Savoie pourraient peut-être arriver dans cet intervalle. M.r *de Galion* consentit de retourner au camp avec le Chevalier *de Grimaldi*, afin de prendre les ordres du Général en chef. Celui-ci ne voulut leur accorder, pour tout délai, que jusques à cinq heures de l'après-midi du même jour.

Les Consuls, ainsi pressés par la briéveté du tems, convoquèrent à l'instant tous les chefs

de famille dans l'église cathédrale de S.te-Réparate ; le Gouverneur, prié d'y intervenir, s'en excusa ; mais l'Intendant-Général *Morozzo* y vint avec le Sénat et les autres Employés civils. Cet homme courageux essaya dans un discours éloquent d'engager les citoyens à faire le noble sacrifice de leurs biens et de leurs vies, plutôt que de se livrer aux ennemis, d'autant plus que le Duc tiendrait sa promesse de venir bientôt les délivrer, et saurait récompenser leur fidélité. Quand il eut fini de parler, une grande rumeur s'éleva dans l'assemblée ; les esprits étaient agités par des sentimens opposés ; les uns montraient la bonne volonté de se défendre, les autres opposaient le manque des moyens, et les calamités sans nombre, que la moindre résistance attirerait inutilement sur la ville : au milieu de cette dissidence d'opinions l'Évêque *Henry de Provana* prit à son tour la parole, et tout en louant le zèle qui animait M.r l'Intendant, il dit qu'on ne pouvait raisonnablement s'exposer aux dangers d'un assaut ; que le Gouverneur connaissait mieux que personne l'impossibilité d'une défense ; que les secours promis étaient éloignés et incertains ; que le Duc avait entendu parler seulement de la défense du

château, et non de la ville abandonnée à elle-même; et qu'une capitulation honorable, nécessitée par l'urgence des circonstances, ne diminuerait pas l'affection du Souverain envers la population. L'avis de ce Prélat entraîna toute l'assemblée. Par délibération du 26 mars 1691, rédigée, séance tenante à 4 heures de l'après-midi, par *Honoré Grimaldi*, Notaire et Secrétaire de la ville, le Conseil des *Notables* décida, avec l'autorisation du Gouverneur, d'accepter les propositions de M.r *de Catinat*, et nomma cinq Commissaires députés, choisis dans son sein pour aller stipuler les conditions de la capitulation *1, qui fut signée vers les six heures et demi du soir *2.

*1 Voici les noms des députés signataires de la capitulation : Pierre Gioffredo Abbé de S.t-Pons ; le Chevalier Gaspard de Grimaldi; le Comte Charles-Laurent Tonduti de Falicon, Annibal Pellegrini, et Alexandre Albert de Strada docteur ez-lois.

*2 L'auteur de l'histoire militaire du Piémont liv. 71 pag. 33 tom. cinquième, en parlant de la capitulation de Nice, avance assez légèrement, » que les habitans traitèrent *secrètement* avec M.r » de Catinat et lui ouvrirent les portes de la ville, » malgré le gouverneur et la garnison qui voulaient » s'y défendre »; nous avons rapporté les circonstances de cet événement pour purger nos ayeux

Le 27, à huit heures du matin, le Maréchal-de-camp, Marquis *de Vins*, se présenta à la porte du Pont avec mille-cinq-cent hommes des régimens de Toul et de Tournon, pour prendre possession de la ville; les Consuls en toge avec le Corps municipal vinrent le recevoir aux barrières; le Général Français s'empressa d'aller faire sa visite au Gouverneur, Marquis *de Tournon*, et lui donna cent cavaliers d'escorte pour l'accompagner jusqu'au village de Scarena. Le soir M.r *de Catinat* arriva avec tout son État-major, et donna les ordres les plus sévères pour la sûreté et la tranquillité des habitans.

Le Comte *de Frussasque* apprit avec chagrin la reddition de la ville; il eût désiré qu'on eût traîné les négociations en longueur, afin d'avoir le tems d'achever ses moyens défensifs. Quelques troupes, sorties du château, mirent le feu aux environs des remparts pour mieux découvrir les mouvemens de l'ennemi. Un vent violent, tel qu'il règne ordinairement dans cette saison de l'année, propagea l'incendie avec une

d'une accusation hasardée qui leur serait trop injurieuse (Tous ces détails sont tirés du manuscrit, relation du siège par un témoin oculaire).

telle activité, que l'alarme se répandit dans la ville inférieure, comme si elle allait être réduite en cendres. Heureusement les Français parvinrent à l'éteindre, après avoir repoussé cette sortie.

N'espérant pas d'intimider le Gouverneur par des menaces, *Catinat* prit immédiatement ses mesures pour foudroyer le château avec toute son artillerie; il éleva les batteries de siège à peu-près dans les mêmes sites, où 148 ans auparavant *Barberousse* et le Duc *d'Enghien* les avaient inutilement établies. Le feu des canons et des mortiers commença dans la matinée du 28 mars: les bombes et boulets pleuvaient de toute part sans interruption; le *ciel était* en feu; les éclats des projectiles dépassaient bien souvent le but, et tombaient sur la ville de telle sorte, que presque toute la population en sortit pour se refugier dans les campagnes. Le canon du château riposta avec une égale vivacité; plusieurs pièces furent démontées de part et d'autre, et des deux côtés on essuya des pertes en morts et en blessés. Une nouvelle batterie à mortiers, dressée par les Français au quartier dit *l'Empeyrat*, ajouta à ces premiers ravages..., Un événement imprévu fit

triompher le général Français !... Tandis qu'il observait les points les plus faibles de la place, déguisé en simple soldat *1 afin de n'être pas remarqué, on lui amena un déserteur Piémontais, natif de Fossan, qui, étant de garde aux ouvrages avancés, eut la lâcheté d'abandonner son poste, en se laissant glisser dans les fossés : ce transfuge lui apprit que les poudres et les munitions de guerre se trouvaient entassées dans un vaste magasin, qu'il désigna au haut du donjon : aussitôt *Catinat* ordonna de diriger toutes les bombes vers cet endroit.

Le vendredi 30 mars un de ces projectiles perça malheureusement la voûte du magasin du donjon, et mit le feu au salpêtre qui s'y trouvait enfermé. L'explosion fut terrible. Les remparts, les tours environnantes, les poudrières et l'arsenal sautèrent en l'air, les uns après les autres, avec un fracas épouvantable ; la secousse ouvrit de larges brèches aux redoutes inférieures. Plus de 500 hommes de la garnison périrent dans cette déplorable catastrophe, les uns écrasés

*1 S'il fallait croire au bruit populaire, M.r de Catinat se serait déguisé en charbonnier : comment se persuader que le héros des armées Françaises eût voulut adopter un pareil costume ?

sous les décombres, les autres emportés par les éclats et jetés à de grandes distances, sans compter trois à quatre-cent blessés, la plupart horriblement mutilés *1. La commotion fut tellement violente, qu'à trente lieues dans la rivière de Gênes et en Provence, on crut avoir essuyé une secousse de tremblement de terre. Heureusement l'explosion eut lieu du côté opposé à la ville, ce qui la préserva d'une entière ruine. Toutefois nombre de maisons furent renversées et les débris écrasèrent une quantité de victimes.

Le feu prit à un autre magasin à poudre dans la journée du 1.er avril, ce qui acheva d'abattre le courage de la garnison; les Français en profitèrent et vinrent s'établir sur le *parapet du* côté de la porte Pairolière; la confusion se mit alors dans le château; nombre de soldats désertèrent les remparts, d'autres quittèrent les armes, en disant qu'on ne pouvait plus se défendre. Dans cette situation critique, la noble intrépidité des colonels *Galléan* et *Tonduti* qui, quoique blessés et abandonnés par la majeure

*1 Nous citerons parmi les blessés les colonels Galléan et Tonduti, le Comte Caïs de Gilette, le Baron de Boyon, ainsi que les capitaines Blavetti et Buffon.

partie des soldats, continuèrent à rester sur les remparts exposés au feu du canon et de la mousquetterie, sauva la forteresse d'un dernier désastre ! Ce glorieux exemple fit naître un moment de confiance : les Français furent encore repoussés au milieu de ces débris.... Mais que pouvait le courage de quelques braves, lorsqu'on n'avait plus aucune munition!.... Le Comte de *Frussasque*, pénétré de sa situation, assembla un conseil de guerre, à la suite duquel il consentit, les larmes aux yeux, à céder la place aux Français.

Catinat rendit un juste hommage au courage malheureux ; il accorda une capitulation honorable, signée le 3 avril 1691 ; la garnison réduite à huit-cent hommes, compris les malades et les blessés, après avoir reçu tous les honneurs de la guerre, fut transportée à Oneille, sur les galères du Bailli de *Noailles*.

Ainsi tomba au pouvoir des Français une forteresse réputée imprenable, qui avait plusieurs fois résisté à des forces bien plus imposantes, sans pourtant qu'on pût accuser ses nobles défenseurs d'avoir manqué de constance et de courage ! !

Chapitre IV.

Occupation de la ville de Nice par les Français — Campagne de 1692 et 1693 — Paix de Turin — Le Chevalier de la Fare *se retire en Provence — Traité de la Haye — Mariage de la Princesse* Marie Gabrielle *de Savoie, avec le Roi d'Espagne — Guerre pour la succession — Le Duc de Savoie se déclare pour l'Autriche — Nouveau siège de Nice par le Duc de* Berwick *— Démolition du château.*

Après la prise du château de Nice, M.r *de Catinat* quitta son armée victorieuse pour aller recevoir les félicitations de la Cour; il laissa le Chevalier *de la Fare* avec quatre-mille hommes de troupes d'élite pour y tenir garnison, et ordonna au Maréchal-de-camp, Marquis *de Vins*, de prendre position dans le bas-Comté. Le 12 juin 1691 une colonne de grenadiers Français attaqua le Col de Braus avec quelques pièces de campagne; mais elle trouva toutes les hauteurs occupées par les milices des vallées de Sospello, de Breglio et de Tende, qui la forcèrent à se retirer. Le Général Fran-

çais ne pouvant emporter de front ces masses, où la nature semble avoir entassé les obstacles, essaya de les tourner en se dirigeant sur la droite par les gorges de S.t-Agnès et de Castillon : ces passages se trouvèrent également fermés ; il fallut de nouveau battre en retraite. Ayant reçu, quelques jours après, trois-mille hommes de renfort, venus de la Provence, il parvint à tromper la vigilance des milices, s'avança par la vallée de la Bevera, et parut à l'improviste sous les murs de Sospello dans la nuit du 22 juillet. Quelques coups de fusils, imprudemment tirés par les miliciens, provoquèrent une funeste catastrophe. Les Français s'avancent au pas de charge, enfoncent les portes de la ville à coups de hache, et se précipitent dans les rues le fer et la flamme à la main. Tout ce qui tombe sous leurs mains est impitoyablement massacré, les maisons sont livrées aux horreurs d'un pillage, et la plupart incendiées ; les femmes, les enfans, les vieillards n'obtiennent aucune pitié ; les églises mêmes ne sont pas respectées...... La ville de Sospello courut dans cette nuit désastreuse le risque d'une entière destruction *1 ! Heureu-

*1 Alberti, hist. de Sospello.

Chapitre IV.

Occupation de la ville de Nice par les Français — Campagne de 1692 et 1693 — Paix de Turin — Le Chevalier de la Fare *se retire en Provence — Traité de la Haye — Mariage de la Princesse* Marie Gabrielle *de Savoie, avec le Roi d'Espagne — Guerre pour la succession — Le Duc de Savoie se déclare pour l'Autriche — Nouveau siège de Nice par le Duc de* Berwick *— Démolition du château.*

Après la prise du château de Nice, M.r *de Catinat* quitta son armée victorieuse pour aller recevoir les félicitations de la Cour; il laissa le Chevalier *de la Fare* avec quatre-mille hommes de troupes d'élite pour y tenir garnison, et ordonna au Maréchal-de-camp, Marquis *de Vins*, de prendre position dans le bas-Comté. Le 12 juin 1691 une colonne de grenadiers Français attaqua le Col de Braus avec quelques pièces de campagne; mais elle trouva toutes les hauteurs occupées par les milices des vallées de Sospello, de Breglio et de Tende, qui la forcèrent à se retirer. Le Général Fran-

çais ne pouvant emporter de front ces masses, où la nature semble avoir entassé les obstacles, essaya de les tourner en se dirigeant sur la droite par les gorges de S.t-Agnès et de Castillon : ces passages se trouvèrent également fermés; il fallut de nouveau battre en retraite. Ayant reçu, quelques jours après, trois-mille hommes de renfort, venus de la Provence, il parvint à tromper la vigilance des milices, s'avança par la vallée de la Bevera, et parut à l'improviste sous les murs de Sospello dans la nuit du 22 juillet. Quelques coups de fusils, imprudemment tirés par les miliciens, provoquèrent une funeste catastrophe. Les Français s'avancent au pas de charge, enfoncent les portes de la ville à coups de hache, et se précipitent dans les rues le fer et la flamme à la main. Tout ce qui tombe sous leurs mains est impitoyablement massacré, les maisons sont livrées aux horreurs d'un pillage, et la plupart incendiées; les femmes, les enfans, les vieillards n'obtiennent aucune pitié; les églises mêmes ne sont pas respectées...... La ville de Sospello courut dans cette nuit désastreuse le risque d'une entière destruction *1! Heureu-

*1 Alberti, hist. de Sospello.

sement le Marquis *de Vins* arriva fort à-propos pour éteindre le feu, et contenir la fureur des soldats.

La prise de Sospello porta l'épouvante dans les villages environnans; les communes du haut-Comté s'empressèrent d'envoyer leur soumission; en moins de quinze jours tout le pays, jusqu'au Col de Tende, fut occupé par les troupes Françaises.

Le Comte *d'Estrées* trouva plus de résistance dans la vallée d'Oneille: au mois de mai 1692 la flotte Française parut sous les murs de cette ville, où pour toute garnison il n'y avait que quelques compagnies du régiment de Valence. A cette apparution les habitans des vallées accoururent en armes, et secondés par un renfort, que leur amena le Comte *Lascaris*, gentilhomme Niçard, ils repoussèrent courageusement deux assauts consécutifs. Honteux de ne pouvoir pénétrer dans la place, l'Amiral Français se livra à un aveugle ressentiment; pendant deux jours cette malheureuse cité fut écrasée par les bombes et par les boulets, sans pourtant lasser la constance de ses nobles défenseurs *1 : lorsque le Comte *d'Estrées* se retira

*1 La noble résistance des habitans d'Oneille a été célébrée dans un poëme latin intitulé, *de classe*

au port de Villefranche, Oneille n'offrait plus qu'un monceau de ruines!

Un événement important suivit de près cette noble résistance : M.r *de Bullonde*, renonçant à l'espoir de forcer la forteresse de Coni, leva le siège de cette place le 29 juin suivant.*1. C'est alors que le Cabinet de Versailles, regrettant d'avoir détaché *Victor-Amédée* de ses intérêts, lui offrit un arrangement particulier, pourvu qu'il voulût abandonner l'alliance de l'Autriche. On connaît la belle réponse que fit le Duc à l'Ambassadeur Français, lorsque celui-ci, pour le déterminer à rompre ses engagemens, lui observait que ses états étaient presqu'entièrement envahis, et qu'il n'avait plus les moyens de recruter son armée. » Vous vous trom-
» pez, Monsieur (lui répliqua l'intrépide Souve-
» rain); vous ne connaissez pas le dévouement
» de mes sujets; je frapperai du pied le sol
» de mes provinces, et aussitôt j'en ferai sor-
» tir de nombreux bataillons; *tanti sudditi*,

Gallica et *vallis Uneliae triumphis*, qu'on attribue à l'Abbé Pellegrini (Papiers de la famille Marsucco d'Oneille).

*1 Mémoires du Marquis de S.t-Simon sur le siège de Coni.

» *tanti soldati* *1 ». Effectivement son génie sut lui créer de nouvelles ressources; la guerre continua pendant tout l'été avec des succès variés; M.[r] *de Catinat* vint dans l'intervalle rejoindre l'armée Française en Piémont; il se posta sur les hauteurs des Alpes, qui séparent la Doire du Chiusson, dans un camp retranché, célèbre dans les fastes militaires, où il se tint long-tems sur la défensive avec des forces inégales, sans qu'il fût possible aux Alliés de le dénicher de cette position.

Pendant que l'habile Général occupait ainsi l'attention de ses ennemis, le Marquis *de Parella*, au mois de septembre, *s'avança* avec une division de troupes Savoyardes dans le haut-Comté de Nice, marcha sur la ville de Barcelonnette, dont il chassa les Français, et essaya de pénétrer en Provence; mais vigoureusement repoussé à l'attaque de l'Hubaye, il ne put, malgré son courage, empêcher une déroute; ses troupes se sauvèrent en Piémont à la débandade; il mourut lui-même à Saluces, à la suite de ses blessures *2.

*1 Mémoires hist. de la maison de Savoie, par le Marquis Coste de Beauregard.

*2 Hist. militaire du Piémont par le Comte de Saluces.

La campagne de 1693 n'est remarquable par aucun événement important; on s'observa d'un côté et d'autre, plus occupés à se tendre des pièges, qu'à risquer une bataille.

Le Maréchal *de Tessé* essaya encore des ouvertures de paix avec le Duc de Savoie; il proposa d'évacuer le Comté de Nice, de remettre la forteresse à une Puissance neutre pour la tenir en dépôt jusqu'à la conclusion d'un arrangement définitif, et de prendre à la solde du Roi de France les troupes Savoyardes, pourvu qu'il se déclarât contre la Maison d'Autriche *1. La négociation traîna jusqu'à la moitié du mois de juillet, sans aucun résultat. Piqué de l'opiniâtreté de *Victor-Amédée*, le Cabinet Français envoya de nouveaux renforts à M.[r] *de Catinat*, avec ordre de reprendre l'offensive. Ce redoutable Général quitte tout-à-coup les positions qu'il occupait depuis long-tems, délivre la place de Pignérol, réduite aux abois, et force les Alliés à engager une bataille. Les deux armées se rencontrèrent à Marsailles le 4 du mois d'octobre; le choc dura pendant plusieurs heures avec un horrible acharnement, mais enfin la

*1 Mémoires du Maréchal de Tessé.

victoire se décida pour *Catinat:* elle fut pour l'armée Française une des plus glorieuses et des plus complettes; les Alliés perdirent dans cette fatale journée plus de dix-mille hommes, morts, blessés, ou prisonniers; nombre de Généraux périrent victimes de leur courage, parmi lesquels le Maréchal *de Schomberg*, qui fut emporté par un boulet; le Prince *Eugène* de Savoie y courut lui-même de grands dangers, et ne dut son salut qu'à la vîtesse de son cheval; en récompense de ce triomphe M.r *de Catinat* reçut le bâton de Maréchal de France.

Malgré ces désastres, les Alliés reparurent dans les plaines du Piémont, avec une nouvelle et puissante armée, au printems du 1694; ils emportèrent la forteresse de Casal, et forcèrent le vainqueur de Marsailles à reprendre une position défensive, où il resta dans l'inaction pendant toute l'année suivante.

Pour la troisième fois *Louis* XIV fit offrir à son neveu une reconciliation, avec des conditions avantageuses. *Victor-Amédée*, qui redoutait également l'ambition de l'Espagne et de l'Autriche, crut devoir ne pas la refuser. *Catinat* s'étant avancé sous les murs de Turin,

comme pour en faire le siège, le Duc de Savoie, en sa qualité de Généralissime des armées alliées, publia tout-à-coup une suspension d'armes, que l'Autriche et l'Espagne ne voulurent point approuver; mais ce Prince ne s'en mit point en peine; il conclut sa paix particulière, signée à Turin le 29 août 1696. Par ce traité la France s'obligea à évacuer immédiatement toutes les terres, villes et places fortes occupées en Savoie, en Piémont, et dans le Comté de Nice. Les deux Puissances, unies par une alliance offensive et défensive, déclarèrent qu'elles étaient décidées à faire reconnaître la neutralité d'Italie *1; et pour gage de cette reconciliation, la Princesse *Adélaïde* de Savoie épousa le Duc de Bourgogne.

Le Marquis *de S.t-Georges*, nommé au gouvernement général du Comté de Nice, passa immédiatement les Alpes avec les régimens de Chablais, des chasseurs Provençaux et des fusiliers *Ricardon*; à son approche le Chevalier *de la Fare*, qui commandait l'armée Française, cantonnée aux environs de Sospello, se hâta de rappeler les garnisons de Saorgio et de Dolce-

*1 Denina, vie de Victor-Amédée II; Lamberti, mémoires historiques.

aqua, se replia sur Nice, et repassa le Var avec la garnison du château, au grand contentement de tout un peuple, qui ne pouvait souffrir une domination étrangère. Le nouveau Gouverneur fit son entrée dans la ville le 27 septembre au milieu des plus bruyantes acclamations. Ce fut pendant plusieurs jours une fête de famille.

La paix de Turin amena le traité de Vigevano, signé le 7 octobre suivant, par lequel le Comte *Mansfeld*, Plénipotentiaire de l'Empereur, et le Marquis *de Léganes*, Gouverneur-général du Milanais, consentirent à reconnaître la neutralité de l'Italie, comme première base de la paix, conclue définitivement l'année suivante au congrès de Riswick.

Cependant *Charles* II, Roi d'Espagne, quoiqu'à la fleur de ses ans, était dévoré par une maladie de langueur, qui annonçait sa fin comme très-prochaine. N'ayant pas de postérité, son superbe héritage excitait l'ambition des plus puissans Souverains. L'Empereur et le Roi de France invoquaient des droits égaux à sa succession, puisqu'ils descendaient, tous les deux, de *Philippe* III par les femmes. L'Angleterre et la Hollande, voulant prévenir une nouvelle

rupture, essayèrent de balancer les intérêts de ces deux fiers concurrens. Par un traité secret conclu à la Haye le 11 octobre 1698, la monarchie Espagnole fut d'avance partagée, du vivant du Souverain *1.

Victor-Amédée ne tarda pas à juger les événemens qui se préparaient ; prévoyant qu'une guerre était inévitable à la mort de *Charles* II, et qu'il lui serait impossible de maintenir sa neutralité, il fit d'avance les préparatifs nécessités par les circonstances, afin de prendre le parti qui lui serait conseillé par l'intérêt de ses peuples. Il envoya à Nice le Marquis *de Carail* en qualité de Gouverneur-général, à la place du Marquis *S.t-Georges*, avec ordre de réparer promptement les ruines du château : ce vieux guerrier, qui s'était signalé par sa bravoure pendant les campagnes 1693 et 1694, jouissait d'une haute réputation ; par ses soins la forteresse de Nice, entourée de funestes débris, reprit son rang

*1 Le royaume d'Espagne fut promis au Prince Ferdinand de Bavière neveu de l'Empereur Léopold. Ceux de Naples et de Sicile, la Province de Guipuscoa, le Marquisat de Final au Dauphin de France, et le Duché de Milan à l'Archiduc Charles, second fils de l'Empereur (Murat., annal. d'Ital.).

parmi les places du premier ordre; des milliers de bras secondèrent l'activité du Gouverneur; les habitans s'aidèrent avec joie à relever les remparts abattus, parce qu'ils les regardaient comme la sauve-garde de leur indépendance.

Ce que la politique des différens Cabinets de l'Europe avait prévu, arriva le 1.er du mois de novembre 1700. *Charles* II fut entraîné au tombeau à la fleur de son âge; quelques jours avant sa mort, les intrigues de la Cour de France, soutenues par le Cardinal Archevêque de Tolède, lui arrachèrent un testament, par lequel il institua pour son héritier universel *Philippe* Duc d'Anjou, petit-fils de *Louis* XIV, lui substituant, en cas de décès sans succession, son frère le Duc de Berry, l'Archiduc *Charles* en troisième ligne, et finalement le Duc de Savoie; il déclara, que dans aucun cas la Couronne d'Espagne ne pourrait jamais être réunie à celle de France, ou de l'Empire. Ce testament, que plusieurs historiens ont vanté comme un modèle de sagesse et de prévoyance, fut regardé, par le Cabinet Autrichien, comme une criante injustice; l'Empereur remplit l'Europe de ses plaintes et de ses protestations, mais *Philippe d'Anjou* n'en tint aucun compte. Sou-

tenu par la France; favorablement accueilli à Madrid, il fit reconnaître son autorité non-seulement en Espagne, mais encore dans les Royaumes de Naples et de Sicile, dans le Duché de Flandres et dans le Milanais.

Pour mieux maintenir le Duc de Savoie dans ses intérêts, *Philippe*, de l'aveu du Roi de France, rechercha en mariage la Princesse *Marie-Louise-Gabrielle*, sa fille puinée; cet hymen consolida le droit éventuel de succession, que *Victor-Amédée* avait acquis par le testament de *Charles* II. La jeune Épouse partit de Turin au commencement du mois de septembre; elle venait s'embarquer au port de Villefranche sur la flotte Espagnole, Napolitaine et Française, récemment arrivée, pour la transporter à Barcelonne. *Marie-Louise* se reposa à Sospello toute la journée du 17 dans la maison du Baron *de la Turbie*, où elle reçut avec la plus grande affabilité un présent que les Syndics lui offrirent au nom des habitans. Le lendemain tout le cortège prit la route de Nice, où elle arriva cette même soirée, reçue au bruit du canon, aux sons de toutes les cloches, aux acclamations unanimes du peuple. Jamais la ville n'offrit une pompe plus majestueuse .... La Reine, qui

avait fait le voyage en palanquin, mit pied à terre à l'entrée de la porte Pairoliera; elle y trouva le Gouverneur, le Sénat, l'Intendant, les Consuls, et tout ce que la cité renfermait de personnes marquantes. Une compagnie d'honneur, composée des premiers gentilshommes, fut admise auprès de sa personne pour faire le service des Gardes de Corps; on la conduisit au palais sous le baldaquin, conformément à l'usage; les rues que traversa le cortège, se trouvèrent entièrement tapissées et jonchées de fleurs; on remarquait à sa suite une foule de Gentilshommes, d'Écuyers et de Pages, réunissant la variété des costumes à la richesse des habits. Le Cardinal Archevêque de *Milan*, *Joseph Archinto*, envoyé par le Pape *Clément* XI pour complimenter la jeune Souveraine, arriva au monastère de S.t-Pons le 26 septembre. C'est là que le Marquis *de Sales*, gentilhomme de la chambre, alla le chercher avec un brillant cortège. Le Cardinal entra dans la ville dans l'après-midi du même jour, escorté par une compagnie d'hallebardiers; il était accompagné d'un grand nombre de Gentilshommes et de Prélats Italiens magnifiquement habillés; l'Évêque, à la tête du Chapitre, se porta à la

rencontre du Légat au-delà du pont du Paglion, et le reçut sous un baldaquin de toile d'argent; complimenté à la porte du palais par le Comte *Maurice de Roubion*, Introducteur des Ambassadeurs, il rencontra à moitié de l'escalier le Comte *de Balbian*, Majordome de la Reine, qui le conduisit dans le salon des Gardes; après quelques instans de repos, vint le grand Majordome, Marquis *de S.t-Georges*, lui annoncer que S. M. l'attendait dans la salle du trône. *Marie-Louise*, en habit de gala, était assise sous un dais de velours cramoisi à franges d'or; elle se leva à l'entrée du Cardinal, et fit quelques pas en avant sur l'estrade, sans pourtant en descendre. Celui-ci exprima à la Reine combien Sa Sainteté était satisfaite d'un hymen, qui devait à-jamais consolider la paix entre la France, l'Espagne et la Maison de Savoie; il lui adressa ensuite des vœux pour son bonheur particulier, et lui offrit la rose d'usage. Le Légat fût reconduit avec les mêmes honneurs au palais du Comte *Lascaris*, où il reçut la visite du Clergé, de la noblesse et de toutes les personnes distinguées de la ville: il repartit trois jours après pour Milan, prenant la route du Col de Tende, très-satisfait de l'accueil qu'il avait reçu.

Le 30 septembre *Marie-Louise* fit voile pour l'Espagne sur la flotte des Trois Couronnes, après avoir fait distribuer beaucoup d'argent aux pauvres, et laissé aux différentes églises des gages précieux de sa munificence *1.

Aux réjouissances qu'inspira le séjour de la Reine d'Espagne, devaient bientôt succéder des désastres irréparables. L'Angleterre, la Hollande et l'Autriche s'armèrent contre *Philippe d'Anjou* et contre la France.

Le célèbre *Catinat*, à la tête de cinquante-mille hommes, parut en Piémont, au printems du 1701, et ne laissa pas au Duc de Savoie la liberté du choix. Pour prix d'une coopération, qui devenait importante, on lui donna le titre de Généralissime des armées Françaises; mais le Maréchal *de Catinat* et le Prince *de Vandemont*, Général des Espagnols en Lombardie, reçurent en même tems l'instruction secrète de n'agir que d'après les ordres directs des Cours respectives. Dès le commencement de la campagne, les esprits clairvoyans n'eurent pas de peine à prévoir que le conflit d'autorité assurerait l'avantage à l'armée Autrichienne, commandée par

*1 MS. de la Bibl. Ardisson; Protocole de la famille Milon; Alberti, hist. de Sospello.

le fameux Prince *Eugène*. Le combat de Carpi fit bientôt connaître qu'on avait bien jugé l'événement. L'armée des trois Couronnes, repoussée sur le Mincio, dut encore se replier en-deçà de l'Oglio. Cette retraite provoqua la disgrace de *Catinat*. Ainsi un seul échec fit oublier les victoires et les services qu'il avait rendus dans la guerre précédente!! Tels sont ordinairement les résultats de l'ingratitude humaine!! On lui donna pour successeur le Maréchal *de Villeroi*, favori de *Louis* XIV, courtisan présomptueux, inhabile à guider une armée. Ce nouveau Général voulant se distinguer par une action d'éclat, livra la bataille de Chiari, et fut complettement battu par le Prince *Eugène*. *Victor-Amédée* dans cette action combattit vaillamment à la tête de ses troupes, et eut un cheval tué sous lui; cependant le Maréchal *de Villeroi* osa l'accuser d'être d'intelligence avec les Impériaux, et d'avoir occasionné la perte de la bataille. Il n'en fallut pas d'avantage pour faire naître une injuste défiance, et provoquer une mesure plus injuste encore, qui décida le Duc de Savoie à rompre ses premiers engagemens.

Les Impériaux ayant surpris Crémone dans

la nuit du 31 janvier, y firent prisonnier le Maréchal *de Villeroi*; le Duc *de Vendôme*, qui jouissait d'une grande réputation militaire, vint le remplacer; il était, dit-on, porteur d'un ordre secret de saisir la première occasion favorable pour désarmer les troupes Savoyardes: il exécuta cet attentat le 28 du mois de septembre 1703, au moment où *Victor-Amédée* était à Turin, et que le Comte *de Mussan*, se reposant sur la foi des traités, occupait la position de S.t-Benoît de Mentoue. Six-mille hommes, enveloppés à l'improviste par les troupes Françaises, furent obligés de mettre bas les armes, et retenus prisonniers *1. Le Duc *de Vendôme* fit partir en même tems un corps de cavalerie, avec ordre de surprendre Turin, et de s'emparer de la personne du Duc de Savoie; mais le coup lui manqua, parce que *Victor-Amédée*, qui depuis long-tems vivait en méfiance, se tenait sur ses gardes. Le régiment de Nice, qui servait de nouveau à l'armée de Flandres, renouvella son noble dévouement, et déserta les drapeaux Français *2 pour accourir à la défense du Sou-

*1 Mémoires du Chevalier de Solar.
*2 Ottieri, liv. 7 hist. de Victor-Amédée.

verain ! La France forma à cette époque un régiment étranger, auquel il donna le nom de *Nice*. Mais ce corps, entièrement composé de déserteurs et de vagabonds, ne comptait pas dans ses rangs cent hommes nés dans le Comté *1.

Le Duc, indigné de la conduite de *Louis* XIV, ne balança pas sur le parti qui lui restait à prendre ; il fit renforcer la garnison de la citadelle de Turin, et publia un manifeste en date du 3 décembre, par lequel, en proclamant son alliance avec l'Autriche, il appela aux armes tous ses fidèles sujets. L'Europe applaudit à la résolution énergique d'un Prince outragé ; les populations entières se levèrent en masse, et répondirent avec enthousiasme à l'appel fait à leurs courages. Au premier avis de ces événemens le Marquis *de Carail*, Gouverneur de Nice, prit toutes les mesures de défense pour mettre la ville et le château à l'abri d'un coup de main ; il fit achever les réparations des remparts, ordonna d'abattre plusieurs édifices, qui masquaient les batteries du côté de la ville, parmi lesquels le couvent des religieuses de S.te-Claire *2, fit intimer à tous les Français

*1 Anciens archives de la ville de Nice.

*2 Ces religieuses se retirèrent au Ray à la cam-

de repasser immédiatement le Var, et pressa l'armement des milices.

Sur ces entrefaites arriva au port de Villefranche le fameux *Cavalier* chef des Camisards du Languedoc, qui, ayant levé l'étendard de la révolte, venait solliciter quelques secours. Cet intrépide aventurier excita la curiosité des habitans. Le Duc de Savoie lui envoya cinq-cent hommes, enrôlés parmi les déserteurs; ils s'embarquèrent à Nice, mais ils furent presque tous massacrés aux environs de Montauban *1.

Trois régimens d'ordonnance arrivèrent successivement sous les ordres du Comte de *Blagnasc*, pour renforcer la garnison du château de Nice *2; alors le Marquis de *Carail* voulut tenter la reprise du château du Gattiéras, dont les Français s'étaient emparés. Le Comte de

pagne de la Comtesse Galléan, puis à celle du temple (Relation MS. d'une religieuse; papiers de la famille Passeroni).

*1 Mémoires du Maréchal de Villars et du Marquis de St-Hilaire.

*2 Les troupes de la garnison se composaient des régimens de Chablais, de Saluces, des fusiliers Suisses, de deux bataillons du régiment de Nice, et de deux divisions de milices de mille hommes chaque, commandées par le Comte Castellar de Vintimille et par le Chevalier Louis Tonduti.

Blagnasc avec quatre-cent hommes du régiment de Saluces alla camper sur les bords du Var, il fut rejoint par neuf-cent hommes du régiment de Nice, sous les ordres du Baron de *Villars*, auxquels se joignirent mille-cinq-cent miliciens de la division *Tonduti.* Le commandant du château de Gattiéras, menacé d'être passé au fil de l'épée, n'osa faire aucune résistance. Ces troupes occupèrent ensuite les villages environnans, mettant les habitans à contribution, ruinant toutes les pailles et foins, afin de ne laisser aucune ressource à l'armée Française qui s'organisait en Provence; maître du château de Vence, le Comte de *Blagnasc* proposa de marcher sur Grasse; mais déjà les Provençaux s'étaient levés en masse, ce qui rendait cette expédition trop périlleuse; content de son butin il repassa le Var, laissant une forte garnison dans le château de Gattiéras.

Peu de tems après le Duc de la *Feuillade* s'avança avec huit-mille hommes d'infanterie et douze-cent chevaux, menaçant de venir prendre la revanche dans le Comté; l'alarme se mit dans la ville de Nice; les principaux citoyens prirent le parti d'envoyer leurs femmes et leurs enfans en lieu de sûreté; on ne pouvait plus douter

que l'ennemi n'eût résolu d'entreprendre le siège de la place.

C'est dans la matinée du 3 mars 1705, que le Duc de la *Feuillade* passa le Var, suivant le même ordre de marche adopté, quelques années auparavant, par le Maréchal *Catinat* *1. Une flotte sortie du port de Toulon, forte de huit vaisseaux et de six frégates, sans compter les bâtimens légers, parut en même tems devant la ville de Nice, sous les ordres du Marquis de *Roya*, ayant à bord la grosse artillerie et l'attirail de siège.

La fertile colline de Cimiez, où le général Français établit de nouveau son quartier-général, essuya cette fois-ci d'horribles dévastations.

Un corps de 6000 hommes sous les ordres du Chevalier de *Simiane*, fut aussitôt détaché du gros de l'armée pour prendre position sur la route de Sospello, afin de tenir en échec les milices des vallées, et quelques troupes

*1 L'armée Française était forte d'environ 18 mille hommes, dont 14 d'infanterie et 4 de cavalerie; parmi les officiers supérieurs nous citerons le Marquis d'Usson lieutenant-général, le Chevalier de Simiane et le Comte de Noché, Maréchaux-de-camp; le Marquis de Gassion, le Chevalier de la Playne et le sieur de la Porterie, brigadiers.

d'ordonnance commandées par le Marquis de *Senantes*. Cette colonne occupa le village de Scarena le 8 mars, franchit le lendemain le Col de Braus et parut sous les murs de Sospello à la nuit tombante, sans avoir rencontré aucun obstacle pendant sa marche. Le régiment de la Reine en garnison dans la ville et les milices qui s'y trouvaient réunies, se laissèrent intimider. Elles se retirèrent sur les hauteurs du Col de Bruis, livrant les habitans sans défense au pillage des soldats Français. Pendant plusieurs heures une soldatesque, avide de butin, renouvella les mêmes horreurs commises en 1691. Si le Marquis de *Sènantes* avait fait proposer une capitulation, avant de battre en retraite, sans doute que cette ville infortunée eût été épargnée.

N'ayant plus rien à craindre sur les derrières de son armée, le Duc de la *Feuillade* rappella au camp devant Nice la colonne commandée par le Chevalier de *Simiane*, laissant en garnison à Sospello les régimens de Cambrésy et Tournesy avec trois-cent chevaux sous les ordres du Maréchal-de-camp Comte de *Noché* *1.

*1 Alberti, hist. de Sospello.

Tandis que ces événemens se passaient dans les montagnes, le Marquis *d'Usson* marcha avec une forte division sur les hauteurs qui dominent le fort de Villefranche, et fit dresser ses batteries de siège; deux compagnies Suisses retranchées dans la ville, opposèrent pendant plusieurs heures une vigoureuse résistance; forcées enfin par le nombre, elles furent chassées l'épée dans les reins jusques sur le pont-levis du château.

Cette forteresse, écrasée par les bombes, capitula le 10 mars; les forts de Montalban et de S.t-Hospice imitèrent bientôt son exemple, de sorte que la flotte Française, maîtresse du port de Villefranche, y débarqua *librement* les vivres et les munitions.

Alors le Duc de la *Feuillade* fit investir la ville de Nice de tous les côtés; mais avant que de commencer le bombardement de la place, il envoya le Marquis de *Gallion*, le même qui avait sommé la ville lors du siège précédent, pour exhorter les habitans à ne pas s'exposer à une entière ruine; le gouverneur refusa le parlementaire, et fit garnir les remparts de ses meilleures troupes. Le 16 mars au matin les batteries ennemies étant prêtes, commen-

cèrent à foudroyer la ville; une bombe tombée sur l'église de S.te-Réparate, au moment qu'on y célébrait la grande messe, perça la voûte et tua nombre d'assistans. Cet événement porta la terreur parmi les citoyens; la population s'enferma dans les caves, pour se mettre à l'abri des bombes qui pleuvaient de toutes parts *1. Dans cette désolation générale l'Évêque *Henri de Provana* prit sur lui d'envoyer le Chanoine *Alziari* auprès de M.r de la *Feuillade*, pour le prier de permettre aux femmes, aux ecclésiastiques et aux religieuses des différens monastères, de sortir de la ville moyennant un sauf-conduit; mais le général Français qui voulait augmenter la peur et la confusion, refusa d'y consentir. Le bombardement continua les jours suivans sans interruption: les Consuls et l'Évêque

*1 Nous lisons dans la relation manuscrite, dont nous avons déjà parlé, que les Consuls de la ville et une foule de gentilshommes et bourgeois se réfugièrent pêle-mêle dans les caves du couvent de S.te-Claire; la confusion fut telle, que la religieuse anonime, à laquelle nous devons ces détails, appelle cette réunion *l'Arche de Noë*; il paraît que le couvent n'avait pas été entièrement abattu, et que la frayeur avait forcé les religieuses à y rentrer à l'arrivée de l'armée Française.

s'adressèrent au Marquis de *Carail*, le suppliant de prendre pitié de l'affreuse situation des habitans; ils ne réussirent pas mieux; opiniâtré à prolonger la défense, le gouverneur protesta qu'il n'abandonnerait les remparts qu'à la dernière extrémité. La journée du 21 mars offrit un spectacle déchirant, On n'entendait dans tous les quartiers que pleurs, désespoir et lamentations; les bombes se succédaient d'une manière épouvantable, et le feu des batteries vomissait en tous lieux la destruction et la mort. Pour tâcher de fléchir l'imperturbable courage du Gouverneur, les quatre Communautés des religieuses de S.t-Bernard, de S.te-Claire, des Visitandines et de S.t-François de Sales, se rendirent processionnellement au palais, *la* corde au col, suivies de la foule du peuple, qui criait *Miséricorde*! Peu touché de cette scène à-la-fois singulière et attendrissante, le Marquis de *Carail* prit le parti de se retirer au château pour éviter de les entendre, et fit dissiper l'attroupement par les soldats; le Sénateur Comte de *Per*, vint de son ordre intimer aux Religieuses de rentrer sur-le-champ dans leurs monastères, sous peine d'être chassées de la ville et livrées à la discrétion des ennemis. Cependant

dans la nuit du 25 mars, plusieurs dames et religieuses trouvèrent le moyen de s'évader par une porte secrète du château, et de se sauver à Monaco.

L'opiniâtreté du Marquis de *Careil* excita le dépit du Duc de la *Feuillade*; il augmenta ses batteries, et continua le bombardement avec une telle fureur, qu'il fallut enfin se résoudre à abandonner la ville pour s'occuper de la défense du château. Avant de prendre cette détermination, le Gouverneur fit abattre nombre de maisons, qui gênaient le jeu des canons de la citadelle, et miner le couvent de S.te-Claire, afin que l'ennemi ne put s'y retrancher en entrant dans la place *1.

Ces précautions étant prises, il fit appeller le premier Consul *Jean-Baptiste Raynaldi de Falicon*, et lui annonçant sa résolution de se retirer dans le château, il le laissa en liberté de négocier une capitulation avec le général Français. Aussitôt ce Magistrat, accompagné de ses collègues *2, se rendit au camp du Duc de

*1 Ici se termine la relation manuscrite qui nous a servi de guide.

*2 Jacques Mirapel, Clément Romagnan, Gabriel Moretta, et François Dominique Lea, avocat assesseur.

la *Feuillade*, et obtint les mêmes conditions précédemment accordées par le Maréchal de *Catinat*: dans l'après-midi du 10 avril, jour du Vendredi-Saint, le Marquis *d'Usson* prit possession de la ville avec quatre-mille hommes d'infanterie, sans qu'il s'en suivît aucun désordre.

D'après cette résistance le général Français dut juger celle que faisait le château, défendu par un gouverneur intrépide et par une brave garnison *1. Tandis qu'il s'occupait à préparer ses batteries du côté de Montgros et de Montalban pour en commencer le siège, les ordres du Duc de Vendôme l'appellèrent en Piémont avec une partie de l'armée pour s'opposer à la marche des Impériaux, commandés par le Prince *Eugène*. En conséquence, M.[r] de la *Feuillade* se mit en route par le Col de Tende, ne laissant devant la forteresse de Nice qu'un corps d'observation, sous les ordres du lieutenant-général Marquis *d'Usson*. Celui-ci fit sauter les remparts de la ville et se retira sur les hauteurs de Montalban, où il se retrancha de manière à pouvoir attendre les événemens sans inquiétude. Un bataillon

*1 Un grand nombre d'habitans s'enferma volontairement dans le château pour renforcer la garnison.

d'Irlandais, commandé par M.r *De la Plaine*, campa au quartier de Roccabigliera pour surveiller les mouvemens du Marquis de *Carail*. La ville se trouvant ainsi évacuée, n'offrit plus qu'un amas de décombres, où l'on trouvait à-peine quelques misérables habitans poursuivis par la faim et par la peur.

C'est alors qu'on convint de part et d'autre d'une suspension d'armes, valable seulement dans le Comté de Nice, dont la durée fut limitée à tout le mois de novembre suivant. On se flattait que cette convention amenerait la paix, mais le gain de la bataille de Cassano, dans laquelle les Impériaux durent céder à l'impétuosité Française, fit bientôt évanouir ces espérances. Une nouvelle armée, sous les ordres du Duc de *Berwick*, passa le Var le 30 du mois d'octobre, et vint se joindre au corps d'observation retranché à Montalban. Déjà le Marquis *d'Usson*, ayant fait dénoncer la reprise des hostilités, était rentré dans la ville de Nice presqu'entièrement abandonnée; fidèle imitateur de M.r de *Catinat*, *Berwick* vint camper sur la colline de Cimiez, et dressa ses batteries de siège sur les hauteurs de S.t-Charles, au quartier de l'Empeyrat, à Montgros et au revers

de Montalban. M.r de *Sauvré*, intendant-général de l'artillerie, lui amena un parc de soixante-dix canons de gros calibre et seize mortiers.

On doit ici reprocher au Marquis de *Carail* *1, de n'avoir pas profité d'une circonstance favorable, qui pouvait compromettre l'armée Française ; pendant quinze jours consécutifs, il tomba un déluge d'eau : le Var et le Paglion débordèrent en fureur, au point que le camp de Cimiez se trouva privé de ses communications avec Antibes et avec Villefranche, la mer orageuse empêchait également l'arrivée de l'escadre Française, commandée par le Chevalier de *Bellefontaine*, qui avait embarqué les vivres et les munitions de guerre; de sorte que si la garnison du château, secondée par les miliciens qui rodaient dans les montagnes, avait tenté un coup de main, il en serait peut-être résulté une retraite, ou du moins l'entière ruine des ouvrages ennemis. Ce coup une fois manqué, hâta la perte d'une forteresse, dans laquelle le Duc de Savoie mettait sa première confiance.

Le feu des batteries recommença le 8 du mois

*1 Hist. milit. du Piémont par le Comte de Saluces.

de décembre, et pendant tout le mois on se canonna réciproquement avec une égale vivacité. Le 1.er janvier une colonne de grenadiers, dirigée par le Duc de *Berwick* en personne, attaqua l'ouvrage à cornes qui couvrait le front de la place du côté du Paglion, et s'en empara. De-là quelques pièces de canons, tournées à bout portant contre le bastion supérieur, ouvrirent trois larges brèches, que les assiégés essayèrent envain de réparer. Dans la journée du 3, les régimens de Cambrésy et d'Irlande montèrent à l'assaut avec la plus grande détermination; les grenadiers parvinrent jusqu'au sommet des remparts, mais le Comte de *Castellar* et le Chevalier *Tonduti* se précipitèrent sur l'ennemi à la tête de Chablais et de Nice, et les repoussèrent vigoureusement: malgré ce revers le Duc de *Berwick* ordonna pour le lendemain une attaque générale; la garnison se trouvait affaiblie et découragée, la place entièrement ruinée, et d'ailleurs, depuis la catastrophe de 1691, le donjon n'offrait plus aucun moyen de défense. Dans cette position désespérée le Marquis de *Carail* assembla un conseil de guerre qui décida d'accepter une capitulation honorable: elle fut signée le 4 janvier 1706 par M.r de *Senantes*; la garnison

obtint les honneurs de la guerre, on la conduisit prisonnière en Provence. Il n'y eut que les officiers supérieurs qui obtinrent la faculté de retourner en Piémont, sur parole de ne pas servir pendant six mois.

On fit à Madrid et à Paris de grandes réjouissances pour la prise du château de Nice. *Louis* XIV, qui cherchait tous les moyens pour décourager le Duc de Savoie, ordonna au *Duc* de *Berwick* d'en faire raser toutes les fortifications, ainsi qu'il l'avait pratiqué pour les places de Verceil, de Casal et de Pignérol. Nous verrons à la suite de ce récit, si ces désastres lassèrent la constance de *Victor-Amédée*, et comment son courage à l'épreuve du malheur sut triompher de ses ennemis!!



CHAPITRE V.

Aperçu statistique sur la ville et le Comté de Nice depuis 1388, *jusqu'au commencement du* 18.me *siècle.*

Si l'on considère avec impartialité la situation politique des habitans de la ville et du Comté de Nice, depuis l'époque qu'ils se donnèrent à la maison de Savoie, jusqu'à la fin du 17.e siècle, on reconnaîtra un accroissement sensible, non-seulement dans leur civilisation, mais encore dans leur prospérité intérieure. Les Comtes de Provence, entraînés dans des guerres ruineuses pour conserver une conquête éloignée, telle que le Royaume de Naples, se montrèrent, pour ainsi dire, étrangers aux intérêts de leurs états héréditaires. Ils ne s'en occupaient, que lorsque les besoins occasionnés par cette lutte, les forçaient de recourir à l'amour de leurs sujets : ils les épuisèrent sans cesse d'hommes et d'argent, sans aucun ménagement ni discrétion. La partie la plus pauvre de la Provence, était sans contredit le Comté de Nice ; sa population fut celle pourtant qui montra le plus de dévouement ; mais ces efforts continuels, puisés dans

le souvenir d'une antique indépendance, fortifiés par l'esprit guerrier national, ruinèrent insensiblement le commerce, anéantirent l'agriculture, diminuèrent la population. Les Princes de la maison de Savoie, satisfaits au contraire d'avoir étendu leur domination au-delà des alpes, fiers de pouvoir ajouter à leur puissance territoriale un pays qui leur offrait des ressources maritimes, s'étudièrent sans cesse à s'attacher leurs nouveaux sujets par des concessions et par des bienfaits, à profiter de la situation des lieux et des avantages d'une forteresse, fondée par la maison d'*Arragon*, au moyen de nouvelles fortifications, qui transformèrent l'antique donjon en un boulevard inexpugnable: ils *l'opposèrent* tantôt à l'ambition de la France, tantôt à celle de la Cour d'Espagne, selon que l'horison politique les déterminait en faveur de l'une ou de l'autre puissance, système constamment suivi jusqu'à la démolition du château, entremêlé de succès et de désastres, mais qui procura aux habitans une importance politique, dont peut-être ils n'auraient jamais joui.

Sous le règne glorieux d'*Amédée* VIII, la ville de Nice prospéra rapidement par la protection de ce grand Prince. Séparée d'intérêts avec la Provence, occupée toute entière à réparer les sacrifices du siècle précédent, elle se livra, avec activité, à faire fructifier son industrie commerciale, malgré la jalousie des Génois, des Pisans et des Catalans, leurs rivaux. A l'ombre d'un gouvernement tutélaire, le peuple trouva dans l'administration municipale et dans la jouissance des anciens privilèges, les bases de sa prospérité. Quelquefois sa paix intérieure fut troublée par les divisions qui s'élevèrent entre la noblesse et la bourgeoisie, mais l'autorité du Prince renversa constamment les projets orgueilleux des seigneurs, devenus trop puissans, qui voulaient conduire les affaires au gré de leurs passions. On vit même une partie de cette fière noblesse renoncer à d'injustes prétentions, pour se livrer au trafic maritime, imitant l'heureux exemple des Génois et des Pisans, qui mettaient leur gloire à enrichir la patrie!

Ainsi nous citerons les familles *Badat*, *Caïs*, *Marquesan*, *Dalpozzo* et *Galléan*; elles ver-

sèrent leurs capitaux dans le commerce et se piquèrent d'une noble émulation. N'avons-nous pas célébré la gloire et les malheurs de *Jean Galléan*, qui, possesseur d'une immense fortune, entreprit à Nice la construction d'un vaisseau dont la Méditerranée n'avait pas encore vu le pareil! qui se distingua sur mer contre les corsaires Barbaresques et contre les Génois, et leur disputa long-tems la victoire!!

Si au commencement du 15.e siècle la rivalité funeste de l'Empereur *Charles Quint* et de *François* I.er changea les destinées de la ville de Nice, et la rendit toute guerrière, de commerçante qu'elle était, le génie du Duc *Émanuel-Philibert* lui créa de nouvelles, et nous pouvons dire, d'étonnantes ressources. Les dons de la victoire, et sa prédilection pour la marine, réveillèrent promptement les inclinations nationales. Les chantiers de Nice et de Villefranche se couvrirent une seconde fois de constructions, et le pavillon Savoyard flotta avec honneur dans toute la Méditerranée; alors on ne se livra pas seulement aux échanges des productions; l'esprit manufacturier gagnant toutes les classes de la société, amena l'établissement de nombreuses fabriques; elles ajoutèrent aux

bénéfices du trafic maritime, au moyen des exportations en soies brutes et œuvrées, en cordages, draps, papeteries, savonneries, et parfumeries très-estimées. Il paraît pourtant que plusieurs fabriques dataient de plus loin, puisque nous lisons dans le manuscrit de l'histoire des alpes maritimes, qu'en 1536 *Charles Quint*, ayant débarqué à Villefranche, les Consuls de Nice lui offrirent un riche présent en flambeaux de cire, confitures et papiers manufacturés dans le pays, dont ce grand Monarque admira la perfection. Nous voyons dans un autre document de l'année 1545 *1, que *Léonet d'Albe*, marchand renommé de Lyon, faisait à Nice ses approvisionnemens pour la Cour de France, et se livrait à des expéditions considérables en vins, huiles et oranges. Il faut croire que les produits y étaient abondans, malgré les désastres des guerres! Outre ces exportations, *Émanuel-Philibert*, intéressé à former une pépinière de bons marins, donna tous les soins à protéger la pêche, et celle-ci offrit également des bénéfices considérables. Nous trouvons, que de 1541 à 1557 la vente des salaisons donna une année

*1 MS. *delle cose di Nizza.*

[illegible]

[illegible] ville de Nice des [illegible] et le bonheur.

[illegible] aux Princes qui établissent leur

[illegible] delle [illegible] di Nizza.

renommée sur la prospérité de leurs sujets; gloire aux ministres qui secondent ces généreuses inclinations ! !

L'édit de l'année 1626 sera à jamais célèbre dans les annales de l'histoire de Nice. Cette heureuse inspiration du Prince attira dans les ports de Nice et de Villefranche tous les commerçans de la Méditerranée, changea les vieilles routines, substitua la liberté et les franchises aux entraves qui gênaient l'industrie maritime, ouvrit enfin une source inépuisable aux spéculations ; la sollicitude de *Charles-Émanuel* entoura l'établissement du port-franc de toutes les institutions qui pouvaient en assurer l'activité et la durée; ainsi tout négociant admis à en jouir, ne put être recherché pour dettes contractées à l'étranger : il trouva asile et protection pour sa personne et pour ses marchandises ; des galères bien armées pour tenir les corsaires éloignés; des magasins vastes et commodes pour l'entrepôt ; un nouveau magistrat, connu sous le titre de Consulat de mer, pour la prompte décision des contestations dans les transactions, les ventes et les achats ; des courtiers pour les faciliter, soumis à une exacte surveillance ; une caisse d'emprunt, à un intérêt fixe et modéré ; des

comptoirs établis pour opérer plus facilement les échanges des marchandises; l'activité des communications, moyennant un cours des postes, si nécessaire pour la rapidité des opérations commerciales; une taxe pour les transports en transit, enfin un tarif des monnaies, calculé sur des *bases* équitables, afin de faire disparaître les inconvéniens de l'agiotage.

Ici nous devons entrer dans quelques détails sur le système monétaire adopté dans le commerce avant et pendant cette époque intéressante.

Nous avons déjà vu dans la première partie de cet ouvrage, qu'indépendamment des anciennes monnaies, adoptées par les Liguriens et par les Marseillais, auxquelles succédèrent celles des Romains, des Goths et des Lombards, le commerce de Nice adopta ensuite, à l'imitation des Provençaux, l'usage de contracter en sols Melgoriens. Cette monnaie tomba presque entièrement en désuétude, vers la moitié du 14.me siècle; alors on employa plus communément le florin d'or, ou soit l'écu du Soleil, puis les piastres de Florence, les ducatons, les écus de Gênes, ceux de France, et les doubles de Savoie et d'Espagne. Le cours de toutes ces monnaies variait continuellement par l'effet de

l'agiotage des Juifs, à cause de la différence de la valeur réelle et intrinsèque entre le billon, l'or et l'argent; *Charles-Emanuel* I.er par ordonnance du 15 juillet 1627 mit un terme à cet abus, en établissant un tarif permanent qui ne pouvait varier dans l'étendue du port-franc de Nice et de Villefranche *1.

Une autre ordonnance du 19 août suivant combattit, avec les armes de la saine raison, les préjugés d'un orgueil infructueux. Le Souverain y déclara en principe que c'est un titre de noblesse d'augmenter les ressources de l'état; que l'indolencc et l'oisivité ne sont d'aucun profit, mais au contraire des charges onéreuses à la société; qu'on pouvait également acquérir des titres et des privilèges en se livrant au commerce en gros, à la tenue des comptoirs et à la banque, et que l'exercice d'une profession, qui fut toujours la première source des prospérités publiques, ne pouvait faire déroger au rang et à la naissance *2. Cette

*1 Voyez la note (A) à la fin du Chapitre.

*2 » L'esercizio de' traffichi, negozii all' ingrosso,
» tenuta di banchi e corrispondenza di cambii, non
» pregiudicano in modo alcuno alla nobiltà. (Di-
» chiarazione del 19 agosto 1627; Biblioth. de la
» ville de Nice) ».

griculture ; ces terreins ne furent défrichés, que lorsque le régime féodal, battu en ruines par *Émanuel-Philibert*, fit place à la juste répartition de l'impôt territorial ; alors les bras des cultivateurs se livrèrent avec confiance aux soins de la culture, d'autant plus qu'ils pouvaient se promettre d'en recueillir les fruits : les fléaux de la peste et les désastres des guerres arrêtèrent trop souvent ces améliorations ; mais toutes les fois que les bienfaits de la paix venaient, pour quelque tems, cicatriser ces plaies cruelles, les habitans s'empressaient, avec une étonnante persévérance, à réparer leurs pertes ; c'est ainsi qu'après le siège de 1543, qui avait entièrement ruiné les campagnes de Nice, *nous les trouvons*, à la distance de trente années, nouvellement repeuplées d'oliviers et d'orangers, fournissant des produits considérables à l'industrie agricole. Nous entendons seulement parler de la petite portion du territoire au voisinage de Nice, jadis, comme aujourd'hui, vantée par la fertilité du sol, les délices de ses jardins, la douceur du climat et la variété de ses productions. Les deux expéditions en Provence par le Duc *de Bourbon* et par l'Empereur *Charles Quint* en personne, amenèrent les mêmes dé-

vastations. L'orage, une fois passé, cette partie du territoire se repeupla de nouveau en arbres de toute espèce, mais toujours de préférence en oliviers. On était en usage de planter des vignes conjointement à ces arbres, d'après le sage calcul, que lorsque la vigne est arrivée à sa décrépitude, l'olivier entre dans sa plus grande activité productive; voilà comment on peut expliquer l'abondance des vins qu'on récoltait autrefois dans le territoire de Nice, abondance qui fit défendre, sous les peines les plus sévères, l'introduction de ce liquide venant de l'étranger. *Charles-Emanuel* I.er, voulant favoriser cette culture, fixa les journées des travailleurs à gages; et par ordonnance du 20 février 1668 remit en vigueur les anciens bans champêtres, portant que les délits ruraux, tels que la maraude, les vols des fruits et des récoltes, les dommages causés par les brebis et les chèvres, et autres semblables dégats, seraient réprimés par la police municipale. Quatre Conseillers, nommés dans chaque classe du Conseil, exerçaient sur cette matière une espèce de Magistrature suprême, prononçaient les confiscations, les amendes, et même la peine de l'emprisonnement; mais celle-ci ne pouvait

s'étendre au-delà de cinq jours, sans en déférer au tribunal du Préfet. Ils veillaient aussi à la conservation des terres, situées le long des torrens et rivières, vuidant les contestations relatives aux limites des propriétés particulières, laissant pourtant aux parties le droit de terminer leurs différends par voie d'arbitres, nommés de gré à gré *1. On voit ainsi que la police rurale dut influer sur les progrès de l'agriculture, et que sans l'existence du château de Nice, qui postérieurement en 1691 et 1706, pendant la durée de deux sièges funestes, fit essuyer aux campagnes les ravages occasionnés par le séjour des armées Françaises, les bienfaits des Princes de la Maison de Savoie avaient procuré d'immenses améliorations.

*1 Protocole du notaire Marc-Aurélien Milonis. Ces Magistrats de police municipale existent encore de nos jours, avec plusieurs modifications que les tems et les circonstances ont fait admettre; ils s'appellent : *i Riguardatori della città.*

Administration intérieure.

Nous ne pouvons ouvrir une seule page de nos annales, sans trouver par-tout des preuves incontestables de la sagesse de nos Souverains dans leur administration intérieure. A mesure que la rouille des siècles faisait place à la raison et à la justice, les abus disparaissaient, et d'utiles institutions suivaient les progrès de la civilisation *1. Un réglement de 1623 fixa dans

*1 En 1627 Charles Emanuel II créa un Magistrat chargé de veiller à la santé publique; une ordonnance supplémentaire du Gouverneur prescrivit que chaque citoyen serait tenu à nettoyer les rues devant les boutiques et les portes de la maison, de les faire paver à ses frais, d'enlever les décombres qui obstruaient la libre communication, et de ne rien jetter du haut des fenêtres, avec défense, sous les peines les plus sévères, de laisser errer les bestiaux dans l'intérieur de la ville, ainsi que cela se pratiquait antérieurement. La boucherie, les marchés, les puits publics furent placés sous la surveillance de la Police Municipale; les tonneliers et les tanneurs durent se transporter dans les faubourgs pour éviter le bruit et les exhalaisons fétides provenant du mouillage des peaux; les saleurs de poissons obtinrent un quartier séparé du côté de la porte Marine; en-

l'intérêt des familles un nouveau mode de constater les décès et les naissances. Des lettres-patentes de la même année assujettirent les apothicaires et les chirurgiens à la surveillance du Magistrat de santé, et réglèrent le tarif des médicinaux; car souvent la cupidité ou l'ignorance compromettaient la fortune et la vie des citoyens !

Des abus plus graves s'étaient glissés dans l'administration des fonds communaux; *Charles-Emanuel* II, par un décret du mois de juin 1664 en régla la comptabilité, et fonda un système nouveau dans cette branche importante de l'administration, système dont la durée a prouvé incontestablement la bonté, *ou, pour mieux dire*, la perfection. Par-tout l'édifice social se releva sur les bases solides qui constituent sa véritable prospérité !

fin aux inconvéniens produits faute de surveillance, succédèrent insensiblement l'ordre, la propreté, et la salubrité.

Les obligations contractées par les bienfaits sont les liens les plus doux qui attachent les peuples aux légitimes Souverains. L'ambition des grandes Puissances, qui se disputaient la possession de l'Italie, força continuellement les Ducs de Savoie à recourir au dévouement de leurs sujets. La ville et le Comté de Nice répondirent dans toutes les circonstances importantes à l'appel de confiance fait à leur amour. Le siège de 1543 couvrit de gloire une population généreuse; les victoires mémorables d'*Émanuel-Philibert* la récompensèrent amplement de ses douloureux sacrifices. Ce héros perfectionna le système militaire, chaque citoyen devint soldat pour prendre sa part à la défense du Prince et de la patrie! Depuis *Charles-Magne* tout propriétaire de trente arpens de terre était tenu au service militaire; ceux qui en possédaient moins, prenaient entre eux des arrangemens pour concourir en proportion à cette charge commune. Ces corps, ainsi réunis formèrent d'abord des *Cellades*, du mot latin *Cellata*, espèce de casque, dont les gens de guerre

se servaient, puis des compagnies d'armes, et plus tard des *colonelats*. On pouvait néanmoins se racheter du service, moyennant une redevance pécuniaire, calculée à raison de dix écus d'or par tête. La même chose se pratiquait à l'égard des *cavalcates*, dont l'usage se maintint en vigueur jusques vers la fin du 15.me siècle. La ville de Nice, en vertu de ses anciens privilèges, s'en racheta par un don gratuit annuel, offert au Souverain; mais lorsque le Comté de Nice était menacé, tout homme en état de porter les armes devenait soldat, d'après la loi commune de défendre sa liberté et sa propriété: ce n'était pas un service mercenaire, mais une levée libre et spontanée, nécessitée par l'urgence du danger. Voilà l'origine des *milices*..... L'usage des uniformes était encore inconnu; de simples écharpes de différentes couleurs servaient à distinguer les combattans. Les lances, les piques, et les coutelas, furent d'abord les armes dont on se servit plus communément; mais après l'invention de la poudre, on leur substitua des arquebuses à mèche, puis en 1556 les mousquets à batteries; toutefois les piques continuèrent à être en usage dans la proportion des cinq sixièmes pour l'infanterie, et les ca-

valiers conservèrent la lance *1. L'emploi du canon créa l'art des fortifications modernes. Aux hautes tours, aux batteries crénelées, succédèrent les remparts en talus et les redoutes rasées ; le jeu des mines, l'explosion des bombes, nécessitèrent des constructions d'un nouveau genre pour s'en garantir. Ainsi les hommes devenus plus puissans, sans cesser d'être faibles par leur nature, ne firent qu'élever de nouveaux monumens de destruction !!

Victor-Amédée I.er fut le créateur de la milice provinciale et le régénérateur des troupes d'ordonnance. Il fit dresser le tableau général de tous les individus en état de porter les armes; établit un contrôle général dans chaque régiment de ligne ; organisa les compagnies de deux-cent hommes composées de la manière suivante, savoir : quatre-vingt soldats, armés d'arquebuses, quarante de mousquets, soixante de piques et vingt cuirassiers avec des bâtons ferrés, nommés *Brindestocs*. Les troupes commencèrent à être casernées en 1639 ; on adopta les cocardes nationales en 1671 ; enfin les commissariats de

*1 Commentaire du Mont-Luc ; Brantome, vie du Duc d'Albe ; hist. milit. du Piémont par le Comte de Saluces.

guerre eurent leur naissance en 1678. Le Comté de Nice donna anciennement son nom à un colonellat, ou soit régiment d'ordonnance, recruté dans le pays et constamment sur pied, en paix comme en guerre. *Victor-Amédée* II par son édit daté de Messine, le 7 juin 1714, le mit sur le pied provincial. Malgré ce changement nous le verrons, dans la troisième partie de cet ouvrage, figurer avec honneur parmi les troupes Piémontaises, donner de nouvelles preuves de fidélité et de bravoure, et se montrer digne de son ancienne réputation.

Changemens introduits dans les mœurs, les usages et les habitudes.

A mesure que d'étonnantes découvertes agrandissaient le vaste domaine de l'esprit humain, les goûts, les mœurs et les usages éprouvaient des changemens remarquables. La rudesse de caractère céda insensiblement aux lumières de la civilisation; la religion, ce guide assuré pour conduire les hommes en société, à travers les écueils des passions, contribua puissamment à faire disparaître les vains préjugés; la magie et les sortilèges, qui exerçaient auparavant tant

d'empire sur une aveugle crédulité, se dissipèrent à la douce clarté de la raison et de la saine morale; il n'en resta que quelques traces dans la science de la médecine, qui, par sa nature, semble offrir un dernier asile aux conjectures les plus bizarres. Au 15.me siècle on était à Nice, et plus encore dans les montagnes du Comté, dans l'habitude de se faire des incisions sur le corps, pour se préserver d'une influence maligne. Dans tel village, un individu attaqué de la fièvre se tirait ordinairement du sang, et le faisait boire à son chien, à son cochon, ou à son âne, dans la certitude de se guérir en lui communiquant son mal. Dans tel autre, la morsure, ou la piqure d'une bête venimeuse était réputée incurable, tant qu'on n'était pas parvenu à la tuer; ici les eaux d'une fontaine jouissaient des privilèges de donner la santé; là c'était une forêt, une grotte ou une montagne qui pouvaient garantir de la peste, lors même que la contagion avait déjà gagné le corps; enfin quelques caractères informes, tracés sur le papier et brûlés avec soin, libéraient des maladies, préservaient des malifices, en mêlant leurs cendres dans du vin ou du lait, que le malade buvait comme un remède assuré. Cependant

les mœurs s'étaient généralement épurées; le libertinage et la débauche furent contenus par la religion, par les lois, et par la honte publique; il y avait pourtant à Nice des prostituées pour assouvir la brutalité des passions; mais nous trouvons qu'en 1508, ces femmes, au nombre de soixante, furent enfermées par les soins du Consul *Honoré Lascaris*, dans une maison située près la porte du Pont, où elles vivaient sous la surveillance de la police municipale; les marins et les célibataires pouvaient les fréquenter pendant le jour, à huis clos; la nuit on les enfermait sous le verrou, et toute communication leur était interdite; obligées d'ailleurs à porter un costume particulier, elles expiaient la moindre faute par des châtimens sévères, particulièrement celui du fouet en public.

Les habillemens simples et grossiers se modifièrent par l'introduction des costumes Italiens, Espagnols, ou Français, selon le plus ou moins de fréquentation avec ces peuples. Les longues barbes furent supprimées, même dans la magistrature, et les moustaches devinrent exclusivement la devise des gens de guerre et des marins. Les cheveux flottans, tressés en boucles, se

nouèrent avec des cordons pour les hommes, et pour les femmes se roulèrent sur la tête, en guise d'une couronne recouverte d'ornemens, selon les différentes classes; les toques de velours, les capuchons de drap essuyèrent la même proscription; les chapeaux Français coiffèrent les premiers gentilshommes, comme les principaux bourgeois; le bas peuple employa des bonnets de laine de différentes couleurs *1; les étoffes de prix, les toiles de lin le plus fin, les galons, les dorures, les pierreries, que le commerce apporta du levant, ou du continent de l'Amérique, couvrirent ensuite les vêtemens de la noblesse, particulièrement les habits de femmes, toujours plus avides de nouveautés; alors on commença à connaître la manie de la mode, le raffinement des festins, et le luxe des ameublemens; on dut en grande partie ces innovations aux nôces de la Princesse *Béatrix de Portugal* avec le Duc de Savoie, célébrées à Nice en 1521; à la résidence, pendant six ans, des Chevaliers de S.t-Jean de Jérusalem au port de Villefranche; au passage des Impériaux lors de la seconde expédition en Provence en 1536;

*1 Il en existait plusieurs fabriques au village de Saint-Martin Lantosca.

aux divers voyages de *Charles Quint*, enfin aux célèbres conférences de 1538, pendant lesquelles les habitans furent éblouis par la magnificence des Cours de Rome, de France et d'Espagne. A force d'assister aux plaisirs des grands, on voulut à leur exemple se procurer de nouvelles jouissances; il s'en suivit la recherche dans les habits, le raffinement de la table et dans les logemens, et une plus grande fréquentation qui amena l'urbanité, les fêtes et les réunions; les desirs des personnes riches, transformés en habitudes, devinrent ensuite des besoins! Déjà en 1458, la famille *Grimaldi de Bueil* tenait une cour brillante, où les principaux seigneurs de Provence étaient reçus avec courtoisie; les *Lascaris de Tende* ne voulaient pas se laisser éclipser par ce seigneur, et les *Doria de Dolceaqua* suivaient les traces fastueuses des *Grimaldi de Monaco*; ainsi nous avons vu qu'en 1529, à l'époque du débarquement de l'Empereur *Charles Quint* au port de Villefranche, *Augustin Grimaldi* le traita dans son palais avec une magnificence qui surpassait sa fortune. A l'imitation de ces grands seigneurs, les autres gentilshommes se piquaient de tenir une maison ouverte pour traiter les étrangers de distinction;

voilà comment *Jean Galléan* en 1489, logea et traita splendidement dans sa maison *Jean Doria de Gaëte*, envoyé du Vice-Roi de Sicile, et *Christophe Salvago*, Ambassadeur de la République de Gênes, qui paya si mal les soins de l'hospitalité. Nous avons trouvé dans nos documens historiques, que les familles *Caïs*, *Badat*, *Riquieri*, *Marquesan* et autres, recherchaient toutes les occasions importantes pour afficher un luxe seigneurial; qu'elles avaient des palais, des châteaux, des jardins délicieux, un nombre considérable de valets, et même des pages et des demoiseaux. Cependant où sont de nos jours les traces de cette antique somptuosité? Que sont devenus ces palais, ces maisons de plaisance dont on rappelle le souvenir? A la réserve de l'abbaye de S.t-Pons, de l'église de S.te-Réparate, et du Sanctuaire de Laghet, quels autres monumens d'architecture, ou même de simple goût, sauf les constructions du commencement du dix-huitième siècle, s'offrent encore à nos yeux? Le tems aurait-il, à peu de distance, détruit impitoyablement celles du moyen âge, tandis que les ruines de Cimiez offrent encore les traces d'une antique splendeur!! Nous croyons pouvoir expli-

quer cette contradiction, en évaluant au juste ce qu'on appellait alors un palais, un édifice remarquable.

Du sein de l'architecture gothique s'était élevé un genre de construction plus simple, *moins* compliqué, moins imposant à la vue, mais plus analogue aux changemens qui s'étaient opérés dans la société.

Le journalier, l'artisan, le marchand, même le bon bourgeois, crurent être parvenus à beaucoup d'aisance, lorsqu'à la place des misérables tugures, où leurs devanciers étaient accoûtumés de vivre entassés avec leurs familles, ils eurent obtenu des logemens de nouvelle création. Il résulte de-là que toute maison, *qui dans* la suite offrit un peu plus d'apparence et de façade au déhors, ou d'étendue intérieure, obtint la dénomination d'un palais. Il n'est pas moins vrai, que d'après les progrès du luxe, si l'on comparaît aujourd'hui la maison d'un petit bourgeois, à celle qu'habitait alors un *Lascaris*, un *Grimaldi* ou un *Galléan*, sans doute la première obtiendrait la préférence; tout est relatif dans la société, aux tems, aux mœurs et aux usages; ainsi, par exemple, si l'on voulait encore à présent comparer l'habitation d'un bon particulier d'Il-

lonza, de Bairols, de Venanson, ou de S.t Dalmas le Sauvage, à celle d'un paysan de Nice, ce dernier toit rustique, transporté dans un de ces villages, serait regardé comme un édifice important. Nous savons aussi que les principales maisons des plus riches gentilshommes se trouvaient anciennement situées dans l'enceinte intérieure du château de Nice, et qu'elles furent rasées en partie lors de l'ampliation de cette forteresse en 1520 et 1540; celles qui restèrent sur pied dans la haute-ville, ruinées d'abord par les bombes de 1543, puis par l'explosion de 1691, n'étant plus habitables, durent successivement être abandonnées par les propriétaires, à mesure que la ville s'étendit vers le rivage de la mer!

D'ailleurs tous ces gentilshommes possédaient des fiefs et des châteaux fortifiés, où ils passaient habituellement une partie de l'année; ces antiques demeures offraient des logemens spacieux, que chaque propriétaire modifia à mesure du progrès des arts et de l'introduction du luxe; elles sont tombées de vétusté, mais nous en voyons encore les ruines, particulièrement celles d'Eza, Castellar, Aspremont, Levens, Tourettes, Châteauneuf, Reyest, Massoins, Villars, et tant

d'autrès qu'il serait trop long de citer. Ainsi, sans prolonger une dissertation qui deviendrait fastidieuse, nous croyons pouvoir assurer que la ville de Nice, avant le 18.e siècle, n'était pas une misérable bicoque, comme on pourrait le penser, d'après ce qui reste des anciennes constructions; mais un séjour qui ne manquait pas d'agrémens. La fréquentation d'une foule de Princes et seigneurs, et le rôle important qu'elle a joué pendant cette seconde période, en fournissent la preuve incontestable.

Améliorations dans l'ordre judiciaire.

Le perfectionnement progressif dans toutes les branches de l'administration intérieure, se fit sentir, avec la même proportion, dans la partie législative. Les Princes de la maison de Savoie, en respectant les anciennes lois et les privilèges de la ville de Nice, s'attachèrent à faire disparaître, petit-à-petit, les abus qui entravaient la marche de la justice.

Le régime des lois Provençales y continua à être en vigueur, avec la seule différence, que dès l'année 1559 les vigueries du Comté furent divisées en autant de Préfectures, ayant chacune

un Juge-Mâge ou soit Préfet, chargé d'administrer la justice civile et criminelle. L'appellation des sentences de ces Magistrats était portée en premier ressort devant le Sénat de Turin, et ensuite au Grand-Chancelier de Savoie, représentant l'autorité Souveraine; voilà aussi pourquoi les vigueries étaient dans l'usage de tenir un envoyé à la Cour du Prince, remplissant les fonctions d'un Procureur spécial, chargé de veiller aux intérêts publics et particuliers.

Le Préfet avait ordinairement rang de Sénateur; on ne sait comment les habitans de Nice consentirent à se dessaisir de l'ancien privilège d'être administrés par des personnes du pays, puisque nous trouvons que la charge de Préfet fut souvent gérée par des Magistrats Savoyards et Piémontais *1.

L'étude de la jurisprudence continua à occuper le premier rang parmi les sciences cultivées; c'était là route la plus sûre pour arriver aux honneurs et aux emplois. Les plus illustres familles la suivirent avec succès, et l'on vit sortir des bancs de l'école des hommes juste-

*1 Le premier Préfet de Nice fut, en 1559, Odonel Marcandillo de Castroforte, citoyen d'Asti, Jurisconsulte, Sénateur de Turin et Conseiller Ducal.

ment célèbres par leur profonde érudition. Nous avons déjà cité *Jacques Dalpozzo*, qui obtint ensuite le chapeau de Cardinal; *Honoré Drago*, Sénateur de Turin, puis Juge-Mage de Nice; *Barthélemi Riquieri*, professeur de jurisprudence à Avignon; *Honoré Grimaldi*, professeur du droit public à Toulouse, et nous pouvons leur associer, quoique dans un rang moins élevé, *Ludovic Laugier*, docteur ez-lois, *Paul Dalpozzo* Sénateur, Conseiller Ducal, *Pierre Blancardi de Sospello*, *Marc Fabry*, *Honoré Orsiero*, *Ludovic Barralis*, et plusieurs autres qui s'élevèrent par leurs talens aux hautes charges de la Magistrature.

La création en 1614 d'un Sénat *Souverain* de résidence à Nice, completta la sollicitude bienfaisante de la maison de Savoie. La justice obtint les moyens qui lui manquaient pour activer les jugemens, pour protéger le faible contre le puissant, pour confondre la chicane et la mauvaise foi.

De-là commence une nouvelle époque, où la Magistrature dans le Comté de Nice parvint au rang qu'elle méritait d'occuper, autant par les services rendus au Prince et à la patrie, que par son instruction et ses sévères vertus.

Instruction publique.

Depuis le 13.me siècle, l'amour passionné du savoir avait succédé à l'ignorance généralement enracinée dans la société ; à-peine quelques familles puissantes trouvaient, dans l'obscurité des Couvens, les moyens de s'instruire dans les premiers élémens des lettres ; mais que pouvait-on attendre d'un siècle, qui n'avait point encore secoué son antique rouille ! Les Princes de la maison de Savoie donnèrent, les premiers, un noble élan à l'instruction publique en fondant des collèges, où la jeunesse puisa de nouvelles lumières. Leur munificence récompensa les talens utiles, propagea le goût des connaissances nouvelles, fonda enfin un nouveau système d'éducation. Bientôt les arts et les belles-lettres fleurirent, malgré une foule de désastres ; mais c'est sur-tout la poësie et l'éloquence, qui obtinrent les premiers suffrages en s'alliant avec l'étude de la jurisprudence.

Il y avait à Nice au 15.e siècle des professeurs publics, payés par le Souverain, pour enseigner à la jeunesse les Mathématiques, la Philosophie et la science de Cicéron ; nous citerons particulièrement *Isnard de Porcellet*,

Louis Giauserand, *Jean Badat*, *Honoré Pastorello*, et *Ludovic Revelli*, auxquels nous devons en partie les notions historiques échappées aux ravages des siècles.

Il est à regretter que plusieurs de ces littérateurs, entraînés dans le dédale des dissertations scholastiques, se soient trop souvent livrés à d'inutiles subtilités au préjudice de la véritable science. Peut-être que s'ils avaient vécu à une époque plus éclairée, ils nous auraient laissé des ouvrages d'esprit et de goût, dignes du siècle de la belle littérature.

Par cette exquisse rapide de la situation statistique de la ville de Nice, pendant la seconde période de son histoire, nous croyons avoir démontré, quoique imparfaitement, que sa destinée ne fut pas inférieure à celle des autres peuples de l'Europe. Les notions que nous nous proposons d'ajouter à la fin de la troisième partie, completteront, avec un intérêt nouveau, le tableau général que nous avons entrepris de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

(A) *Tarif des monnaies, réglé par ordonnance du 1627.*

La double d'Espagne	24	florins.
de Savoie	23	id. 9 sols.
de Florence	»	id.
de Gênes	»	id.
d'Italie	23	id. 6 sols.
Écu du Soleil .	12	fr. ou soit liv. de France.
Sequin de Venise	13	id. 6 sols.
Écu de Hongrie .	13	id.
Crosat de Gênes	11	
Ducaton . .	9	3 sols.
Croson d'Espagne	7	6.
Philippe de Milan	8	
Quart d'un écu de France	2	7 sols, 6 deniers.
Teston de France	2	6.
Carlin de S.t-Maurice	5	9.
Carlin du Béat-Amédée	4	6.
Double florin .	»	8 sols.

FIN DU SECOND VOLUME.

V. TOSI, Revis. Arciv.

Se ne permette la stampa :

BESSONE, per la G. Cancellaria.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME SECOND.

SECONDE PARTIE.

Livre Quatrième.

Livre V.

LIVRE VI.

ERRATA

DU PREMIER VOLUME

A la 1.re page de la Preface, dans la note, au lieu de = *les chaleurs de l'été y sont moins supportables* = lisez = *les chaleurs de l'été y sont beaucoup plus fortes.*

Aux pages 87, 89, 90, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 99 et 100, au lieu de = *Gothes et Visigothes* = lisez = *Goths et Visigoths.*

Pag. 93, ligne 6.e, au lieu de = *Bellauda* = lisez = *Bellanda* = et au lieu de = *Guignes* = lisez = *Guigues.*

Pag. 128, ligne 11.e, au lieu de = *contribuant proportionnellement* = lisez = *contribuant chacun.*

Pag. 189, ligne 12.e, au lieu de = *troubadour distingué du troisième siècle* = lisez = *du treizième siècle.*

Pag. 252, ligne 15.e, au lieu de = *du quart des habitans* = lisez = *les trois quarts des habitans avaient donc disparu*, etc.

Pag. 273, ligne 9.e, après ces mots = *la nation juive eût été entièrement exterminée* = ajoutez = *en Provence.*

